BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
14
15 D
5 07

0,6

Digitized by Google

LA NAISSANCE DV IANSSENISME DECOVVERTE, A MONSEIGNEVR LE CHANCELIER

PAR LE SIEVR DE PREVILLE.

De la Baune

BIBLIOTH. PHARM. ROY.

A LOVVAIN
Chez la Veufve de IACQVES GRAVIVS,
à la Fortune.

Auec Priuilege de son Alteſſe.

1000 600 54
CIↃ ↃCI. LIV.

1654

Digitized by Google

A MONSEIGNEVR
MONSEIGNEVR
LE
CHANCELIER.

MONSEIGNEVR,

Ie ne puis me reſoudre de donner ce liure au public, que ie ne le mette premierement aux pieds de voſtre grandeur: afin qu'eſtant, comme vous eſtes, le depoſitaire de la Iuſtice du Roy; il vous plaiſe de la rendre en cette occaſion à l'Innocent, & au Coupable; & de prononcer hautement, apres que vous aurez veu les pieces, & les originaux dont ie me ſuis ſeruy; ſi ce ſont des impoſtures, ou des veritez, que les preuues que ie produis, & les teſmoignages que ie rapporte, de la cabale, & du deſſein formé de longue main contre l'Egliſe, & la Religion, particulierement en ce Royaume, entre le ſieur Ianſſenius Eueſque d'Ypre, & le ſieur du Verger Abbé de S. Cyran. Vous en auiez dé-ia, MONSEIGNEVR, *des l'année 1638. deſcouuert vne partie; lors que ſuiuant les ordres du feu Roy de glorieuſe memoire, vous fiſtes ſaiſir les papiers, & trauailler à l'informatiõ de l'vn de ces factieux: & ie ne doute point, que ſi l'autre euſt releué de voſtre authorité, & euſt eſté ſuiet aux Loix de cet Eſtat; vous ne luy euſſiez à meſme temps fait faire ſon*

procez ſur ſes propres lettres, qui furent trouuées par les Commiſſaires; & parmy les eſcrits du complice de ſes crimes. Ce ſont celles là meſme, MONSEIGNEVR, auec tous les memoires de cette nature, qui me ſont tombées entre les mains; & que i'ay pris la peine de dechiffrer icy, pour les rendre intelligibles à ceux qui les liront: m'aſſeurant que voſtre grandeur, qui ſçait mieux que perſonne les malheurs dont nous eſtions menacez de ce coſté là, & qui s'y eſt touſiours oppoſée, auec vne vigueur, & vne prudence merueilleuſe; ſera ſans doute bien aiſe, que le public connoiſſe les Autheurs du mal dont elle nous a guarantis; & que tout le monde ſoit conuaincu, non ſeulement des motifs qui portoient l'vn & l'autre de ces Nouateurs, à vne ſi eſtrange entrepriſe; mais encore des moyens qu'ils auoient concertez enſemble, pour les faire réuſſir à noſtre preiudice. Ie ne doute point, MONSEIGNEVR, qu'à meſme que les hommes s'inſtruiront par leurs yeux de ces veritez, ils n'arreſtent auſſi leurs penſées deſſus vous, qui auez par vne vigilance nompareille deſtourné cet orage de deſſus leurs teſtes: & que connoiſſant les obligations que vous a l'Egliſe, & l'Eſtat, pour les auoir conſeruez dans leurs plus grands dangers; ils ne leuent les mains au Ciel, & ne beniſſent Dieu, de leur auoir en voſtre perſonne ſuſcité, non ſeulement vn autre Daniel, pour ſeparer l'innocence du crime, & iuger ſon peuple auec equité; mais encore vn veritable Samuel, pour ſeruir de conſeil à nos Roys, & eſtre l'inuiolable appuy de l'Eſtat, & de la Religion dans ce Royaume; où tous les bons François vous ſouhaittent vne longue, & heureuſe proſperité; & celuy là ſur tous qui eſt plus que perſonne

MONSEIGNEVR,

DE VOSTRE GRANDEVR,

Le tres-humb. & tres-obeiſſ. ſeruiteur,
DE PREVILLE.

AVANT-PROPOS.

LA Naiſſance, & l'Origine du Ianſſeniſme, c'eſt à dire les proiets, & les deſſeins de la cabale pour l'eſtabliſſemẽt de la nouuelle doctrine; ſe remarquẽt dãs les lettres que s'eſcriuoient mutuellemẽt, dans le ſecret & la confiance, les deux chefs de ce party, Ianſſenius Eueſque d'Ypre, & le ſieur du Verger, Abbé de S. Cyrã: & ie ne fais aucun doute, que ſi elles eſtoient toutes venuës à noſtre connoiſſance, auſſi bien que celles que ie produiray maintenant, nous ſçaurions à fonds toutes les choſes qui ſe ſont paſſées dans cette affaire; puis que celles cy, quoy qu'en petit nombre, & ſeulement de l'vn d'entr'eux; nous en deſcouurẽt tant de myſteres, & nous inſtruiſent ſi bien de tant de verités en cette matiere. Or afin de preparer les eſprits à la lecture qu'il en faut faire, & donner d'abord les aſſeurances requiſes en cette occaſion; qu'elles ſont en effet de celuy ſous le nom duquel ie les publie: on ſçaura qu'elles ont eſté trouuées dans la maiſon meſme de S. Cyran, à qui elles eſtoient eſcrites; & qu'elles en furent enleuées auec ſes autres papiers, par ſes Commiſſaires, lors qu'il fut arreſté priſonnier à Paris, & conduit au bois de Vincenne; & qu'enfin nouuellement à la mort de l'vn de ſes Iuges, elles me ſont heureuſement tombées entre les mains.

Mais par ce que les Diſciples, & les Partiſans de leur Doctrine, qu'on appelle communément les Ianſſeniſtes; taſcheront peuteſtre, pour l'intereſt qu'ils prennent en cette affaire, d'obſcurcir cette verité; comme ils font tous

les iours les choſes les plus euidentes qu'on allegue contre eux; & ne voudront pas reconnoiſtre ces lettres qui deſcouurent à nud la honte de leurs Patriarches, & mettent en euidence cet auorton de tenebres le Ianſſeniſme; qu'ils ont conçeu l'vn & l'autre, comme vous verrez, dans les complots, les intrigues, & les cabales; dans l'effroy d'vne conſcience criminelle; dans l'horreur des foudres, & des anathemes de l'Egliſe; & dans la hayne, & la paſſion contre les Ieſuites: il faut que ie conuainque en cette matiere, auſſi bien les ſens que la raiſon; & que ie faſſe voir au public, les originaux de toutes les copies que ie m'en vay faire paroiſtre dans ce liure.

Ie choiſiray donc pour cet effet, vne maiſon publique dans la Ville de Paris, au quartier de l'Vniuerſité, où il ſe trouue d'ordinaire plus d'eſprits curieux de ſemblables nouueautez: & parceque la mienne en eſt fort eſloignée, & que le College des Ieſuites, qui eſt en la ruë S. Iacques, y eſt des plus frequentez, & que là mes memoires ſeront en aſſeurance; ie me ſuis reſolu d'y mettre en depoſt tous les originaux des lettres que i'ay de Ianſſenius à S. Cyran, & donc ie m'en vay publier les extraits; qui ſeruiront à la poſterité, pour l'inſtruire de l'hiſtoire de nos temps, & des intrigues de ceux qui ont entrepris de reformer la Religion, & d'acheuer les deſſeins de Luther, & de Caluin. Ie ſupplie donc tres-humblement, tous ceux qui ſe pourront ſouuenir d'auoir autrefois veu de l'eſcriture de Ianſſenius, ou qui meſme en auront conſerué quelque reſte; ie les coniure, diſ-je, de la vouloir confronter, auec celle qu'on leur fera voir au College de Clermont, ſitué dans l'Vniuerſité. Et pour les autres que cette façon de preuue ne peut conuaincre, pour n'en auoir eu iamais aucune connoiſſance; non plus que des adherans de Ianſſenius, de qui en ſuite nous produirons les lettres; je ne doute point que la ſeule veuë de ces manuſcripts, ou meſme le narré des choſes qui en ſont extraites, ne leur perſuade aiſément

cette verité, & ne leur faſſe connoiſtre d'abord, la ſincerité de mon procedé dans le recueil que ie fais de tous ces memoires.

Que ſi ie ne rapporte pas tout au long chaque lettre, & que ie me contente pour l'ordinaire d'en faire quelques extraits; c'eſt qu'il y en a quantité qui ont beaucoup de choſes fort peu conſiderables, comme ſont les nouuelles, & les affaires de famille; & qui eſtant d'ailleurs fort groſſieres, conçeuës en mauuais termes, & pleines d'incongruitez; ne donneroient que de l'ennuy, & du degouſt aux Lecteurs. Pour la date des années qui manque par fois dans les originaux, auſſi bien que celles des mois; ie l'ay ſuppleé par ce que i'en ay trouué eſcrit ſur le dos des lettres; auſſi bien que par le moyen des affaires qui y ſont rapportées; & par la ſuite des choſes dont il eſt queſtion. Au reſte, ſi ie m'eſtois meſpris en quelque point; ou que ie n'euſſe pas aſſez penetré dans l'obſcurité des myſteres, des chiffres, & des intrigues qui y ſont renfermées; ce ſera à ceux qui ont eu plus de connoiſſance que moy, de la cabale, ou des perſonnes de Ianſſenius, & de S. Cyran, a ſuppleer ce défaut, & à eſclaircir & eſtendre les matieres que ie n'aurois pas aſſez eſtendu, ny aſſez expliqué.

LE DECHIFFREMENT DES LETTRES DE IANSSENIVS, escrites à l'Abbé de S. Cyran.

SVlpice Boëce. Quinquarbre. Cudaro. *signifient* Ianſſenius.
Celias. Solion. Durillon. Rongeart. *signifient* l'Abbé de S. Cyran.
Solity. Philippas. Gemer. l'Illuſtriſſime. Noſtre voiſin. *signifient* Florentius Conrius Cordelier, & Archeueſque en Hibernie, dont le liure *De Pœna paruulorum*, eſt imprimé à la fin du liure de Ianſſenius.
L'amy de Bruxelle. Le Curé de Bruxelle. *ſignifient* Calenus.
Le Prelat. L'Archeueſque. *ſignifient* l'Archeueſque de Malines.
Preuoſt. Le gros Preuoſt. *ſignifient* le Docteur Fromond.
Semir. *ſignifie* le Pere General de l'Oratoire.
Semiriſtes. *ſignifient* les Peres de l'Oratoire.
Pilmot. Cumar. Comir. Le procez. L'affaire ſpirituelle. La grande affaire. *ſignifient* le deſſein du liure de Ianſſenius intitulé *Auguſtinus*, & celuy de toute la cabale, pour l'eſtabliſſement du Ianſſeniſme.
Les Pilmotaires. Les ennemis de Pilmot. *ſignifient* les Pelagiens.
Les demy Pilmotaires. *ſignifie* les Semipelagiens.
Parlas. *ſignifie* les Heretiques.
Les clabaudeurs. *ſignifie* les Theologiens Scholaſtiques.
Seraphi. Leoninus. Aelius. Garmos. Noſtre Maiſtre. *ſignifient* S. Auguſtin.
Gorphoroſte. Pacuuius. Porris. Chimer. Ciprin. Satan Romaniſte.
Ma partie. L'Antagoniſte. Les fins. *ſignifient* les Ieſuites.
La Teſte de Ciprin. *ſignifie* S. Ignace Fondateur des Ieſuites.
Plagiaire. Bouffon. *ſignifient* le P. Garaſſe Ieſuite.
Panſar. Latoma. *ſignifient* l'Vniuerſité de Louuain.
Blemar. Salti. *ſignifient* la Sorbone.
Gerardus. Pardo. Domini. *ſignifient* le Pape.
Panar. *ſignifie* le Roy de France.
Amaſe. *ſignifie* l'Empereur.
Alamas. *ſignifie* le Roy d'Eſpagne.
Bauma. *ſignifie* L'Archiducheſſe des païs Bas.
Impera. *ſignifie* la Flandre. & Carpocre. *ſignifie* le meſme; & de plus, le Conſeil de Flandre.
Steropes *ſignifie* la Hollande.

Pour plus grande facilité, & afin de ſoulager les Lecteurs, de la peine qu'ils auroient de recourir ſouuent à cette table, i'ay mis en marge de chaque lettre l'explication de ces termes, toutes les fois qu'ils ſe rencontrent. Il n'eſt point au reſte neceſſaire, que ie rende icy raiſon, de l'explication que ie donne aux paroles que ie viens de rapporter; vous en ferez Lecteur, le meſme jugement que moy, quand vous aurez leu toutes les lettres qui ſuiuent.

Outre ces termes, il y en a encore quelques autres de moindre importance, qui ſe rencontrent rarement dedans ces lettres, & que pour cette raiſon, ie n'ay pû deuiner. Comme, Samier. Robins. Diecius. Helpide de Galau; dont les deux premiers deſignent quelque ieune Seigneur eſleué dans la Cour, que ie ne puis connoiſtre; peuteſtre que quelqu'vn les pourra deuiner, & les autres auſſi.

Digitized by Google

EXTRAIT DES LETTRES DE IANSSENIVS A L'ABBE' DE S. CYRAN,

Depuis l'an 1617. iuſques à l'an 1635.

De Louuain le 19. de May l'an 1617.

1. MONSIEVR,

Ayant commencé à lire voſtre lettre, qui fut la premiere que i'ay receuë de vous aprez mon partement, auec autant de ioye que i'en ay receu iamais aucune, en preſence de voſtre Nepueu ; ie fus contraint d'imiter ceque fiſt le Patriarche Ioſeph, lors que les doleances de ſes Freres luy troublerent les ſens, & d'entrecouper le fil de la lecture, pour ne decouurir point ma foibleſſe, à ceux qui interpreteroient par aduanture à feintiſe, la ſincerité d'vne affection, qui à cauſe du peu d'experience, leur eſt encore inconnuë. Car ie vous puis dire auec autant de candeur, que ie vous aye iamais dit choſe du monde, que par pluſieurs fois ie n'ay pû acheuer de lire la lettre, que les larmes ne me ſoient coulées des yeux, quoy que mon natu-

L'inſcription de cette lettre eſt telle. A Monſieur du Vergier de Hauranne Chanoine de l'Egliſe Noſtre Dame de Bayonne. A Poitiers.

rel n'y ſoit guere porté. Ie laſchay alors la bonde à ma paſſion, & me contentay à me teſmoigner à moy meſme en ma ſolitude, ou il n'y auoit autre teſmoin que Dieu & moy; que mon affection n'eſt pas du tout tirée du fonds de l'ame par ſyllogiſme; mais enracinée dans les moüelles, & eſpanduë par le ſang ··· Le ſurplus de ma vie, quelque part qu'elle roule, fera voir que le changement de lieu, ne ſçauroit rien diminuer de ceque ie vous ay conſacré, mais s'allumera dauantage ·· Ie ſuis tres aiſe que l'homme [a] a hauſſé plûtoſt que changé de note, & reconnû le bien qu'il aura de joüyr de vous; & me contente fort que les affaires vont bien: Monſieur voſtre Frere m'a eſcrit que l'autre eſt deferré, & reduit à dire ſon Breuiaire. Ie m'eſtône de la Prouidẽce de Dieu, qui vous fait ſi bien à propos tõber ſur vos pates, & fait ſouuenir d'eux meſmes, ceux qui oublioient ceux, du ſeruice, ou de l'amitié deſquels ils n'eſtoient pas dignes. L'honneſteté de vos deſſeins, que l'autre n'a pas reconnuë, attirera l'vtilité par ſon propre eſclat. Quant à moy ie ſuis encore ſans benefice, non pas toutefois ſans eſperance d'en obtenir ·· Voſtre Nepueu [b] ſe porte bien, & n'eſtudie pas mal, quoy qu'il n'atteindra pas le point ou ie l'euſſe voulu porter. Ie penſe qu'il aura l'eſprit plus pratique que ſpeculatif. Il n'eſtoit pas beſoin, que vous ou Monſieur voſtre Frere ſe miſt en peine auec tant de ſoin, car ie luy fourniray tant que vous voudrez tout ce qu'il luy faudra de l'argent du [c] College (ie le dis naïfuement) que i'ay entre mes mains ···· le Pere du Vergier Cordelier, a parlé à ſon Nepueu de Barcos, & à moy en paſſant. Ie n'ay pû auoir l'honneur de luy donner vn meſchant diſner, comme ie le deſirois, & l'en ſommois par pluſieurs fois. Il eſt retourné en France, fort ſatisfait, à ce qu'il m'a dit, de ſes Alteſſes.

Ie ſuis du tout voſtre, CORNELIVS IANSSENIVS.

[a] Ie croy que cet homme c'eſt Monſieur de Poitiers, lequel fiſt du bien à l'Abbé de S. Cyran.

[b] Ce Nepueu s'appelle Martin de Barcos & eſt à preſent Abbé de S. Cyran.

[c] Ce College s'appelle *Collegium Diuæ Pulcheriæ*, ainſi qu'il dit luy méme dans cette lettre.

Par cette lettre l'on reconnoiſt l'amitié, la confiance, & l'eſtroitte vnion qui eſtoit de longue main entre Ianſſenius, & S. Cyran, laquelle s'eſtoit noüée à Bayone, où ils auoient demeuré enſemble, & paſſoit iuſques à leurs parents.

De Louuain le 20. Juillet 1617.

L'inſcription de cette lettre eſt telle. A Monſieur du Vergier de Hauranne.

MONSIEVR,
Vous ſçauez, croiſ-je, qu'il y a long-temps que l'Arche- 2.

ueſque de Spalade, *Archiepiſcopus Spalatenſis*, Italien, ou de bien pres de là, a mis en lumiere vn petit liuret, ou il rend raiſon de ce qu'il s'eſt retiré de la communion des Catholiques, ou du [a] Pape. Il eſt venu en Hollande vers les Eſtats; mais n'y ayant pas trouué tout le recueil qu'il attendoit, il s'eſt ietté entre les bras du Roy d'Angleterre, qui le carreſſe fort, à ce qu'on dit, pour auoir trouué aſſiſtance à combattre la puiſſance du Pape. Il n'eſt ny Huguenot, ny Lutherien; Catholique à peu pres, [b] horſmis ce qui regarde l'œconomie de [c] l'Egliſe. En ſon petit liuret, il promet dix liures qui regardent preſque tous le méme ſujet. On les imprime à Londres, où le Roy les fait garder auec vn tel ſoin, qu'il n'y a pas moyen que les Catholiques en attrapent vne ſeule feille, afin que tout le Volume ſorte enſemble; on en attend vn grand eſclandre. Ses plaintes s'addreſſent toutes contre le Pape, pour auoir retranché la puiſſance de iuriſdiction des Eueſques, & le reſte que vous en pouuez inferer. S'il y a iamais eu ſujet qui requiere bon jugement, ſçauoir, lecture des Anciens, eloquence, c'eſt [d] ceſtuy-cy; vous entendés le reſte, &c. Voſtre C. IANSSENIVS.

[a] Remarquez cette diſiunctiue.

[b] Voyez le iugemẽt qu'il fait de cet Hereſiarque.

[c] Il a bien d'autres erreurs.

[d] Conſiderez comme il approuue la cauſe de *de Dominis*, & les ſuites de ſa doctrine.

On Voit par cette lettre comme il loüe les deſſeins, & approuue la doctrine de De Dominis. *Comme pour l'excuſer de Schiſme & d'Hereſie; il fait diſtinction de ceux qui ſe retirent de la Communion de l'Egliſe, d'auec ceux qui ſe retirent de celle du Pape : de méme que ſi l'on pouuoit eſtre Catholique ſans eſtre vny au Chef de l'Egliſe. Et comme l'Abbé de S. Cyran, & luy, ſont de méme ſentiment que* De Dominis, *touchant le retrenchement que font parfois les Papes, d'vne partie de la puiſſance de juriſdiction des Eueſques. On a veu dans les Reliques de l'Abbé de S. Cyran, que la doctrine de cet Abbé touchant l'égalité des Eueſques & du Pape, & des deux Chefs qui n'en font qu'vn, eſt tirée mot à mot de cet Hereſiarque; auſſi bien que celle du Sacrement de Penitence.*

De Louuain le 4. de Feurier 1619.

3. MONSIEVR,
Il y a trois ou quatre ſemaines que ie ne vous ay écrit ayant cependant receu vne des vôtres, écrite à la haſte & d'vn hõme bien embaraſſé. I'attens pl° pleines nouuelles la premiere fois; & le comble de tout à voſtre arriuée, que i'attens pour ce

L'Inſcription de cette lettre eſt telle. A Monſieur du Vergier Chanoine de Noſtre Dame de Bayone. A Poitiers.

Printemps qui s'aproche. Arguibel [a] ſe porte fort bien de corps, & du reſte, & agrée à ceux qui en ſont chargez icy à Louuain, pour ſon humeur douce. Il profite auſſi aux eſtudes .. Quant à Barcos [b] ie vous en ay eſcrit plus au large la derniere fois .. Les Ieſuites nous donnent de nouueau aſſez de peine, comme qui ſemblent prendre plaiſir à luiter contre les ordinaires, & depoſſeder ceux qu'ils peuuent; ce qui a aliené entierement toute l'Vniuerſité d'eux, & ont enduré vn grand debris de leur ſodalité; dautant que tout en vn iour, tous les Docteurs en Theologie; la plus grande partie des Profeſſeurs de Philoſophie, & Theologiens, ſe ſont tranſportez aux Iacobins, & y ont erigé, ou plûtoſt renouuelé l'ancienne fraternité du Roſaire; & croy que ſi les Iacobins taſchent à bien s'acquiter des exercices de pieté qu'on y erige, ils mettront les Ieſuites preſqu'en chemiſe. Il faut dire tout; on m'a donné vne charge en cette nouuelle fraternité, qui fera que ie ſeray ſi noir parmy les noſtres comme vn charbon. Cependant ie preſage qu'on ne tardera guere de me charger de quelque harangue à l'honneur de Noſtre Dame. S'il y auoit moyen de porter auec vous quelque choſe qui fiſt à ce propos, vous me feriez grand plaiſir, ſoit que ce fuſſent les pieces du Rouſſeau, ou d'autres de pareille eſtoffe. Toutefois ie ne penſe pas que i'en auray à faire deuant le mois de May: vous m'excuſerés, & mon importunité, ſçachant bien comme ie vaux peu en ce meſtier. Voſtre C. IANSSEN.

[a] C'eſt vn Nepueu de l'Abbé de S. Cyran.

[b] C'eſt encore vn Nepueu dudit Abbé.

Nous apprenons par cette lettre, comme l'Abbé de S. Cyran alloit viſiter Ianſſenius à Louuain, pour conferer, auec luy ce qu'il faiſoit ſouuẽt. Ainſi qu'on verra par la ſuite des lettres que nous rapporterons. De plus, nous voyons en quels termes Ianſſenius parle des Ieſuites; ce qu'il continuë de faire en la pluſpart de ſes lettres; n'en parlant iamais en bõne part; & ſe declarant par tout leur ennemy. Enfin nous connoiſſons quelle eſtoit ſa ſuffiſance en matiere de harangues.

De Louuain le 29. de Mars 1619.

Cette lettre eſt ainſi inſcrite. A Monſieur du Vergier, Chanoine de Noſtre Dame de Bayone. A Poitiers.

MONSIEVR,
Il y a huict ou dix iours que i'ay receu voſtre lettre, par laquelle vous prenez plus long terme à venir en ça, que ie n'auois crû; m'eſtant aſſeuré que le commencement du Printemps vous euſt rendu à Louuain .. Quant à [a] Barcos, ie n'ay 4.

[a] Il eſt Nepueu de

rien obmis de ce que vous requerez de moy; m'y croyant par vostre consideration plus qu'obligé. Vous vous mettez trop en peine du fournissement de ce qu'il aura besoin, & me semble que vous n'apportez pas en cela vostre rondeur accoustumée. Car ie vous ay tant de fois repeté que cela ne m'incommode aucunement, & le dirois franchement, s'il estoit autrement: non pas que i'aye tant de moyens de moy-mesme, qui n'ay rien sinon ma vie; mais c'est l'argent du College qui est en mes mains qui permet bien cela, & dauantage; sans qu'aux comptes que i'en rends toutes les années, personne du monde en sçache rien. Ie feray tout de mesme à l'endroit [b] d'Arguibel, quand il sera besoin, &c. CORNEL. IANSSEN.

l'Abbé de S. Cyran.

[b] C'est vn autre Nepueu de S. Cyran.

Cette lettre nous fait voir que la probité de Ianſſenius doit eſtre ſuſpecte auſſi bien que ſa doctrine; puis qu'il employoit auec ſi peu de fidelité les deniers du College qui luy paſſoient par les mains, & dont il n'eſtoit qu'Adminiſtrateur; que d'en diſpoſer en faueur des Nepueux de Saint Cyran, & tromper ceux à qui tous les ans il rendoit ſes comptes.

De Louuain le 19. d'Auril 1619.

5. MONSIEVR,

L'inſcription de cette lettre eſt telle. A Monſieur du Vergier de Haurane, Chanoine de Noſtre Dame de Bayone. A Poitiers.

Voſtre lettre m'a donné vn tres-grand contentement, tant parceque i'en reçoy peu ſouuent, que pour y voir voſtre candeur accoustumée naifuement depeinte, en me racontant au long comme ie le deſirois touſiours, les occurrences qui ſe ſont preſentées pour voſtre auancement. I'en ſerois encore plus content, s'il en arriuoit aucune, qui vous fuſt propre, & agreable; combien que ie me crains, que tous ces preludes n'aboutiſſent à autre fin, ſinon qu'on vous attachera là, par des liens qui ne vous permettront point accomplir ce dont vous m'auiez donné eſperance, & que ie deſire de tout mon cœur, qui eſt de vous voir icy ce Printemps. Car pour moy, *vxorem duxi & ideo non poſſum venire*, comme ie le deſirerois faire par ſois, tant ay-je le cœur, & la memoire, & l'enuie de vous voir, qui me font ſouuent chanter vos loüanges icy, mais à ceux quelquefois qui ne peuuent pas comprendre que des vertus parmy leſquelles ils ont eſté nourris; ces reſolutions genereuſes leur eſtant inconnuës. En cette matiere meſme, ie ſens eſtre veritable ce que vous auez dit ſouuent, qu'il ne faut point profaner les bons diſcours, mais

dire ce que dit le Prouerbe, *Secretum meum mihi, ſecretum meum mihi* ··· I'ay eſté requis vne fois de m'employer à refuter les quatre liures de M. Anthoine *de Dominis*, par ceux qui gouuernent l'Vniuerſité. Mais du depuis, ſoit que ma reſponce ne leur plût point; ou qu'ils ſe ſont rauiſez, voyant qu'ils n'auroient pas grandement de l'honneur de requerir aide d'vn homme qui ne fait que venir au monde; ils ſe ſont refroidis; dont ie ſuis tres-aiſe, ayant fort apprehendé cette charge ··· Les Ieſuites ont commencé à prendre des degrez, comme les Iacobins; à Doüay s'en ſont fait trois ou quatre Docteurs enſemble; à Louuain ils taſchent de faire le meſme, mais ils y trouuent force empeſchemens, leſquels ie croy qu'ils feront oſter par quelque Bulle de Rome, &c. Voſtre tres-fidelle C. IANSSENIVS.

Cette lettre nous decouure l'extrême liaiſon qui eſtoit entre Ianſſenius & S. Cyran, nous apprend le ſecret qu'affectoit cet Abbé dans le debit de ſes maximes & de ſes ſentimens; conformément à ce qu'il diſoit encore ailleurs, Occultè propter metum Iudæorum. *Et nous fait voir le zele, & la capacité de Ianſſenius à refuter M. Anthoine* de Dominis.

De Louuain le 30. de May 1619.

Cette lettre eſt inſcrite. A Monſieur du Vergier, Chanoine de Noſtre Dame de Bayone. A Poitiers.

MONSIEVR, 6.
I'ay receu le papier de Monſieur voſtre frere de Paris, c'eſt à dire vne Harangue à l'honneur de Noſtre Dame, dont ie me ſeruiray en temps & lieu, ſi l'on me contraint de m'y employer, &c. Voſtre C. IANSSEN.

Il parle de la Harangue qu'il auoit demandée quand il fut promeu chez les Iacobins à la principale charge de la nouuelle fraternité, erigée ſur le debris de celle des Ieſuites, qu'il auoit peuteſtre procuré pluſque perſonne.

De Louuain le 3. de Iuillet 1619.

L'inſcription de cette lettre eſt telle. A Monſieur du Vergier de Hauranne Chanoine de Noſtre Dame de Bayone. A Poitiers.

MONSIEVR, 7.
Barcos profite bien en Theologie, qui l'occupe fort. Il le faut picquer ſouuent pour le faire auancer enſemble au latin. Il eſt facile à ſe laiſſer aller à la routine des autres, & ſe faudra garder qu'on ne luy ſouffle aux oreilles, ce qui ſe pour-

roit peuteſtre faire par les ſiens, ou par ceux qui ne ſont pas trop les [a] voſtres. Ne vous ſouciez pas des auances, il ne luy manquera rien tant qu'il ſera [b] icy. Il entend touſiours la leçon de S. Thomas, outre les trois ordinaires qu'il écrit aux Ieſuites; qui ſéblét faire derechef des efforts, pour auoir permiſſiõ que leurs leçons pûſſent paſſer pour prendre des degrez en cette Vniuerſité. Ils ne repoſeront pas, tant qu'ils auront le pied ſur la gorge de l'Vniuerſité. Ie m'en ſoucie fort peu, ſi ce n'eſt entant que le vray, & bõ ordre, qui ſe doit tenir en toutes choſes, en eſt intereſſé. Car quant à moy, ie ſuis en tel eſtat, qu'il faudroit peu de choſe à me faire reſoudre, de n'aſpirer iamais à aucune leçon importante de l'Vniuerſité, pour pouuoir eſtudier des à cette heure à mon aiſe, & en telle choſe que ie deſire, ſans éſtre vn perpetuel Pedan d'Eſcole iuſques au bout de ma vie . . . Il me faudra faire vne Harangue quodlibetique cette année. S'il y euſt moyen de m'en faire auoir vne, ou de me monſtrer des liures propres à cela, ou qui en ont de toutes faites, latines ou françoiſes, i'en ſerois bien ayſe; ie ne ſuis gueres propre à diſcourir, comme vous ſçauez. Et d'ailleurs le temps approchera qu'il me faudra faire vne leçõ en l'Eſcriture Sainte. Le monde ne ſe ſoucie pas tant du latin icy, moyennant qu' on apporte force raretez, qu'ils admirent fort. Il ne me la faudra pas auoir deuant la Touſſaincts, & ne durera pas pour le plus, trois quarts d'heures, &c. Voſtre C. IANSSENIVS.

[a] N'entend-il point parler des Ieſuites? ce qu'il dira plus bas ſur ce ſujet dans vne autre lettre, fait croire qu'oüy.

[b] Aux dépens du College dont Ianſſenius adminiſtroit le reuenu.

Cette lettre nous découure la hayne qu'il auoit contre les Ieſuites, auſquels il s'oppoſa tant qu'il pût en toutes ſortes de rencontres, & nommément dans l'affaire de leur Vnion, auec l'Vniuerſité de Louuain, ainſi que nous verrons encore plus au long cy aprez. Elle nous apprend auſſi, comme il ſe faiſoit volontiers braue des plumes d'autruy, recourant à ſon confident en ſes beſoins, pour en tirer des Harangues latines & françoiſes, & les faire puis aprés paſſer pour ſiennes. C'eſt encore ce qu'il a fait dedans ſon liure intitulé Auguſtinus; *ou il n'a meſme pas eu honte de dérober quantité de choſes des Heretiques, ſans toutefois leur rendre la reconnoiſſance qu'il leur deuoit, ny faire mention de leurs liures qu'il n'a fait que tranſcrire, entr'autres celuy de* Iacobus Vſſerius, *intitulé*, Gotheſcalci, *&c.* Prædeſtinatianæ Controuerſiæ ab eo motæ hiſtoria; *pour ne rien dire des pages entieres qu'il a tranſcrites de Caluin, & de pluſieurs autres.*

De Louuain le 5. d'Aouſt 1619.

L'inſcription de cette lettre eſt telle. A Monſieur du Vergier de Hauranne Chanoine de Noſtre Dame de Bayone. A Poitiers,

a *De Dominis.*

8. MONSIEVR,
Il ne s'en faut guere que ie ne ſois au bout du liure de l'Eſcriture que i'ay commencé à enſeigner. I'en ay cependant tiré ce profit, qu'il m'a ſeruy de couuerture à me deporter de la charge qu'on m'a voulu impoſer à credit, à trauailler contre *Marcus*[a] *Antonius*, ce que i'abhorre entierement ··· Ie ne ſçay ſi vous auez receu la lettre en laquelle ie vous mandois l'eſtat auquel ie ſuis touchant le train de l'Vniuerſité; ma vie eſtant aſſez portée à eſtudier à mon aiſe, ſans eſtre contraint à ſuiure la routine de l'Eſcole, & à faire l'aſne toute ma vie; mais cela aura ſon temps. Monſieur Barcos eſtudie bien en Theologie; ſon latin & grec vont aſſez lentement; ie croy que vous ne ferez pas mal à l'éueiller vn peu, ſans faire ſemblant de moy; vous connoiſſés qu'il a vn eſprit qui doit eſtre pouſſé vn peu. Quant à l'argent, n'y ſongez point, il ne luy manquera rien de ce qu'il aura beſoin, ſans[b] m'incommoder ··· Ie vous auois eſcrit n'agueres d'vne harangue latine qu'il me faudra faire vers la fin de Nouembre, lors qu'on fait des queſtions quodlibetiques: ie ne ſuis pas du meſtier d'en faire, particulierement y eſtant requis force curioſitez, qui plaiſent au monde. S'il y auoit moyen de m'en faire auoir vne, i'en ſerois bien aiſe; elle ne doit durer qu'vne demie heure. Voſtre C. IANSSENIVS.

b Aux dépens de l'argent du College ainſi qu'il a luy même aduoué cy-deſſus.

Nous voyons par cette lettre, comme il abhorre d'écrire contre Marc Antoine de Dominis, de qui nous auons veu cy deſſus qu'il approuuoit la doctrine, & loüoit les deſſeins. Nous apprenons encore le meſpris qu'il fait de la methode qu'on tient aux Vniuerſitez, pour les eſtudes de Theologie. Enfin nous decouurons par ſon propre teſmoignage, & par l'aſſiſtance qu'il demande à ſes amis, qu'il n'eſtoit pas vn fort habile homme.

De Louuain ce 13. Septembre 1619.

L'inſcription eſt. A Monſieur du Vergier. A Poitiers.

9. MONSIEVR,
Vous m'auez entierement reſioüy par voſtre derniere lettre, en me donnant eſperance que ie pourray iouyr de voſtre preſence, que ie deſire tant, ce mois d'Octobre. Car ie vous puis dire auec toute verité, qu'il n'y a pas ſeulement des iours, mais

mais preſque des heures que ie n'y penſe··· Ie vous prie Monſieur bien humblement, voire ie vous coniure par tout ce que vous aimez, de commencer voſtre voyage en Octobre, pour eſtre icy deuant le vingtiéme du mois ou enuiron, s'il eſt poſſible. Car l'on m'a contraint icy, depuis fort peu de iours, de m'engager à prendre le degré de Docteur. Il me faut faire trois diſputes, *ſine præſide*, ſur trois diuerſes matieres qui me ſeront aſſignées trois iours deuant la diſpute; jugez comme ie ſuis preparé à cela. Elles ſe feront à mon aduis entre le dixiéme, & le dix-ſeptiéme d'Octobre. Les Veſperies le 21. là où l'on produira toutes mes inepties; vous y aurez voſtre part à rire. La Feſte de l'Acte ſe tiendra le 24. d'Octobre, qui eſt le Mardy deuant la S. Simon & S. Iude··· Ie ſuis embroüillé d'affaires du College n'ayant preſque temps de me grater; [a] & le ſoin des diſputes prochaines & incertaines, me faiſant faire des courſes à la volée par la Theologie. C'eſt pourquoy ie reſerueray le reſte à voſtre venuë; demeurant cependant, ſoit que ie viue ou meure, Voſtre tres-fidelle C. IANSSEN.

[a] Voila vn homme fort peu ciuil.

Cette lettre eſt vne nouuelle confirmation de l'eſtroitte vnion qui eſtoit entre Ianſſenius, & S. Cyran. Elle nous monſtre auſſi, cõbien Ianſſenius eſtoit ſuperficiel en la Scholaſtique, à laquelle toutefois du depuis il n'étudia quaſi plus; ainſi que la ſuite de ſes lettres nous fera voir.

De Louuain en Nouembre l'an 1619.

10. MONSIEVR,

Ie vous ay attendu auec ~~grande chaleur~~ tout le mois d'Octobre, eſperant auoir le bonheur, dont vous auiez fait quelque ouuerture en voſtre derniere lettre. Mais voyant que le terme eſt paſſé, & que le mauuais temps approche; ie ſuis contraint d'attendre au lieu de vous, vos lettres·· Ie ſuis paſſé Docteur le 24. du paſſé, apres trois diſputes ſans Preſident, non ſans quelque peu d'applaudiſſement. La partie defenſiue, que i'ay vn peu meilleure que l'offenſiue, comme ie vous ay dit quelquefois, ma fauoriſé vn peu en ce deſtroit, qui n'eſtois guere preparé à cette carriere de Scholaſtique. Maiſtre Barcos (ne riez point) a paſſé ſa promotion. Il prend trois leçons aux Ieſuites··· Mon inclination eſt entierement de n'embraſſer icy iamais autre charge pour enſeigner en public, outre celle que i'ay; à cauſe que ie ſuis merueilleuſement porté à eſtudier à ma

L'inſcription eſt A Monſieur du Vergier de Hauranne Chanoine de Noſtre Dame de Bayonne. A Poitiers.

fantaiſie; cependant le train du monde eſt autre. C. IANSSEN.

Il confirme icy, ce que nous auons remarqué en la lettre precedente, qu'il eſtoit aſſez peu verſé dans la Scholaſtique. Et de plus, il nous deſcouure l'vne des cauſes de ſes erreurs, & des voyes eſcartées que du depuis il a tenuës dedans ſon liure intitulé Auguſtinus ; *d'auoir eſtudié ſans ordre, ny methode, & à ſa fantaiſie.*

De Louuain le 26. de Ianuier 1620.

L'inſcription de la lettre eſt dechirée.

MONSIEVR, I'ay receu deux de vos lettres, dont la derniere reuoquoit en doute, ce que les premieres auoient preſque aſſeuré; & combien que ce delay m'afflige, ie ne ſuis pas toutefois tant amy de moy meſme en la recherche du contentement que voſtre venuë me donneroit, que ie n'endure volontiers cette ſurſeance pour des raiſons ſi iuſtes ... Quant à l'argent qu'il faut fournir à M. Barcos; ie ne ſçay pourquoy vous interpretez par auanture autrement mon ſilence, que mes redites tant de fois faites ſur cela ne requierent; à ſçauoir, qu'il n'y a point de haſte, pour des raiſons que ie vous ay eſcrites il y a long temps: Et quant il ſeroit meſme beſoin de rendre conte entier de l'argent du College; le peu de credit que i'ay icy m'en feroit trouuer au beſoin; mais nous ne ſommes pas à ces termes. 11.

Voſtre IANSSENIVS.

Par cette lettre nous voyons comme il continuë de vouloir obliger le Nepueu de S. Cyran, aux deſpens du College, dont il auoit charge, & dont le reuenu eſtoit deſtiné à l'entretien des pauures Eſcholiers Hollandois, qui eſtoient Catholiques.

De Louuain l'an 1620.

L'inſcription eſt A Monſieur du Vergier de Haurane, Chanoine de Noſtre Dame de Bayone. A Poitiers.

MONSIEVR, Il y a aſſez long-tẽps que ie ne vous ay rien eſcrit, ny ne vous euſſe pas eſcrit encore, ſi ie n'euſſe entendu que voſtre voyage eſt reculé encore iuſques en Octobre .. voſtre Nepueu Barcos a defendu *de Fide, Spe, & Charitate.* Ie n'y ay pû eſtre preſent, à cauſe des raiſons [a] Politiques .. nous auõs eu de nouueau des difficultez auec les Ieſuites touchant la grace. Ie voudrois 12.

[a] Il y a de l'apparence que ces raiſons Politiques ne ſont

bien, s'il eſtoit poſſible, que vous me puſſiez faire ſçauoir, quelle eſt la doctrine des Vniuerſitez de France ſur ces deux points. *An efficax electio ad gloriam ſit facta poſt præuiſa merita, & per gratiam facta; an ante. & An gratia ſit efficax ex hominis conſenſu, eo modo quo hoc docet Pater Leonardus Leſſius.* Particulierement ſur le premier. Car ils preſſent cela auec tant d'ardeur icy; que les Ieſuites diſent, que ceux qui diſent, *quòd electio ſit facta ante præuiſa merita*, n'entendent pas S. Auguſtin. Le paſſage qu'ils diſent eſtre inuincible, eſt celuy qui eſt tant batu *q. 2. ad Simplician.* Il me ſouuient que i'ay eſcrit quelque choſe ſur ce paſſage eſtant delà, mais ie ne l'ay pas receu. Il y en a icy qui entierement s'accordent auec cela, ſans que nous nous ayons veu; ce que ie tiens pour marque [b] de la verité, & on tient icy que c'eſt la vraye ſolution, & ſans reproche. De meſme voudrois-ie bien ſçauoir, ſi les Ieſuites en France, à Bordeaux, à la Fleche, à Paris, & ailleurs enſeignent comme P. Leonardus, ou bien comme nous. Car i'entens qu'en toute l'Eſpagne, & Italie, on ne ſçait rien de la doctrine de Leſſius ſur ces deux points. Ie feray la meſme enqueſte par les Vniuerſitez d'Allemagne; car ie me doute que ce ne ſera pas la derniere attaque que nous aurons ſur ce ſujet. Barcos defendra encore vne autrefois en Octobre *De omnibus Sacramentis* ••• Ie croy que vous ſçauez qu'on preſſe fort la definition *De Conceptione Immaculata B. Virginis*, toutes les Vniuerſitez d'Eſpagne, & pluſieurs Villes l'ont ſignée & iuré de la maintenir. Le Concile de Dordrecht [c] eſt acheué. Ie l'ay depuis long-temps, mais en Flamand; ie ne l'ay pû auoir en latin pour le vous enuoyer. Ils ſuiuent preſqu'entierement la doctrine des Catholiques au fait de la Predeſtination, & reprobation, retranchant tout ce qu'il y auoit d'aigre en l'opinion de Caluin; hormis qu'ils retiennent la certitude de la Predeſtination, & l'inamiſſibilité de la Iuſtice, & quelques autres fautes, &c. C. IANSSENIVS.

autres, ſinon que cette diſpute ſe faiſoit chez les Ieſuites, où il n'auoit garde de ſe trouuer, à cauſe de la haine qu'il leur portoit.

[b] Cette marque n'eſt guere aſſeurée pouuant eſtre commune à l'erreur auſſi bien qu'à la verité.

[c] Le Miniſtre Ioan. Henrie. Ottius, Miniſtre de Zurie, *in Oratione de cauſa Ianſenitica*, imprimée l'an 1653. à Zuric, ſans auoir veu cette lettre, croit que c'eſt le Concile de Dordrecht, qui a tiré à leur party Ianſſenius: voicy ces mots que ie rapporteray encore cy apres. *Quid ſi Ianſenio veſtro Patrum Dordracenſium Canones, Auguſtini intentiùs inſpiciendi cauſam attulerint? quia eadem diſputationis materia; idem fere tempus, vicinitas, &c.*

Cette lettre nous apprend 1. *que Ianſſenius n'eſtoit guere bien inſtruit des opinions des Ieſuites, qui n'ont aucune doctrine particuliere touchant l'election efficace à la gloire deuant ou apres les merites; les vns tenant l'affirmatiue; & les autres la negatiue. Et pour l'efficace de la grace, ils reçoiuent pour Catholique toute opinion en cette matiere, qui accorde cette efficace auec l'indifference & la liberté de la volonté. Ce que n'a pas fait Ianſſenius, non plus que les Heretiques de noſtre temps.*

2. *Quant à ce qu'il dit que le Concile de Dordrecht ſuit preſque entierement la doctrine des Catholiques touchant la predeſtination, & reprobation; il ſe trompe lourdement; & s'il auoit tenu pour Catholique la doctrine du Concile de Trente qui luy eſt entierement contraire, il n'auroit pas ce ſentiment. Et de vray eſt-ce la vne doctrine Catholique?* Dei voluntas damnandi peccatores propter peccatum, non eſt decretum [c] reprobationis. Deus non decreuit omnibus hominibus dare gratiam ſufficientem, cuius beneficio ſaluari poſſint. Deus non ſubminiſtrat omnibus hominibus neceſſaria, & ſufficientia media ad ſalutem, idque cum intentione ſaluandi. Non rectus vſus mediorum, non eſt cauſa reprobationis. *Ie ſçay bien que ces ſentimens ſont les meſme qu'a ſuiuy du depuis Ianſſenius; mais en cela, comme en beaucoup d'autres, il s'eſt eſcarté de ceux de l'Egliſe; & a eſté auſſi bien qu'eux condamné par les Papes.*

[c] *Synodus Dordrechtana de reprobatione, totidem verbis.*

De Louuain le 14. d'Octobre 1620.

L'inſcription eſt A Monſieur du Vergier Chanoine de Noſtre Dame de Bayone. A Poitiers.

MONSIEVR. Ie ſuis reſolu de nouueau de paſſer cet hyuer à parler à vous par la plume, pour ſuppleer au defaut de noſtre entreueuë, qui ſe trame il y a quelques années. Elle me feroit parler de beaucoup de choſes, que ie reſerue encore maintenant; afin qu'en leur donnant de l'air, auant que d'eſtre venus à maturité, & digerées auec plus de loiſir, elles ne s'eſuanoüyſſent en fumée. Car i'ay à vous dire beaucoup, touchant certaines choſes de noſtre Profeſſion, qui ne ſont pas de peu d'importance; & particulierement de S. Auguſtin, qu'il me ſemble auoir leu ſans yeux, & oüy ſans entendre. Que ſi les principes ſont veritables qu'on m'en a deſcouuerts, [a] ~~comme ie les iuge eſtre~~ iuſques à cette heure que i'ay releu vne bonne partie de S. Auguſtin; ce ſera pour eſtonner auec le temps tout le monde. Nous aurions aſſez des ſepmaines entieres d'en parler. Barcos à recommencé à ſe preparer à vne autre diſpute, &c. C. IANSSEN. 13.

[a] Ce fut Ianſonius Diſciple de Baïus, qui peruertit Ianſſenius.

Remarquez comme en ce temps, leur entreueuë ſe tramoit des-ja depuis quelques années, pour les deſſeins qui ont eſclaté du depuis, & ont troublé l'Egliſe. Conſiderez comme Ianſſenius n'oſoit fier au papier beaucoup de choſes en cette matiere, depeur d'eſtre d'eſcouuert. Deuinez qui fut celuy qui decouurit à Ianſſenius les principes de S. Auguſtin, & luy ouurit les yeux, & les oreilles, pour les lire & les entendre auec le meſme

eſprit qu'ont touſiours fait les Heretiques. Il y a de l'apparence que ce fut Ianſonius qui auoit eſté Diſciple de Baius, & qui s'eſtoit opiniatré à maintenir ſa doctrine, & auoit grande habitude auec Ianſſenius. Le Miniſtre de Zuric que nous citerons plus bas, croit que ce fut le Synode de Dordrecht.

De Louuain le 15. d'Octobre 1620.

14. MONSIEVR··· Arguibel eſt fort ſage & modeſte, & extremement diligent, fort familier aux Ieſuites : mais ie croy qu'il ne fera rien contre la promeſſe qu'il vous a faite. Barcos les hante [a] auſſi fort ; mais ie n'ay pas opinion qu'il penſe rien à quelque changement. Quant à moy, i'employe le temps qui me reſte de la leçon que ie fais ſur l'eſcriture, à S. Auguſtin, que i'aime vniquement, me ſemblant qu'il n'y a rien entre les Anciens ou Modernes qui en approche de cent lieuës, & tant plus le liſ-je, tant plus beau ie le trouue··· Si vous vous reſoluez à venir vne fois en ces quartiers, comme vous y eſtes obligé par tant de promeſſes, vous me ferez plaiſir d'apporter auec vous, vos harangues de Noſtre Dame que vous auez, car quoy que i'en aye fait vne, que ie vous monſtreray alors ; l'occaſion ſe preſentera icy ſouuentefois d'en faire d'autres·· Auſſi voudroiſ-je bien auoir les harangues funebres faites à la mort du Roy Henry ; ou ſi vous en ſçauez d'autres plus propres, pour s'en ſeruir quelquefois en ſemblables occaſions qui ſe preſentent icy par fois en d'autres ſubjets de moindre luſtre, &c. Voſtre, C. IANSSENIVS.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran.

[a] Tous deux ſont Nepueux de l'Abbé de S. Cyran.

Cette lettre nous apprend, 1. La crainte qu'ils auoient tous deux que les Nepueux de S. Cyran, ne ſe fiſſent Ieſuites. 2. Le meſpris que faiſoit Ianſſenius de tout ce qui n'eſtoit pas S. Auguſtin. 3. La recherche qu'il continuoit de faire des harangues qui luy pouuoient ſeruir, afin de les debiter comme ſiennes.

De Louuain le 1620.

15. MONSIEVR··· N'ayant receu de vous aucune lettre depuis le 17. de Ianuier, iuſques au mois de Iuillet ; toute voſtre eloquence ne ſeroit pas baſtante à m'arracher l'opinion que i'ay, d'auoir iu-

L'inſcription eſt A Monſieur du Vergier de Hauranne Abbé de S. Cyran. A Poitiers.

ſte raiſon de m'en plaindre ·· S. Auguſtin eſt mon plus grand entretien ·· I'ay eſté eſtrangemẽt eſtonné de voir les enormes excez, qui ſe trouuent dans l'eſcrit que vous m'auez enuoyé. Vrayement il ſemble que la repentance, ou le deſdire, ſoit vn vice à ces gens; comme la triſteſſe aux Stoiciens. Pluſt à Dieu que cette diſpute fut meuë, & ſi vigoureuſement auſſi ſouſtenuë ailleurs, puiſque les breſches qu'ils font à la puiſſance ordinaire, ſont trop viſibles; qui à dire vray, eſt vne choſe où ie perds la patience, voyant l'ordre tellement renuerſé par ceux qui font ſemblant aux ſçauans, & font croire aux ignorans, qu'ils le reſtabliſſent. Ie ſuis infiniment aiſe que la France ait des Prelats qui leur oſent monſtrer les dents, pour ſouſtenir la Hierarchie Eccleſiaſtique, contre vne inondation vniuerſelle de cette Nation. Voſtre Nepueu Arguibel a fort bien profité, & veux faire en ſon endroit, tout ce que vous en deſirez; mais pour le mettre dans le College, ce n'eſt pas en ma puiſſance; veu que ce College eſt tellement adſtraint à la Diecese de Harlem, que mon propre Nepueu que i'ay icy à Louuain, ny peut pas demeurer, ſi ce n'eſt en qualité de mon Valet·· Ie ſuis voſtre C. IANSSEN.

Il y a de l'apparence que c'eſt contre les Ieſuites qu'il s'emporte auec tant d'excez; car ce ſont les ſujets les plus ordinaires de leurs entretiens, que ces Peres, qu'ils ſont heureux d'attaquer ſous le pretexte de defendre la Hierarchie; qui n'a point toutefois de plus grands ennemis que ces nouateurs.

De Louuain le 5. de Mars 1621.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran. A Poitiers.

MONSIEVR··· Cependant ie pourſuis mes eſtudes que i'ay commencé apres vn an & demy, ou deux ans enuiron; c'eſt à dire à trauailler à S. Auguſtin, lequel ie lis auec vn eſtrange deſir & profit, a mon aduis, eſtant venu iuſques au ſeptiéme Tome, & ayant leu les liures d'importance, deux ou trois fois. Ie n'ay cependant rien marqué de luy, faiſant eſtat de le lire, & relire toute ma vie. Ie ne ſçaurois dire comme ie ſuis changé d'opinion, & de iugement que ie taiſois auparauant de luy, & des autres; & m'eſtonne tous les iours dauantage de la hauteur, & profondeur de cet eſprit, & que ſa doctrine eſt ſi peu connuë parmy les ſçauants, non de ce ſiecle ſeulement, mais de pluſieurs 16.

ſiecles paſſez. Car pour vous parler naïfuement, ie tiens fermement, qu'apres les Heretiques, il n'y a gens au monde, qui ayent plus corrompu la Theologie, que ces Clabaudeurs de l'Eſchole, que vous connoiſſez. Que ſi elle ſe deuoit redreſſer au ſtile ancien, qui eſt celuy de la verité; la Theologie de ce temps, n'auroit plus aucun viſage de Theologie, pour vne grande partie. Ce qui me fait admirer grandement les merueilles que Dieu fait à maintenir ſon Eſpouſe, d'erreurs. Ie voudrois vous en pouuoir parler au fond; mais nous aurions beſoin de pluſieurs ſepmaines, & peuteſtre mois. Tant eſt-ce que i'oſe dire auoir aſſez deſcouuert, par des principes immobiles; que quand toutes les deux Eſcholes, tant des Ieſuites, que des Iacobins, diſputeroient juſques au bout du Iugement, pourſuiuant les traces qu'ils ont commencées; ils ne feront autre choſe que s'eſgarer beaucoup dauantage; l'vne & l'autre eſtant cent lieuës loin de la verité. Ie n'oſe dire à perſonne du monde ce que ie penſe (ſelon les principes de S. Auguſtin) d'vne grande partie des opinions de ce temps, & particulierement de celles de la grace, & predeſtination; de peur qu'on ne me faſſe le tour à Rome qu'on a fait [a] à d'autres, deuant que toute choſe ſoit meure, & à ſon temps. Et s'il ne m'eſt pas permis d'en parler iamais, i'auray vn grandiſſime contentement, d'eſtre ſorty de cet eſtrange labyrinte d'opinions, que la preſomption de ſes crieurs a introduit aux Eſcholes, là où vn chacũ ſemble trauailler à introduire des nouueautez dangereuſes, & ſe faire admirer en reiettant les Anciens; qui par tant de Conciles, & Papes, ont eſté approuuez, & admirez par toute l'ancienneté. Cet eſtude m'a fait perdre entierement mon ambition que i'euſſe pû auoir à pourſuiure aucune chaire en l'Vniuerſité; voyant aſſez qu'il m'y faudroit ou taire, ou me mettre en hazard en parlant; ma conſcience ne me permettant point de trahir la verité connuë. Mais Dieu peut faire changer les affaires, quand il le iugera à propos. Voila ce que ie ne vous ay pas dit iuſques à maintenant, ayant eſté preſque touſiours en ſuſpens, & à m'affermir en la connoiſſance des choſes qui peu à peu ſe decouuroient, pour ne me ietter point temerairement à des extremitez. Ie ſuis degouſté vn peu de Saint Thomas, [b] apres auoir ſucé S. Auguſtin: toutefois pour l'amour de vous, ie feray biẽ ce que vous demãdez, quand ie ſeray venu à ſes liures, & auray entendu entierement voſtre intention. Si c'eſt neantmoins pour vous, ie ne vous conſeilleray point de

[a] Il entend Baïus & autres.

[b] Remarquez cecy.

vous amuſer à cela ; vous le prendrez en bonne part que ie vous parle ſi librement. Ie vous en diray plus, ſi Dieu nous fait la faueur de nous voir vn iour ··· Ie nourris vn petit Nepueu, dont vous me parlez, que i'ay enuie d'enuoyer en France, apres qu'il ſçaura ſa Theologie, &c. Voſtre C. IANSSENIVS.

N'admirez-vous point la preſomption de cet eſprit, à croire qu'il entend mieux S. Auguſtin, que ne font ny les ſçauans de ce ſiecle, ny ceux des ſiecles paſſez ; luy qui ne venoit que de naiſtre, & qui à peine auoit atteint dans les ſciences vne petite mediocrité ? Ne vous eſtonnez-vous point de l'effronterie de cet inſolent, à qualifier de la ſorte les Theologiens Scholaſtiques, & à maintenir que les Theologiens ont entierement defiguré le viſage de la Theologie ? remarquez-vous comme ſes penſées ſont encore plus criminelles que ſes paroles, qu'il eſt contraint de ſupprimer dans ſes lettres, à deſſein de s'en ouurir vn iour dans le ſecret de la confiance à ſon amy ? ſe peut-il voir vn pareil orgueil à celuy de ce perſonnage, de traitter auec l'indignité qu'il fait l'eſchole des Iacobins, & des Ieſuites ; qui ſont peut-eſtre les meilleurs appuys, & les defences les plus aſſeurées de la doctrine de l'Egliſe ? mais quel jugement faites vous d'vn homme, qui n'oſeroit dire tout ce qu'il penſe en matiere de Religion, depeur d'eſtre condamné comme Heretique, & traitté comme fut Baius dont il vouloit reueiller les erreurs ; & qui pour cet effet attend que les choſes ſoient meures, c'eſt à dire que ſa cabale ſoit formée en Flandre, & en France ; pour faire peur à Rome, & obliger par là, s'il pouuoit, l'Egliſe, bon gré, malgré, à ſuiure ſes erreurs ; & qui pour ſe flater dans ſes deſſeins, oze encore à l'exemple de nos Heretiques, oppoſer icy l'ancienne Egliſe à la nouuelle, & les Papes des premiers temps aux noſtres ? que diray-ie du meſpris qu'il fait de S. Thomas, le plus fidelle interprete de S. Auguſtin ; à raiſon que les explications qu'il donne à ſes liures ; auſſi bien que ſa doctrine ; combattent également les ſiniſtres ſentimens, & les erreurs qu'il vouloit eſtablir ?

De Louuain le 4. Nouembre 1621.

L'inſcription eſt. A Monſieur du Vergier de Hauranne Abbé de S. Cyran, chez Monſieur de Beauxhoſtes à la ruë de la poterie prez des Halles. A Paris.

MONSIEVR ···

Vos larmes, que noſtre ſeparation vous a fait fondre, ont eu tant de pouuoir ſur mon humeur froide, qu'elles ont eſmeu les miennes, apres tant de temps (vous le pouuez croire comme ie le dis) ce qui ne m'eſtoit pas arriué iuſques à cette heure ··· Ie n'entends point de vos lettres, ce que ie deſirois ſçauoir, 17

ſçauoir, en quel quartier vous ayez pris voſtre reſidence, pour y pouuoir addreſſer mes lettres ; cependant ie ſuiuray l'ancienne voye de Monſieur de Beauxhoſtes, tant que vous n'en ordonnerés autrement ; ce qui ne doit pas empeſcher neantmoins de me faire ſçauoir voſtre logis ; afin que ie ſçache ou deſcendre. I'ay admiré le ſoin que vous auez eu de m'informer de tout ce qui ſe paſſe de delà, ſi particulierement. Le contentement n'en a pas eſté petit, entendant les ſuccez heureux des affaires de delà, leſquelles la cauſe commune nous fait aimer comme les noſtres··· Les affaires de [a] Sulpice, dont il vous auoit parlé, s'auancent peu à peu. Il croit qu'il a trouué certaines racines, d'où ſortiront des arbres pour en baſtir vne maiſon ſur vne matiere de [b] Pilmot, de laquelle il auoit preſque deſeſperé, comme il vous auoit dit. Il en eſcrit tous les iours, & a bonne eſperance que tout viendra à ſon point. Toutefois il doute de force choſes ; non pas tant que ſon iugement les condamne, que parceque c'eſt ſon jugement ſeul qui le iuge ainſi. Car s'il fait voir ces choſes à [c] Chimer, il ſera deſcrié pour le plus extrauagant reſveur qu'on a veu de ſon temps ; c'eſt pourquoy il s'arreſte ſouuent. Quinquarbre [d] a acheté quatorze exemplaires tels que Durillon [e] en emporta vn ; il en reſte encore chez le Docteur trente. Si Durillon [e] iuge qu'il en faudra encore acheter, je voudrois bien qu'il l'eſcriuit à Sulpice [a], afin qu'il s'en puiſſe aſſeurer, & iuſques à quel nombre. Philippas [f] eſt entierement decheu de ſon eſperance de pouuoir rien obtenir des Italiens, qu'à la deſrobée, *Per ſubreptionem*, ce qu'il ne veut nullement faire, voyant bien que cela ſeul le feroit deſauoüer. De ſorte qu'il ſe remet entierement à la Prouidence de Dieu, laquelle ie luy dis quelquefois, qu'elle veille aſſeurement à vn tel affaire, & qu'il le fera eſclater quand il ſera à propos. Il a recommandé à Sulpice [a], que ſi par auanture il eſcriuit rien de ce ſubjet, de le garder ſoigneuſement pour la poſterité, ſi durant ſa vie il n'en pouuoit pas faire de profit ; ce qu'il luy a aſſeuré de le faire ainſi, & il le fera de meſme. Cependant, diſoit-il, il faudra que vous entreteniez Durillon [e] de delà, ſi par auanture Dieu vouloit de ce coſté faire quelque ouuerture. Ie voudrois bien que vous eſcriuiez quelque choſe par fois à Sulpice [a], comme il ſe doit gouuerner auec Solſty, [g] prenant la viſée telle comme vous iugerez bien-toſt qu'il la faudra prendre, ſelon les circonſtances de delà, & de l'affaire, comme il ſe monſtre main-

[a] Sulpice ſignifie Ianſſenius, ainſi que la ſuite & les autres lettres feront connoiſtre.

[b] Pilmot ſignifie le ſujet du liure de Ianſſenius.

[c] Chimer ſignifie les ennemis de ſa doctrine, & ſur tout les Ieſuites, la ſuite le fera voir.

[d] Quinquarbre ſignifie Ianſſenius, ainſi qu'on connoiſtra par les autres lettres.

[e] Durillon ſignifie S. Cyran.

[f] Philippas, c'eſt Conrius Cordelier.

[g] Solſty ſignifie Conrius Cordelier, & puis Archeueſque d'Hibernie.

tenãt. I'ay eſté eſtõné de ceux de [b] Blemar, & auez dit tres-vray, que nous euſſions eſté d'autre aduis. Il eſt venu vn homme d'Egliſe icy portant vne lettre à vous, comme il diſoit, de la part de Monſieur de Nantes, quelques dix iours apres voſtre depart; & ne vous ayant pas trouué, il s'en eſt allé, ne me diſant pas d'autres particularitez; je ne luy ay pas fait autre carreſſe. Les Sermons de Boëce [i] iront en fumée, tant eſt-il embaraſſé des affaires de Madame de [k] Cumar. Souuent penſant faire force chemin en liſant les papiers de ce grand Vanteur [l] qui en a ietté les fondemens, il n'en peut acheuer que deux ou trois fueilles en vn iour, tant il trouue de difficultez en ce procez. Il faut que le plus fort emporte le deſſus; encore le iour luy eſt beaucoup trop court. Il voudroit viure au temps de Ioſüé, ou changer les climats auec les gruës, pour aller aux endroits où les iours ont 19. ou 20. heures ... Pour la recreuë, ne vous mettez pas en peine, ie taſcheray faire en ſorte que tout aille ſans deſordre. Voſtre C. IANSSEN.

[b] Blemar c'eſt la Sorbone.
[a] Sulpice c'eſt Ianſſenius.
[i] Boëce ſignifie Ianſſenius, ainſi que les ſuiuantes lettres feront connoiſtre.
[k] Cumar; ſignifie le liure de Ianſſenius.
[l] Ce grand Vanteur; c'eſt Conrius, qui ſe vantoit d'eſtre l'inuẽteur des opinions que Ianſſenius a aduancé dans ſon liure.

Cette lettre eſt eſcrite apres l'entreuenë de Ianſſenius, & de S. Cyran. Elle parle à fond de leur cabale; du deſſein du liure de Ianſſenius, eſtably ſur les pretendus principes de S. Auguſtin; de la crainte de s'engager dans cette affaire, contre le ſentiment public; & d'eſtre refuté. De l'intrigue qu'il auoit auec Florentius Conrius Cordelier, & depuis Archeueſque en Hibernie, dont le liuret De Pœna Paruulorum, *eſt ioint à celuy de Ianſſenius; de la connoiſſance qu'ils auoient tous deux que Rome eſtoit contraire à leur doctrine, & qu'ils ne gaigneroiẽt rien de ce coſté là. Enfin de l'intelligence qu'ils auoient l'vn & l'autre auec l'Abbé de S. Cyran en France, qui preparoit les chemins au nouuel Euangile, & diſpoſoit les eſprits au Ianſſeniſme, en ce Royaume, comme les autres faiſoient en Flandre, aidez, cõme nous verrons en ſuite, de l'Archeueſque de Malines, de Calenus l'Archidiacre; & du Docteur Fromond.*

De Louuain le 19. de Nouemb. 1621.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran. A Paris.

MONSIEVR,
I'ay receu deux de vos lettres preſqu'en meſme temps ... La maladie de Monſieur Dandilly m'afflige ... Quant à l'affaire des [a] vœux, ie ſuis fort aiſe de ce que vous auez pris la peine de m'eſcrire toutes les particularitez, principalement celles qui ſeruiront à ma defence contre les [b] noſtres. Et puiſque l'affaire 18.

[a] Il parle de la formule des vœux des Carmelites, dreſſée par le Cardinal de Berulle.
[b] Il entend les Do-

eſt ſi publique, i'ay deſſein de preuenir, ſans me declarer, que i'ay eu affaire de ces vœux, & les intimider du deſordre qu'ils ont fait par cette cenſure; & leur dire qu'on les a vilainement ſurpris, pour les induire, s'il ſe peut, que d'eux meſmes ils deſirent d'eſtre informez de tout, & leur faire faire quelque declaration ſur les vrays vœux; en imitant le Pere [c] Leſſius; ce que ie ne croy pas toutefois qu'ils feront. Ie ne puis pas faire du mal en cela, car il ne ſçauroit faire que du bien; qu'ils ſçachent la faute qu'on leur a fait faire; eſtant principalement des gens, qui ne ſont pas aiſes de contrecarrer tant de gens ſçauans, & de qualité, en vne telle ſurpriſe. Ie vous en eſcriray la premiere fois ce qui en ſera, & s'il ſera beſoin d'y trauailler encore, pour faire qu'ils ne nuiſent point à Monſieur de Berulle par leur cenſure; car quant à moy, ie ne me ſoucie point de ce qu'ils ont fait.** Celle cy eſt la deuxiéme que ie vous eſcris: par la premiere, ie vous ay aduerty de certaines affaires touchant [d] l'Illuſtriſſime, & que i'ay achepté quatorze exemplaires des liures, dont vous en auez emporté vn, & qu'il en reſte encore trente: eſcriuez s'il en faut achepter dauantage. Ie me porte bien apres vne langueur de teſte, & de touë que i'ay euë du voyage que ie fis auec vous. Recommandez moy à la bonne grace de vos Nepueux, & particulierement de Monſieur le Chanoine, à qui i'ay eſcrit dernierement. Vos lettres me ſembloient dire que vous m'enuoyez enſemble les deux cenſures, & du [e] Gorphoroſte, & des noſtres; je ne les ay pas receuës, mais ſeulement l'inſtruction pour examiner leurs raiſons. Voſtre, IANSSEN.

[c] Leſſius ayant veu les vœux en vne autre forme qu'en celle que d'abord on luy auoit fait voir, reuoqua ſa cenſure.

[d] L'Illuſtriſſime; c'eſt Conrius Cordelier, & depuis Archeueſque d'Hibernie.

[e] Le Gorphoroſte ſignifie le Ieſuite; & il ſe ſert ſouuent ailleurs de ce moe au plurier pour deſignee les Ieſuites; ainſi que nous verrons cy aprez. Or ce Ieſuite icy c'eſt le P. Leſſius.

Cette lettre fait voir comme ce fut l'Abbé de S. Cyran, qui obligea Ianſſenius de ſe ſeparer des ſentimens de l'Vniuerſité de Louuain, & faire bande à part dans l'affaire de la formule des vœux qu'auoit dreſſé pour les Carmelites M. de Berulle. De plus elle eſclaircit la lettre precedente, & fait connoiſtre, 1. Que Sulpice n'eſt autre que Ianſſenius. 2. Que le Gorphoroſte, dont il parle dés cette lettre, deſigne le P. Leſſius, qui cenſura auſſi bien que l'Vniuerſité de Louuain, la formule des vœux dont il eſt queſtion. Et de vray, nous verrons dans la ſuite des lettres de Ianſſenius, qu'il ſe ſert du nom de Gorphoroſtes pour deſigner les Ieſuites; & qu'il ſigne ſouuent ſes lettres du nom de Sulpice.

De Louuain le 17. de Decemb. 1621.

Renuoyez moy cette Lettre.

L'inſcription eſt. A Monſieur l'Abbé de S. Cyran, chez Monſieur de Beauxhoſtes à la ruë de la poterie A Paris.

MONSIEVR, Ie viens de receuoir voſtre lettre toute à cette heure, apres vne longue attente·· Cette affaire de Pilmot [a] s'auance peu à peu honneſtement; & eſperay-je que Dieu y mettra dautant plus la main, qu'il me ſemble que ie voy tous les iours plus clairement, que Chimer [b] s'eſt eſgaré viſiblement en cette affaire. Il m'eſt arriué vn cas fort eſtrange, ſur ce ſubiet: car il m'eſt venu entre les mains vn petit eſcrit, qui a eſté dicté à la main, deuant trente ans, en ces quartiers; dans lequel i'ay trouué expreſſément en termes ouuerts la meſme opinion, de l'inuention de laquelle Monſieur Philippas [c] croit qu'il eſt ſeul autheur, apres les anciens. Il ſemble que Dieu a expreſſément voulu que cecy ſoit arriué, afin que le monſtrant à Solſty [d], il n'aye point de ſubiet de ſe formaliſer, comme ſi on luy faiſoit tort, en cas que Sulpice [e] fiſt quelque choſe ſur l'affaire de [f] Cumar. Toutefois ie ne le luy monſtreray pas, ſi ce n'eſt que vous ſoyez de cet aduis. Cet eſcrit le touche en aſſez de paroles, auec des prefaces pour adoucir la hardieſſe; mais vn peu apres il perd le filet, n'en ayant point penetré le fonds, & baſtit au reſte ſur les fondemens de [b] Chimer, &c. Voſtre, IANSSENIVS. 19.

a Pilmot ſignifie le deſſein du liure de Ianſſenius, intitulé *Auguſtinus*.
b Chimer ſignifie les ennemis de ſa doctrine, & ſur tout les Ieſuites.
c Philippas, ſignifie Conrius Cordelier, & depuis Archeueſque en Hibernie.
d Solſty ſignifie le meſme Conrius.
e Sulpice; c'eſt Iaſſenius.
f Cumar, ſignifie ſon liure intitulé *Auguſtinus*.

Remarquez-vous la jalouſie de Ianſſenius, qui ne veut pas que Conrius, ſon aſſocié dans le deſſein de l'eſtabliſſement de ſes erreurs; ait l'honneur de l'inuention de la nouuelle doctrine, qu'ils deuoient publier? mais pour luy oſter cette gloire, il n'eſtoit pas beſoin de recourir à vn eſcrit compoſé depuis 30. ans; Luther, & Caluin, leur ayant à tous deux long-temps auparauant également rauy cet honneur.

De Louuain le 7. de Ianuier 1622.

L'inſcription de la lettre eſt dechirée.

MONSIEVR, Ie reçoy voſtre lettre du dernier de l'an, toute à cette heure··· Ie ſuiuray voſtre aduis exactement, en ce qui eſt de l'affaire [a] de Pilmot; c'eſt à dire, le ſpirituel affaire, en ne diſant rien de ce papier à Monſieur [b] l'Illuſtriſſime; & ſuis aiſe que vous le preniez à cœur, & que vous n'en faſſiez point des approches, 20.

a L'affaire de Pilmot; ſignifie le deſſein de ſon liure & de toute ſa caballe.
b Monſ. l'Illuſtriſſime; ſignifie Conrius Archeueſque.

qu'en general : car l'affaire eſt encore trop cruë de deça ; quoy que i'en doibs rendre graces à Dieu, qui me fait touſiours quelque faueur, en me deſcouurant quelque choſe que ie ne ſçauois point auparauant. Hier qui fut le iour des Roys, i'ay rencontré deux comme racines, dont l'vne touche l'affaire vn peu ; l'autre point du tout : ſi elles ſont veritables, elles feront des breches à la doctrine de [c] Chimer, & des [d] Clabaudeurs. Ie n'en ſuis pas encore aſſeuré, & ne les ay qu'annotées. Il me ſemble que i'ay mis le principal point qui m'a fort tourmenté, & que ie vous ay declaré vn iour, à couuert contre tous les aſſauts de Chimer [c], (*il y a au deſſus de Chimer, des Aduerſaires*) & qu'ils ne le ſçauroient abatre ſans paſſer par le ventre d'eux meſmes, & par la ruine du Paradis, & de l'Enfer ; quoy que ie ne l'aye point encore mis à mon gré, & au gré de ceux qui voudroient taſter la verité des mains. Vous me feriez grãd plaiſir, & de l'auantage à l'affaire [e], ſi vous pouuiez attraper encore quelque piece par le moyẽ de l'hõme qui a trouué la piece de l'Affricain, que ie voulois corriger ; & particulieremẽt demandez luy vn peu, s'il n'a pas eu de nouuelles des 7. liures de S. Fulgence, *contra Fauſſũ*, & de sẽblables, *de S. Cæſarius Epiſcopus Arelatenſis*. Ie ſuis tres-aiſe de la reconualeſcence de Monſieur Dandilly ; de la maladie duquel i'eſtois bien plus triſte, que de la mort de quelques autres, quoy que grands ; tant à cauſe de la vertu du perſonnage, que parceque vous l'aimez ··· Cette affaire [f] m'emporte tant, que du matin iuſques au ſoir, ie ne fais autre choſe ; ayant ſouuent commencé à lire les liures du Cardinal [g], & ne pouuant pas bien continuer. I'ay auſſi ce liuret, *De ceremoniis Miſſæ*, que ie traduirois en François, ſi le loiſir me le permettoit, &c. Voſtre, IANSSEN.

[c] Des aduerſaires de la doctrine de Ianſſenius, ſoit Ieſuites, ſoit autres.

[d] Clabaudeurs ; c'eſt à dire des Theologiens Scholaſtiques.

[e] L'affaire de Pilmot, c'eſt à dire de ſon liure.

[f] Il parle de ſon liure intitulé *Auguſtinus*.

[g] Du Perron.

Cette lettre regarde preſque toute, le liure que preparoit Ianſſenius ; & les grãds deſſeins qu'auoit l'vn & l'autre contre l'Egliſe, & contre toute l'eſchole de Theologie, en Flandre, & en France.

De Louuain le 20. de Ianuier 1622.

L'inſcription de cette lettre eſt telle. A Monſ. l'Abbé de S. Cyran, au Cloiſtre N. Dame, au logis de Monſieur le Souſchantre. A Paris.

21. MONSIEVR, Voſtre lettre du 9. ou 10. de Ianuier (car elle n'a ny lieu, ny iour, ny mois, ny année) m'a fort reſioüy ··· Quant aux autres affaires ; ie ſuis aiſe que vous commenciez à meſnager ſi bien les perſonnes qualifiées, pour l'affaire [a] ſpirituelle ;

car ie voy bien qu'il eſt tres-neceſſaire, comme auſſi vne tres-grande prudence à mener le bateau. Ie fais touſiours quelque choſe, & plus i'auance, plus l'affaire me donne de frayeur, tellement que ie n'aurois iamais le courage (*il a eſſaié, & voſtre Sulpice n'auroit iamais le courage*) de tirer le rideau, ſi ie ne croyois que Dieu s'en meſle; car tous les iours ie deſcouure de nouuelles ſources. C'eſt pourquoy ie m'eſtonne que noſtre voiſin, [b] ne ſe met en peine d'autre choſe, que du pouuoir [c] Tramontain, que i'eſtime la moindre choſe, quoy qu'elle eſt difficile: car il a perdu toute ſon eſperance, & ne ſollicite plus. Il dit que la cauſe du refus [d] c'eſt l'ignorance de telles affaires en la Cour, & la crainte qu'ils ont de ſuſciter de nouueaux troubles; à l'aſſoupiſſement & intelligence deſquels ils ne ſont pas ſi bien dreſſez, qu'au maniement des affaires de [e] Machiauel. I'ay oublié de vous eſcrire, que i'ay parlé à quelques vns de nos Docteurs de l'affaire de ces Religieux, & de leur cenſure. Ils ſont marris qu'on les a trompez; mais au reſte ſi froids, comme de couſtume, qui ne s'eſtonnent que des coups de tonnerre, & des foudres qui viennent des nuës des Alpes, &c. C. IANSSENIVS.

a De Pilmot, c'eſt à dire ſon liure, & de toute la caballe.

b Noſtre voiſin, il parle de Corius.

c Tramontain, c'eſt à dire de Pape.

d Qu'on luy fait à Rome d'approuuer ſes opinions.

e Sentiment de Cõrius touchant la Cour de Rome.

Vous voyez comme S. Cyran preparoit des lors en France les voyes au nouuel Euangile; & gaignoit les grands aduitement, diſpoſant leurs eſprits au Ianſſeniſme futur; pendant que Ianſſenius trauailloit de ſon coſté, & taſchoit en Flandre de bien conduire le bateau. Vous voyez encore la deffiance, & l'horreur meſme qu'auoit Ianſſenius, d'vne entrepriſe ſi criminelle deuant Dieu & les hommes; & qu'il preuoyoit deſia, deuoir cauſer d'eſtranges troubles dans l'Egliſe, & dans tous les eſprits. Vous voyez de plus qu'en cette affaire, ils n'obmettoient choſe du monde qui la peuſt aduancer; ayans des perſonnes affidées qui taſchoient de gaigner le Pape, & la Cour de Rome à leur party. Vous voyez enfin le peu d'eſtat que fait Ianſſenius de l'approbation du Pape en cette occaſion; & les meſpris inſolents, & iniurieux que luy & ſes complices teſmoignent faire de la Cour de Rome. Apres quoy ſe perſuadera qui voudra, que cette ſoûmiſſion qu'il a faite au Pape de ſon liure & de ſa perſonne, vient de luy; ou que c'eſt tout de bon qu'il l'a renduë, & non pour amuſer les peuples, & les ſimples.

De Louuain le 27. Ianuier 1622.

L'inſcription de cette lettre eſt. A Monſieur l'Abbé de S. Cyran.

MONSIEVR, 22.
Ie vous ay eſcrit il y a huict iours de diuerſes choſes, &

enuoyé le chifre que vous auiez perdu ··· Monſieur l'Illuſtriſſime, [a] noſtre voiſin, ma prié de vous prier que vous vouluſſiez aſſiſter vn peu au General de leur Ordre, qui eſt à Paris ; & au Gardien du Conuent d'icy, P. Hugo Cauello, pour impetrer permiſſion du Roy, de pouuoir auoir à Paris vne demeure à part pour les Irlandois. Il dit que la cauſe de la demande eſt, pource qu'ils ſont ſouuent malades icy, pour changer de l'air. Ils auoient demandé la meſme choſe, il y a quelques années, par l'entremiſe de la Reyne regnante; mais le progrez en a eſté entierement empeſché par le Duc de Luyne, qui y repugnoit. Le Gardien Pere Hugo Cauello, vous informera du reſte. Ie croy que le Duc de Luyne l'a empeſché, par auanture parce qu'il les jugeoit trop Eſpagnols ··· Mettez s'il vous plaiſt encore en voſtre papier, ces noms

S. Auguſtin. Leoninus. Aelius. Seraphi.
Papa. Gerardus. Pardo. Piraſos.

Voſtre comme le mien, C. IANSSENIVS.

[a] L'illuſtriſſime, ſignifie Conrius Cordelier & Archeueſque en Hibernie.

Voyla comme Meſſieurs de ce party s'employoient les vns pour les autres ; à ſçauoir Ianſſenius, Florentius Conrius, & l'Abbé de S. Cyran ; tous trois liez d'affection, d'intereſt, & de deſſein pour l'eſtabliſſement de leur caballe.

Louanio 11. Feb. 1622.

23. ADMODVM REVERENDE DOMINE, Concertatio aſſidua cum Chimeris, quos [a] noſti, imbecillitatem mihi peperit, quâ cogor ſubſidiario vti miniſterio ; ideoque & idiomate nobis inſueto. Sulpitius [b] ſtrenuè negotiis Pilmot [c] incumbit ; in quorum promotione, & qualicunque intelligentia, peculiarem Dei fauorem expertus eſt. Quo effectum eſt, vt abſterſâ quadam quaſi deſperationis nubeculâ, quæ animum obſederat ; ſpe bonâ plenus, omnia reliqua, felicia, & fauſta ominetur, & eadem Dei beneuolentiâ quod clauſum ſupereſt, patefactum iri. Quare conſideratâ rei magnitudine, & vtilitate, exiſtimauit [d] Boëtius, nihil ſe magis ex honore Dei, & ex re Eccleſiæ facere poſſe, quàm vt quod reliquum ſupereſt miſeræ, & breuis vitæ, totum, tantum quantum eſt, huic rei dedicet, & deuoueat ; nihil fugiendo quod ei proſit ; nihil amplectendo quod noceat. Quapropter rationem exquirit, quâ ſeſe

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran, au Cloiſtre N. Dame, au logis de M. le Souſchantre.

A Paris.

[a] Chimeres, il parle de ſes aduerſaires, & de là eſt venu le nom de Chimet.

[b] Sulpitius, c'eſt à dire Ianſſenius.

[c] Pilmot, ſignifie le deſſein de ſon liure, & de toute la caballe.

[d] Boëtius, ſignifie Ianſſenius.

ab illâ domeſticâ ſtudioſorum exercitatione expediat, quâ labores ſuos non mediocriter impediri ſentit. Fata viam inue-
[e] Durillon, ſignifie l'Abbé de S. Cyran. nient. Nec verò deſpondit animum [d] Boëtius, cum [e] Durillon, adhuc corpore eſſe iungendum, ſicut animo ſemper fuit: tùm quòd animaduertat negotij grauitatem, non leuem intercurrentium difficultatum collationem poſtulare, magiſque familiarem, quàm quæ litteris fieri queat: tum verò quòd perſen-
[f] Solion, ſignifie l'Abbé de S. Cyran. [g] Solſty, ſignifie Florentius Conrius Cordelier & Archeueſque en Hibernie. [h] Il parle de faire vn ramas de paſſages de S. Auguſtin. [i] Gemer, ſignifie Conrius. tiſcat totius vitæ ſuæ momenta in inquietudinem, ac diſcrimen vocari, propter reclamantium verbo, ac ſcripto multitudinem, quibus os obſtruendum erit, ſimul ac prælium fuerit inchoatũ. Quid Solion [f] hac de re cenſeat, equidem ignoro. Solſty [g] multùm vrget Sulpitium, vt ex aſſeribus, ac tignis [h] Africanis, domunculas ſtruere incipiat; eò quòd iam ſatis regularum artis peritus ſit, vt exordiatur, & ſtylo, vt inquit, valeat. Sed ille, excuſationis loco, occupationum multitudinem incuſat, & in tantarum rerum obſcuritate, ~~non temerè eſſe proficiendum~~. Boëtius arbitratur Gemer [i] in quadam difficultate capitali aberraſſe, idque ad oculum demonſtrari poſſe; nec tamen ei indicauit. Tandem aliquando deſperatâ viâ tranſalpinâ, confeſſus eſt, Solion [f] eſſe virum prudentem, eò quòd credere incipiat negotium iſtud finiri non poſſe, niſi conſpiratione [l] multorum. Vale. Ex præſcripto veſtro non ſubſigno; ſtilus & materia ſatis prodit authorem. Tertia eſt Epiſtola, cui reſponſum debes.

[l] Remarquez cette maxime de S. Cyran: que pour eſtablir le Ianſeniſme il ne faut point ſe mettre en peine de gaigner le Pape à ce party; mais qu'il faut trauailler à y engager le plus de monde qu'on peut, & qu'en fin le Pape ſuiura.

Nous apprenons par cette lettre, premierement, auec quelle chaleur ſe portoit Ianſſenius à compoſer le liure qu'il preparoit contre la doctrine receuë dans l'Egliſe. 2. Le deſir qu'il auoit de conferer là deſſus auec ſon amy l'Abbé de S. Cyran, pour les grandes difficultez qu'il voyoit dans cette entrepriſe. 3. L'apprehenſion, & l'inquietude que luy donnoit la penſée, qu'il ſeroit combatu par tout ce qu'il y auoit de Theologiens Orthodoxes dans le monde. 4. Le deſeſpoir qu'ils conceuoient tous de pouuoir attirer le Pape, & la Cour de Rome à leur party; nonobſtant quoy, ils ne quittoient pas la partie, & ne laiſſoient pas de pourſuiure leur pointe, encouragez par S. Cyran, qui les aſſeuroit qu'ayant infecté toute l'Egliſe, le Pape ſeroit obligé de ſuiure; comme ſi les Chreſtiens pouuoient pluſtoſt tirer le Pape dans l'erreur, que le Pape induire les Chreſtiens à faillir en leur foy.

De Louuain.

De Louuain le 26. Feburier 1622.

24. MONSIEVR,
I'ay receu voſtre lettre qui parle de l'affaire des Filles Religieuſes, à laquelle on vous a voulu embarquer ; & entendu la bonne volonté que vous auez, à ſatisfaire au deſir de ceux qui nous y veulent engager. Qui vous connoiſſent comme ie vous connois, ne ſçauroient attendre autre choſe du zele que vous auez accouſtumé de porter en des affaires, qui regardent encore moins la gloire de Dieu, que celle cy ; n'y auoir autre opinion de voſtre induſtrie, ſinon qu'elle euiteroit les eſcueils, qui ont fait faire naufrage à des grands perſonnages. C'eſt pourquoy eſtant deſireux d'employer, non ſeulement le peu de capacité que Dieu m'a donné à l'aduancement de ſa gloire ; mais auſſi de voir, que les autres le faſſent ; ie ne ſçaurois que grandement loüer l'entrepriſe d'vne affaire ſi Religieuſe, & dont il peut reüſſir tant de fruit, ſi elle n'empeſche pas d'autres plus importantes. Mais ie croy que vous voyez trop bien, que ſi vous vous embarraſſiez en cecy, il eſt du tout impoſſible, que vous vous meſliez de cette autre noſtre grande [a] affaire, que vous ſçauez ; eſtant entierement incompatible auec ſemblables charges. L'importance de laquelle eſt telle, que quand nous y employrions toute noſtre vie, ſans nous meſler d'autre choſe ; elle ne deuroit eſtre tenuë que bien employée deuant Dieu, & pleine de merites ; puis qu'elle requiert tout le zele, & toute l'induſtrie que nous y ſçaurions apporter. Vous y eſtes engagé, & ne ſçauriez reculer ſans offenſer ceux à qui voſtre promeſſe vous [b] oblige. C'eſt pourquoy ie vous ſupplie de ne nous abandonner point, en vne affaire dont vous auez veu les heureux commencemens ; & à laquelle la foy vous a engagé. Il y a huict ou dix iours que ie vous ay eſcrit des aduancemens qu'on y a fait, deuant que i'euſſe receu voſtre lettre ; leſquels ſi vous euſſiez ſçeus, vous euſſiez peuteſtre eu plus de ſubjet de ne douter point de ce qu'il vous faut faire, &c. Voſtre. *Il n'a point ſigné celle cy.*

L'inſcription eſt de meſme que la precedente.

[a] cette grande affaire, c'eſt l'eſtabliſſement du Ianſſeniſme.

[b] Ceux là ſont ; Iſſenius ; Contius ; l'Archeueſque de Malines ; Calenus ; le docteur Fromõd, &c.

Cette grande affaire, qui eſtoit commune entre Ianſſenius & S. Cyran ; où ils auoient engagé leur honneur, & leur foy ; dont ils ne ſe pouuoient plus dedire ſans offencer tout le party, & pour qui la vie deuoit eſtre trop courte ; n'eſt autre que le trauail de Philmot ; c'eſt à dire le deſ-

ſein qu'ils auoient conioinctement pris, de trauailler ſans ceſſe, auec toute la cabale, pour eſtablir le Ianſſeniſme, & faire changer s'ils pouuoient, de creance à l'Egliſe.

De Louuain le dernier Feburier 1622.

L'inſcription eſt à Monſieur l'Abbé de S. Cyran.

MONSIEVR, Ie vous ay eſcrit la derniere fois, ce qui ſemble à Sulpice [a] de cette charge dont on a voulu honorer [b] Celias; cõbien que ie n'en ay pas dit au fonds ce qui me ſemble, pource que l'occaſion ne le portoit point. C'eſt qu'il mẽ ſemble, ſauf voſtre iugement, que Celias [b] ne feroit pas bien de ſe meſler de telle affaire; non ſeulement pour les deſtourbiers qu'elle luy donnera des affaires de Pilmot [c], qui ſont euidents; mais auſſi pour les grands inconuenients, au hazard deſquels il ſe mettra, leſquels nulle induſtrie humaine eſt capable de diuertir aſſeurement; pource que la foibleſſe de ceux ou celles qu'il traiteroit, eſt plus grande, que le remede ne ſçauroit eſtre. I'en connois icy de ceux qui eſtant capables de gouuerner des Eueſchez, & le teſmoignant tous les iours; ſont tombez en deſordre, pour n'auoir eu affaire, qu'à dix ou douze de cette race. On a preſenté à Sulpice [a] certains eſcrits, pleins de Reuelations d'vn perſonnage de cette ſorte qui eſt icy; & vn Gentilhomme le vouloit porter à ſe meſler de cette affaire, qui a fait icy de grands debats entre les gens Eccleſiaſtiques de ſa robe; mais il s'en garde de s'en meſler, pour de ſemblables raiſons. C'eſt pourquoy ie ne voudrois point en aucune façon que Celias [b] s'en meſlaſt; vous luy en pourrez dire en paſſant mon aduis. Sulpice [a] ſe trouue vn peu mieux; ce qui luy permet eſcrire à l'accouſtumée: ce ſont les combats des Chimeres [d] qui ont rauagé les affaires de Pilmot [c], qui eſtoient cauſe de ſon mal. Dautant qu'il y a trois mois ou enuiron, qu'il ne fait autre choſe que de les attaquer; ne ſe meſlant de l'exercice ordinaire de ſes gens [e] que par maniere d'acquit; en ſorte toutefois qu'il leur donne de la ſatisfaction; ce qui luy oſte neantmoins plus de deux heures par iour, deſquelles ayant beſoin pour l'affaire la [f] plus preſſante, il eſt reſolu de taſcher de la tranſporter peu à peu dans cinq, ou ſix mois, aux eſpaules d'vn autre domeſtique, auec de la grace, s'il peut, pour vacquer plus aſſiduëment à Pilmot [c], & veiller cependant à l'autre, afin qu'il faſſe bien ſon deuoir. Boëce [g] a eu

25.

a Sulpice ſignifie Ianſſenius.

b Celias ſignifie l'Abbé de S. Cyran.

c Pilmot; ſignifie les deſſeins du liure de Ianſſenius; & ceux de toute la cabale.

d Chimeres; ſignifie les aduerſaires, qu'il refute dans ſon liure intitulé, *Auguſtinus*; & principalement les Ieſuites.

e il parle de ſa regence.

f il parle du trauail de ſon liure.

g Boëce, ſignifie

vn discours auec Gemer [b], en luy racontant, sans songer à autre chose, la trempe de Messieurs de [i] Pansar aux affaires de Pilmot [d], que i'auois reconnuë plus clairement deuant quelques iours. Gemer [b] auoit seulement remarqué, qu'il luy dist quelques iours apres, qu'il luy estoit tres-euident, estre impossible, d'auancer en rien les affaires de [k] Cumar auec [l] *Domini*. Quelques iours apres il dit, que s'il partoit d'icy, qu'il luy faudroit porter vn certain liure auec luy, qui a esté fait du Gorphoroste [m], qui a mis les desordres à ces affaires, & demeure à Louuain. Parquoy Sulpice [a] entendit, que Solfty [n] auoit des pensées taschera d'en tirer tout ce qu'il pourra. Il semble [o] Alamas. Boëce [g] bre [p], que Dieu luy a donné des lumieres certaines aux affaires de Leoninus [q], qui seruiront à son fait. Mais dautant qu'il y a des choses, dont il n'a iamais oüy parler dans le monde, il va à tastons, comme s'il estoit encore nuict, depeur d'offenser quelque part, la racine, raze par tout les bornes de Leoninus [q]; & souuent luy semble que Aelius [r] le veut clairement; parfois aussi, il semble reculer vn peu. Il verra ce que Dieu donnera, car c'est vne chose qui touche le fond. Quoy qu'il en soit, il faut y prendre garde; & quand Sulpice [a] l'aura batu, & rebatu de toutes part, en conferant tous les trauaux de Seraphi [s], il faudra qu'il passe par le iugement de Celias [b], deuant qu'il soit en repos. Boëce [g] vous a escrit par vne lettre latine, comme il n'auoit pas perdu l'esperance, de se ioindre encore vn iour à Durillon [t]; iugeant que cette grande affaire doit estre preferée à celles qui sont liée en ces quartiers; & qu'il sera mal-aisé qu'il se fasse autrement, quand elle se devra esclorre; ou sera esclose. Dieu disposera de tout, car il se trouue bien icy de grands liens. Cependant il ne cessera point d'esclaircir, selon que Dieu l'aidera, tous les points, iusques à la composition de l'œuure principal; car alors il sera necessaire de conferer auec Celias [b], deuant que le commencer, &c. *Il n'a point signé celle cy.*

Ianſſenius.

b Gemer, ſignifie Conrius.

i Panſar, ſignifie l'Vniuerſité de Louuain.

k Cumar, ſignifie le liure de Ianſſenius.

l *Domini*, ſignifie le Pape.

m Gorphoroſte, ſignifie vn Ieſuite, qui eſt icy comme ie croy le P. Leſſius.

n Solſty, ſignifie Conrius Cordelier.

o Alamas, ſignifie le diſcourant, d'où Conrius eſt venu en Flandre.

p Quinquarbre, ſignifie Ianſſenius.

q Leoninus; ſignifie S. Auguſtin.

r Aelius, ſignifie S. Auguſtin.

ſ Seraphi, ſignifie S. Auguſtin.

t Durillon, ſignifie l'Abbé de S. Cyran.

u Il parle de la reforme qu'ils vouloient eſtablir en la doctrine de l'Egliſe.

Il continuë de deſtourner l'Abbé de S. Cyran, de ſe charger de la direction des Religieuſes; depeur que cette entrepriſe, ne recule les grands deſſeins qu'ils auoient formez pour l'eſtabliſſement de leur nouuelle doctrine. Mais S. Cyran trouua bien moyen de vacquer à l'vn, & à l'autre; & viſant touſiours à ſes fins, ſe ſeruit de la qualité de Directeur des conſciences, pour faire gliſſer dans les Monaſteres des Filles, toutes ſes

erreurs ; ainſi qu'il paroiſtra tantoſt dans ceque nous raporterons de luy ; & qu'on voit encore auiourd'huy au Monaſtere du Port Royal à Paris. La perplexité de Ianſſenius paroiſt tres-grande dans cette lettre, touchant le trauail qu'il a embraſſé; deſirant pour ſe reſoudre des conferences auec ſon amy; & deſeſperant de gaigner iamais le Pape à ſon party.

De Louuain le 25. de Mars 1622.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran, au Cloiſtre N. Dame, au logis de M. le Souſchantre.

MONSIEVR,
Ie vous ay eſcrit de Bruſſelle, il y a quinze iours, comme i'eſtois ſemble à vos deux N[illegible] [illegible]s du Prince. Celle cy eſt la premiere, apres auoir receu l'Epiſtre Apologetique de Rongeart [a], qui leur laue bien la teſte. Et à la verité ce ſont des choſes eſtranges qu'ils alleguent, & dignes qu'on ſe mette en colere. Ie comprens tres-bien la conſequence que vous en tirez pour l'affaire de [b] Pilmot; & ne m'en ſçauriez dire tant, que ie n'en aye touſiours crû dauantage. Car il n'y a nulles bornes, qu'ils ne paſſeront, ſi on les accuſe de tant de fautes, qu'ils eſtiment eſtre aſſeurez, comme qu'ils croyent vn Dieu; attendu particulierement l'aſſeurance que telles gens ont de dire toutes choſes, & la ferme croyance de leur ſuffiſance; & le naturel des gens ſemblables à Pacuuius [c], à ſuſciter des troubles, comme les ſiecles paſſez l'ont veu ſouuent. A quel propos, il faut que ie vous die, comme Solſty [d] m'a raconté les eſtranges deſordres, qu'il y a au lieu de la reſidence de Celias [e], entre les gens de la robe de Philippas [f], qui me font admirer l'excez; ie croy que vous en eſtes informé, puis qu'ō en fait des chanſons. Ie ſuis marry que Blemar [g] iuge ſi mal de l'ouurage dernier de [h] Seraphi, que ie tiens pour ſi aſſeuré, qu'il n'y a pas preſqu'vn ſeul de toutes ſes œuures, que ie ne condamnerois pluſtoſt que celuy là. Il eſt tres-important pour Pilmot [b], & entierement neceſſaire qu'il ſoit corrigé, & approuué, & rimprimé; partant il faut trauailler tant qu'on peut, que [g] Blemar l'approuue, ou pour le moins ne le reiette point, pour des choſes de grande importance qu'il contient. Vous luy pourrez dire, ſi vous le iugez à propos, que Sulpice [i], ſans le nommer, ou quelqu'vn, ſe fait fort de monſtrer ſi clairement qu'il eſt à luy, qu'on pourroit dire que ce ſont des beſtes qui le nient; voire de monſtrer (s'il s'en vouloit donner cette peine) qu'il n'y a, peu s'en faut, vne ſeule ſentence, ou periode dans tout le liure,

a Rongeart, c'eſt S. Cyran.

b Pilmot ſignifie les deſſeins du liure de Ianſſenius & de toute la cabale.

c Pacuuius, ſignifie les Ieſuites.

d Solſty, ſignifie Conrius qui eſtoit Cordelier.

e Celias, ſignifie S. Cyran.

f Philippas, ſignifie Conrius Cordelier.

g Blemar, c'eſt la Sorbone.

h Seraphi, c'eſt S. Auguſtin.

i Sulpice, c'eſt Ianſſenius.

Digitized by Google

qu'on ne produira de ſes autres ouurages ; & que iamais œuure n'eſt ſorty ſi conforme au genie de ſon Autheur. L'amas de [k] Porris [l] Quinquarbre l'a [m] leu. Boëce [n] m'a dit que Quinquarbre fait des extreſmes efforts pour trouuer le liure du Gorphorotte [o] qui demeure icy, & qui eſt cauſe des deſordres de [p] Cumar ; & & qu'il ne le peut point trouuer, pour ſe l'approprier, quoy qu'il en trouue aſſez à emprunter. C'eſt pourquoy il ſera bon, en tout cas, de le trouuer [illegible] ſoigneuſement, à ce que ie remarque, ſon voyage vers [q] Alamas, à [r] Sulpice : car il auoit fait demander au lieu de la demeure de [r] Solion, ſi les chemins eſtoient aſſeurez, à ce que ie pouuois coniecturer ; & on luy a reſpondu, qu'il eſtoit impoſſible de paſſer, à cauſe des inſolences de [s] Parlas : C'eſt pourquoy ie croy qu'il n'en fera rien, tant que cet eſtat des affaires continuë. Cependant il ſera à à propos de dire à [r] Solion, qu'il aduertiſſe [i] Sulpice, comment qu'il vueille qu'on le manie, pour faire qu'il ne ſoit pas à charge à [r] Solion. Deuant qu'il euſt pris cette reſolution, il eſtoit preſt à faire entendre à Quinquarbre [l], certaines pieces qu'il auoit encore ; & Quinquarbre [l] n'en auoit pas le loiſir : maintenant il fait le rétif, & differe iuſques à ce qu'il ait acheué, faiſant le pas de tortuë. En cas qu'il parte dicy, i'en aduertiray Solion [r], afin qu'il ſoit ſur ſes gardes, ſoit en s'abſentant, ou autrement. Sulpice [i] doute s'il ſeroit bon, qu'on l'inuitaſt, deuant que partir, pour l'accointance qu'il a eu long-temps auec luy : & toutefois d'ailleurs, i'y voy de l'inconuenient, s'il falloit rompre puis apres. Ie vous ay reſpondu par ma derniere, à celle qui parloit [t] de la reünion de [r] Celias auec [i] Sulpice ; trouuant bien bon le moyen de l'executer, & voy aſſez les moyens pour le faire doucement, & auec de la grace ; mais il faudroit du temps. Cela ſuppoſe cependant, que la reſolution nette & peremptoire fut faite auparauant, laquelle pend encore de pluſieurs circonſtances, qui regardent, & l'affaire de [b] Pilmot, & la perſonne de [o] Boëce, &c. *Il n'a point ſigné celle cy.*

[k] Porris ſignifie les Ieſuites.
[l] Quinquarbre, ſignifie Ianſſenius.
[m] Au lieu de dire Quinquarbre a eu l'amas de Porris.
[n] Boëce, ſignifie Leſſius.
[o] Gorphorotte, ſignifie le liure de Ianſſenius.
[p] Cumar, ſignifie le liure de Ianſſenius.
[q] Alamas, ſignifie le Roy d'Eſpagne.
[r] Solion, ſignifie S. Cyran.
[s] Parlas, ſignifie les Huguenots.
[t] Il parle de leur entreueuë.

La premiere partie de cette lettre ne contient qu'vne inuectiue contre les Ieſuites, au ſujet des liures que S. Cyran luy enuoyoit de Paris contre ces Peres. Il paroiſt enſuite, qu'vn Ieſuite de Louuain, qui n'eſt autre, à mon aduis, que le Pere Leſſius, donnoit de l'exercice à Ianſſenius ſur ſa doctrine, & le mettoit en deſordre ; dequoy il ſe plaint en-

core ſouuent ailleurs. Enfin ſa jalouſie eſclate icy contre Conrius, qui eſtoit enfariné des meſmes erreurs que luy; & qui vouloit remporter l'honneur d'en eſtre l'inuenteur en ces derniers temps; ce que Ianſſenius ne pouuoit ſouffrir. Remarquez comme la Sorbone n'eſtoit pas de ſon aduis, touchant vn liure qu'il attribuoit à S. Auguſtin.

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

1. 4 d'Auril 1622.

MONSIEVR, I'eſtois fort eſtonné, de n'auoir pas receu aucune de vos lettres, depuis vn mois enuiron; comme cet honneſte homme m'a payé l'vſure de l'attente, en me donnant en meſme temps deux pour vne, auec les raiſons de l'attente. Ie ſuis merueilleuſement aiſe, que l'affaire de [a] Pilmot s'auance tellement en dormant; ce qui monſtre que Dieu y veille: car cette diſpoſition de pluſieurs hommes vers la verité; ou bien cette inquietude à ne la trouuer point, eſt tres-importante à leur faire embraſſer, comme a des affamez, ce qui les aſſouuira. De deça, elles s'auancent tout de meſme peu à peu. Boëce [b] m'a dit n'agueres, qu'il s'eſtoit apperceu d'vne racine, qui regarde vn des plus profonds, & inexplicables points qui ſe trouue, à ſçauoir de l'intelligence, & traduction [c] de Garmos: & commence à croire, qu'il ne ſe faut guere, qu'il n'a trouué la febve au gaſteau, & ſelon les principes de [d] Seraphi. Que s'il eſt vray qu'il en a ſongé, ce ſera vne choſe de grande conſequence, & rendra l'affaire du [e] Cudaro ſi clair que le iour, auec vn eſtrange conſentement auec l'affaire de [a] Pilmot. Le liure de [f] Leoninus, ne ſe devra pas rimprimer, à mon aduis, qu'au meſme temps que le principal s'eſclorra, ou enuiron. C'eſt pourquoy [g] Sulpice dit, qu'il ne ſe haſte point, quoy qu'il voye les preuues aſſez clairement. Boëce [b] eſt entierement de l'aduis de [h] Solion, touchant Helpide de [i] Galau; & a dit, deuant qu'il euſt receu voſtre lettre, qu'il trame ſa ruine, s'il recule de l'affaire; à laquelle Dieu ſeul auoit fait naiſtre ouuerture. Car ſans parler des plus hautes raiſons; quant il n'y auroit autre choſe, ſinon que, *manebit caſtris alta mente repoſtum, iudicium* [i] *Galau*; Parlas [k] mettra tellement ordre à ſes affaires, & dedans, & dehors, qu'il ne ſera plus ſurpris comme il a eſté. Quand à [l] Alamas, qu'il ne tiendra qu'à luy, qu'il n'eſtende ſes coudées: il eſt trop vray; & ie dis tous les iours, que les fondemens ſont iettez en diuers coſtez, depuis deux ou trois ans; &

[a] Pilmot, ſignifie les deſſeins de la cabale, & du liure de Ianſſenius.

[b] Boëce, Ianſſenius.

[c] Garmos, S. Auguſtin.

[d] Seraphi, S. Auguſtin.

[e] Cudaro, Ianſſenius.

[f] Leoninus, S. Auguſtin.

[g] Sulpice, Ianſſenius.

[h] Solion, S. Cyran.

[i] Helpide de Galau, ie ne ſçay qui c'eſt.

[k] Parlas, ſignifie les Huguenots.

[l] Alamas, le Roy d'Eſpagne.

ſemble que Dieu luy fauoriſe de tous coſtez. Peuteſtre que Dieu veut recompenſer, qu'il ſe declare partout ennemy de [k] Parlas, & de ſes Confreres ··· Il eſt vray que ie ſuis bien aiſe, que [b] Solion s'employe à l'inſtruction de [m] Robins; mais d'ailleurs, il ne ſe peut, qu'il n'ait quelque apprehenſion, voyant tous les iours les naufrages qui ſe font en cette [n] mer. I'eſpere que la prudence de [o] Durillon, appuyée ſur celle de Dieu, l'en gardera auſſi de danger; n'eſtant pas tẽps, tandis que [p] Samer eſt petit, n'ayant pas encores des volontez abſoluës. *Il n'a point ſigné la preſente.*

[m] Robins, c'eſt quelque ieune Seigneur de la Cour, que S. Cyran ſe vantoit de gouuerner.
[n] Mer, c'eſt la Cour.
[o] Durillon, S. Cyran.
[p] Samer, c'eſt vn ieune Seigneur de la Cour.

Vous voyez, comme l'Abbé de S. Cyran, informoit Ianſſenius des diſpoſitions qu'il trouuoit dans les eſprits, pour receuoir vn iour le Ianſſeniſme, & les approches que l'vn & l'autre faiſoit pour cela, ſans ſe declarer encore ouuertement; de peur de rebuter les Catholiques, par la nouueauté de leurs principes, & leur contrarieté auec la foy. Ianſſenius appuye tous ſes deſſeins, & ceux de ſon liure ſur S. Auguſtin, cõme auoiẽt fait deuant luy pluſieurs Heretiques; l'entendant & l'expliquãt, non pas au ſens des autres Peres, des Docteurs, & de l'Egliſe; mais à ſa mode.

De Louuain le 22. d'Auril 1622.

28. MONSIEVR,
Ie vous ay eſcrit par cet honneſte homme d'Egliſe, qui m'apporta vos lettres, auec les exemplaires de l'Epiſtre Apologetique de [a] Blemar, que ie diſtribueray là où il ſera à propos ·· Ie ſuis tres-aiſe de la diſpoſition de [b] Semir, auec les ſiens à l'affaire de Pilmot [c], & le faut ~~fomenter~~; ~~& ne doute~~ point que ce n'eſt Dieu qui prepare le chemin, à quoy aider pour le [d] peu qu'il peut. Quinquarbre [e] enuoye à Solion [f] vn panier quarré de viſmes, qui contient vingt-deux exemplaires de ce [g] Seraphi qu'il auoit demandé; c'eſt à dire quarante-quatre petits tomes. Quinquarbre a pris tout le reſte, qui ſont par deſſus ceux cy qu'il enuoye. Il en euſt enuoyé par cet homme encore vingt exemplaires, mais la derniere lettre venoit vne demie heure trop tard. Le Seraphi [g] que ie diſois qu'il deuoit eſtre rimprimé, requiert neceſſairement, à mon aduis, vne collation auec l'original, quoy que vieux & corrompu, pour auoir plus d'authorité. Car ie ne doute point, que celuy qui l'a produit, ne ſe fuſt trompé en certains endroits, par faute de n'entendre pas le fonds. Perſonne n'en verra rien, que [f] Solion. Mais ſauf ſon aduis, il

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

[a] Blemar, c'eſt la Sorbone.
[b] Semir, ſignifie M. de Berulle.
[c] L'affaire de Pilmot, ſignifie les deſſeins de la cabale & du liure de Ianſſenius.
[d] Ce ſens eſt imparfait; & il faut qu'il y ait, Ianſſenius eſt reſolu d'aider pour le peu qu'il peut.
[e] Quinquarbre ſignifie Ianſſenius.
[f] Solion, S. Cyran.
[g] Seraphi, S. Auguſtin.

n'y a point de haſte; dautant auſſi que mal aiſément ſe feroit cela, ſa is que [b] Sulpice ſe trouuaſt ſur le lieu. Vrayement l'ignorance bien groſſe de pluſieurs, ſemble pouuoir ſeruir à faire de bons coups. I'ay attrapé l'œuure du [i] Gorphoroſte de deça; non pas tant pour l'authorité qu'il a; que pour ſçauoir le fonds de ſes opinions, & ne vis iamais homme plus eſtrange en toutes ces affaires. Le cœur me croiſt, à meſure que les lumieres croiſſent: car pour dire la verité, la plus preignante cauſe de ma puſillanimité, a eſté l'obſcurité de l'affaire; car ie ſuis de cette trempe, que m'aſſeurant de la verité, *Non timebo quid faciat mihi homo.* Le grand point eſt de debroüiller toutes ces nuées, qui portent des difficultez, & doutes à des eſprits, pour le moins comme celuy de [b] Sulpice, qui ne penetre pas encore le fonds, comme il deſire. Boëce [k] eſt fort curieux de ſçauoir le ſuccez que Celias [l] aura auec [m] Robins, parmy le contentement qu'il prend, de preuoir, que cela peuteſtre occaſion de grand bien. Il luy reſte neantmoins vn peu de ſcrupule, ſçachant trop bien, qu'il n'eſt pas en la puiſſance des mariniers, d'empeſcher, ou de diſſiper ces tempeſtes; ny au pouuoir des ſages, de ſe guarantir des tollies d'autruy, ſe trouuant aſſez empeſchez de ſe garder de la leur. Pour l'entreueuë de [l] Celias, & [e] Quinquarbre; ie ſuis de voſtre aduis, qu'il faut que l'affaire de [n] Pilmot, ſoit plus auancé, deuant qu'ils reſoluent rien abſoluëment. Bien vray eſt qu'il pourroit arriuer, que ſi la ſanté de [e] Quinquarbre le requeroit, & ſa charge le permettoit; il pourroit ſur la fin de l'eſté, faire vne viſite furtiue, pour ne pouuoir eſtre long-temps abſent. Solſty [o] a eſté, à mon deſçeu chez le vieillard [p], duquel Solion [f] liſoit icy le liure, qui eſt le plus vieux de [q] Latoma. Il luy diſt ce qu'il ſentoit de [k] Boëce, & l'a tellement enyuré, que l'eſpace d'vne heure ou deux, il ne ſe pouuoit tenir de contentement qu'il auoit; luy mandant à la ſortie, de dire à [e] Quinquarbre, *Dicas ei vt adhæreat veritati, & non timeat Pacuuium* [r]; car il luy auoit dit quelque choſe, que [e] Quinquarbre ne deſiroit point eſtre declaré [s] a l'Antagoniſte. Cependãt ce qu'il a dit au vieillard, a deſpleu à Boëce [k], pour des raiſons qui luy ſont regarder plus loin, que l'aduancement de [t] Panſar, &c. Adieu. *Il n'a point ſigné cette lettre.*

[b] Sulpice, Ianſſenius.

[i] Gorphoroſte, Ieſuite.

[k] Boëce, c'eſt Ianſſenius.
[l] Celias, S. Cyran.
[m] Robins, c'eſt vn Seigneur de la Cour que S. Cyran eſleuoit dans ſes maximes.

[n] Pilmot, le deſſein de la cabale, & du liure de Ianſſenius.

[o] Solſty, Contius.
[p] Vieillard, c'eſt quelque vieux Docteur de Louuain.
[q] Latoma, ie ne ſçay qui c'eſt.

[r] Pacuuius, Ieſuite.
[s] l'Antagoniſte; c'eſt vn Ieſuiſte.
[t] Panſar, l'Vniuerſité de Louuain.

Cette lettre nous monſtre quel eſtoit le motif, qui attachoit ſi fort l'Abbé de S. Cyran à Monſieur de Berulle, & à l'Oratoire, prenant part à

toutes

toutes leurs affaires, trauaillant auec Ianſſenius à les eſtablir au pays bas; & noüant d'eſtroittes habitudes auec les plus conſiderables d'entre eux : que c'eſtoit, dis-je, pour les gaigner à ſon party, leur inſpirer plus aiſement ſes ſentimens, les diſpoſer à ſeconder ſes deſſeins, & ceux de Ianſſenius; de trauailler vn iour conioinctement auec eux à l'eſtabliſſement du Ianſſeniſme, & ſurmonter plus aiſement par leur moyen la reſiſtance qu'il preueyoit que feroient les Ieſuites à toutes ces nouueautez. Le reſte de la lettre, ou ne parle que de S. Auguſtin, que Ianſſenius faiſoit ſeruir de fonds, & de pretexte à toutes les erreurs qu'il meditoit; ou ne contient que des intrigues ſecretes, que ie n'ay pas le loiſir de deueloper maintenant; mais il eſt certain, qu'il eſt icy parlé de quelque grand dont ils eſperoient tirer vn grand aduantage pour leur party.

De Louuain le 29. d'Auril 1622.

29. MONSIEVR,

Ie viens de receuoir voſtre derniere lettre du 22. d'Auril, que vous dites eſtre la troiſiéme de ſuite. Ce qui me fait douter, ſi vne s'en eſt perduë, puis qu'il y a quinze iours que i'en receus vne autre du neuf d'Auril, qui me fut baillée le meſme iour que ce Preſtre de France m'en liura vne autre, auec ces trois exemplaires, qui peut eſtre la troiſiéme. I'ay eſté tranſporté d'aiſe, de la victoire que le Roy a euë contre M. de Rohan, auec la priſe de dix-huict nauires de guerre; ce que vous m'eſcriuez de [a] Diecius, qu'il ſe fera, a eſté confirmé par vne autre lettre de delà, qui dit, qu'il ſera ſans doute à l'auantage de Panar[b], à cauſe de ce dernier changement; & adiouſte que c'eſt l'opinion commune, qu'on ira de là contre [c] Alamas, pour le faire [illegible], ce qui ſans doute cauſera de grands deſordres aux affaires *De Impera* [d], auec [e] Steropes. I'en ſuis fort attriſté pour des conſiderations meilleures, que de l'auancement temporel de *f* Carpocre··· I'entends qu'vn certain Gommariſte, a refuté l'opinion des Arminiens, qui eſt la meſme de [g] Pacuuius, par les ſeuls paſſages de [h] Senaphi, ſi bien qu'il ne ſe peut preſque rien adiouſter. Ces nouuelles viennent de Paris, où le liure eſt. Solſty [i], à ce que ie croy, l'attend de ça, qui me le fera voir. Le liure du Confeſſeur [k] d'Amaſe, eſt deſaduoüé de ceux de ſa robe qui s'en mocquent, à cauſe que ce n'eſt autre choſe que Thomiſterie, qui fabrique vn autre mõde de toute eternité, & ie ne ſçay quel; ce ne ſeront que reſueries de [l] Porris, com-

L'inſcription eſt A Monſ. l'Abbé de S. Cyran, au Cloiſtre N. Dame, au logis de Monſieur le Souſchantre. A Paris.

a Diecius, ie ne ſçay qui c'eſt.

b Panar, ſignifie le Roy de France.

c Alamas, le Roy d'Eſpagne.

d Impera; Flandre.

e Steropes; ſignifie les Hollandois.

f Carpocre, ſignifie l'Archiduc.

g Pacuuius, les Ieſuites.

h Seraphi, S. Auguſtin.

i Solſty, Conrius Cordelier.

k Le Confeſſeur Damaſe; c'eſt le Confeſſeur de l'Empereur.

l Porris; ce ſont les Ieſuites.

me vous le tenez auſſi. I'ay enuoyé par les chariots de Bruxelle, vingt deux exemplaires de [b] Seraphi, comme vous en auez emporté vn, afin que [m] Solion s'en ſerue, envers ceux qu'il iugera à propos, ſans auoir de la peine de les demander touſiours; ie ne ſçay pas s'ils ſeront partis de Bruxelle; ils ſont dans vn paſnier. Quand [n] Durillon en aura beſoin d'autre, il en reſte encore vingt. Mais ie croy qu'il n'y a point de haſte; toutefois au iugement de [n] Durillon. Le liure de [b] Seraphi, que [o] Blemar condamnoit, n'eſt pas encore en eſtat de rimprimer; auſſi croiſ-je, qu'il ſeroit entierement neceſſaire que [p] Sulpice viſt l'original; parcequ'il croit que l'autheur qui l'a mis en lumiere, à teu force choſes mal, pour n'entendre pas bien le fonds de la choſe. Il y aura temps d'en eſcrire plus, quand les affaires s'aduanceront. [q] Gemer bruſle de deſir, de mettre en lumiere vn certain ouurage, *De Pœna Paruulorum poſt hanc vitam*, croyant qu'il fera breche aux fortifications de [r] Porris. Il touche indirectement l'affaire de [r] Pilmot, comme vous voyez bien par la lecture de [s] Leoninus. Auſſi par vne tranſition, il dit que ſelon les principes d'Aelius [t], la remiſſion des pechez, ny la congruité de la predeſtination, n'eſt point [u] Cumar, & Seraphi [b], comme on monſtrera ailleurs. C'eſt environ en ce ſens qu'il parle, à ce que Boëce [x] en a retenu. Eſcriuez vn peu, s'il vous plaiſt, le ſuccez de [y] Celias, auec [z] Robins, afin que ie n'en ſois pas en peine; *il n'a point ſigné cette lettre.*

[m] Solion, S. Cyran.
[n] Durillon, S. Cyran.
[o] Blemar, c'eſt la Sorbone.
[p] Sulpice, Ianſſenius.
[q] Gemer, Conrius.
[r] Pilmot, le liure de Ianſſenius.
[s] Leoninus, S. Auguſtin.
[t] Aelius, S. Auguſtin.
[u] Cumar, Ianſſenius en ſon liure.
[x] Boëce, Ianſſenius.
[y] Celias, S. Cyran.
[z] Robins, c'eſt vn ieune Seigneur de la Cour.

Remarquez comme il loüe le liure d'vn Gommariſte Heretique, eſcrit contre vn Arminien; aduoüant aſſez auoir les meſmes ſentimens, & les defendre par les meſmes paſſages de S. Auguſtin; & accuſant les Autheurs Catholiques en la perſonne des Ieſuites [illegible] pour tenir la doctrine contraire. La lettre qui ſuit nous monſtre que S. Cyran luy enuoya ce liure de Paris. Remarquez auſſi le meſpris qu'il fait de S. Thomas & de la Scholaſtique, qu'il appelle par deriſion, Thomiſterie.

De Louuain le 27. de May 1622.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran, au Cloiſtre N. Dame, au logis de Monſieur le Souschantre. A Paris.

MONSIEVR,
I'ay receu voſtre liure que vous m'auez enuoyé, en quoy vous auez monſtré voſtre induſtrie, & diligence pour l'auoir. Ie ne l'ay pas leu encore; ſeulement ay-je couru vn peu, & remarqué qu'il n'entend rien du fonds de [a] Seraphi, ſeulement quel- 30.

[a] Seraphi, S. Auguſt.

ques choſes communes ; cependant il ſera vtile à ſon temps. Ie ſuis merueilleuſement aiſe du bon ſuccez des entrepriſes de Solion[b], touchant l'affaire de [c] Pilmot ; & commence à auoir bonne eſperance du reſte qui ſe doit faire de là ; les cœurs de cet [d] Ordre, s'y diſpoſans ſi bien. Sulpice [e] trauaille auſſi continuellement à l'affaire, & a aduancé beaucoup. Il deſtourne Solſty *f* tant qu'il peut ; mais il ſemble auoir ſi profondement empraints ces deſirs de pouſſer cet ouurage, qu'à mon aduis, ie ne gaigneray guere. Il eſt bien vray que touchant [c] Pilmot, il ne dit rien en cet ouurage, que quelque [g] Porris de quelque ſecte, ne pourroit dire ; tellement qu'il ne deſcouure rien en particulier ; mais teſmoigne ſeulement qu'il refuteroit force [g] Porris, s'il en vouloit parler. Sulpice [e] l'a batu d'eſpouuantes, qu'il ſera contraint d'eſcrire des Apologies, à cauſe que [h] Chimer n'endurera pas qu'on l'accuſe d'Hereſie, ce qu'il fait par des conſequences ; le temps nous monſtrera ſa prudence, & ſon deſſein, &c. Voſtre —— *Il n'a pas ſigné celle cy.*

[b] Solion, ſignifie S. Cyran.

[c] Pilmot les deſſeins & la doctrine de la cabale.

[d] Cet Ordre, l'Oratoire.

[e] Sulpice, c'eſt Ianſſenius.

[f] Solſty, Conrius,

[g] Porris les Ieſuites, & les Autheurs des opinions communes.

[h] Chimer, les Ieſuites, & ceux qui ſouſtiennent les opinions de l'Egliſe.

Vous voyez comme S. Cyran luy enuoya promptement le liure du Commariſte composé contre vn Arminien, afin qu'il s'en puſt ſeruir pour faire le ſien ; comme en effet il promet de faire en ſon temps. Mais remarquez vous cõme S. Cyran ſe vantoit à Ianſſenius d'auoir gaigné à ſon party les Peres de l'Oratoire de France, & que celuy-cy reciproquement ſe glorifie de bien trauailler de ſon coſté pour la cauſe commune ? Enfin voyez vous comme il craint que Conrius ne preuienne ſes deſſeins ?

De Louuain le 3. de Juin 1622.

31. MONSIEVR ...
Ie vous enuoye les Theſes dont ie vous ay parlé .. Vous auez icy iointe l'approbation du liure [a] de M. de Berulle, ſelon que vous la demandez ; ie ne ſçauois pas auparauant ſon vray nom, ny la qualité, le reſte auoit eſté oublié. Il ſeroit bon de prendre bien garde, comme vous auez fait ſans faute, s'il n'y a rien qui touche [b] Pilmot en ce liure ; car le monde qui n'eſt pas ſtilé en ce ſubiect, ſe meſprend plûtoſt qu'on ne ſçauroit croire. La matiere de l'Incarnation y eſt fort proche, & la touche en force endroits, eſtant en quelques parts aſſez broüillée, & gaſtée par [c] Chimer. Ie ne ſçauois pas que le liure que vous auez enuoyé de Tillenus, auoit eſté imprimé en Holande ; je l'euſſe

l'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran.

[a] C'eſt du liure des Grandeurs de Ieſus qu'il parle.

[b] Pilmot, le liure & le deſſein de Ianſſenius.

[c] Chimer, les Ieſuites & les Autheurs qui tiennent les opinions cõmunes.

bien eu de là, car ie croy qu'il s'y trouue aſſez; c'eſt pourquoy ſi on vous en importune, ie le vous enuoiray le plûtoſt ... I'admire l'inconſtance des giroüettes de Poitiers; il faut que quelqu'autre vent chaud, a de nouueau ſoufflé, ou que la tempeſte froide a ceſſé. *Ex vno diſce omnes, & ex vno omnia.* Il n'a point ſigné celle cy.

Voila l'artifice dont vſoit l'Abbé de S. Cyran, pour gaigner à ſon party & à celuy de Ianſſenius, l'Ordre de l'Oratoire, qui paroiſt encore en cette lettre; faiſant approuuer le liure des Grandeurs de IESVS par Ianſſenius. Mais remarquez-vous comme cette approbation ſe donne ſans auoir leu le liure; ainſi qu'il paroiſt, par la crainte qu'il teſmoigne, qu'il n'y ayt dedans quelque choſe de contraire au Ianſſeniſme, qu'il preparoit dans ſon liure intitulé Auguſtinus.

De Louuain le 10. de Juin 1622.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran.

MONSIEVR,
I'ay receu hier à la meſme heure par deux meſſagers deux de vos lettres ... Le voyage de [a] Quinquarbre, vers [b] Solion, ne ſe fera pas, à mon aduis, de cette année, parceque le gros homme [c] Preuoſt, s'en eſt allé en Holande, & ne retournera point deuant l'hyuer, à ce que ie croy, qui pourroit ſuppléer la place de [d] Boëce, s'il eſtoit icy: ſans cela, il auroit bien enuie de prendre l'eſſort, pour y demeurer quelques iours, & ſe relaſcher de l'eſtude. Ie trouue bon que [e] Celias, ne die rien de l'affaire de Pilmot [f], à Semir [g], car ie croy qu'il n'eſt pas temps encore, quoy que les affaires ſont aucunement auancées, plus que ie n'euſſe oſé me promettre; car Sulpice [h] dit, qu'il luy ſemble d'y voir vn peu plus d'eclairciſſement. Ie vous ay enuoyé la derniere fois l'approbation du liure [i] en vne autre forme, que vous aurez receuë maintenant. *Il n'a point ſigné celle-cy.* 32

[a] Quinquarbre, Ianſſenius.
[b] Solion, S. Cyran.
[c] Le gros Preuoſt, c'eſt le docteur Fromond, à mó aduis.
[d] Boëce, Ianſſenius.
[e] Celias, ſignifie S. Cyran.
[f] Pilmot, ſignifie les deſſeins de la cabale, & du liure de Ianſſenius.
[g] Semir, ſignifie le Cardinal de Berulle
[h] Sulpice ſignifie Ianſſenius.
[i] Liure du Cardinal de Berulle.

Vous voyez comme Ianſſenius, & l'Abbé de S. Cyran entretenoient leur amitié, & leur cabale, non ſeulement par lettres, mais encore par viſites mutuelles; afin d'aduiſer enſemble aux moyens de faire reüſſir leurs deſſeins. Vous voyez encore comme Ianſſenius apprehendoit qu'on ne vint à les decouurir, auant que toutes choſes fuſſent diſpoſées pour cela.

Digitized by Google

De Louuain le 13. de Iuin 1622.

33. MONSIEVR ...
Ie vous enuoye [a] l'approbation que vous desirez de moy, vous priant de m'enuoyer vn exemplaire du liure, à quelque commodité qui s'offrira; & alors [b] Barcos y pourra ioindre sa traduction du liure du Cardinal du Perron, qu'il dit qu'il m'enuoyra. Pacuuius [c] continuë à forger des nouueautez, & hardiesses. Il semble que [d] Pardo a eu tort, de pousser ces gens encore dauantage vers le precipice; en leur faisant cette faueur, qu'il a faite n'agueres à deux [e] de leurs Corps. (*Il y auoit de leur Compagnie, & il a effacé ce mot.*) Gorphoroste [f] a fait imprimer des Theses icy, qui contiennent soixante & sept impertinents par excellence, tendants tous à l'exaltation de la teste de [g] Cyprin, qu'il appelle au tiltre *Thelogorum plurimorum Patri, Magistro, Doctori, suo, suorumque, calamo, voce, vitâ, morte clarissimo; Academiarum protectori, Scholarum instauratori.* Entr'autres choses, ils taschent de le faire receuoir par ses Theses, comme Patron des Vniuersitez, de la Theologie, & Theologiens; des femmes enceintes; des scrupuleus de Louuain. *Cui salutis certæ ab ipso dandæ omen contigerit.* Des enfans au ventre de la mere. Ils luy ostent, *fomitem libidinis; omnem deliberatam voluntatem ob memoriam continuam Dei, sicut illa beatis aufert libertatem.* Il dit que *Nestorius potuisset eum Deum asserere, ea ratione quâ Christum, Deum asseruit, ob coniunctissimum affectum cum Deo. Quod moraliter sit omnipotens, quia quidlibet Sacrificio suo impetrare potuerit*; & d'autres choses en nombre. Somme il semble qu'il ne reste autre chose à leur opinion, sinon qu'il se mette à gouuerner le Ciel, comme Cyprin [h] tasche de le gouuerner en terre. Pacuuius [i] imprime encore deux autres Theses; l'vne pour le second, & les autres en Philosophie, qu'on ne peut pas encore attraper; ie pense qu'elles seront pleines de semblables niaiseries. Si Celias [k] a enuie de les auoir, ie tascheray de les trouuer toutes; on les disputera six iours durant, à ce qu'on dit. De sorte que voyant l'esprit de Gorphoroste [f], ie ne m'estonne point que [k] Celias a appris des merueilles par la longue conference auec [l] Semir. I'approuue fort la retenuë de [m] Durillon, auec [n] Robins, & sa force à se defendre, qui n'est pas peu de chose; quoy que cela mesme leur fera plus venir l'eau à la bouche, & defendra plus [m] Durillon de re-

L'inscription est à Monsieur l'Abbé de S. Cyran.

[a] C'estoit vne Approbation du liure de Barcos Nepueu de S. Cyran.

[b] Barcos, Nepueu de S. Cyran.

[c] Pacuuius, signifie les Iesuites.

[d] Pardo, signifie le Pape.

[e] S. Ignace, & S. Xauier, canonizez nouuellement.

[f] Gorphoroste, les Iesuites.

[g] La teste de Cyprin; S. Ignace Chef & Fondateur des Iesuites.

[h] Cyprin, les Iesuites.

[i] Pacuuius, les Iesuites.

[k] Celias, S. Cyran.

[l] Semir, Monsieur de Berulle.

[m] Durillon, S. Cyran.

[n] Robins, c'est vn Seigneur de la Cour que S. Cyran esleuoit dans ses maximes.

ceuoir des affronts, en cas qu'il s'y embarquaſt. Ie ſuis voſtre. *Il n'a point ſigné celle cy.*

Cette lettre fait voir, comme Ianſſenius ſeruoit à l'aueugle ſon amy S. Cyran, pour auancer par là leurs mauuais deſſeins, approuuant tous les liures que l'autre vouloit, ſans meſme les lire. De plus elle nous apprend que Ianſſenius remarquoit tout ce que les Ieſuites de Louuain faiſoient, & le mandoit à S. Cyran; qui du depuis groſſit de ces remarques ſon Aurelius. Surquoy vous remarquerez en paſſant, l'extreſme haine de cet homme contre ces Peres; qui s'eſtendoit iuſques au meſpris de S. Ignace leur Fondateur; lequel ayant eſté canonizé l'année que Ianſſenius eſcriuit cette lettre, receuoit de ſes enfans des teſmoignages extraordinaires d'honneur par tous leurs Colleges; qui ne pouuoient eſtre agreez de cet irreconciliable ennemy; lequel enuiſageoit tous ces honneurs de l'œil de ſa paſſion. Mais admirez ſur tout l'inſolence, & la rage eſtrange de cet homme, qui blaſme le Pape d'auoir canonizé S. Ignace & S. Xauier.

De Louuain le 17. de Iuin 1622.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran, au Cloiſtre N. Dame, au logis de M. le Souſchantre. A Paris.

MONSIEVR··· L'approbation du liure de [a] Semir, a eſté enuoyée il y a quinze iours; ſi elle ne vous contente pas, eſcriuez en vne, & ie la ſigneray; car à ce que ie voy, il y aura aſſez de temps. Ie me ſuis informé du different entre les Carmes Deſchaux, & les Carmeliteſſes; & ay entendu qu'il eſt arriué ſur la liberté de choiſir vn Confeſſeur, de quelle qualité qu'il leur pleuſt, ſeculier ou regulier, qu'elles pretendent auoir de leur Inſtitution. Car juſques à cette heure, elles ~~ont eu, partie vn Chanoine~~ de l'Egliſe d'icy, partie vn Profeſſeur de Philoſophie, qu'elles ont encore. Ces Religieux diſent que cette liberté leur a eſté reſtreinte par vne Bulle du Pape, laquelle elles reſpondent eſtre obtenuë par ſurreption; & ayant propoſé leur different aux Docteurs d'icy; ils ont reſpondu en faueur des Filles. Voila la ſubſtance de ceque i'ay entendu; ie m'en informeray de ceux de la Faculté meſme, à la premiere occaſion, & vous en eſcriray auec plus d'aſſeurance··· Du voyage de [b] Quinquarbre, ie vous ay eſcrit l'incertitude en laquelle il eſt, à cauſe de l'abſence du [c] Preuoſt, que vous connoiſſez, qui pourroit faire ſa charge pour quelques iours; lequel ne retournant point deuant l'Octo- 34.

[a] Semir, ſignifie Monſieur de Berulle.

[b] Quinquarbre, ſignifie Ianſſenius.

[c] Preuoſt, ie croy que c'eſt le Docteur Edmond.

bre, comme ie croy, il n'y a point d'apparence de partir d'icy, combien qu'il a assez d'enuie de prendre relasche pour quelques iours vers l'vne part ou l'autre. Pacuuius [d] a disputé de nouueau des Theses en Philosophie ; il ressemble tousiours à soymesme. Il y a enuiron vingt ou trente impertinents; entr'autres, *Relatiuum non potest intelligi sine correlatiuo, nec Ignatius sine Xauerio, &c.* Ie les enuoiray quand il s'offrira quelque occasion. *Il n'a point signé celle-cy.*

[d] Pacuuius, les Iesuites.

Cette lettre confirme la precedente en toutes ses parties; & monstre encore, comme S. Cyran pour gaigner le Cardinal de Berulle, & les Peres de l'Oratoire, s'intriguoit auec Ianssenius, dans les affaires des Carmelites, qui esclatoient beaucoup en ce temps là; à cause de la direction qu'en pretendoient prendre ceux de l'Oratoire. Vous en verrez dauantage dans les lettres de Calenus.

De Louuain le iour de S. Iean vostre Patron. l'an 1622.

35. MONSIEVR,
Ie viens de receuoir vn pacquet de Monsieur de Barcos, & [a] d'Arguibel, du deux, ou troisiéme de Iuin, qui a esté plus de trois sepmaines en chemin, & cependant enuoyé par la poste. Ils feroient mieux de les enuoyer auec les vostres, lesquelles ie n'ay pas receu par deux voyages, c'est à dire aprez celles qui redemandoient ce liure, lequel ie vous ay renuoyé par la Poste, il y a 15. iours. Ie suis marry de ce desordre que vous auez eu à cause de cela; particulierement parceque ce n'est pas le liure dont ie vous auois escrit; ce que i'ay connu du depuis, par l'arriuée de ce Pere Cordelier que vous auez rencontré aux Landes de Bordeaux, qui ayant esté long-temps à Paris, durant ce debat de son General, auec le Parlement; il en auoit informé Solsty [b]. C'est donc vn petit liure composé par vn Autheur sans nom, mais Arminien, peutestre Tillenus mesme, qui auoit esté donné à ce Cordelier par l'Ambassadeur de Flandre; de qui ayant esté demandé d'en dire son aduis, il luy dit, que c'estoit sa foy (excepté croiſ-je la queuë au bout du liure) c'est vn liure qui ne contient pour la pluspart autre chose que la Doctrine de Pacuuius [c], mais bien racourcie, & la confirme mieux que luy,

Il n'y a point d'inscription à cette lettre.

[a] Deux Nepueux de S. Cyran.

[b] Solsty, signifie Conrius Cordelier, & Archeueſque en Hibernie.

[c] Pacuuius, les Iesuites, & ceux qui tiennent les opinions communes & receuës dans l'Egliſe.

par les paſſages mal entendus de S. Auguſtin, cependant capable de troubler tout le monde, qui ne ſoit profondément verſé aux liures de cet Autheur. Ie l'ay tout leu, mais il ne ſera pas beſoin de me l'enuoyer, ſeulement acheptez le, pour le garder juſques à ſon temps. Le tiltre eſt, *Diſquiſitio, an Pelagiana ſint ea dogmata, quæ nunc ſub eo nomine traducũtur.* Il eſt imprimé l'an 1622. *Pariſijs ſumptibus Hieronymi Droüart, via Iacobæa, ſub ſcuto ſolari.* ...

Le liure de Cameron eſt bon, ie taſcheray de l'auoir de Holande bien toſt. Solſty[b] eſt reſolu de mettre ſon petit liure *De Paruulis*, en lumiere. Les ieunes Eſcholiers de ſa robe[d], ſemblent demander qu'on le liſe ſur le diſner, & ſont preſts de ſuſciter vne reuolte contre la Doctrine de Porris[e], en ce point; eſtant deſgouſtez de leurs Chimeres. C'eſt vn Eſcholier qui l'eſcrit, qui eſt amoureux de la Doctrine de/Seraphi[f], & a incité les autres. Cependant s'il le fait imprimer, ie croy qu'il ſera bien batu de Porris, car il l'accuſe aſſez ouuertement de n'entendre rien en ce point, & pis encore. I'ay voulu que vous ſçeuſſiez cecy. Ie l'ay intimidé de ce qu'il ſera contraint d'eſcrire des Apologies; mais tout cela ne ſert de rien. Vn Chanoine de Bruxelle a eſcrit il y a quelques ſepmaines, vne harangue de S. Thomas, là où il accuſe fort Pacuuius; diſant entr'autres choſes, qu'ils enſeignoient, *Gloria Patri, & Filio, & Spiritui Sancto, & libero arbitrio*, & d'autres choſes, les appellant *Nouatores*, &c. Le liure a eſté bruſlé, plus de deux cens exemplaires à leur College. *Il n'a point ſigné celle-cy.*

d De ſa robe, les Cordeliers.

e Porris ſignifie les Ieſuites.

f Seraphi, c'eſt S. Auguſtin.

Remarquez, ie vous prie, comme il parle de ce petit liure; qu'il dit eſtre l'ouurage d'vn Arminien, & contenir cependant la commune doctrine de l'Egliſe; luy qui ſe iettoit en l'autre extremité. Eſtant cependant tres veritable que les Arminiens approchent bien plus dans la matiere de la Predeſtination, & de la Grace, des ſentimens Catholiques, & du Concile de Trente, que tous les autres Heretiques. Remarquez encore l'intrigue qu'il auoit auec Conrius Cordelier, & Archeueſque en Hibernie, dont meſme le liure De Pœna paruulorum, *a eſté imprimé à la fin du ſien; & auec tous les ennemis des Ieſuites, & de la creance receuë, & comme il donne auis à S. Cyran de tout ce qui ſe paſſoit contre ces Peres pour s'en ſeruir en France.*

De Louuain.

De Louuain le 1. de Iuillet 1622.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran, au Cloiſtre N. Dame, au logis de M. le Souſchantre. A Paris.

36. MONSIEVR, Ie viens de recenoir voſtre lettre, qui parle de la diſpute qui s'eſt leuée en Sorbone ſur ce Compendium, & ſeray bien aiſe d'en voir la cenſure. Car on me dit icy qu'il y a de là vne bien forte faction, qui s'eſt commencée à former, lors que i'eſtois de là, & qui taſche à toute force de rauir, ou de diminuer l'authorité de [a] Gerardus, & qu'elle eſt apres à compoſer vn ou deux liures. Qu'on a auſſi diſputé (non pas toutefois en Salti [b]) que les Curez ont leur authorité immediatement de Dieu. Qu'il y en a auſſi qui ſouſtiennent que toutes les Confeſſions faites aux Reguliers, ſont nulles, ou choſes ſemblables, qui ſont des principes capables de donner des deſordres... Le Superieur, ou Archeueſque des Steropes [c], qui loge maintenant chez [d] Sulpice, luy a donné charge de ſçauoir, par l'entremiſe de [e] Celias, toutes les particularitez de la Compagnie dont [f] Semir eſt Chef. Sulpice [d] luy a mis cela en teſte, & pouſſe la roüe le mieux qu'il peut; car [g] Pacuuius les tourmente aſſez, & plus qu'auparauant, par le changement de [a] Gerardus. C'eſt pourquoy ſe preſentant cette occaſion, Quinquarbre [h] voudroit bien que [e] Celias luy fiſt ſçauoir tout ce qui regarde cette affaire par le menu, c'eſt à dire, leurs Regles, Loix, & Statuts; leur façon de viure, leur but, & Profeſſion; leur dependance des Ordinaires; s'ils incorporent les Benefices, qu'on leur donne à adminiſtrer; dauantage, la façon de laquelle on les place dans les Villes; ce qu'ils demandent prealablement, ſoit en rentes, ſoit en maiſon, & demeure: Car i'eſpere auec la grace de Dieu, ſi les demandes ne ſont exceſſiues, au regard des forces de ceux, qui les demanderoient bien, que ie pourray contribuer quelque choſe à les placer, au lieu de la demeure de [d] Sulpice, car il faut de neceſſité qu'ils ſoient au commencement en vn lieu propre à ſe prouigner, par l'affluence de perſonnes capables. Et cela eſtant, ſi Dieu fauoriſe l'entrepriſe d'Alamas [i], contre Steropes [k], ie croy qu'il n'y aura rien de ſi facile, que des les introduire par tout le païs de Steropes [k], auec abõdance de moyẽs tẽporels; car il y a vn nombre d'Abbayes ruinées, qu'on appliquera en partie à meilleurs vſages, en vn païs, qui a beſoin d'autres perſonnes, que de Religieuſes. Il vous plaira donc vous en

[a] Gerardus; ſignifie le Pape.

[b] Salti; c'eſt la Sorbone.

[c] Le Supetieur ou Archeueſque des Steropes; ſignifie de Hollande, dont il eſtoit Vicaire Apoſtolique.

[d] Sulpiee, c'eſt Ianſſenius.

[e] Celias, S. Cyran.

[f] Semir; M. de Berulle General de l'Oratoire.

[g] Pacuuius, les Ieſuites.

[h] Quinquarbre, ſignifie Ianſſenius.

[i] Alamas; le Roy d'Eſpagne.

[k] Steropes; les Hollandois, & Steropus; la Hollande.

informer, & conferer auec *f* Semir; toutefois comme vous le ſçauez, auec grand ſecret; & me l'enuoyer particulierement le plûtoſt. Car ce point eſtant vuidé, ie croy qu'on trouueroit bien moyen d'auoir l'aduеu de *l* Bauma, ou de *m* Carpocre, pour les tranſporter en ces quartiers. Vous pourrez auſſi eſcrire, ſi vne maiſon cõme celle de ce noſtre *n* Preuoſt, que vous ſçauez, ſeroit capable pour commencer. Ie feray toute aſſiſtance à aduancer les affaires de *f* Semir en ces quartiers, & taſcheray de ſuſciter d'autres. Si *f* Semir (entre vous & moy) auec les *o* ſiens, vouloient embraſſer vn peu particulierement les affaires de ce *p* Superieur, & des ſiens; quand ils ſeront icy, contre *q* Pacuuius; ie croy qu'ils ſeroient capables à luy faire de grandes faueurs, Dieu fauoriſant les affaires *r* d'Alamas; car ils ont en grande partie les Villes à leur deuotion; & le païs, & peuple eſt tres-bon, & plein de richeſſes; mais ce ſont des choſes encore bien informes. Vous comprenez aſſez ce que ie veux dire, pour parler auec vous pleinement de cela, il me ſemble que *f* Semir ne feroit pas mal, de ne regarder à peu de choſe pour ce commencement; car eſtant planté vne fois, & ayant commẽcé à croiſtre, les fueilles viendront d'eux meſmes; car nous voyons que toutes ſortes de Religions, ſe ſont tranſportées au lieu de *q* Quinquarbre, à petits commencements, & de maiſons loüées, & à leurs propres deſpens, les portans du lieu dont il venoient, ce qui ſeroit tres-facile à ſemer: le païs & les gens eſtant riches de dela, & les deſpens eſtant petits icy. Sulpice *s* vous prie auſſi d'auoir l'affaire à cœur, car il eſt paſſiõné cõtre *t* Gorphoroſte, & ſes menées, qu'il taſchera de faire au païs de *u* Steropes, cõme il a fait en Angleterre, & occupera les meilleures places, ſi *f* Semir ne les deuance. Il ſeroit plus facile de commencer, s'il auoit des perſonnes qui ſçeuſſent la langue. Voila mes penſées & ſouhaits, car ie n'ay pas encore le mot, ou charge, pour traiter au fonds auec *f* Semir, mais pour ſçauoir ce qui doibt eſtre prealable. Le plûtoſt que vous pourrez, ſera le meilleur; toutefois ſans rien precipiter; car il pourroit bien s'en aller dans cinq ou ſix ſepmaines. Solſty *x* fait lire ſon petit ouurage au refectoire de de ſes gens, & le fait mettre au net pour l'imprimer. Il ſemble le vouloir enuoyer en Eſpagne à certains Auguſtins, premiers Profeſſeurs de Salamanque, à qui il a autrefois leu ſes eſcrits de *y* Pilmot. I'ay d'autres Theſes de meſme eſtoffe, & pleines de vrays impertinents; ſi vous les demandez, on ſongera à quel-

l Bauma; ſignifie l'Archiducheſſe.
m Carpocre; ſignifie le Conſeil des Païs bas.
n Preuoſt; ie croy que c'eſt le Docteur Fromond.
o Les ſiens; c'eſt à dire les Peres de l'Oratoire de France, dont M. de Berulle eſtoit General.
p Superieur; de Hollande, ou il eſtoit Vicaire Apoſtolique.
q Au lieu de Quinquarbre; c'eſt à dire au païs bas, ou eſtoit Ianſſenius.
r Gorphoroſte, ſignifie les Ieſuites.
s Steropes; Hollande.
x Solſty, ſignifie Conrius Cordelier, & Archeueſque en Hibernie.
y Ses eſcrits de Pilmot; c'eſt à dire des matieres meſmes dont traitte Ianſſenius en ſon liure.

que occaſion. Il ſemble que ce Prelat que ie vous dis, ne ſeroit pas aliene de ſe faire luy meſme des gens de *f* Semir, en temps & lieu, & inciteroit les ſiens à l'imiter, ce qui ſeroit tres-facile; tout le Clergé de Cumiles, eſtant de gens de bonne vie pour la plus part, & ſous de perpetuelles perſecutions. Mais peuteſtre que ce ſont des ſonges en l'air que ie dis. *Il n'a point ſigné celle cy.*

Il fait icy eſclater la paſſion qu'il a contre les Ieſuites, qu'il auouë luy meſme eſtre le motif qui le porte à pouſſer cet Archeueſque, lequel eſtoit Titulaire d'vn Archeueſché de Grece, & Vicaire Apoſtolique dans la Hollande, à faire venir en Flandre les Peres de l'Oratoire de France; à deſſein de s'en ſeruir contre les Ieſuites, & ſe vanger d'eux par ce moyen. Et c'eſt là le meſme motif qui l'obligea de faire ſon liure intitulé Auguſtinus; *aimant mieux leur eſtre contraire auec les Heretiques, que d'eſtre Catholique auec eux.*

De Louuain le 8. de Iuillet 1622.

37. MONSIEVR,

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran, au Cloiſtre N. Dame, au logis de Monſieur le Souschantre. A Paris.

I'attends vos lettres pour auoir reſponce à voſtre loiſir, ſur ceque ie vous ay eſcrit, touchant l'Archeueſque de Steropes *a*, qui a logé quelque huict iours chez Sulpice *b*, qui vous a deduit au long toute l'affaire; à ſçauoir, qu'il luy a donné charge de s'informer particulierement, de tout ce qui regarde l'Inſtitution de cette Compagnie de Semir *c*, ſes Regles, Couſtumes, forme de viure, de vœux, dependance de la Hierarchie, incorporation des benefices, & d'autres choſes; la forme qu'ils ſe placent quelque part, moyens, maiſon, &c. L'origine de cette ſienne volonté eſt, qu'eſtant homme de bien, il a leu de S. Borromée, qu'il auoit en ſon Eueſché vne certaine Compagnie, qui s'appelloient *Oblatos*, qui dependoient entierement de l'Ordinaire, pour les employer par tout, ayants vne certaine forme de viure par deſſus l'ordinaire des Preſtres. Cette ſorte de Preſtres luy a tant pleu, qu'il a grande volonté de l'imiter; & en effet, il y en a pluſieurs des principaux qui ſont ſous luy, entre Steropes *d*, qui s'y ſont enrollez; & ſemble auoir enuie d'auoir adueu de *e* Gerardus. Toutefois vn, voire pluſieurs de ces gens ſont d'aduis dont eſt Sulpice *f*, que cette Inſtitution eſtant nouuelle, ſera ſubjette à pluſieurs rencontres, que peuteſtre il ne

a Steropes; de Hollande.

b Sulpice, Ianſſenius.

c Semir, ſignifie Monſieur de Berulle General de l'Oratoire.

d Steropes; la Hollande.

e Gerardus; ſignifie le Pape.

f Sulpice, Ianſſenius.

ſçaura pas ſi bien diſſiper, n'eſtant pas homme ſi fort actif; & ſans cela, elle n'aura pas cette authorité, qu'il eſt beſoin. Partant Boëce *g* luy a propoſé, que peuteſtre il ſeroit mieux, & auſſi conuenable à ſon deſſein, & plus important à rembarrer ſes aduerſaires Gorphoroſtes *h*, qui empietent de plus en plus ſur luy, trauaillans *independenter* de luy, contre les articles d'accord qui a eſté fait il y a dix ou douze années, de s'informer de la Compagnie de Semir *i*, pour voir ſi elle luy conuiendroit: & en cas que ſi, que Boëce *g* luy feroit toute aſſiſtance pour l'auoir, & la placer premierement au lieu de ſa reſidence, qui eſt propre à les prouigner; & de là, par tout où il voudra. Vous entendez donc la trempe de cet homme, & de l'affaire; & ne doute point, que ſi cette Compagnie l'agrée, eſtant telle comme Sulpice *f* la luy a dechifrée, elle ſera bien-toſt au lieu de *g* Boëce. Quant à Semir *i*, qui eſt fort homme de bien, ie ne ſçay s'il pourroit trouuer meilleure occaſion, à faire faire de grands biens à ſes gens. Car ſoit que Steropes *k* ſe reduiſe par armes, ou autremẽt, ſous *l* Alamas, ſoit qu'il demeure comme il eſt, il aura vn grand champ pour trauailler au ſalut des ames, les enuoyant parmy Steropes *k*, comme nos Preſtres y ſont employez tous les iours, mais auec entiere dependance des Ordinaires; car ſans cela ils n'y ſeroient pas bien venus. Celias *m* gouuernera donc l'affaire ſelon ſa prudence, & m'en eſcrira ce que Sulpice *f* demande, qui y ſera le mieux qu'il pourra, &c. *Il n'a point ſigné celle cy.*

g Boëce, Ianſſenius.

h Gorphoroſtes, ſignifie les Ieſuites.

i Semir, ſignifie M. de Berulle.

k Steropes, la Hollande.

l Alamas, le Roy d'Eſpagne.

m Celias ſignifie l'Abbé de S. Cyran.

Voyla comme il pourſuit ſa pointe contre les Ieſuites, engageant ſous pretexte de pieté, ce bon Archeueſque, à vanger ſa paſſion contre eux, par le moyen des Peres de l'Oratoire, dont il auoit deſſein de ſe ſeruir pour les opprimer, meſme en Hollande; où ces pauures Peres expoſent leurs vies pour la Foy dans la conuerſion des ames, à laquelle Ianſſenius deuoit prendre quelque part.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran au Cloiſtre N. Dame, au logis de Monſ. le Souschantre. A Paris.

De Louuain le 15. de Iuillet 1622.

MONSIEVR,

Ie vous ay fait ſçauoir par deux de mes precedentes, le deſir que *a* Sulpice a d'entendre au fonds la fondation, & le reſte de la Compagnie de *b* Semir, ſur leſquelles attendant reſponce ... Ie vous enuoye la copie de la retractation de *M. Antonius Archiepiſc. Spalatenſis* ... Solſty *c* a porté ſon Traité *De* 384

a Sulpice, Ianſſenius.

b Semir, M. de Berulle.

c Solſty, ſignifie Conrius Cordelier.

Pœna Paruulorum, au cenſeur, pour l'imprimer, quoy qu'il doute encore vn peu. Car l'ayant fait lire aux gens de ſa robe[d], ſur le diſner; les Lecteurs s'en ſont offenſez, dautant qu'il mord aſſez aigrement[e] Porris; ce que le cenſeur en iuge auſſi, à ceque m'en a dit le cenſeur meſme. Ie croy qu'il l'adoucira plûtoſt, que de le laiſſer. I'ay entendu plus particulierement la diſpute entre les Religieuſes, & les Peres Diſcalcez: c'eſt que les Filles pretendent d'auoir par leur premiere Inſtitution, de pouuoir eſlire vn Confeſſeur, plus ſouuent que le Concile de Trente permet, laiſſant leur Confeſſeur ordinaire; laquelle liberté les Filles eſtiment beaucoup. Les Carmes ne le veulent point permettre, & ont ordonné pluſieurs Conſtitutions, qu'elles n'auoient point auparauant, & qu'ils veulent qu'elles reçoiuent; & entr'autres choſes, eſt celle là la plus importante, & preſſent auec de grands efforts. Ils ont gaigné preſque tous les Conuents de ce païs, horſmis celuy de Louuain, & d'Anuers qui reſiſtent encore. Elles ſont des femmes, & guere capables à prendre, ou à pourſuiure grandes reſolutions. Car les Carmes offrent, que ſi elles ne les veulent pas receuoir, qu'ils les abandonneront entierement, comme des rebelles; ce qu'elles craignent & apprehendent; ſoit que les Carmes font cela à bon eſcient, ou pour les intimider. Cependant Boëce[f] a ſuggeré à celuy qui le luy racontoit, que ſi elles eſtoient bien fondées, qu'il falloit requerir l'aide[g] d'ailleurs; car ie croy, que leurs affaires ſont froidement faites icy·· Voſtre. *Il n'a point ſigné celle-cy.*

[d] Robe, Cordeliers.

[e] Porris, les Ieſuites.

[f] Boëce, c'eſt Ianſenius.

[g] d'ailleurs; des Peres de l'Oratoire de France.

Vous voyez comme Florentius Conrius, Autheur du liure De Pœna paruulorum, *qui a eſté depuis imprimé à la fin du liure de Ianſenius; eſtoit porté du meſme eſprit que Ianſenius, c'eſt à dire par la haine qu'il auoit contre les Ieſuites, à entrer dans cette cabale & à eſcrire ce qu'il a fait. Vous remarquerez auſſi, s'il vous plaiſt, comme Ianſenius profitoit de toutes les occaſions pour venir à ſes fins, & faire entrer les Peres de l'Oratoire en Flandres, afin de s'en ſeruir contre les Ieſuites; ce deſſein auoit quelque raport à ceux de Iulian l'Apoſtat, qui taſchoit iadis de deſtruire les Chreſtiens, les vns par les autres.*

De Bruxelle le 21. & 22. de Juillet 1622.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran au Cloiſtre N. Dame, au logis de Monſ. le Souschantre. A Paris.

39. MONSIEVR, I'ay receu la lettre qui reſpond à celles qui traitent de

l'affaire de [a] Semir, laquelle i'ay communiquée, pour autant qu'il eſtoit expedient, au Prelat des Steropes [b], & a ceux qu'il a en ſon Conſeil. Ils trouuent la Compagnie à leur gré, & les ay enflammé beaucoup dauantage; iuſques à me dire ces paroles, que ie vous eſcriuiſſe, que leur volonté eſtoit gaignée, & qu'il reſtoit le plus difficile, à les planter quelque part; de laquelle difficulté, ie vous veux deduire les cauſes, afin que vous compreniez au fonds l'eſtat de cette affaire. C'eſt que ce Prelat, eſt Prelat Titulaire d'vn Archeueſché de Grece, ayant puiſſance pleniere de Vicaire Apoſtolique, par tout le terroir de [a] Steropes, à cauſe que les Eueſchez ſont poſſedez par les ennemys d'Alamas [b]. De là vient, qu'il n'a pas en ſon pouuoir aucun Benefice pour leur entretiennement, ou Maiſon, ou Ville pour les placer. Que s'il taſchoit de leur trouuer vne place au lieu de la reſidence de [c] Sulpice, l'Eueſque du [d] lieu, y devroit conſentir; qui eſt fort addonné à [e] Pacuuius, ou pour le moins ne le veut pas offenſer. Combien que pour trouuer en ce lieu vne place, ſeroit aſſez facile; mais il y auroit outre la difficulté dite, empeſchement à leur trouuer raiſonnable entretien, dautant qu'il eſt hors de ſa Iuriſdiction, laquelle s'il auoit à ſon plein commandement, il n'y auroit rien de ſi facile que de les accommoder de tout ce qu'il leur faut, en pluſieurs endroits. Cependant [f] Boëce leur a reſpondu, que ſi l'affaire eſt à leur gré, il ne doute pas, que Dieu diſſipera ces difficultez, par vn moyen, ou autre. Ils deſirent toutefois, que Celias [g] enuoye vn memorial particulier de tout, pour eſtre informé pleinement. Ils ſe faſchẽt de la froideur des Prelats des quartiers de [h] Impera, qui ne ſe remuënt pas facilement pour peu de choſes, & moins encore embraſſent celles d'autruy, auec paſſion ··· Si Dieu faiſoit vne ouuerture aux Prouinces qui ſont entierement tenuës par les Eſtats; l'affaire de [a] Semir s'accommoderoit plus aiſément, comme vous comprenez bien; & c'eſt cela que [f] Boëce attend, & eſpere que par ce moyen (ſi Dieu n'en preſente à vous, ou à nous quelqu'autre) Semir [a] ſera facilement accommodé. Car auſſi bien cette affaire ne ſe paracheuera pas de cette année, comme ie m'en doute; dautant qu'il a ſur les bras, le voyage vers Gerardus [k] en Automne, pour ſes difficultez auec [e] Pacuuius. Ie croy que ſi cette Compagnie [l] eſtoit aux quartiers de ce Prelat des Steropes [b], la plus grande part de ſes Preſtres de ce païs, s'y rangeroient; dautant qu'ils viuent la pluſpart Apoſtoliquemẽt,

[a] Semir, M. de Betulle.
[b] Steropes, la l'Hollande.
[b] Alamas, ſignifie le Roy d'Eſpagne.
[c] Sulpice, Ianſſenius.
[d] Du lieu, de Louuain.
[e] Pacuuius, les Ieſuites.
[f] Boëce, Ianſſenius.
[g] Celias, S. Cyran.
[h] Impera, Flandre.
[k] Gerardus, le Pape.
[l] Compagnie, de l'Oratoire.

en aucune façon, ſans biens, au milieu des Heretiques, & dont dé-ja quelques vns s'eſtoiẽt entrollez en cette Societé des *Oblati*. Il ſera à propos d'auoir des chiffres pour cette affaire, c'eſt pourquoy ie vous enuoye ce papier adioint. *Il n'a point ſigné celle-cy.*

Il eſpere touſiours que Dieu l'aidera à vanger ſa paſſion, & à venir à bout des Ieſuites, par le moyen des Peres de l'Oratoire. Ie n'ay point au reſte ce papier qu'il enuoyoit à l'Abbé de S. Cyran, ou eſtoient leurs chiffres; nous en deuinerons ce que nous pourrons comme nous auons fait iuſques icy, & en viendrons à bout, comme i'eſpere.

De Louuain le 5. d'Aouſt 1622.

MONSIEVR,

40. I'ay receu hier la voſtre qui parle de Mansfeld, qu'il eſt paſſé en France, duquel on parle icy diuerſement; parceque les plus entendus tiennent preſque pour aſſeuré, qu'il y eſt entré pour donner ſecours au Roy de France, contre ſes rebelles, & meſme auec le conſentement [a] d'Alamas. Quand à l'affaire de [b] Semir, Celias [c] feroit bien d'auancer ce Formulaire, afin que ces gens n'entrent pas en ombrage de quelques choſes, puiſque Sulpice [d] le leur a promis; car auſſi bien ils n'en feront rien, qu'ils ne l'ayent premierement. Cependant ie leur eſcriray auiourd'huy, car ils ne reſident pas icy. Le Prelat partira dans vn mois enuiron, vers [e] Gerardus; de ſorte qu'il ſera impoſſible de faire rien de cette année, à mon aduis; i'aduanceray tout, tant que ie pourray. Quant au voyage que [c] Celias voudroit faire en certain cas; ie ne ſçay de quel voyage il parle, ſi ce n'eſt de venir vers [d] Sulpice; ſi Sulpice tarde l'Eſté qui vient, comme il fait cet Eſté cy. A quoy ie n'ay rien reſpondu, pour l'incertitude en laquelle m'a ietté l'abſence du Preuoſt [f], lequel eſtant retouirné cy, partira de nouueau vers Steropes [g], à cauſe de ſes affaires. Cependant Sulpice [d] ne doute point, s'il ne fait pas le voyage de cette année, qu'il le fera de l'autre, Dieu aydant. I'ay entendu que le Cardinal, fils du Duc d'Eſpernon, s'en va à Rome en Septembre; ie vous prie de m'en eſcrire la verité à la premiere occaſion; & ſi vn homme de la condition du Prelat des Steropes [g], pourroit l'accompagner. Toutefois, tout ſous ſecret, entre vous & moy; car on ne ſçait rien icy du voyage du Prelat ſuſdit, à cauſe de ſes aduerſaires.

Il n'y a point d'inſcription à cette lettre.

[a] Alamas, le Roy d'Eſpagne.
[b] Semir, Monſ. de Berulle.
[c] Celias; S. Cyran.
[d] Sulpice; Ianſſenius.
[e] Gerardus; le Pape.
[f] Preuoſt; c'eſt le Docteur Fromond.
[g] Steropes; la Hollande.

Vous n'eſcriuez pas ſi vous auez trouué ce liure *De Gratia*, compoſé par vn Arminien. Ie ſuis voſtre. *Il n'a point ſigné celle cy.*

Il pourſuit ſa pointe, & trauaille touſiours à l'eſtabliſſement des Peres de l'Oratoire. De plus ils ſongent tous deux à leur entreueuë; & Ianſſenius s'employe à diſpoſer le voyage de l'Archeueſque, qui alloit à Rome ſe plaindre des Ieſuites, à ſa Sainteté.

De Louuain le 29. d'Aouſt 1622.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran demeurant au Cloiſtre N. Dame, au logis de M. le Souschantre. A Paris.

MONSIEVR, 41.
Ie viens de receuoir voſtre lettre du 19. d'Aouſt, par laquelle vous me dites que vous ne pouuez encore obtenir ce Formulaire. Ie penſe que Monſieur le [a] General ne le donne pas volontiers, dautant que les gens de cette qualité ne mettent volontiers à la connoiſſance de tout le monde, les ſecrets de leurs Inſtitutions. Quoy que ce ſoit, ie me doute que cet Archeueſque [b] n'entre en quelque apprehenſion, comme ce ſont icy des gens ombrageux. Cependant ie luy ay dit ſouuent, qu'il n'en ſçaura guere d'autre choſe, que ceque ie luy en ay communiqué. Ie luy ay eſcrit auiourd'huy ceque vous m'auez dit, de ce qu'ils ſont appellez à Boiſleduc. Si i'euſſe eu le Formulaire, ie m'oſe promettre que ie les euſſe plãté à Louuain, dãs moins de 6. ou 7. mois; maintenant il ſe prepare à ſon voyage, & partira dans huict ou dix iours. Car i'auois baloté l'affaire auec le Clergé de Steropes [c], qui peuuent plus que luy en telles affaires, pour le regard des moyens temporels, & les deſirent ardemment, m'incitant à toutes forces à aduancer l'affaire; mais luy eſtant abſent, l'affaire demeurera là, comme ie croy, à cauſe de l'authorité qui y eſt requiſe. Ie voudrois que vous me fiſſiez ſçauoir, à moy particulierement, de quelle façon ils ſeruent les Ordinaires; abſoluëment, ou auec reſtriction: car on m'a dit icy, que quand l'Ordinaire demande quelque choſe, ils le raportent à leur conſeil qu'ils ont, & ſelon qu'ils trouuent la demande, la font, ou ne la font point; i'en voudrois ſçauoir la ſimple verité ... Ie ſuis voſtre. *Il n'a point ſigné cèlle-cy.*

a Monſieur de Beſulle.

b Archeueſque en Grece, & Vicaire Apoſtolique en Hollande.

c De Hollande.

Cette lettre monſtre l'impatience en laquelle eſtoit Ianſſenius, de voir les Peres de l'Oratoire eſtablis à Louuain & au Pais Bas, pour contrecarrer les Ieſuites; je ne ſçay s'il continuëra touſiours dans cette affection qu'il a pour ceux là.

De Louuain

De Louuain le 16. Septembre 1622.

42. MONSIEVR,
I'ay receu voſtre derniere du 2. de Septembre, il y a quelques iours; par laquelle i'entends que vous vous eſtonnez, que ie ne parle point de [a] Pilmot. La raiſon eſt, non pas que l'affaire ſe refroidiſſe puiſque ie m'y employe autant qu'auparauant, ayant leu enuiron huict fois les deux Tomes de [b] Seraphi, depuis l'abſence de [c] Celias, auec d'autres petits ouurages appartenans à cela; mais c'eſt qu'il ne me s'offrent pas tant de nouueautez qu'auparauant. Cependant il ſemble à Sulpice [b] qu'il eſt aucunement ſtilé à ces petits Tomes de [d] Leoninus, & a enuie de paſſer bien toſt à ſes deux Diſciples, l'vn de France, & l'autre du païs de [e] Seraphi, afin de paſſer de là à lire les opinions, & œuvres de [f] Porris, deuant que de lire [g] Aelius, pour la derniere fois. Sulpice [b] ne ſçait ſi cet ordre agrée à [i] Durillon. Ie vous ay eſcrit que [l] Boëce auoit enuie d'auoir la harangue, que [c] Celias a eſcrit de S. Auguſtin; car ie me ſuis obligé à en dire quelque choſe l'année qui vient; & me feriez plaiſir de m'enuoyer enſemble les harangues de N. Dame; car ie ſuis aſſeuré que ie ſeray importuné d'en faire vne. De la promotion inſtante de Monſieur de Luſſon ie ſuis fort aiſe, croyant qu'il ne nuira point à l'affaire de [m] Comir. Le Prelat des [n] Steropes eſt party, de ſorte que l'affaire [o] demeurera acroché iuſques à ſon retour; ie trauailleray pourtant comme ie pourray à l'auancer. Solſty [p] fera quand & quand imprimer ſon petit traité, que ie vous enuoyray à quelque occaſion quand il ſera acheué: il ſemble vn peu refroidy à monſtrer le reſte à [q] Quinquarbre; qui ne ſçait pas ſi c'eſt par ſoupçon, ou plûtoſt qu'il a perdu l'eſperance d'auancer ſes affaires de par deça ··· il m'eſt ſurvenu vne neceſſité impourueuë, d'vn achapt d'enuiron 1300. liures que i'auois fait pour le College, d'autant qu'il eſtoit neceſſaire pour aſſeurer les biens du College; & neantmoins il m'eſt demeuré à moy meſme; ce qui m'a rendu vn peu neceſſiteux. Si ſans vous incommoder, vous y pouuiez apporter vn peu d'accommodement, il viendroit bien à propos; ſinon, ie taſcheray d'y pourueoir le mieux que ie pourray. I'en ay cependant payé vn peu moins de la moitié. Si le College fuſt bien pourueu d'argent, il n'y auroit point de mal; vous prendrez

L'inſcription eſt A Monſ. l'Abbé de S. Cyran, au Cloiſtre N. Dame, au logis de Monſieur le Souſchantre. A Paris.

[a] De ſon liure intitulé *Auguſtinus*.
[b] Seraphi, c'eſt S. Auguſtin.
[c] De S. Cyran.
[d] De S. Auguſtin.
[e] S. Proſper & S. Fulgence.
[f] Des Ieſuites.
[g] S. Auguſtin.
[h] Ianſſenius.
[i] S. Cyran.
[l] Ianſſenius.
[m] Comir; S. Cyran & Ianſſenius.
[n] Hollandois.
[o] L'eſtabliſſement de l'Oratoire.
[p] Conrius.
[q] Ianſſenius.

r Preuoſt ; c'eſt le Docteur Fromond, comme ie croy.

en bonne part cette liberté. Le depart de ce Preuoſt r en Hollande, eſt cauſe de cecy, qui y va demeurer quelque temps. Ie ſuis voſtre. *Il n'a point ſigné celle-cy.*

Il auouë luy meſme dans cette lettre que les nouueautez des opinions qu'il traitoit dans ſon ouurage, l'obligeoient d'en communiquer auec S. Cyran; à qui il rendoit beaucoup de defference en toute cette entrepriſe; & à qui librement il auoit recours en tous ſes beſoins, ſpirituels, & temporels. Remarquez vn peu la part qu'il prend à la promotion du Cardinal de Richelieu; dans l'eſperance que luy donnoit de France ſon amy, qu'il ſeroit fauorable à leurs deſſeins; mais Dieu confondit bien du depuis leur attente de ce coſté là. Au reſte la deffiance de Conrius procedoit, de ce que Ianſſenius entreprenoit vn ouurage, dont il auoit eu le deſſein deuant luy.

De Louuain le 1. Decemb. 1622.

Il n'y a point d'inſcription à cette lettre.

MONSIEVR,

Ie viens de receuoir à cette heure meſme, voſtre lettre, eſcrite du iour de S. Catherine ··· Sulpice a continuë à 43
faire la guerre à b Porris, & ſe contente fort de la diligence que Celias c y met; eſperant que Dieu fauoriſera leurs bons deſſeins, qui s'auancent peu à peu entre les mains auſſi de d Boëce, ayant commencé à lire les œuures de e Chimer. à l'occaſion dequoy Sulpice a eſt deuenu grand Seigneur, d'autant que par deſſus ſon valet, il a eſté contraint de prendre encore vn Secretaire ou Greffier, pour l'aider à eſcrire leurs impertinences. Sa Charge f le charge, pour les diuertiſſemens qu'elle donne à ſes principales intentions, & inquietudes, qu'elle apporte continuellement, s'il s'en veut acquiter dignement. Ce qui luy fait aſpirer à la ſolitude, quoy que pas trop conuenable à ſon humeur; & cela d'autant plus qu'il a quité il y a long-temps tout deſir & penſées de s'auancer parmy g Panſar; car leurs importunitez contentieuſes, ne luy permettroient point de ſe taire de h Pilmot; ny le danger de ſa perſonne, d'en parler. Dieu mettra ordre à tout auec le temps, car pour maintenant il n'en voit point de ſortie; dequoy Celias c & Boëce d parleront de plus prez s'il plaiſt à Dieu au Printemps qui vient. Solſty i demeure Solſty enyuré de l'amour de ſes petits enfans, beaux ou laids, il ne luy importe. Le traité que Gemer k a enuoyé à

a Sulpice ; Ianſſenius.
b Porris ſignifie les Ieſuites.
c Celias, S. Cyran.
d Boëce, Ianſſenius.
e Chimer ; ce ſont les Ieſuites, & ceux qui ſouſtiennent les opinions de l'Egliſe.
f De Profeſſeur.
g Panſar ; ſignifie l'Vniuerſité de Louuain.
h Les ſentimens qu'il a couché dans ſon liure.
i Conrius.
k Gemer ; ſignifie Conrius.

Rome au Cardinal de Treio pour le juger, *De Pœna paruulorum*, contient ſommairement, que Seraphi[l] a deffendu comme article de Foy, qu'ils eſtoient damnez aux peines ſenſibles, voire au feu; quoy qu'il n'oſe pas dire cela ouuertement; & par conſequent, qu'ils ſont Pelagiens tous qui le nient. Voila la ſubſtance, qui porte auec ſoy beaucoup de traits contre[b] Porris, leſquels il croit aſſez adoucir, en y mettant vn peu de ſucre auec vn *forte*, ou *fortaſſis*. Il ſe trompe grandement, ayant à faire à des eſprits aſſez ſenſibles aux iniures. Cependant il y en a aſſez icy entre nos gens qui le ſigneront, car ils ſont icy aſſez enclins à cette opinion de tout temps, pource qu'ils voyent que c'eſt S. Auguſtin, à qui ils portent icy plus de reſpect qu'aucune part ailleurs. Ie feray ce que Durillon[m] m'a dit enuers Philippas[n], qui ſemble ſe meſfier de Sulpice[a], pource qu'il ne luy peut arracher certains eſcrits pour les lire, quoy qu'en d'autres choſes il communicaſſe. Philippas[n] a perdu toute eſperance d'auancer rien à Rome auec ſon principal deſſein, & croy que les cenſures qu'il a receuës ſur le petit ouurage, le refroidiront vn peu; particulierement, Sulpice[a] luy ayant predit que cela arriueroit, qui luy donne encore plus la puce à l'oreille; mais il ne l'apprehende pas trop, croyant que ce ne ſera que clabauderie tout ce que Porris[b] dira. Il y a plus de trois ou quatre mois qu'il ne fait rien, la maladie l'ayant batu quelque temps. I'auois preſque oublié de vous dire, qu'on m'a monſtré icy vn liuret fait par vn François Ieſuite, à ce qu'il dit, qui contient vne longue Epiſtre au Roy; vne autre Requeſte au Pape, en François, & vne autre à l'Empereur, au Roy de France, & au Roy d'Eſpagne en latin; là où il repreſente au long les deffauts qui ſont à l'Ordre de Pacuuius[o], demandant inſtamment la reformation; & diſant qu'il eſcrit cecy à l'inſtance, & prieres d'vne grande partie de ſes Confreres. C'eſt vn homme qui entend intimement toutes leurs affaires, & comportemens. Le tiltre latin eſt, *Protocataſtaſis ſeu prima Societatis IESV inſtitutio reſtauranda, per Theophilum Eugenium.* Le tiltre François eſt, *Recueil des Articles qui ſont propoſez par Theophile Eugene au Roy, pour la Reformation des Ieſuites en France.* Il eſcrit à Paul V. & eſt imprimé l'an 1615. mais ie croy que c'eſt vne feinte. Sulpice[a] en a tiré le ſuc, ſi par auanture il ne ſe trouuoit pas delà, car il le voudroit fort auoir. Voſtre au lieu accouſtumé. *Il n'a point ſigné celle-cy.*

[l] S. Auguſtin.

[m] S. Cyran.
[n] Conrius.

[o] Pacuuius, les Ieſuites.

Vous voyez comme il n'ignoroit pas que les ſentimens qu'il auoit dans l'eſprit, & que la doctrine qu'il vouloit eſtablir dans le liure qu'il preparoit, eſtoit contraire à celle de l'Vniuerſité de Louuain; & qu'il ne pouuoit, ſans mettre ſa perſonne en danger, entreprendre de la publier. Vous voyez encore, comme ſe vantant icy d'auoir predit à Conrius, que ſon liure De Pœna paruulorum, *ſeroit condamné à Rome; & racontant qu'en effet il l'auoit eſté; il n'a pas laiſſé luy meſme de publier du depuis la meſme opinion dans ſon liure intitulé* Auguſtinus; *& beaucoup d'autres qui eſtoient bien pires, & plus contraires à la creance de l'Egliſe. Et puis excuſez ſes erreurs, ſur la pretenduë ſoûmiſſion qu'il luy a renduë, & au Vicaire de IESVS-CHRIST. Vous voyez enfin comme il fait venin de tout ce qui eſt eſcrit contre les Ieſuites.*

De Louuain le 9. Decembre 1612.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran, au Cloiſtre N. Dame, au logis de Monſieur le Souschantre. A Paris.

a Sulpice, Ianſſenius.

b Pacuuius, les Ieſuites.

MONSIEVR,
Il y a 8. iours que Sulpice [a] vous a eſcrit reſponce à la 443
voſtre du iour de S. Catherine; & entre autres choſes il vous donnoit aduis, qu'on luy auoit monſtré vn certain liure composé par Theophilus Eugenius ſur la reformatiõ de [b] Pacuuius. C'eſtoit vn fort bon liure, eſcrit d'vn bon ſtile, & ſens, qui contient de bonnes choſes. Il s'addreſſoit au Pape, au Roy de Frãce, d'Eſpagne, à l'Empereur, cõtenant diuers petits Traittez à chacũ d'eux. Le tiltre latin eſtoit, *Protocaſtaſis, ſeu prima Pacuuij inſtitutio reſtauranda ſummo Pontifici Latino-Gallica ex poſtulatione proponitur Theophili Eugenij zelo, Pacuuij* [c] *voto.* Il eſtoit imprimé l'an 1615. s'addreſſant à Paul V. Le tiltre François eſt, *Recueil des Articles qui ſont propoſez par Theophile Eugene au Roy tres Chreſtien pour la reformation des Gorphoroſtes* [d] *en France, an. 1615.* Sulpice [a] voudroit que vous luy eſcriuiez reſponce le pluſtoſt s'il ſe trouue là, ou s'il y a apparence qu'il s'y pourra trouuer; car autrement il le feroit eſcrire tandis qu'il ſa. Pacuuius [b] eſt ſi pouruoyant qu'il en aura eſtouffé tous les exemplaires, car c'eſt vn liure capable de faire vne mutinerie entre les Gorphoroſtes [d] meſmes, pluſtoſt qu'aux autres. I'ay entendu qu'vn d'eux a dit icy qu'il auoit ouy dire d'vn tel liure, & qu'ils en ſçauoiẽt l'Autheur (qui eſtoit vn des leurs iadis) mais qu'il ne l'auoit iamais veu. Boëce [e] continuë à lire Porris [f], & marque ce qu'il trouue de leurs reſueries, dont il en trouue des braues. Il a pris encore vn Eſcriuain, n'eſtant pas luy meſme baſtant

c Voyez comme il ſe ſert du nom de Pacuuij, au lieu de Societatis Iesv.

d De meſme il ſe ſert du nom de Gorphoroſtes au lieu de celuy de Ieſuites.

e Boëce, Ianſſenius.

f Les Ieſuites & les Autheurs qui ſouſtiennent la doctrine Catholique.

à marquer tout. Il en voudroit eſtre quite s'ennuyant de leur liberté de phantaiſies. Il en eſpere venir au bout (pour le moins à ce qui regarde ſon propos) dans 4. ou 5. mois, combien que ſa charge l'empeſche aſſez par diuertiſſemens & inquietudes; mais patience, quand on ne peut autrement; huict cens ou mille liures de rente reſponderoient pour tout. Ie ſuis voſtre. *Il n'a point ſigné celle-cy.*

On voit bien qu'il prend plaiſir à ce liure, qui eſtoit fait contre les Ieſuites, par quelque Apoſtat de leur Compagnie; & il eſpere bien Dieu aydant qu'il pourra produire quelque reuolte parmy eux. C'eſt pourquoy dans la crainte qu'il a, que leur preuoyance, n'en ſupprime tous les exemplaires; il fait inſtance pour en recouurer quelqu'vn, & s'il ne peut en venir à bout, il aſſeure qu'il le fera deſcrire, pluſtoſt que de manquer vne ſi belle occaſion d'allumer la guerre dans leurs Maiſons, & les armer les vns contre les autres; à meſme qu'il leur prepare auec S. Cyran, & toute la cabale, de l'exercice au dehors à bon eſcient, par ſes liures; & par le moyen des Peres de l'Oratoire, s'il luy eſt poſsible.

De Louuain le 15. Decembre 1622.

45. MONSIEVR, ... l'ay receu voſtre lettre il y a 8. iours ... quand à l'argent dont vous eſcriuez que vous voulez enuoyer vne lettre de change de cent eſcus de Bayone; ie ſuis marry d'en auoir parlé, ne ſçachant pas toutes les circonſtances de vos affaires; c'eſt pourquoy ie vous prie de ne rompre pas vos premiers moulles, & ne vous incommoder point dauantage à cauſe de cela; car au pis aller ie laiſſeray courre la debte comme vne rente, iuſques à vne meilleure occaſion. Les affaires de [a] Pilmot vont comme de couſtume, & on auance peu à peu, non pas tant à y trauailler; car ie continuë touſiours, en y adiouſtant plus qu'en diminuant, qu'aduançant quelque peu à l'intelligence des difficultez; Boëce [b] ayant bonne eſperance, que tout viendra à ſon point, quoy qu'il y reſtent encore bien des choſes à faire. Pleuſt à Dieu que les autres difficultez qui ſe preſenteront, & que vous preſſentez aſſez de la part de Porris [c], & de Pacuuius [c], &c. ſe laiſſaſſent vuider auec ſi peu de tempeſtes: toutefois ie ne perds pas courage, comme Celias [d] ne fait pas auſſi. De Monſieur de Luſſon ie ſuis fort aiſe, eſtant vn inſtru-

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran, au Cloiſtre N. Dame, au logis de Monſ. le Souſchantre. A Paris.

[a] Le liure que preparoit Ianſſenius.

[b] Boëce; Ianſſenius;

[c] Porris & Pacuuius; ce ſont les Ieſuites & ceux qui ſouſtiennent les opiniõs Catholiques.

[d] Celias, ſignifie S. Cyran.

ment tres propre à faire de grandes choſes. Ie ſuis voſtre. *Il n'a point ſigné celle-cy.*

Il apprehende à bon eſcient la reſiſtance, qu'il preuoit que les Ieſuites, & les autres qui ſouſtiennent les opinions de l'Egliſe, apporteront à l'eſtabliſſement de ſa doctrine, & au liure qu'il prepare pour cela. Et il ſe reſiouyt de l'eſperance, que luy auoit fait concenoir ſon amy S. Cyran; d'attirer à ſon party le Cardinal de Richelieu.

De Louuain le 10. Feburier 1623.

L'inſcription eſt de meſme que la la precedente.

MONSIEVR··· Sulpice [a] continuë à courir par les œuures de [b] Porris, & en a acheué vne partie, auec beaucoup d'ennuy, quoy qu'il luy reſte encore beaucoup. Le Pere Leonard Leſſius eſt mort au mois de Ianuier; Boëce [c] croit qu'il eſt allé rendre raiſon de [d] Pilmot, ayant traité cette affaire auec grande liberté & aſſeurance, qui peut eſtre ne le ſçauroit garantir, pour grande qu'elle fuſt. Solſty [e] a donné ſon ouurage *De Pœna par.* à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne de deçà, qui eſt maintenant Cardinal de la Cueua, qui luy a promis donner ſa cenſure, ie croy fort fauorable entant que bon Canoniſte··· quand à l'œuure de ce nouueau [f] Scholaſtique, (*il a effacé de Pilmot*) ie croy qu'il n'aura rien diuers de ces Anceſtres [g], deſquels i'ay aſſez recueilly. I'attens à voſtre loiſir ce que [h] Celias a fait ſur [i] Seraphi, pour m'en ſeruir au iour de ſa Feſte, à quoy ie me ſuis engagé; & auſſi le liure de [l] Semir, quand il ſera acheué. Ie ne deſire pas moins ſçauoir ce qu'ils ont fait à auancer [m] Durillon à la charge de ſept lieuës prez du lieu de ſa naiſſance; car quand à la reſolution de [m] Durillon, ie la penſe preſque ſçauoir par cœur. Ie me ſuis approprié le liure de la reformation de [n] Pacuuius, & dit on qu'on en a fait encore d'autres, ie ne ſçay point s'il eſt ainſi. Ie ſuis voſtre [o] Quinquarbre. *C'eſt ainſi qu'il a ſigné la preſente.* 46.

a Sulpice, Ianſſenius.
b Porris; les Ieſuites qui ſouſtiennent la doctrine Catholique.
c Ianſſenius.
d D'auoir combatu les opinions de Ianſſenius.
e Solſty; Contius.
f Il entend l'Auguſtinus de Ianſſenius.
g Baius & autres ſemblables.
h S. Cyran.
i S. Auguſtin.
l Monſ. de Berulle.
m S. Cyran.
n Ieſuites.
o Remarquez comme il ſe donne luy meſme ce nom.

Leſſius, & Ianſſenius, ſont maintenant tous deux deuant Dieu; & on ne peut douter que celuy des deux qui a troublé l'Egliſe, apres en auoir meſpriſé les jugemens, & la doctrine; à plus de conte à rendre que l'autre. Et c'eſt ce que continuë encore de faire Ianſſenius ouuertement; ne ſe promettant, à l'exemple du traittement fait à Baius, & aux autres, que

les Papes, & l'Egliſe ont condamné pour leurs erreurs, & qu'il a raiſon d'appeller ſes Anceſtres; ne ſe promettant, diſ-je, autre choſe qu'vne pareille condemnation pour vne ſemblable doctrine, recueillie dans leurs liures. Apres quoy, qu'on me diſe vn peu, ceque c'eſt qu'eſtre Heretique; & vouloir paſſer pour tel; ſi ce n'eſt, penſer, & parler de la façon? Et qui ne s'eſtonnera en ſuite, de l'eſtrange aueuglement de cet homme, qui veut faire paſſer pour criminel deuant Dieu, le P. Leſſius; à cauſe qu'il s'eſtoit touſiours Chreſtiennement, & genereuſement oppoſé, à toutes ſes erreurs?

De Louuain le 24. Feburier 1623.

47. MONSIEVR,

L'inſcription eſt de meſme que la precedente.

Ie viens de lire vn liure curieux, imprimé à Paris an. 1623. chez Nicolas Buon, d'vne hiſtoire des poſſedées de là, où il y a des choſes admirables; qui m'a empeſché de ne pouuoir eſcrire à temps. I'ay donc receu voſtre lettre, qui parle de l'entreueuë de [a] Celias, & [b] Sulpice; qui eſpere qu'à ce Printẽps elle ſe pourra faire au mois de May, ſi Dieu n'y met point de l'empeſchement. Cette entreueuë me ſemble eſtre neceſſaire pour ce changement de deſſein; car à cela, il faudra rapporter toutes choſes. Ie tiens fort veritable, que *Omnes quæ ſua ſunt quærunt*; & qu'il y a peu de gens qui ſe comporteront en telle affaire, auec la reſolution qu'il faudroit. Ie voudrois que vous l'euſſiez ce liure deſſus dit, qui parle fort de l'Antechriſt, & quelle eſtime vous en auez. Il ſemble bien qu'il ſoit veritable, & authentique; que les depoſitions ont eſté veritablement faites; mais la queſtion eſt, ſi elles ſont vrayes. I'admire la proportion de ces choſes, auec le concept que vous vous pouuez ſouuenir, que nous en auions, touchant la marque qu'il ſeroit Sorcier, & Prince des Magiciens, &c. Ie ſuis voſtre SVLPICE. *C'eſt ainſi qu'il a ſigné la preſente.*

[a] S. Cyran.
[b] Ianſſenius.

Ie ne puis deuiner quel fut le changement de deſſein, concerté entre Ianſſenius, & l'Abbé de S. Cyran; mais puis qu'à cela il falloit rapporter tout le reſte, il faut que la choſe ait eſté fort conſiderable; & qu'il y ait eu du changement dans quelques vns de leur party, qui probablement auront fait ſcrupule de s'engager en vne ſi mauuaiſe affaire.

De Louuain le 4. de Mars 1623.

L'inſcription eſt de meſme que la precedente.

MONSIEVR, 48.
La grande haſte que i'auois la derniere fois, fiſt que ie ne vous dis pas tout ce qu'il faloit, touchant que vous auiez proietté en voſtre derniere lettre, pour noſtre entreueuë à Peronne. Ie trouue cela bien bon, s'il n'incommodoit point à vos affaires; principalement pour le peu de temps, & cõmodité que i'ay de m'abſenter de ma charge; laquelle ne permet point en aucune façõ que i'en ſois long temps abſent, ſans la quiter du tout, ce qui ne ſeroit pas encore à propos. C'eſt pourquoy ie trouuerray cela bon, & ſi vous le trouuez de meſme, ie vous eſcriray à temps, le iour precis que cela ſe pourroit faire. Car ie croy que vers le mois de May ce ſera le meilleur, à cauſe du Printemps. De [a] Barcos, & de voſtre [b] amy que vous conſolez; & du changement de la ſuperintendance en la Cour; vous me parlez trop briefuement, & en general, ſans que i'y entende rien. Le changement de deſſein merite bien que nous en conferions, afin de ſçauoir à quel but il nous faudra viſer. Ie vous ay eſcrit d'vn certain liure françois, imprimé de cette année à Paris, de trois filles poſſedées, &c. que i'ay leu; il contient des choſes eſtranges, & comme des ſonges. Ie voudrois ſçauoir ce qu'on en iuge là, & vous particulierement; parceque vous y trouuerez vn eſtrange accord, à ce que nous auons dit autrefois de l'Antechriſt. Ie ſuis voſtre. *Il n'a point ſigné celle cy.*

[a] Barcos; c'eſt le Nepueu de S. Cyrã. [b] Voſtre amy; c'eſt le ſieur d'Andilly Arnauld.

Il parle encore du changement de deſſein qui merite leur entreueuë, afin de ſçauoir à quel but il leur faudra viſer. Il y a bien de l'intrigue la dedans; & c'eſt aſſeurement vn ouurage de tenebres, que celuy-cy; & qui auoit quelque liaiſon auec les intrigues de la Cour, où eſtoit à mon aduis, engagé le Sieur d'Andilly Arnauld.

De Louuain le 7. d'Auril 1623.

L'inſcription eſt de meſme que la precedente.

MONSIEVR, 49.
Ie vous ay eſcrit il y a 15. iours, que ſelon voſtre aduis, ie m'eſtois reſolu d'auancer iuſques dans Paris, pour nous vòir, ſelon le deſir que i'en ay eu, il y a long temps: mais du depuis, ayant receu voſtre derniere lettre, & reconnu l'offre

que vous

que vous faites, de vous transporter iusques à Peronne; ie me laisseray aller hors de mon deuoir, qui seroit de venir là, pour reprendre la premiere conception que nous auions de choisir Peronne pour cet effet. A quoy m'induisent les raisons que ie vous ay dites en partie, & diray le reste de bouche. I'ay opinion que ie prendray la poste, pour les mesmes raisons; n'ayant pas aussi de cheual qui soit propre. Ce sera donc, s'il vous plaist prendre cette peine, le Samedy apres l'Octaue de Pasques, qui est le 29. du present mois d'Auril, le iour de S. Pierre Martyr, & de Saincte Catherine de Siéne; que ie me trouueray, auec l'aide de Dieu, vers le soir, à Peronne; pour entrer auec le mois de May en France, & nous entretenir quelque temps. Ie croy que vous aurez encore temps de respondre, auant que ie parte, si vous le jugés. Ie m'arresteray donc à ce que i'en ay dit, & me transporteray, Dieu aidant, au lieu, & iour assigné. Ie suis. voſtre, SVLPICE.

Ce voyage se concerte, comme vous voyez, long temps auparauant, & le temps, & le lieu de l'entreueuë, varie bien souuent; pour des raisons que Lanſſenius ne dit pas; mais que les desſeins d'vne cabale qui se formoit, & que la crainte d'estre decouuerts, nous fait assez inger.

De Louuain le 13. d'Auril 1623.

50. MONSIEVR, L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

Ie vous ay escrit, il y a six iours, la resolution derniere que i'auois prise, sur voſtre derniere lettre; de partir d'icy, pour estre le 29. du present mois d'Auril à Peronne, qui est le Samedy apres l'Octaue de Pasques. Ie persiste en la mesme resolution; vous priant, de ne trouuer pas mauuais, de prendre l'essort jusques là; car ie croy, qu'aussi bien, nous serions mieux en allant aux champs, qu'en demeurant fermés dans la Ville de Paris. Les raisons de ce changement que i'ay pris sur voſtre offre, ie les vous ay dites: cependant si vous le trouuez mauuais, vous le pourrez signifier encore; car ie ne partiray point deuant le 29. d'Auril, qui est le Vendredy, que vos lettres de huict iours auparauant, pourront aisément estre icy; ou pour le moins à Peronne, chez les PP. de l'Oratoire, pour disposer de mon voyage, comme vous le iugerez; soit que vous viendrez, ou ne viendrez point là. Ie croy que ie prendray la poste, pour de certaines rai-

ſons .. Faites, s'il vous plaiſt, que i'aye les Sermons de Noſtre Dame, auec celuy de S. Auguſtin. Ie ſuis voſtre, SVLPICE.

Il vſe de grande ciuilité & defference à l'endroit de l'Abbé de S. Cyran, touchant le lieu de leur entreueuë; & il continuë d'auoir recours à luy en tous ſes beſoins. Remarquez en paſſant le lieu de leur rendez-vous en la ville de Peronne, chez les Peres de l'Oratoire.

De Louuain le 19. de May 1623.

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

MONSIEVR, Ie vo⁹ ay eſcrit auiourd'huy il y a huict iours, c'eſt à dire 57
Ieudy paſſé, de Perõne, auec l'hõme qui ramena le cheual, lequel m'auoit bien mené au pas. Ie fus fort las venant à Peronne, tellement que i'auois de l'horreur de la poſte; neantmoins, pour ne perdre pas temps, ie monté le meſme iour à quatre heures apres diſner à cheual, & fis ſi bien, que i'arriuay le lendemain, c'eſt à à dire, le Vendredy deuant diſner, à Bruxelle; & au ſoir auec les chariots à Louuain. Lequel voyage ie fis auec vne ſi grande facilité, que ie puis dire auec verité, que i'eſtois mieux diſpoſé en deſcendant à Bruxelle, qu'en montant à Peronne. Ie penſe que les deux iours d'auparauant, auoient ſeruy de diſpoſition pour y introduire aiſément la forme. Cependant [a] Sulpice à recommencé à fueilleter de nouueau le reſte des [b] Porris, qui luy ennuyent fort, & en voudroit auoir la fin. On a fait des eſtranges Almanachs du depart de [c] Boëce; les vns diſant qu'il eſtoit allé à Paris, les autres ailleurs. I'ay donné charge de chercher Seraphi [d] à Anuers, de l'edition de Plantin, & le feray chercher icy de meſme, ou bien l'edition de Paris la premiere; car il faut, à mon aduis, qu'on marche ſeurement. Souuenez-vous, s'il vous plaiſt, du catalogue des liures de Monſieur Scinchelin, qui a trouué bon, ce qui en a eſté fait .. Le Commentaire ſur Iob du bon vieillard eſt acheué; ie vous l'enuoiray ſi ie trouue la commodité. Ie ſuis voſtre, QVINQVARBRE.

[a] Sulpice, Ianſſenius.
[b] Les liures des Ieſuites, & des autres qui ſuiuent en ce temps les opinions receuës.
[c] Boëce, c'eſt Ianſſenius.
[d] S. Auguſtin.

Le ſecret eſt ſi bien obſerué entre-eux, que nous ne ſçaurions apprendre ce qui c'eſt paſſé à Peronne; les ſuites nous feront cependant aſſez voir, les effets de toutes ces allées, & de ces venuës.

De Louuain le 27. de May 1623.

52. MONSIEVR,

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

Ie vous ay eſcrit hier vne longue lettre des affaires des Carmes Deſchauſſez; à ſçauoir que les Religieuſes de Bourges, excommuniées, ſont arriuées à Bruxelle; & que les Carmes ont dreſſé vn cas pour ces Religieuſes, qui craignent d'eſtre excommuniées; là où ils font le narré; qu'elles ſont ſorties du Conuent, ſçachant par le Prince de Condé, qu'elles pouuoient aller en Flandre, ou obeïr au Bref du Pape; & que craignant du ſcandale, comme il eſtoit arriué à Bordeaux, elles ſont ſorties; demandent donc ſi elles ſont excommuniées, eſtant ſorties du Conuent ſans Mandement du Superieur; & ne font aucune mention d'vne autre excommunication iettée par le Doyen de Nantes. Sulpice [a] a informé les Docteurs de Louuain, dont vne partie a refuſé de ſigner, d'autres ont ſigné. Vn Docteur, entr'autres, leur ayant leu le liure, a fait tant d'obiections contre leur narré, & de ces Religieuſes, qu'ils demeurent muets, ſans reſponce; & neantmoins ils paſſent outre, auec toute inſtance. Ie vous ay raconté auſſi, que [a] Sulpice a dreſſé vn eſcrit en latin, qu'il a enuoyé au Confeſſeur de l'Infante, qui eſtant preſſé à ſigner, n'a nullement voulu; & a fait lire l'eſcrit deuant tout le Conuent, afin qu'ils ne fuſſent pas trompez. Auſſi luy a eſté enuoyé le liuret qui raporte le fait, fait par Monſieur de Marillac; mais les Carmes feront exception, que c'eſt vn eſcrit fait à la main, ſans nom d'Autheur. Ils diſent auſſi qu'ils entendent, qu'il y a vn certain [b] homme à Louuain, qui par tout où ils vont, les ſuit, ou deuance, & donne des aduis [c] contraires: & s'ils en peuuent ſçauoir l'Autheur, qu'ils l'accuſeront deuant l'Infante. Ie vous eſcris donc celle cy, afin que (puiſque [a] Sulpice a affaire auec des gens contétieux, & qui ont tres-grand credit icy entre les Eſpagnols, & en la Cour; & qui ſans faute, ſçauront l'Autheur de ces informations) de luy enuoyer ce qui ſera beſoin pour ſa deffence, en cas de neceſſité. Il ſeroit bon d'auoir quelque liure, ou liures de Mõſieur de Marillac, auec atteſtation authentique, que c'eſt luy qui l'a fait; & s'il y euſt adiouſté cela des le commencement, il euſt eu plus de credit entre les Eſtrangers, qui ne ſçauent rien de l'affaire, ny de l'Autheur, qui eſt aſſez connu de delà. Ie vous ay eſcrit auſſi qu'il ſeroit peuteſtre

[a] Sulpice, Ianſſenius.

[b] Vn certain homme: c'eſt Ianſſenius.

[c] C'eſtoit Ianſſenius qui agiſſoit contre eux ſelon les ordres qu'il receuoit de S. Cyran, en faueur des Peres de l'Oratoire.

bon, que le Nonce d'icy, fuſt informé par le Nonce de delà; car on dit qu'il les veut fauoriſer. Cependant, l'Infante ne veut pas qu'elles ſoient receuës au Conuent des Thereſiennes de Bruxelle. L'affaire eſt en bon eſtat, & le Confeſſeur de l'Infante, tres-bien inſtruit, par le moyen de l'eſcrit de a Sulpice, & du liure. S'il y a quelqu'autre choſe, qui puiſſe ſeruir à cecy, vous le pourrez enuoyer à a Sulpice. Mais ie croy que ce ne ſont que des mines, & qu'ils n'auront pas la hardieſſe de comparoiſtre deuant ceux qui ſçauent la verité. Si vous envoyez rien, il faudra que ce ſoit auec toute diligence. Voſtre, BOECE.

Remarquez vous comme l'vn & l'autre s'intriguent dans toutes les affaires de M. de Berulle, & des Peres de l'Oratoire; à deſſein de les diſpoſer par leurs ſeruices, à entrer dans leur party, & à appuyer vn iour le Ianſſeniſme; mais Dieu n'a pas iuſques icy permis que les projets de ces Cabaliſtes, réuſſiſſent auprez de toute la Congregation; quoy que quelques particuliers ſe ſoient laiſſez ſurprendre à ces artifices.

De Louuain le 2. de Iuin 1623.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran, demeurant au Cloiſtre N. Dame, au logis de M. le Souschantre. A Paris.

MONSIEVR, Ie vous ay eſcrit deux lettres la ſepmaine paſſée, l'vne par la poſte, l'autre par l'ordinaire, touchãt nos affaires, & particulieremẽt celle des Carmes, qui ont fait vne telle diligẽce icy, qu'ils ont obtenu la ſignature d'enuiron huict Docteurs, tant en Droict, qu'en Theologie, à qui ie n'en auois pas pour la pluſpart parlé: car les plus eminents ſe ſont ſouſtraits, diſant le bon vieillard, qu'il ne vouloit point troubler ſa conſcience, pour appaiſer celle d'autruy, qui craignoient d'eſtre excommuniez. Dauantage, ils ont obtenu plus de douze, ou quinze ſignatures des Lecteurs; voire de tous, excepté a Solſti, auec tout ſon Conuent, qui ont combatu à toute outrance, pour b Semir, iuſques à ce que a Solſti, ſur l'impertinente menace d'vn Frere, luy diſt, qu'ils ne ſe ſoucioient pas de ſa cholere, ny de celle de ſon Prouincial, ou de tout ſon Ordre, non plus que d'vn feſtu. Ils ont dit de grandes impertinences ſur ce liure de M. de Marillac. Entr'autres, vn impertinent Frere, diſt, que c'eſtoit vn Heretique, pour aſſeuré, & qu'il auroit la teſte trenchée; que tout eſtoient menſonges, qu'ils ne ſe ſoucioient point de Monſieur de Bourges, &c. Ie croy qu'ils ont les ſignatures de tout le Païs

53.

a Solſti, ſignifie Conrius Cordelier.
b Semir, M. de Berulle.

bas; cependant auec tout cela, ils trauailleront en vain; car le Confeſſeur de ſon Alteſſe, eſt ſi bien inſtruit, que ie croy qu'ils n'aduanceront rien. Le Nonce a veu le liure du P. Baury latin, & diſt à vn Gardien, qui le raporta icy, que c'eſtoit *Peſtilens liber*. Ils n'ont peu ſçauoir l'Autheur, qui leur auoit fait cette trouſſe en l'Vniuerſitè, & ont dit à [a] Solſti, & d'autres; qu'vn des leur auoit veu icy deux de la Compagnie de [b] Semir aſſeurement, & qu'ils les auoient cherchez par tout les recoins de la Ville, pour les en chaſſer; & que l'Infante auoit mandé, que tous ceux de cette ſorte de gens, fuſſent chaſſez de tout le païs, je vous aſſeure que [a] Solſti, & [c] Sulpice, en ont bien ry. Le Conuent de [a] Solſti, eſt autant paſſionné pour les menées de [c] Sulpice, que les Carmes ſont pour les Religieuſes. C'eſt ce qui me fait voir, que telles gens ſont eſtranges, quand ils eſpouſent quelque affaire; & iuge par là, que ce ne ſeroit pas peu de choſe, ſi [d] Pilmot fuſt ſecondé par quelque Compagnie ſemblable; car eſtant embarquez, ils paſſent toutes les bornes, *pro*, ou *contra*. Sulpice [c] vous a eſcrit comme la Veille de l'Aſcenſion, on luy offrit vn certain Benefice de grand reuenu, ſi on en pouuoit ioüir; & qu'il l'a accepté, attendant, ſi on luy conferera en Hollande. Cependant, quatre iours apres ſa nomination qu'il auoit pendante à l'Iſle, eſt eſcheuë, par la mort d'vn Chanoine; & [e] Boëce a accepté la Chanoinie, & elle luy a eſté conferée; on prend poſſeſſion pour luy. Ie verray ſi quelque [f] Sathan Romaniſte, ne luy fera pas guerre, comme ils font ſouuent. Mais Boëce [e] a mis tant d'empeſchements, qu'il croit que les Romaniſtes perdront leur peine. Voila comme Dieu, en vn moment, accommode les affaires de [c] Sulpice, & [g] Celias, & contre tout ordre, & opinion; car [c] Sulpice n'eſtoit que le deuxiéme en nomination; & cependant Dieu en a fait mourir deux Chanoines, l'vn vingt quatre heures apres l'autre. Il a enuie de la changer en ſimples Benefices; on luy en offre dé-ja 600. florins, & vn Benefice; mais il requiert la reſidence en vn lieu priuilegié; le temps eſclorra les occaſions. L'affection enuers la Compagnie de [b] Semir, ſe nourrit icy au cœur de pluſieurs gens de bien, & de ſçauoir, qui ſe ſont declarez à [c] Sulpice par hazard, & confirmez, ayant entendu qu'on pouuoit retenir ſon Benefice, ſans le faire commun, comme [g] Celias autrefois l'auoit eſcrit. Toutefois, ce ne ſont point des perſonnes pour les pouuoir appeller, Ie ſuis, Voſtre, QVINQVARBRE.

[c] Sulpice; c'eſt Ianſſenius.

[d] Pilmot, c'eſt le deſſein du liure de Ianſſenius, & de la cabale.

[e] Boëce, Ianſſenius.

[f] Satan Romaniſte, ce ſont à mon aduis les Ieſuites.

[g] Celias, S. Cyran.

Vous voyez comme Ianſſenius, & Conrius, joüoient ſi bien leur perſonnage à Louuain, par la direction qu'ils receuoient de l'Abbé de S. Cyran, qui eſtoit à Paris; qu'ils ſeruoient vtilement Monſr de Berulle, ſans eſtre deſcouuerts: & par ces ſeruices, & autres ſemblables rendus aux Peres de l'Oratoire; Ianſſenius ſe perſuadoit qu'il verroit ſes deſirs accomplis en partie; d'eſtre ſecondé par vne Compagnie dans la publicatiõ de ſon nouuel Euangile. Ie ne doute point que ce ne ſoient les Ieſuites qu'il appelle Satan Romaniſte, veu qu'il les auoit touſiours deuãt les yeux & dans l'imagination. Mais vn Heretique n'vſeroit pas de termes plus inſolens en cette occaſion, pour teſmoigner ſon meſpris enuers l'Egliſe Romaine, & le Pape. Il faut croire pieuſement, quoy qu'il n'en diſe mot; qu'il refuſa d'accepter les ſix cens florins qu'on luy offroit pour ſa Chanoinie; car n'ayant point voulu de Benefice en eſchange, qui l'obligeaſt à reſidẽce, ſe pourroit il faire qu'il euſt ouuert plûtoſt l'oreille à vne Simonie?

De Louuain le 9. Iuin 1623.

Il n'y a point d'inſcription à cette lettre.

MONSIEVR, 54.
Ie vous ay eſcry deux ou trois lettres de ſuite; tant ſur les affaires des Carmelines, que des miennes. Du depuis, leurs ſollicitations ont ceſſées à Louuain; mais ie n'ay encore peu entendre ce qu'ils ont fait à Bruxelle, auec les Carmelines [a] fugitiues; je vous eſcriray quand i'en auray des nouuelles.. Au reſte, les affaires de [b] Pilmot, s'auancent lentement, depuis deux ou trois ſepmaines, à cauſe des deſtourbiers. Ie voudrois que vous addreſſiez cette lettre adjointe, à Bordeaux, le plutoſt; c'eſt vne lettre de l'homme, qui taſche de placer mon Nepueu à Bordeaux auec vn Flamen. Ie ſuis, Voſtre, SVLPICE.

[a] Fugitiues de Bourges.

[b] Pilmot, ſignifie les deſſeins du liure de Ianſſenius, & de la cabale.

Il ne ſe laſſe point d'eſcrire, ny d'agir en l'affaire des Carmelites, pour obliger l'Ordre de l'Oratoire. Son Nepueu dont il parle s'appelloit Iean Ianſſen, & il ſera parlé de luy plus d'vne fois. Les lettres de l'année 1624. & 1625. nous manquent, comme vous voyez, (auſſi bien que cy deſſus l'année 1618. & cy apres, l'année 1634.) & il nous faut paſſer à l'année 1626.

On n'a point recouvré les lettres des années 1624. & 1625.

De Bruxelle le 17. d'Auril 1626.

L'inſcription eſt A M. de S. Cyran.

MONSIEVR, 55.
Il y a huict ou dix iours que ie ſuis arriué icy heureuſement.. Ie vous demande pardon, de la faute que vous m'at-

tribuez, de vous auoir chaſſé ſi toſt. I'aurois veritablement plus de tort, ſi l'euenement ne me fourniſſoit de l'excuſe; car ie fus bien pres de deux heures encore apres voſtre depart, au logis du meſſager, auec mon traiſtre cheual, qui rua contre le voſtre. Ie ſuis fort aiſe que l'approbation eſt venuë à la parfin; mais vous n'y adiouſtez rien du ſeau. C'eſt vn mauuais augure que celuy d'Auxerre, car c'eſt vn exemple qui trouueroit facilement des imitateurs. Quelque puiſſance qu'ils ayent icy, l'on dit qu'ils n'ont pas vn ſeul vray amy; mais ſeulement de tels qui ont beſoin de leur aſſiſtance. On a choiſi icy des arbitres, deux Archeueſques, & le Duc d'Arſcot, & d'autres; pour voir ſi l'on pourra accommoder les Ieſuites, auec l'Vniuerſité: mais il n'y a nulle apparence, que rien ſe faſſe qui vaille. Voila pourquoy l'Vniuerſité, auoit chargé l'homme que vous a ſçauez, de partir demain, mais ils n'ont peu auoir preſt tout ce qui eſt requis; c'eſt la raiſon pourquoy, il ſe penſe mettre en chemin apres 8. iours. L'on a opinion que tout ne ſçauroit durer vne année, à cauſe que le procez ne ſera que communicatoire; toutefois le cours que prendront les affaires, & les incidens qui peuuent interuenir, ne permettent point d'en porter vn iugement aſſeuré: le reſte ie le garde pour l'entreueuë. Ie ſuis voſtre, SVLPICE.

a L'homme que vous ſçauez, c'eſt Ianſſenius.

Cette lettre nous apprend leur entreueuë à Bruxelle, (pour ne rien dire de celle qui ſe fiſt à Paris l'an 1625. ainſi que nous apprenons par vne lettre de Ianſſenius au ſieur d'Andilly, datée du 16. d'Aouſt de la meſme année à Paris.) La difficulté qu'eurent les Ieſuites à Auxerre, & les contradictions qu'ils y rencontrerent, n'auoient garde d'eſchapper à l'Abbé de S. Cyran: & Ianſſenius, qui deſlors trenchoit du Prophete, ne manque point d'en tirer vn mauuais augure pour leurs affaires. Cet homme au reſte, qui eſtoit chargé de partir pour Madrid, afin d'empeſcher leur vnion auec l'Vniuerſité de Louuain, n'eſt autre que Ianſſenius luy meſme; connu de longue main dans tout le Païs, pour leur plus grand ennemy: auſſi ſe porta-il contre eux auec le ſuccez que vous verrez en ſuite.

De Madrid le 1. de Iuin 1626.

56. MONSIEVR,
Eſtant parti de vous, & de Paris, auec l'ordinaire de Bordeaux; i'arriuay le Vendredy, à trois heures enuiron à Bor-

Il n'y a point d'inſcription à cette lettre.

deaux, où m'eſtant amuſé iuſques au ſoir, pour auoir congé de Monſieur d'Eſpernon; ie party encore le meſme iour en poſte, vers Bayone, ayãt laiſſé voſtre lettre à l'Image de S. Iean, à cauſe que, ny Monſieur de Goubert, ny de la Clau, n'y eſtoient pas logez, mais ailleurs, où le peu de temps qui me reſtoit, ne me permiſt pas d'aller. Le lendemain Samedy, i'entray de bonne heure dans Bayone, où m'eſtant acquité de mon deuoir, de voir Monſieur de la Salle, i'allay deſcendre chez Mademoiſelle, & Monſieur [a] d'Arguibel, où ie fus tres-bien venu, & me firent toutes les careſſes poſſibles. Le Dimanche de grand matin, ie party en poſte vers l'Eſpagne, où i'entray deuant midy, ayant oüy Meſſe à S. Iean de Lus, & veu en paſſant Monſieur de [b] Lana. En Eſpagne, faute de cheuaux de poſte, ie me reſolus de paracheuer le reſte du chemin auec des mules, & par ce moyen ie n'arriuay à Madrid, que le Dimanche ſuiuant, qui eſtoit le 17. de May. Deux ou trois iours apres, ie m'en allay voir le Preſident, qui doibt traiter noſtre affaire, auquel ma venuë ſembloit eſtre fort agreable; car comme il me vit de loing dans la ſale, il me vint au deuant auec ſon baſton, & cõmença à rire bien haut, en diſant, *Ya Sabe il Camini d'Eſpana*. Au païs, le Traité d'accord qu'on auoit [c] cõmẽcé, a eſté rompu auſſi toſt qu'õ a entendu que les noſtres ne vouloient point bouger des Articles que ie vous ay leus: de ſorte, qu'on m'a donné aduis de commencer à entamer l'affaire icy, ce que i'ay fait, ayant pris ſeulle vne requeſte, pour tirer l'affaire en Eſpagne; ie verray bien-toſt ce qui en arriuera: mais ie preuoy que l'affaire ſera de durée, & que deuant l'Hyuer, il n'y a nulle eſperance de retour; ce qui me donnera auſſi beaucoup de loiſir d'eſtudier, veu la lenteur de cette Cour. Ie ſuis dé-ja bien auãt dans les liures de noſtre [d] Maiſtre. Ie ſuis fort aiſe de ce que l'Oratoire, eſt ſi auancé, & vous puis aſſeurer qu'ils ſeront les bien venus en Flandre··· I'ay compaſſion du malheur de l'amy de [e] Celias, qui eſt rendu particulier, & voy veritablement que vos propheties ſe ſont accomplies, en la perſonne du priſonnier. I'ay receu trois de vos lettres en deux pacquets·· Ie ſuis voſtre, SVLPICE.

[a] La Sœur & le Beaufrere de l'Abbé de S. Cyran.

[b] C'eſt vn autre Beaufrere de S. Cyran.

[c] Auec l'Vniuerſité de Louuain, & les Ieſuites.

[d] S. Auguſtin.

[e] Celias, S. Cyran, & l'amy, c'eſt à mon aduis, le ſieur d'Andilly, qui receut quelque diſgrace à la Cour.

Voila Ianſſenius dans vn employ, qui ne luy peut eſtre deſagreable, puis qu'il eſt contre les Ieſuites: en effet, au lieu de ſe plaindre du tracas, où il eſt engagé; il y trouue ſon repos, & ſe plaiſt à raconter à ſon amy, le bon ſuccez de ſon voyage, & tous ſes deſſeins pour l'aduenir.

De Madrid

De Madrid le dernier de Iuin 1626.

57. MONSIEVR,
Ie vous ay enuoyé par l'ordinaire paſſé, la deduction de l'affaire des Vniuerſitez, que i'auois emporté par meſgard; afin que vous y trauailliez, comme vous ſçauez. Il viendra aſſez à temps, ſi vous l'enuoyez, en reſpondant à celle cy; car l'eſtat de mes affaires ne preſſe point. I'ay preſenté vne Requeſte, comme ie vous ay eſcrit, afin que l'affaire ſoit, ou renuoyée en Flandre, afin de l'inſtruire deuant ſon Alteſſe; ou bien demander que toutes les pieces fuſſent enuoyées icy. On a ordonné ſur cela, que les deux parties, auront à produire le plutoſt tout ce qui touche l'affaire, & que l'Infante en donne Sentence finale, ſi elle veut; ſinon, qu'elle la renuoye deuant ſa Majeſté.. L'on m'a dit qu'aſſeurement le meſme procez a eſté eſmeu, il y a quatre ans par la Compagnie contre l'Vniuerſité d'Alcala, & que la Compagnie fut condamnée; ce ſeroit vn grand preiugé; ie ſuis apres pour auoir vne copie de la Sentence, ſi aucune a eſté donnée. L'Ambaſſadeur de France m'a inuité à diſner, & veut que i'y vienne ſouuent: ça eſté à l'occaſion du Pere de l'Oratoire, qui eſt tres-ſouuent à ſa maiſon; il m'a offert toute aſſiſtance en mon affaire; mais i'ay peur de la gaſter par ſon entreueuë; c'eſt pourquoy ie ne ſuis pas reſolu de l'employer, ny de me familiariſer en ſa maiſon. Ie continuë touſiours à lire noſtre *b* Maiſtre, quoy-que i'aye eu peu de loiſir ce mois, à cauſe des ſollicitations: d'oreſnauant il ſemble que i'en auray dauantage. Ie ſuis fort aiſe que l'affaire du *c* Plagiaire, eſt tant auancée. Enuoyez moy l'Epiſtre, s'il vous plaiſt, auec ce qui a eſté fait contre la Sorbone, s'il n'eſt pas trop grand.. Ie ſuis voſtre, SVLPICE.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran, au Cloiſtre N. Dame, au logis de M. le Souſchantre.
A Paris.

a Aupres de l'Vniuerſité de Paris, où il agiſſoit contre les Ieſuites.

b S. Auguſtin.

c Plagiaire; c'eſt le P. Garaſſe contre lequel S. Cyran eſcriuoit en ce temps là.

L'Abbé de S. Cyran n'auoit garde de manquer de preſter l'eſpaule à Ianſſenius en cette occaſion, où il y alloit de l'intereſt de ſon amy; du deſauantage des Ieſuites; & d'vn obſtacle à l'eſtabliſſement de leur cabale, dans la Flandre qu'il falloit leuer. Auſſi non content d'agir par luy meſme, vous voyez comme les Peres de l'Oratoire, en reconnoiſſance des communes obligations qu'ils auoient à l'vn & à l'autre, s'emploient en cette affaire [redacted] à la recommandation de S. Cyran.

De Madrid le 25. Iuil. 1626.

L'inſcription eſt A Monſieur de S. Cyran.

MONSIEVR,

L'eſcrit de [a] Celias, eſt veritablement vne excellente 58.
piece, & au delà, comme le reſtaurateur de l'eloquence Françoiſe diſoit; & ne croy pas que l'affection qu'il auoit à la perſonne à qui il eſt dedié, ait emporté ſon iugement. Il n'y manque qu'vne choſe, à ſçauoir, de n'auoir pas trouué vne maiſon, qui meritaſt d'eſtre ornée d'vn tel fronti ſpice, qui ſeruira neantmoins à ce que le monde y entrera plus volontiers, penſant que le reſte du baſtiment luy reſſemblera. Celuy qu'il porte ſur le front, ſera inſenſible, s'il ne fait vne recherche curieuſe de l'Autheur. Les [b] Iuges qui deuoient cenſurer le [c] Plagiaire, ſe ſont à la verité ſignalez en laſcheté; ils ont eſté trop en nombre pour faire quelque choſe qui valuſt. Ie ſçay bien que ſi on l'euſt manié icy, il euſt eſté autrement accommodé. Voila pourquoy, ie croy qu'il ſera plus hardi à reſpondre, & donnera de nouueau des affaires, à ceux qui ſe ſont meſlez de montrer ſa honte à toute la France. S'il met rien en lumiere, vous iugerez s'il merite qu'on luy reſponde, & le pourrez enuoyer à [d] Boëce. Ie trouue le tiltre d'vne œuvre nouuelle que vous m'auez enuoyé, furieux, & capable d'eſtonner le plus reſolu du monde; principalement ayãt enſuite vne piece, qui montre qu'il n'a point à faire à des enfans. I'eſtime qu'il ſe trouuera bien en peine, ſe ſentant preſſé de la verité, & doutant d'irriter contre ſoy-meſme, le ſtile d'vne ſi eloquente lettre. Si parauanture l'imprimeur ne vouloit pas continuer, à cauſe que la piece que vous ſçauez ne ſe vend pas bien; Boëce [d] ne manquera pas de payer tout ce qui luy ſera promis par [a] Celias. I'ay receu l'eſcrit aux Vniuerſitez; mais à à ce que ie voy, il ne ſera pas beſoin de m'en ſeruir ſi toſt, car l'affaire eſt enuoyée au païs, auec authorité de la decider finalement, ſi le Iuge le veut. I'ay attrapé la Sentence qui a eſté donnée contre [e] Pacuuius, il y a trois ans, en ſa pretenſion qu'il auoit ſur les chaires d'Alcala, & de Henarez (1. *Complutum*) elle ne nuira point aux affaires de [d] Boëce. Au reſte, ie croy, que pendant que l'on trauaillera aux païs, i'auray bien du loiſir à eſtudier à [f] Seraphi, que i'ay acheué vne fois, & commenceray bien-toſt de nouueau. Ie m'eſtonne que vous ne m'eſcriuez pas vn mot de l'Oratoire, on le deſire fort en Flandre; je vous prie

[a] Celias; c'eſt S. Cyran, qui auoit fait l'Epiſtre liminaire du liure compoſé contre celuy qu'il nomme Plagiaire.

[b] Les Iuges: c'eſt la Sorbone.

[c] Plagiaire; c'eſt le Pere Garaſſe.

[d] Boëce, Ianſſenius.

[e] Pacuuius, les Ieſuites.

[f] Seraphi, c'eſt S. Auguſtin.

pouſſez la roüe, tant que vous pourrez. Vous auez entendu, à ce que ie croy, comme l'Eueſque d'Arras, qui eſt mort, à laiſſé deux cens mille, les autres diſent trois cens mille liures, pour la fondation de l'Oratoire. Ie ſçay qu'il y en a encore en d'autres Villes, qui ſont preſts de donner de bonnes ſommes pour le meſme effet; il n'y reſte que commencer; trauaillez y, je vous en prie. S'ils gardent cet eſprit, de n'eſtre pas deſireux du bien, de ſe tenir fermes aux Eueſques, ſans ſe meſler trop des affaires ſeculieres; ils ſeront adorez en ce païs là, où le Clergé ſeculier eſt aimé. Le papier que les fins ont[z] ſupprimé, peuteſtre qu'il ne ſeroit pas hors de propos, de le faire tomber entre les mains du Nonce du païs. Ie ſuis voſtre, SVLPICE.

[z] Les fins; il entend les Ieſuites.

Il paroiſt que Ianſſenius eſtant à Madrid, ſongeoit à plus d'vne affaire; & qu'il auoit commerce auec l'Abbé de S. Cyran, pour l'edition de diuers liures, qu'ils faiſoient occultement contre diuerſes perſonnes, dont la pluſpart eſtoient Ieſuites. Il n'oublioit pas auſſi les Peres de l'Oratoire [redacted], s'employant pour leur eſtabliſſement en Flandre: non plus que des Ieſuites, à qui par tout il donnoit de l'exercice auſſi bien que S. Cyran, & qu'ils faiſoient gloire d'offencer iuſques au vif par leurs eſcrits. Au reſte c'eſt le Pere Garaſſe, qu'il nomme Plagiaire.

De Madrid le 21. d'Aouſt. 1626.

59. MONSIEVR··· Le retardement de mon affaire, me fait iuger, que ie demeureray icy tout l'hyuer, & peuteſtre dauantage: c'eſt pourquoy, il faudra que vous reſoudiez, ſi voſtre ſanté, & vos affaires vous permetteroient de venir en ça, puiſque ie ne bougeray point d'icy. I'ay fort peu eſtudié depuis quatre ou cinq ſepmaines, à cauſe des perpetuelles ſollicitations que i'ay faites; neantmoins i'ay commencé à recueillir vne partie, quoy que petite, des petits liures de [a] Seraphi·· I'ay receu l'eſcrit à la main, que vous m'enuoyez; ie n'ay pas encore eu la commodité de le lire tout, mais ce que i'en ay leu me contente. Quant à l'impreſſiõ, ie verray ce qui ſera à propos d'en faire icy, où on apporte force formalitez à imprimer le moindre fueillet, & mal-aiſément peut-il eſchaper les mains de [b] Pacuuius··· Ie ne ſçay pourquoy vous ne m'eſcriuez rien, ſur l'affaire de l'Ora-

L'inſcription eſt de meſme que la precedente.

[a] S. Auguſtin.

[b] Pacuuius; ce ſont les Ieſuites.

toire, que ie deſire ſçauoir auec paſſion, & pourquoy il ſe differe tant; car on m'eſcrit de Flandre, qu'ils ne ſont pas encore venus.. Veritablement vous m'auez fait rire, par le recit que vous faites de la procedure de ce [c] Porris, qui deuoit approuuer le liure contre le Plagiaire, *Multæ litteræ videntur ad inſaniam illos adigere.* Vous auez bien fait de tenir en ſuſpens le reſte. Ie ſuis voſtre, SVLPICE.

[c] Porris, c'eſt vn Ieſuite.

Cette lettre fait voir, que Ianſſenius, & S. Cyran, ne pouuoient eſtre long temps ſans ſe viſiter. De plus que cet eſcrit enuoyé par S. Cyran pour imprimer en Eſpagne, eſtoit vn eſcrit contre les Ieſuites. Enfin que la meilleure partie des entretiens qu'ils auoient par lettres, eſtoient aux deſpens de ces bons Peres, que celuy-cy taxe de folie, auec le meſme eſprit, & les meſmes paroles que celuy là faiſoit S. Paul.

De Madrid le 12. d'Octobre 1626.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran demeurant au Cloiſtre N. Dame, au logis de M. le Souschantre. A Paris.

MONSIEVR, 60.
Il eſt arriué à la parfin changement à nos affaires, à mon aduantage; car les Iuges, choiſis par le Roy, ont octroyé tout ce que i'auois demandé. La reſolution eſt, que l'affaire principal, c'eſt à dire, le procez commencé, il y a ſept ou huict ans, ſoit inſtruict incontinent en Flandre; & que cependant la leçon extraordinaire, demeure au croq, qui eſt ceque portoit ma requeſte. C'eſt vn point tres-important pour noſtre affaire, dautant que la leçon extraordinaire, depend quaſi toute de l'iſſuë de l'affaire principal, laquelle nous penſons gaigner. Ç'a eſté auſſi la cauſe, à mon aduis, que les aduerſaires, ont fait tant d'inſtance pour venir incontinent à l'execution; quoy que ce fuſt contre l'aduis meſme de l'Archeueſque de Cambray, qu'eux meſme auoient choiſi pour arbitre. Mais ils ſe reſſemblent par tout, ayãt voulu que la fin fuſt ſemblable au cõmencement; car vous ſçauez qu'ils ont impetré cette leçon, auec vne importunité extraordinaire, par l'inſtance de l'Archiduc Carlos mourant, qu'on dit, a mis meſme cet article en ſon teſtament. Cependant ie ne perdray pas le temps, comme ie ne l'ay pas perdu iuſques à cette heure; ayant plus auancé l'affaire [a] dans peu de mois, que vous ne ſçauriez croire. Mon mulet me penſa tuer, il y a quelques iours, mais i'en ſuis eſchapé bon marché, quoy que i'en porte encore les marques. Ie ſuis apres à le

[a] Cette affaire ſans queuë: n'eſt autre que l'affaire de Pilmot, c'eſt à dire de ſon liure.

vendre, veu que ie m'en ſers fort peu; ſortant quelquefois plus pour l'amour de luy, que luy pour l'amour de moy ··· On m'eſcrit de Bruxelle, que les trois [b] Peres ſont arriuez, & qu'ils ont eſté receus de l'Infante, & de [c] l'Archeueſque, auec grand contentement, & que leur modeſtie luy agrée fort; l'on cherchera vne maiſon, au lieu que vous ſçauez. I'ay eſcrit qu'il ſeroit bon de leur procurer vn lieu, s'il ſe peut, au milieu de l'Vniuerſité; ſans dire les raiſons: car ie ſonge à leur faire tomber entre les mains toute la ieuneſſe auec le temps. Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, SVLPICE.

[b] Il parle des Peres de l'Oratoire.
[c] De Malines.

Nous apprenons, qu'outre les ſoins qu'il prenoit de ſon procez, il trauailloit encore au deſſein de ſon liure; qu'il qualifie par excellence, du nom d'affaire: auſſi bien qu'à placer auantageuſement les Peres de l'Oratoire à Louuain; afin qu'ils peuſſent vn iour, comme il parle ailleurs, mettre les Ieſuites en chemiſe. Au reſte ne remarquez vous point combien le mulet de Ianſſenius eſtoit obligé à ſon Maiſtre?

De Madrid le 3. de Nouembre 1626.

61. MONSIEVR,
Ie reſpons à voſtre lettre du quatorziéme de Septembre, eſcrite de Forge·· I'attends reſponce de l'Vniuerſité, pour voir ce qu'ils ordonneront de moy. Lon a inſtalé les PP. de l'Oratoire à Louuain, le dixiéme d'Octobre. Ie continuë touſiours [a] à Seraphi, quoy que ie n'auance pas tant comme ie voudrois. Ie ſuis voſtre, SVLPICE.

L'inſcription eſt de meſme que la precedente.

[a] S. Auguſtin.

Les ſoins & les penſées de Ianſſenius, pour le preſent, & pour le futur, ſont exprimées icy.

De Madrid le 7. de Decembre 1626.

62. MONSIEVR,
Ie ſuis ſi las d'eſcrire diuerſes lettres, que ie n'en peux plus; c'eſt pourquoy vous m'excuſerez, ſi ie ſuis plus court que de couſtume. Mon affaire eſt remiſe en Flandre, ce qui fait que l'Vniuerſité me mande de demeurer encore icy. Ie m'en ſoucie peu, veu que i'ay force temps, pour auancer celle de [a] Pilmot. Ie trouue tant de choſes à recueillir, que i'en ſuis preſque mort de trauail. Ie ſuis voſtre, SVLPICE.

L'inſcription eſt de meſme que la precedente.

[a] Pilmot, c'eſt le deſſein du liure de Ianſſenius, & de la caballe.

Digitized by Google

Il ne s'oublie nulle part de ſa principale affaire, qu'il appelle ſon Pilmot, dont tout le reſte n'eſt qu'vn acceſſoire & ne ſert que de moyen pour la faire reuſſir, & ſur le papier & dans la pratique. Et il ſçait bien, que c'eſt le moyen de plaire à S. Cyran, que de luy dire que cette affaire auance touſiours.

De Madrid le 30. Decembre 1626.

L'inſcription eſt A Monſieur de S. Cyran.

MONSIEVR, 65
Ie voy bien les raiſons maintenant, de ceque ie n'ay pas receu deux ou trois fois de vos lettres •• Quand à [a] Boëce, ie mettray ordre, comme i'ay mis auparauant, que ſa vie ne ſoit pas troublée par la decouuerte de l'œuvre que vous [b] dites. Cõbien qu'à dire la verité, vo⁹ ne me ſçauriez dire tãt de venin, que vous auez reconnu en cette affaire; que ie n'en ay crû autant, & plus, des le iour qu'elle fut entrepriſe, dautant que i'ay touſiours iugé, que l'Autheur qui oſeroit faire vn tel ſcandale à des innocens (comme ils croyent) ne ſçauroit eſtre tenu par les bleſſez, que pour vne furie de l'Enfer, & plus abandonné de Dieu, que ceux que le [c] Plagiaire à combatus, & partant digne d'eſtre perſecuté, iuſques à l'eſtouffer. Mais cela n'empeſche pas, qu'on faſſe tout ce qu'on peut, à éuiter les inconueniens. Les affaires du païs, donnent tres-grand loiſir à [a] Boëce, à vacquer à [d] Pilmot, qu'il a autant auancé, ou plus, qu'il n'euſt peu faire de là: car il s'en faut bien peu, que les petits Tomes ne ſoient releus quatre ou cinq fois, & tous recueillis. Dieu ſçait les peines qu'on a euës à ramaſſer tant de matiere; ce qui a fait, que [a] Boëce, eſt preſqu'au bout de ſon halaine, veu qu'il l'a fait la pluſpart de ſa main. Ie vous ay eſcry que l'affaire [e] a eſté renuoyée pardeuant le Iuge ordinaire, il y a enuiron trois mois. Cela eſt cauſe, que les noſtres ne ſchachants point, s'il y ſera iugé, ou non; me laiſſent icy, ſans rien faire, que ce qui me touche à moy-meſme. Si cela continuë, ie diſpoſeray le reſte qui touche à [f] Seraphi, de façon qu'il n'y manquera rien, que mettre la main à l'œuvre, au retour; car i'ay deſſein, Dieu aidant, d'entreprendre dans vn mois enuiron, les deux [g] Diſciples de Seraphi, & d'autres, ſi le temps m'eſt prorogé. I'ay fait inſtance qu'on me reuoque le pluſtoſt qu'on pourra; ſans doute, ils n'y manqueront point; car ils ſe ſentent bien greuez des

[a] Boëce, Ianſſenius.

[b] Dieu y a mis ordre; car il eſt mort auant ſa publicatiõ.

[c] Plagiaire; c'eſt le P. Garaſſe, qui eſcriuoit contre les Athées.

[d] Pilmot; c'eſt le deſſein du liure de Ianſſenius intitulé *Auguſtinus*, & celuy de la cabale.

[e] Il parle de ſon procez.

[f] Seraphi; c'eſt S. Auguſtin.

[g] S. Proſper & S. Fulgence.

frais. I'ay leu l'Epiſtre que Monſieur [b] d'Arguibel m'a enuoyée: elle traite comme il faut le bon homme ſur les calomnies qu'il a vomies contre le mort. I'auois penſé auparauant qu'il ſeroit expedient, d'en faire mention, où repreſentation au frontiſpice de la Maiſon; mais on l'a preuenu, & mieux accomply ma penſée.. Les Peres de l'Oratoire ſont en grande eſtime au païs, & tout le monde les affectionne fort, particulierement [i] l'Archeueſque; ils n'ōt pas encore choiſi place aſſeurée, de pluſieurs qui s'offrent à achepter. Ie ſuis voſtre, SVLPICE.

[b] D'Arguibel; c'eſt vn Nepueu de S. Cyran.

[i] L'Archeueſque; c'eſt celuy de Malines, dont plus bas nous raporterōs les lettres.

Remarquez vous l'eſprit de Ianſſenius, & de S. Cyran; de troubler tout le monde par les libelles ſanglans qu'ils faiſoient en cachette, contre les vns, & les autres, & nonobſtant, de ſe pleindre touſiours de la paſſion, & du venin de leurs aduerſaires? remarquez vous encore, comme les Nepueux de [a] S. Cyran, eſleuez en Flandre ſous la conduite de Ianſſenius, imitent fort bien l'exemple de leur oncle, & de leur Maiſtre, qui donnent approbation à leurs ouurages, & loüent le fiel de leurs plumes, & l'aigreur de leurs eſcrits? remarquez vous enfin, comme les Peres de l'Oratoire, au raport de Ianſſenius; depuis le 10. d'Octobre, ſe ſont mis en grande eſtime dans toute la Flandre? nous verrons combien cela durera meſme au jugement de Ianſſenius, qui en dira ſes ſentimens l'an 1633.

[a] Arguibel & Batcos.

De Madrid le 4. Feburier 1627.

64. MONSIEVR,

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran, au Cloiſtre N. Dame, au logis de Monſ. le Souſchantre. A Paris.

I'admire la Prouidence de Dieu aux affaires de [a] Sulpice; car ayant trauaillé prés de ſept mois, à recueillir les petits Tomes de [b] Seraphi, auec vne peine tres-grande; iuſtement le iour apres que i'euſſe acheué ce penible trauail, ie reçoy des nouuelles du païs, d'y retourner: car les affaires de delà vont ſi lentement, que ſi ie deuois attendre icy juſques a eſtre acheuées, ie mangerois tous les moyens de ceux qui m'ont enuoyé. De ſorte que i'eſpere eſtre pardelà, enuiron demy Careſme, auec la faueur de Dieu, pour voir comme vous vous portez; car ie n'ay pas perdu l'eſperance, que la fiévre quarte vous quittera cependant; le Printemps quaſi commençant dé-ja à poindre. Quant à [c] *Lauerruncus*, il eſt impoſſible de le faire imprimer icy, à cauſe de tant de formalitez qu'on y apporte. Car il faudroit tellement le reformer, qu'il perdroit toute ſa force; & quand il ſe-

[a] Sulpice; c'eſt Ianſſenius.

[b] Seraphi; c'eſt S. Auguſtin.

[c] C'eſt vn papier qu'il luy auoit enuoyé de Paris pour faire imprimer; il en eſt parlé bien au lōg dans les lettres de Calenus qui ſuiuent celles-cy. Il eſtoit faict contre la Sorbone & les Ieſuites.

roit imprimé, ie ne ſçay s'il y auroit trois perſonnes qui le liroient, & ſi les deux l'entenderoient; ils diſent que c'eſt vn ſtile de Budée··· I'ay pris plaiſir à lire la Sentence du [d] Plagiaire; & de voir que ceux qui l'ont accuſé, n'ont pas crié en vain: c'eſt vne grande conſolation, & appuy pour eux, en cas qu'ils fuſſent deſcouuerts; dequoy ie croy qu'il n'y aura pas de danger. Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, SVLPICE.

[d] Plagiaire; c'eſt le Pere Garaſſe.

La reforme qu'on l'obligeroit d'apporter au liure que S. Cyran luy auoit enuoyé pour faire imprimer ſecrettement en Eſpagne, & qui luy ſeroit perdre ſa force; nous fait aſſez iuger, que c'eſt vn liure iniurieux; comme ſont tous ceux qui ſont partis de ſon eſchole, & qui ont eſté faits par ceux de ſa cabale; quoy qu'il fut fait contre la Sorbone qu'il n'eſpargnoit pas. Voyez plus bas la 10. *lettre de Calenus.*

De Louuain le dernier d'Auril 1627.

MONSIEVR··· L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

Ie vous eſcris celle cy, la premiere apres mon arriuée; 65
pour vous dire, que la lettre que i'eſcriuis de Paris, à veritablement eſté eſcrite fort à propos, & a operé beaucoup en toutes ſortes de perſonnes. Car elle a eſté cauſe, que le courage de toute l'Vniuerſité a eſté rehauſſé grandement, pour continuer le bon deſſein, dont i'ay jetté les fondements; & tous ceux, grands, & petits qui nous fauoriſoient, en ont eſté extrememẽt reſiouys. Il ſemble que quaſi tout le païs en eſt dé-ja tout plein; car on a donné diuerſes copies de ma lettre, particulieremẽt aux grands; ce qui m'a obligé d'eſcrire en Eſpagne, pour preuenir quelques mauuais raports, qui pourroient eſtre faits par ma partie, à ceux d'Alcala; dautant que ma lettre fait mention de certaines choſes, que ie ne penſois point qu'elles ſeroient publiées. I'ay eſté receu auec grande ioye, & contentemens de tous; cependant nous continuons de nous lier plus fortement auec celles d'Eſpagne·· Les PP. de l'Oratoire ſont enuiron ſept en nombre, par deſſus trois Lais. Ils ſont en fort bonne eſtime: on les deſire placer à Anuers·· Il y en a icy qui ſçauent, que le Plagiaire [a], a eſté condamné, & croyent qu'vn Cordelier à eſcrit contre luy. Ils ont achepté ſes liures pour leur recreation, l'eſtimant vn boufon; particuliairement en ſon premier ouurage. Ie ſuis, Voſtre, SVLPICE.

[a] Plagiaire; c'eſt le P. Garaſſe.
[b] Ce liure s'intituloit, *Doctrine curieuſe des beaux eſprits.*

La lettre

La lettre dont il ſe vante, & qui eut tant d'effet, à ce qu'il dit, contre les Ieſuites; ayant eſté faite à Paris, & concertée entre l'Abbé de S. Cyran, & luy; n'auoit garde qu'elle n'euſt toutes les conditions requiſes pour cela. Et puiſque celuy cy fait gloire, d'auoir ietté les fondemens de la diuiſion de l'Vniuerſité de Louuain auec les Ieſuites; ce n'eſt pas merueille qu'il triomphe d'vne lettre, qui deuoit acheuer ce qu'il auoit ſi heureuſement commencé.

De Louuain le 14. de May 1627.

66. MONSIEVR···

Il ſemble que Dieu vueille, que par tout où ie me trouue, mes trauaux ſe tournent contre [a] Gorphoroſte. L'aduis de [b] Celias me demeure touſiours en la teſte, que ie ſuis obligé d'eſcrire ce liure de ſes actions, en ſuite de ma negotiation; ce qui fait, que ie n'ay pas encore ſeulement touché à [c] Seraphi. Ie ſuis des-ja bien auant en cette entrepriſe; & ſi elle reuſſit, comme Boëce [d] le voudroit, elle ſeroit d'importance, (*il a effacé terrible*) & a des-ja de bons commencemens. Quant aux iambons, puiſqu'il vous plaiſt de me les enuoyer, ie ne voy autre moyen, que de les mettre dans vn panier bien fermé de toutes parts, & mettre en haut, vn ou deux liures qui ne valent rien, ou vn exemplaire des tomes contre le [e] Plagiaire··· Souuenez vous d'eſcrire à Toulouze ſur les affaires de [a] Gorphoroſte. Ie ſuis Monſieur, voſtre, SVLPICE.

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

[a] Gorphoroſte ce ſont les Ieſuites.

[b] Celias; c'eſt S. Cyran.

[c] S. Auguſtin.

[d] Boëce, c'eſt Ianſenius.

[e] Plagiaire, c'eſt le Pere Garaſſe Ieſuite dont il parle, S. Cyran ayant fait la Preface d'vn liure qui parut contre luy vers ce tẽps là.

Apres cette declaration ſignée de ſa main, & eſcrite à ſon confident, d'vne haine mortelle, & d'vne guerre eternelle contre les Ieſuites; qui s'eſtonnera des ſuites d'vne ſi horrible paſſion, qui les a tous deux portez à ſe ioindre aux Heretiques; & à quiter pluſtoſt la creance, & la foy Catholique, que d'auoir rien de ſemblable à eux; rien qui ne leur fuſt contraire, & qui ne les obligeaſt à vn diuorce pour iamais en ce monde, & en l'autre?

De Louuain le 8. de Juin 1627.

67. MONSIEVR··

Ie n'ay eu aucun loiſir, pour lire les nouuelles du Superieur que vous m'eſcriuez: le peu que i'en ay veu, me fait iuger, ou que la verité a eſté bien forte; ou que le perſonnage

Il n'y a point d'inſcription à cette lettre.

eſt bien impertinent, qui fait eſtat de reſpondre. L'autre affaire contre [a] Gorphoroſte, qu'il a maniée deux ans ; occupe Sulpice [b] tout à fait, de ſorte qu'il ne peut pas vaquer à ces nouuelles, &c. Ie ſuis Monſieur, voſtre, BOECE.

[a] Gorphoroſte ; ce ſont les Ieſuites.
[b] Sulpice, Ianſſenius.

Vous voyez comme il n'a que les Ieſuites en teſte, & ne penſe qu'à leur nuire ; tout autre ſoin luy eſtant importun, horſmis celuy d'eſcrire, d'agir, & de parler contre eux.

De Bruxelle le 16. de Iuillet 1627.

Cette lettre eſt inſcrite A Monſieur de Haitze, elle s'addreſſe neantmoins à l'Abbé de S. Cyran.
[a] Sulpice, Ianſſenius.
[b] Gorphoroſte, ce ſont les Ieſuites.
[c] Celias ; c'eſt S. Cyran.
[d] Plagiaire ; c'eſt le P. Garaſſe.
[e] Sa partie ; ce ſont les Ieſuites.

MONSIEVR...

Sulpice [a] a dé-ja grandement auancé l'œuvre des actes de Gorphoroſte [b], auquel [c] Celias l'incita : les commencements monſtrent que ce ſera vn terrible ouvrage, voire plus que contre le [d] Plagiaire. Car outre les actes, qui comprendront enuirõ deux de ces pieces, cõme cõtre le [d] Plagiaire ; il s'y adjouſtera vne autre piece, qui ne tiendra que le ſuc de tout le narré, compris en vn ſeul Tome entier, & en ſuccera les proprietez. Quant aux nouuelles de deçà, ie n'en ſçaurois dire grand choſe ; ſinon que Ianſſenius a terriblement offenſé ſa [e] partie : c'eſt choſe aſſeurée qu'elle a eſcrit d'Eſpagne, pour prendre information des conditions de ce perſonnage ; car toute la tempeſte d'Eſpagne eſt imputée à luy, laquelle n'eſt pas petite ; par où paroiſt auſſi qu'il n'y a point de doute, qu'on luy euſt fait vn affront en Eſpagne, s'il y eſtoit encore ; en le mettant, à tort, & à trauers, à l'inquiſition ; ou par quelque autre façon. Cela eſt vn aſſez grand, & peremptoire motif de n'y retourner iamais plus. Sulpice [a] eſt en peine *De vulgandis geſtis Pacuianis* ; la fidelité de celuy qui imprima *Plagiaria*, y ſeroit fort propre ; & ie croy que [a] Sulpice, ne regarderoit à cent Florins. Il y auroit au moins deux pieces ; mais c'eſt vn tel ouurage, que ſi [f] Boëce, & Celias [c] eſtoient enſemble, quelque part qu'ils fuſſent, il y auroit danger qu'ils ne fuſſent ſaiſis, & leurs maiſons viſitées, comme Calenus (à qui i'en ay fort communiqué) le tient pour aſſeuré ; car on l'imputeroit ſans aucune faute à ces deux. C'eſt cela qui luy donne de l'apprehenſion, quoy qu'il n'y ait quaſi rien d'aigreur dedans ; mais les choſes, & la force de la verité & preuues, offenſe ; ie croy que [c] Celias, en dira ſon aduis. *Il n'a point ſigné celle cy.*

[f] Boëce, Ianſſenius.

68.

Cette lettre deſcouure bien des Myſteres, que ie laiſſe aux perſonnes intelligentes, à expliquer. Ce qui m'eſtonne, c'eſt cette hayne eſtrange qui eſt le principe de tous les deſſeins de ces cabaliſtes; au nombre deſquels il faudra deſormais adiouſter Calenus; puiſque Ianſſenius nous apprend icy qu'il entroit dans ſes intrigues, auſſi bien que Conrius; & que plus bas nous produirons de ſes lettres eſcrites à l'Abbé de S. Cyran; pour ne rien dire de l'opiniaſtreté qu'il a monſtrée dans ce party qui luy valut la perte d'vn Eueſché auquel il eſtoit nommé.

De Louuain le 31. de Decembre 1627.

89. MONSIEVR ..

Ie ſuis tres aiſe, que ie vous puis eſcrire à l'ancien ſtile .. Sulpice [a] pourſuit ſa pointe, & eſt par la grace de Dieu, à la parfin arriué à la compoſition de [b] Pilmot, aprez tant d'années de preparation. Il a commencé par l'Hiſtoire, dont il a fait enuiron deux cahiers, en trois Semaines; où il decouure pluſieurs fautes d'vn certain Eſcriuain qui s'en eſt meſlé. Il luy ſemble qu'il a veu chez Celias [c] vn petit liuret *De Eccleſijs ſuburbicarijs*, auquel eſt par accident traitté des Canons du Concile Mileuitain, il prie qu'on luy en coupe les fueilles qui en traittent, pour s'en ſeruir; combien qu'il ne s'en ſeruira point, qu'aprez qu'il aura tenté *Extremum Potentiæ*, pour corriger, s'il ſe trouue par aprez auoir failly, ou n'auoir pas dit aſſez. Sulpice [a] fait deſcrire vn grand œuvre, qu'il a fait contre [d] Gorphoroſte; il voudroit que [c] Celias l'auroit veu, car il ne ſe peut reſoudre à le publier, à cauſe qu'il ſeroit deſcouuert; c'eſt cequi fait qu'il ne ſe haſte point. I'ay commencé à faire voir la queſtion du Triſagion (que vous m'auez enuoyée) & ſemble, qu'ils n'y trouueront pas de la difficulté. Quelques vns trouuent fort mauuais, qu'on vueille faire changer les liures d'vne Nation, qui vit parmy, ou prés des Grecs; eſtant danger, qu'ils diront, que les Romains errent pluſtoſt qu'eux, quant on leur veut oſter cequ'ils ont tenu de tout temps. Il eſt à craindre qu'il ne ſera pas acheué ſi toſt, à cauſe qu'il y en a pluſieurs; & chacun le voudra voir quelque temps. Ie ſerois bien aiſe ſi vous me pouuiez faire auoir les conſtitutions de la Maiſon de Sorbone, leur façon de viure, gouuernement, exercice &c. pour en prendre ce qui ſera conuenable icy; ou l'on tient que c'eſt vn deſſein de grandiſſime importance, pour le bien public, & qui ne ſera pas

Il n'y a point d'inſcription à cette lettre.

a Sulpice, c'eſt Ianſſenius.

b Pilmot; c'eſt ſon liure intitulé *Auguſtinus*.

c Celias; c'eſt l'Abbé de S. Cyran.

d Gorphoroſte, où ſont les Iaſuites.

e Pacuuius ; ce ſont les Ieſuites, au regard deſquels il meſure tout ſon mal & tout ſon bié.

à l'auantage de e Pacuuius. On ne ſçait pas d'où cela vienne, qu'il eſt ſi mortifié, depuis 8. ou 10. mois, en ces quartiers, plus que de couſtume. On m'a eſcrit de dela les Monts f, d'vne perſonne de qualité ; que l'inquiſition a eſté ſuſcitée contre vn Docteur de Louuain, qui a eſté en Eſpagne ; & s'eſt addreſſé à Salamanca, au logis de ſon hoſte, qui eſtoit le premier Docteur de delà, & de l'Vniuerſité, appellé *Baſilius de Leon* ; pour prendre information contre luy, comme contre vn Hollandois, & par conſequent Heretique : qui leur reſpondit tant à l'auantage de ce Docteur, que le nez leur ſaigna. Auſſi diſent ils icy, que ce Docteur, *eſt acerrimus hoſtis ſuus.* Ce qui fait, qu'auſſi ce Docteur ne ſe ſoucie pas de ſe declarer contre eux, quand la neceſſité iuſte le requiert ; ſçachant bien, que iuſques au Sepulchre, il ne doit attendre bon traittement d'eux. Cependant l'Infante en a eſté aduertie, afin qu'elle ſçachant cette antipatie, elle ne ſoit pas preuenuë par d'autres calomnies. Par là vous voyez, s'il ſe doit ſoucier beaucoup d'eſtre connu en la pourſuite de la queſtion du Maronite, particulierement ne ſe pouuant bonnement faire par aucun autre. .. Ie ſuis voſtre, BOECE.

f Les Monts ; c'eſt des Pirenées qu'il parle.

Cette année eſt remarquable, pour auoir donné commencement, à la compoſition de ce fameux liure, intitulé Auguſtinus, *dont nous n'auions veu iuſques icy que les preparatifs, & les deſſeins depuis tant d'années ; & qui auoit eſté retardé par tant d'incidens ; & particulierement à l'occaſion de pluſieurs liures, que Ianſſenius eſcriuoit contre les Ieſuites ; dont le dernier duquel il parle, comme d'vn liure terrible, & qu'il qualifie en la precedente lettre,* De geſtis Pacuuianis ; *le met en grand ſoucy : non pas pour la crainte de bleſſer ſa conſcience par des detractions publiques, & par des actions de vengeance, & d'animoſité ; mais pour l'apprehenſion qu'il a d'eſtre deſcouuert. Iugez au reſte par la lecture de cette lettre, & des precedentes ; s'il eſt poſſible de monſtrer plus de haine, & de paſſion contre quelqu'vn, que Ianſſenius fait contre les Ieſuites : & ſi vn homme qui trouue mauuais que l'Egliſe oſte aux Maronites des liures pleins d'erreurs, qui ne ſeruent qu'à les rendre opiniatres dans leur ſecte (pour ne rien dire des autres raiſons) a ſubiet de ſe plaindre qu'on ſonge à le mettre à l'inquiſition, & qu'on a deſſein de luy faire à iamais la guerre, à cauſe de ſa mauuaiſe doctrine.*

De Louuain l'vnzieſ. Feb. 1628.

70. MONSIEVR·· Ie vous enuoye le Triſagion ſigné par ceux de noſtre Vniuerſité, comme vous voyez. Les ſignatures n'ont pas eſté faites en Conclaue, c'eſt pourquoy elles ſont ſi diuerſes ; Ce qui eſt peut eſtre mieux, car elles tendent toutes à vn meſme but. I'ay parlé à tous auparauant, & les informay du fait, & de l'importance ; c'eſt pourquoy ils ont auſſi touché les conſiderations de ne changer rien. Ie vous enuoye auſſi vne Antiphone qu'on chante quaſi par tout à l'honneur de Noſtre Dame, contre la Peſte ; là ou formellement on l'appelle trois fois Sainte ; vn des Docteurs des plus ſçauans me l'a ſuggerée, pour faire inſerer ce paſſage dans les preuues·· Sulpice [a] trauaille peu à peu à [b] Pilmot, & ſera bien toſt au bout de l'hiſtoire, qui eſt le moins principal. On a receu icy vne lettre, depuis que ie vous ay eſcrit, par laquelle on fait ſçauoir à l'amy de [c] Celias, de quelle façon on traite Ianſſenius en Eſpagne·· I'aurois bien enuie d'auoir vos Sermons de Noſtre Dame, & tous ceux que vous auez faits ſur d'autres matieres. De toutes parts, on dit que Gorphoroſte [d] eſt fort alteré contre Sulpice [a], à cauſe de l'Acte de l'année paſſée ; ce qui fait croire qu'il ne faut rien eſperer de bon d'eux par toute ſa vie. Ie ſuis voſtre, SVLPICE.

L'inſcription eſt A Monſieur de Haitze.

a Sulpice ; c'eſt Ianſſenius.

b Pilmot ; c'eſt le deſſein de ſon Iure.

c Celias, c'eſt S. Cyran.

d Gorphoroſte, ce ſont les Ieſuites.

Il eſt manifeſte que cette lettre s'adreſſe à l'Abbé de S. Cyran, quoy que ſous le nom d'vn de ſes Nepueux, nommé Haitze. C'eſtoit ſon recours pour auoir des approbations pour ſoy, & pour les autres, que Ianſſenius ; ainſi que nous auons veu, & que nous continuerons de voir à l'aduenir : & en eſchange, le recours de Ianſſenius en ſes beſoins, nommément pour les harangues, & les Sermons, c'eſtoit S. Cyran. Au reſte, il n'a garde d'attribuer à ſa mauuaiſe Doctrine, la recherche qu'on en faiſoit en Eſpagne, où il auoit trop parlé, & il aime bien mieux attribuer à ſon ordinaire, tout ſon mal aux Ieſuites, qu'il auoit touſiours en teſte, & qui luy troubloient continuellement l'imagination.

De Louuain le 17. de Mars 1628.

71. MONSIEVR, Ie viens de receuoir voſtre lettre, par laquelle vous eſtes

Il n'y a point d'inſcription à cette lettre.

en peine d'vne autre que i'ay eſcrit, d'eſtre perduë ; mais du depuis elle m'a eſté enuoyée par Calenus. I'ay cõpris aſſez les raiſons de [a] Celias, pour leſquelles il ne faut pas que Sulpice [b] pẽſe à mettre au iour, ce qu'il a penſé ſur [c] Gorphoroſte. Auſſi n'eſt pas beſoin de force perſuaſions ; car il voit aſſez les dangers ou il ſe metteroit, & n'a nulle enuie de ſe hazarder de nouueau, ſi ce n'eſt à bonnes enſeignes ; de ſorte qu'en tout cas, il n'en ſera rien fait en tout, ſans auoir communiqué prealablement auec [d] Durillon. L'affaire de la Maiſon, à l'imitation de la Sorbone, eſt fort auancée, & ne reſte rien que de l'achepter, l'argent eſtant deſia preſt. On croit icy que ce ſera vne œuure ſignalée pour le bien public. Gorphoroſte [c] n'en ſçait rien encore, qui ne s'en contentera guere. Voicy vne lettre que le Pere Bourgoing m'a addreſſée : il me prie de vous eſcrire vn mot ſur le ſujet qu'elle traite, lequel il m'a expliqué il y a quelques iours, mais ie l'ay quaſi oublié. Il me ſemble qu'il tendoit à cela, qu'il vous pleuſt traiter auec Monſieur le Cardinal de Berulle, que le Pape luy permiſt, que ce pouuoir qu'il a d'eriger des Maiſons en France, & ailleurs, auec dependance de luy ; luy fuſt donné auſſi, ſans cette dependance ; ou vne declaration, que le deffaut de cette dependance, qui ne peut pas eſtre obſeruée en tous endroits, ne fiſt point de prejudice à l'Inſtitut, qu'il ne fuſt tenu par tout le meſme. Ie vous prie d'y contribuer ce que vous pouuez, veu que l'Archeueſque [e] ſe trouue icy en peine ſur ce ſujet, car l'Infante ne luy a donné permiſſion d'appeller les Peres de l'Oratoire, que ſous cette condition ; & neantmoins la Bulle requiert la dependance expreſſement ; & de faire vne autre ſorte d'Oratoire, ou d'impetrer vne autre Bulle, contient pluſieurs difficultez. Auſſi eſt il grandement beſoin, d'auoir vn autre Pere icy qui ſoulage le P. Bourgoing, accablé par trop d'affaires. Voſtre, Borce.

[a] Celias ; c'eſt S. Cyran.
[b] Sulpice ; c'eſt Ianſſenius.
[c] Gorphoroſte ; ce ſont les Ieſuites.
[d] Durillon ; c'eſt S. Cyran.
[e] L'Archeueſque ; c'eſt celuy de Malines, qui a ſuiuy le party de Ianſſenius, depuis meſme qu'il a eſté condamné ; on dit toutefois que depuis peu il eſt venu à reſipiſcence.

Les Ieſuites ſont deliurez au moins pour vn temps, de la crainte de ce liure ſi terrible ; & ils en ont vniquement l'obligation, à l'apprehenſion qu'auoit Ianſſenius, d'eſtre deſcouuert. Le reſte de la lettre, monſtre les ſoins qu'il prenoit pour l'eſtabliſſement des PP. de l'Oratoire, & l'affection qu'il auoit de les obliger, pour les conſiderations qu'il a luy meſme declarées, dans quelques lettres precedentes, & que nous auons remarquées.

De Louuain le 28. d'Auril 1628.

72. MONSIEVR,
I'ay eſté deſtourné quelques ſepmaines de la pourſuite de a Pilmot, qui eſt cauſe que depuis auoir acheué le narré hiſtorique, ie n'ay quaſi rien fait ··· I'attends les Regles, ou les pratiques de cette celebre Maiſon b de delà; car pardeçà, vne partie de la Maiſon eſt dé-ja acheptée; on eſtime icy fort ce deſſein, combien que bien peu de monde en ſoit imbu. Le bon Pere Bourgoing auroit bien beſoin de quelque bon ſecours, eſtant ſeul à ſupporter tout·· Ie ſuis, Voſtre, BOECE.

L'inſcription eſt A Monſieur de Haitze au Cloiſtre de N. Dame, chez Monſieur le Sous-chantre. A Paris.
a Pilmot; c'eſt ſon liure *Auguſtinus*.
b Il parle de la Sorbone.

Le nom de Haitze, eſt le nom d'vn Nepueu de l'Abbé de S. Cyran, ſous lequel il luy addreſſe la preſente, laquelle ne dit rien d'extraordinaire, & nous marque ſeulement que les ſoins de Lanſſenius eſtoient pour ſon liure, & pour les Peres de l'Oratoire.

De Louuain le 15. de Septembre 1628.

73. MONSIEVR,
Le papier de la Sorbone m'a eſté rendu, il y a long-temps, & vous remercie beaucoup du ſoin, & de la peine. Auſſi ona achepté par prouiſion vne Maiſon: la forme qu'on y penſe eſtablir, ſera toute autre que celle de delà, dautant que ce ne ſera pour aucuns Eſcholiers; mais ſeulement pour ceux qui ſeront Docteurs de fait, ou bientoſt apres; & pour pas dauantage que huict ou neuf, auec toute liberté, comme chacun viuoit à part·· Les affaires de Pilmot a ont repoſé long-temps, à cauſe de mon procez, & d'autres empeſchemens, leſquels feront que i'y pourray fort peu trauailler cette année. Ie ſuis fort inſtamment prié, & reprié de faire quelque exhortation en vn des principaux Monaſteres du Païs bas, où l'Archeueſque de Malines eſt allé. Si vous auez entre vos Sermons quelque choſe, qui puiſſe ſeruir à cela, je vous prie de me l'enuoyer la prochaine fois. Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, C. I.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran. A Paris.
a Pilmot; c'eſt ſon liure.

La preſente vous fait voir que non ſeulement les deſſeins, les humeurs, & les paſſions; mais qu'auſſi les biens eſtoient communs entre Lanſſenius & S. Cyran.

De Louuain le 22. Decemb. 1628.

L'Inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran, au Cloiſtre N. Dame, chez Taron Chanoine. A Paris.

MONSIEVR, 74
Voſtre abſence de Paris a eſté cauſe que ie ne vous ay pas eſcrit, il y a long-temps. Ceque vous m'auiez enuoyé l'autrefois, touchant l'Ordre des Benedictins, eſt venu trop tard; cequi fut cauſe que i'ay fait la harangue comme il a pleu à Dieu, ſur la reformation des mœurs, ſuiuant la Doctrine de [a] Seraphi. Le Prelat [b] que vous connoiſſez, y eſtoit preſent, & y priſt grand plaiſir: il a eſté fort incité à cette occaſion, à taſcher de faire Eueſque, vn certain qui s'appelle [c] Sulpice, juſques à ſouhaiter qu'il fuſt ſon Coadiuteur, *Cum ſucceſſione*, mais il n'a pas pouuoir de faire tout ce qu'il voudroit. Cependant ie n'ay pas voulu vous cacher, comme à tout autre, cette particularité. I'ay bien compris ceque vous m'auez eſcrit de l'affaire du [d] Plagiaire; cequi m'auoit donné quelque apprehenſion pour vn ſemblable affaire de [e] Boëce, qui a, comme vous auez oüy, fait vn ouvrage de trois liures contre [f] Gorphoroſte, ſur le ſubjet de l'affaire des Communautez, dont il eſt membre. Il a quelquefois eu des penſées de le ietter tout au feu: neantmoins depuis peu, il ſemble que Dieu a donné quelque ouuerture de le faire voir ſans danger; ſi cela pouuoit reüſſir, à ſçauoir, en le reformant vn peu, pour le faire parler au nom des Communautez, & en le faiſant approuuer & ſubſigner par aucunes d'elles, pour l'offrir à leur nom au Pape, qui ſeul y peut mettre ordre. Car toutes ſont au meſme danger, & extremitez, & crient au meurtre, depuis le Septentrion le plus reculé, iuſques au midy. Il vous plaira eſcrire voſtre aduis ſur cela à [e] Boëce, car ie ſçay quelques vns de ces corps, qui le feront tres-volontiers; ſi celuy du cartier de [g] Celias, y vouloit contribuer, ce ſeroit vn grand coup. Il y a quelques mois, que deux Docteurs de la Sorbone ſont venus voir l'amy de [g] Celias, à ſçauoir Monſieur Scot, Profeſſeur du Roy, & celuy qui a manié les affaires des Vniuerſitez de France contre les Ieſuites. Ie luy demandé certains eſcrits ſur les choſes qu'il a maniées: mais l'autre luy reſpondit, que ſi luy, comme commis, où la Faculté des Arts, ou Theologie les demandoient de l'Vniuerſité, ou Faculté de Theologie, qu'on leur enuoyroit tout ce qu'ils ont: quand meſme ils le voudroient publier ou imprimer, ils ne luy ont pas encore eſcrit.

[a] Seraphi; c'eſt S. Auguſtin.
[b] L'Archeueſque de Malines.
[c] Sulpice, c'eſt Ianſſenius.
[d] Plagiaire; c'eſt le Pere Garaſſe.
[e] Boëce; c'eſt Ianſſenius.
[f] Gorphoroſte; ce ſont les Ieſuites.
[g] Celias; c'eſt S. Cyran.

L'Archeueſque

L'Archeueſque de Malines eſt celuy qui vit encore auiourd'huy, & qui eſtoit lié d'affection, & de party auec Calenus, & Ianſſenius, & qui a refuſé long temps d'obeyr aux Decrets des Papes Vrbain VIII. & Innocent X. contre Ianſſenius. Au reſte l'animoſité de celuy cy n'eſt elle pas eſtrange; de chercher par tous les moyens d'opprimer les Ieſuites, & de ſe ioindre pour cet effet à tous leurs ennemis?

De Louuain le 12. Ianuier 1629.

75. MONSIEVR··· Cette lettre manque d'inſcription.

I'ay bien compris voſtre intention, & deſir touchant l'aduancement de [a] Pilmot; auſſi vous puiſ-je aſſeurer que la neceſſité a eſté cauſe de m'eſtre engagé icy. Il eſt vray que cela differera vn peu l'ouvrage, mais il meurira dauantage; & combien que [b] Boëce, ne pourra paſſer outre durant quelques mois, à la compoſition; il ne laiſſera pas pourtant de lire tous les iours quelque choſe de [c] Seraphi, pour raſraiſchir & raffermir la memoire··; Ie ſuis, Voſtre, SVLPICE.

[a] Pilmot, c'eſt l'ouvrage de Ianſſenius.

[b] Boëce, c'eſt Ianſſenius.

[c] Seraphi, c'eſt S. Auguſtin.

Vous voyez comme il s'excuſe du retardement que ſes affaires l'obligent d'apporter à la compoſition de ſon ouvrage, & comme l'vn & l'autre eſtoit dans l'impatience de le voir acheué; & c'eſtoit là le ſujet de tous leurs entretiens, & l'vnique but ou viſoient leurs deſſeins, que l'eſtabliſſement de leur nouuelle doctrine.

De Louuain le 2. Febur. 1629.

76. MONSIEVR·· L'inſcription eſt

Les eſcrits de Gorphoroſtes [a] ne ſont pas encore acheuez pour les enuoyer; ce que ie feray, aprez que ie les auray corrigez, & peut eſtre adiouſté quelque choſe, car i'ay laiſſé arriere beaucoup de points importans. Il m'eſt venu en l'eſprit, qu'il y auroit vn moyen facile, & aſſeuré de publier les eſcrits de Boëce [b] contre Pacuuius [c], en les traduiſant eloquemment en la langue de Celias [d]: car il n'y a ame du monde qui ſongeroit alors à [e] Sulpice, ce qui autrement ſeroit difficile, & par aprez on pourroit faire ſuiure l'original, comme ſi ce fuſt vne traduction; mais cela, & d'autres choſes ſeront mieux jugées par [d] Celias·· Il s'en faut bien peu, que ie ne ſois engagé aux Filles Carmelines de leur preſcher quelquesfois en François;

A Monſieur de S. Cyran, au Cloiſtre N. Dame, chez Monſieur le Chanoine Taron. A Paris.

[a] Gorphoroſtes, ce ſont les Ieſuites.

[b] Boëce, Ianſſenius.

[c] Pacuuius, les Ieſuites.

[d] Celias; c'eſt S. Cyran.

[e] Sulpice; c'eſt Ianſſenius.

iel e ferois peut eſtre, ſi i'auois le ſecours des Sermons de [a] Celias, mais ie ne les luy oſe pas demander·· Voſtre, QVINQVARBRE.

Ces eſcrits qu'il promet à S. Cyran, ſont ceux qu'il auoit compoſez contre les Ieſuites, à ſon retour d'Eſpagne; & qu'il intituloit dans la 68. lettre De vulgandis geſtis Pacuuianis, *ou il nous aſſeuroit encore, que ce ſeroit vn terrible liure; & il ne ſe laſſe point, quoy qu'il euſt dit cy deſſus au contraire, d'en preſſer l'impreſſion, cherchant tous les moyens de le faire impunement.*

De Louuain le 4. Febur. 1629.

77.

Il n'y a point d'inſcription à cette lettre.

[a] Pacuuius; ce ſont les Ieſuites.

MONSIEVR··· Hier on a acheué les eſcrits contre [a] Pacuuius, il y en a neuf grands cahiers de 5. fueilles : mais d'autant qu'ils ſont pleins de fautes, ie ne les puis enuoyer par vne ſi bonne commodité. Ie ſuis Monſieur, voſtre, SVLPICE.

Tous les entretiens de ces deux hommes, ne ſont que des Ieſuites; & toutes leurs penſées, & leurs deſſeins, n'aboutiſſent qu'à leur nuire, & à troubler l'Egliſe.

De Louuain le 23. Mars 1629.

78.

L'inſcription eſt A Monſieur de S. Cyran au Cloiſtre N. Dame, chez Monſ. le Chanoine Taron. A Paris.

MONSIEVR, Il y a quelques ſepmaines que ie vous ay eſcrit en grande haſte, pour vous ſupplier de vouloir prendre la peine de prier Monſ. le Cardinal, ou celuy qui a l'authorité de le faire; de vouloir enuoyer par deça vn des Peres de l'Oratoire pour ſoulager le R. P. Bourgoing, qui veritablement en a tres grand beſoin, tant eſt il accablé de tous coſtez. Ie penſe que M. Calenus vous en a auſſi eſcrit·· Quant aux Sermons dont ie vous auois parlé, ie n'y ſuis pas encore reſolu: i'ay peur que cela me pourroit deſtourner de l'affaire principal de [a] Pilmot. Ie voudrois ſçauoir ſi ce liure du Semiriſte [b] qui s'imprime, embraſſe toute la matiere de [a] Pilmot, tellement qu'il puſt ſuffire à tout : car cela eſtant, pour le vous dire ſincerement, i'en ſerois aiſe, & me deporterois du grand trauail que ie voy qu'il faudra prendre, deuant que d'acheuer la compoſition. Il y a

[a] Pilmot; c'eſt le deſſein de ſon liure.

[b] Semiriſte; c'eſt le Pere Gibieuf de l'Oratoire.

enuiron vn mois que i'auois recommencé les petits liures, & les acheuray dans 8. ou 10. iours, pour rafraiſchir la memoire, & pourſuiure la compoſition, ce qui ne ſeroit pas beſoin, ſi l'autre a ſatisfait aſſez; veu principalement que ie voy vn ſi grand chaos, que ie ne ſçay quaſi par ou commencer. Ie trouue que i'ay fort peu d'empeſchemens, pour continuer l'entrepriſe: car ie ſuis reſolu d'y employer touſiours deuant diſner 3. heures, & apres diſnée à d'autres choſes; & eſtant dechargé du ſoin de gouuerner les autres, ie ne ſuis gueres interrompu··· Le P. Bourgonius & moy, auons accommodé toute l'affaire de l'Oratoire, & auons enuoyé le proiet, & concept au Prelat, qui en eſt auſſi content·· Ie ſuis occupé grandement par les affaires de l'Vniuerſité contre [c] Pacuuius, qui veut occuper vne Eſchole la plus ancienne du Païs Bas··· Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, SVLPICE.

[c] Pacuuius; ce ſont les Ieſuites.

*Il paroiſt icy, quelle part il prenoit aux affaires des Peres de l'Oratoire; au meſme temps qu'il agiſſoit, & de viue voix & par eſcrit, contre les Ieſuites. On voit auſſi comme S. Cyran luy donnoit aduis, du liure que faiſoit imprimer le P. Gibieuf; comme d'vn ouurage qui deuoit ſeruir à leurs communs deſſeins, & qui touchoit vne partie des matieres qu'il traitoit dans ſon Pilmot; c'eſt à dire dans le liure qu'il preparoit, ſous le nom d'*Auguſtinus *pour troubler l'Egliſe.*

De Louuain le 25. de May 1629.

79. MONSIEVR··

L'inſcription eſt A Monſieur de S. Cyran.

Sulpice [a] eſt fort occupé, depuis enuiron ſix ſepmaines, à digerer les opinions des aduerſaires de [b] Pilmot. Il le fait tres exactement, & peut eſtre trop, car l'ouurage en deuient fort long. Il croit que l'Hiſtorique, & Dogmatique de ces [c] Pilmotaires, reuiendra biẽ à prez de deux de ces Tomes contre le [d] Plagiaire. Il voudroit vous le pouuoir monſtrer, pour voir ſi vous le trouuerriez bon, &c. Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, BOECE.

[a] Sulpice, Ianſſenius.
[b] Pilmot; c'eſt ſon liure *Auguſtinus*.
[c] Pilmotaires, ce ſont les Pelagiens.
[d] Plagiaire; c'eſt le P. Gataſſe.

Voyla comme il rend compte à S. Cyran, de la continuation de ſon ouurage; luy deduiſant le detail d'vn trauail, qu'il n'auoit entrepris que de concert auec luy, & pour l'auancement de la reforme qu'ils vouloient eſtablir en la doctrine de l'Egliſe.

De Louuain le 29. de Iuin 1629.

L'inſcription manque à cette lettre

MONSIEVR··

[a] Sulpice, c'eſt Ianſſenius.

Sulpice [a] eſt occupé à pourſuiure la matiere de [b] Pilmot, comme il vous l'auoit eſcrit dernierement. Il ramaſſe les opinions des Aduerſaires de [b] Pilmot, & les explique fort particulierement, & amplement par leurs propres paroles. Mais l'ouurage deuient ſi long que i'en ay peur; il ſera bien aiſé de le racourcir, ſi on le juge conuenable. L'homme qui a mis en lumiere vn liure de Theologie, eſt vn Profeſſeur du Roy le plus eſtimé, qui a eſcrit in 1. 2. S. Thomæ. Sulpice [a] ne l'a pas encore veu, à qui l'on auoit fait inſtance ſouuent de le vouloir lire pour en tirer ſon jugement, s'il accordoit auec [c] Seraphi; mais Sulpice [a] a touſiours eſquiué, pour ne tomber point en diſputes, & contradictions; dont l'autre s'eſt formalizé. Quand les principes ſont diuers, il eſt mal aiſé qu'on s'accorde; combien qu'il a veu ces Theſes, que ie vous enuoyay autrefois, imprimées par [d] Solſty. Quinquarbre [e] trouue par experience, que la compoſition de [b] Pilmot, ſera tres penible à cauſe d'vne infinité de paſſages qu'il faut alleguer à chaque bout de champ; & qui embaraſſe fort le chemin, & la courſe. On ne ſçait icy point du tout à quoy s'employe [a] Sulpice, ſinon en general, qu'il ſe rompt la teſte à [c] Seraphi; & par conſequent, qu'il medite quelque choſe ſur luy, ce qui eſt mal aiſé d'empeſcher··· Ceux du païs de [a] Sulpice ont propoſé à la compagnie du meſme Sulpice, vn cas; s'il eſt loiſible aux Confeſſeurs, d'abſoudre les gens du païs de [f] Celias, qui portent les armes ſous les Eſtats, & particulierement en ce Siege de Boiſleduc: & fut reſolu que non, *Ne quidem in mortis Articulo*; ſi ce n'eſt ſous promeſſe de quiter cette Milice·· Voſtre, BOECE. 80

[b] Pilmot; c'eſt le deſſein de ſon liure.

[c] Seraphi; c'eſt S. Auguſtin.

[d] Solſti, c'eſt Florentius Conrius.

[e] Quinquarbre; c'eſt Ianſſenius.

[f] Celias; c'eſt S. Cyran.

Il ne ſe laſſe point de parler du liure qu'il a entrepris; & il monſtre aſſez la peine que luy donne ce deſſein; & que c'eſt pluſtoſt l'engagement de parole qui l'oblige à le continuer, que l'eſperance de trouuer la verité; voyant bien que tout le monde luy eſt contraire, & que meſme le ſeul ſoupçon qu'on auroit de ſon liure, attireroit ſur luy la haine publique. Pour ce qu'il dit, touchant la reſolution de l'Vniuerſité de Louuain; il paroiſt aſſez dans ſon Mars Gallicus, qu'il y auoit bonne part; & on ſçait fort bien que S. Cyran eſtoit de cet aduis, & qu'il le publioit hautement.

De Louuain le 30. d'Aouſt 1629.

81. MONSIEVR ...
I'ay receu n'aguere le liure du [a] Semiriſte, *De libertate*, mais ie n'en ay guere leu encore ; ie le feray à loiſir. Quinquarbre[b] paſſe auant en la compoſition des opinions [c] Pilmotaires, & eſt des-ja fort auancé ; il eſpere acheuer Dieu aidant dans trois mois, car l'œuure groſſit, & le detient plus qu'il n'auoit creu ... Ayant eſcry cecy ces iours paſſez, ie reçoy voſtre lettre, auec vn Sermon fait en François, dont ie vous remercie beaucoup. Ie ne deſire point que vous faſſiez aucun Sermon exprez pour moy ; mais ſeulement de faire deſcrire ceux que vous auez. Quant au liure ſeellé de dix ſeaux ; ie ne ſçay quel il eſt, ſi ce n'eſt celuy du [a] Semiriſte, qui m'a eſté donné ſans couuerture, ny lettre. L'amy de Bruxelle [d] eſcrit auiourd'huy à [e] Sulpice, que le Prelat [f] luy a parlé des conditions de Boëce [g] pour le faire ſubſtituer en la place d'vn, qui eſt mort en Flandre, ſi ie ne me trompe à Bruges. Le [h] Gorphoroſte, ne le ſupporte pas bien. Le meſſager part le meſme iour que ie reçois voſtre lettre, ce qui ne me permet point de reſpondre à Meſſieurs de Barcos & Haitze. Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, BOECE.

L'inſcript ion eſt A Monſieur de Haitze au Cloiſtre N. Dame, chez M. le Chanoine Taron. A Paris.

[a] Semiriſte ; c'eſt le P. Gibieuf.

[b] Quinquarbre ; c'eſt Ianſſenius.

[c] Pilmotaires ; ce ſont les Pelagiens.

[d] L'amy ; c'eſt Calenus.

[e] Sulpice, Ianſſenius.

[f] Le Prelat ; c'eſt l'Archeueſque de Malines.

[g] Boëce, Ianſſenius.

[h] Gorphoroſte ; ce ſont les Ieſuites.

Quoy que l'inſcription de cette lettre ſoit au Nepueu de S. Cyran, le contenu fait voir que c'eſt à l'Oncle qu'elle s'adreſſe, veu nõmement qu'il rẽd raiſon de cequ'il n'eſcrit point à l'autre. Il nous fera ſçauoir plus bas, le iugement, qu'il portoit du liure du P. Gibieuf ; pour maintenant il ſe contente que nous ſçachions qu'il aduance beaucoup dans ſon grand ouurage, & que l'Archeueſque de Malines qu'il auoit, auec Calenus, gaigné à ſon party, ſongeoit à le faire Eueſque : mais il n'eut pas alors aſſez de credit pour cela, & ce fut vniquement à ſon Mars Gallicus, que puis apres il en eut l'obligation.

De Louuain le 21. de Septembre 1629.

82. MONSIEVR ...
Mon Nepueu, eſt entré à l'Oratoire, depuis deux iours. Le R. P. Bourgoing, l'enuoira apres cinq ou ſix iours en France, pour eſtre façonné de delà en lettres, Philoſophie, & en la pieté en quelqu'vn de leurs Colleges. Sulpice [a] a leu vne grande

L'inſcription eſt A Monſieur de S. Cyran.

[a] Sulpice ; c'eſt Ianſſenius.

partie du liure du [b] Semiriſte : il eſt vray, qu'il a des bonnes choſes ; mais il eſt fort philoſophique, reſſentant grandement eſchole [c] Porriſtique, ſelon ce qui luy en ſemble maintenant. Il ne ſçauroit approuuer pluſieurs choſes qu'il contient ; mais neantmoins pour contenter l'Autheur, il luy donnera bien quelque approbation moderée ſur le point qu'il deſire. Il l'a vous enuoyra deuant, afin de voir ſi elle pourra paſſer, ou ſera au contentement de celuy qui la deſire. Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, BOECE.

[b] Semiriſte, c'eſt le P. Gibieuf.

[c] Porriſtique ; c'eſt l'Eſchole des Ieſuites.

Il porte à peu prez le jugement du liure du P. Gibieuf, que feroit vn Heretique, blaſmant le raiſonnement en vne matiere qui en deſpend tout à fait. Auſſi auoit il bien dans l'idée vne autre liberté que celle de ce Pere, & qu'il pretendoit eſtablir dedans ſon liure, contre le ſentiment de toute la Philoſophie, & Theologie, ſelon les principes de Luther & de Caluin. Vn Catholique euſt dit de ce liure du P. Gibieuf, qu'il ſe departoit de l'opinion commune, & qu'il ſe mettoit en danger de tomber par là dans l'Hereſie.

De Louuain le 18. Octobre 1629.

L'inſcription eſt A Monſieur de Haitze au Cloiſtre de N. Dame, chez Monſieur le Chanoine Taron. A Paris.

MONSIEVR, 83.
Mon Nepueu eſt enuoyé par le P. Bourgoing en France, pour y eſtre exercé en lettres, & pieté : il le tient pour homme de bon iugement, & bonne volonté. Ie l'ay reſigné entre ſes mains, dautant plus volontiers, qu'il y auoit danger, qu'il ne fiſt autre choſe moins à mon gré, en ſe iettant parmy les [a] Pacuuiens. I'euſſe bien voulu qu'il euſt peu eſtre dreſſé de la main du P. Bourgoing, à cauſe qu'il inſpire à ſa famille l'eſprit Hierarchique, beaucoup dauantage qu'on ne fait chez Semir [b], de delà ; ce que le Semiriſte [c] d'icy m'a confeſſé luy meſme ; mais il a dit qu'il prendra ſoin de luy, la part où il ſera. La mort de Monſeigneur le Cardinal de Berulle, m'a fort attriſté, pour les raiſons tant publiques, que particulieres. Car ie ſçay combien il eſt difficile en vn ſiecle entier, de trouuer vne telle vertu, conionte auec telle authorité, pour faire du bien. Le P. Bourgoing a fait vne Harangue funebre, moy eſtant abſent ; en laquelle il a produit de grandes raretez, à ce qu'on m'a dit. Quinquarbre [d] auance touſiours en ce qu'il a commencé : il croit auoir la fin des reſueries de ceux qui combatent [e] Pilmot, enuiron Noël ; car l'ouvrage eſt deuenu beaucoup plus

[a] Pacuuiens ; ce ſont les Ieſuites.

[b] Semir ; c'eſt Monſieur de Berulle.

[c] Semiriſte d'icy ; c'eſt le P. Bourgoing.

[d] Quinquarbre, c'eſt Ianſſenius.

[e] Pilmot ; c'eſt le deſſein & les ſentimens de ſon liure.

gros qu'il n'euſt creu. Il m'a dit, qu'il enuoyra à *f* Celias, s'il le trouue bon, les Tiltres, ou Chapitres de tout ce qui s'y traite, afin qu'il en puiſſe juger en gros, & s'il a eſté à propos de le faire à part. Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, BOECE.

f Celias ; c'eſt l'Abbé de S. Cyran.

Il n'auoit que faire de dire, ce qu'on jugeoit aſſez ; que celuy euſt eſté vne choſe moins agreable, de voir entrer ſon Nepueu chez les Ieſuites que dans l'Oratoire : mais il falloit qu'il priſt cette occaſion de declarer encore à ſon amy ſa hayne contre ces Peres. Les raiſons particulieres qui obligeoient Ianſſenius de s'attriſter de la mort du Cardinal de Berulle, ne ſont pas difficiles à deuiner, à ceux qui ont leu les lettres precedentes, & qui ſçauent comme S. Cyran croyoit l'auoir gaigné à ſon party, & aliené des Ieſuites. Quand aux reſueries qu'il attribuë à ceux qui combatent ſes erreurs, perſonne ne s'en eſtonnera, qui connoiſtra l'orgueil de cet eſprit qui s'eſleuoit aux deſſus des ſix derniers ſiecles, & qui prenoit pour des clabaudeurs tous les Theologiens de l'Eſchole. Au reſte l'inſcription de ſa lettre, n'empeſche pas qu'on ne voye que c'eſt à S. Cyran qu'elle eſt eſcrite, ainſi qu'en fait foy le contenu ; & dé-ja nous auons reconnu qu'il ſe ſert du nom du Nepueu, pour parler plus ouuertement à l'Oncle.

De Louuain le 8. Nouemb. 1629.

84 MONSIEVR, Le bon accueil que vous auez fait à mon Nepueu, l'a mis en eſtonnement, de ceque ie pouuois auoir de ſi bons amis en France. Auſſi auez vo⁹ voulu teſmoigner en partie, juſques ou voſtre amitié ; car quant à moy, ie ſçay aſſez qu'elle va encore va plus loing. I'eſtois vn peu eſtonné, de ce qu'il auoit peu auoir beſoin ſi toſt d'argent, veu que ie luy en auois donné honneſtement pour ſon voyage ; mais ſa lettre m'en a eſclaircy vn peu : car il ſe plaint de ceque le P. Superieur d'icy, luy en auoit oſté vne grande partie, ſur le point de ſon partement, diſant qu'il en trouueroit par tout. Qu'elle conſideration il a eu en cela, ie ne le ſçay point... Sulpice *a* paſſe touſiours outre au deſſein commencé, quoy que les occupations l'en diuertiſſét quelquefois vn peu. Il eſt venu aux mœurs des ennemis de *b* Pilmet ; qui reſſemblent grandement à celles dont on accuſe *c* Pacuuius... Ie ſuis, Voſtre, BOECE.

L'inſcription eſt A Monſ. l'Abbé de S. Cyran.

a Sulpice ; c'eſt Ianſſenius.
b Ennemis de Pilmot : il entend les Pelagiens.
c Pacuuius ; ce ſont les Ieſuites.

Ce ſeroit miracle, ſi les Ieſuites n'envoient touſiours dans ſes lettres. C'eſt au reſte des Pelagiens qu'il pretend parler, & dont en ſon liure il a deſcrit les mœurs, qu'il dit icy reſſembler grandement à celles des Ieſuites; mais ils ne ſont Dieu mercy, ny Heretiques, ny condamnez comme tels, ny ennemis du S. Siege: & n'ont d'ailleurs iamais enſeigné que la grace fuſt deuë à l'homme deuant le peché; ny, qu'il n'eſtoit pas au pouuoir de Dieu de la luy refuſer, ou de le créer autrement qu'il fiſt, ainſi qu'a enſeigné Ianſſenius.

De Louuain le 7. de Decembre 1629.

Cette lettre n'a point d'inſcriptiõ.

MONSIEVR,

Apres auoir receu voſtre derniere lettre du 18. Nouembre, i'en ay receu d'autres du R. P. Bourgoing, par leſquelles, conformément à ceque vous m'en eſcriuez, il ne veut pas permettre que ie me mette en peine de rié, de ce qui regarde mon Nepueu ··· I'eſcris vn mot de reſponce au R. Pere Perrin qui m'a eſcrit. Au R. P. Bourgoing ie n'eſcris point, croyant qu'il ſera bien toſt icy, ou qu'il eſt en chemin. Monſieur l'Archeueſque [a] l'eſtime de plus en plus, & deſire grandement ſon retour, il ſe ſont ouuert de grandes portes, pour aduancer les affaires de l'Oratoire, apres ſon depart, meſme en Hollande. Mon Neueu ſçait fort peu de latin; ie ne ſçay ſi pendant ces premiers exercices ſpirituelles de ſa premiere année, il ne pourroit vn peu s'aduancer en cela, mais ie laiſſe tout à leur prudence. Sulpice [b] a leu tout le liure du [c] Semiriſte; il en a eſcrit l'approbation pour l'enuoyer, quand [d] Celias le trouuera bon. Et combien que [e] Quinquarbre approuue beaucoup de choſes qui y ſont dedans, & qu'il donne de grandes ouuertures; neantmoins il croit, qu'il n'a pas atteint l'affaire comme il faloit, meſme ſelon la philoſophie, dont il eſt remply. Il vous en parleroit plus amplement, ſi les occaſions eſtoient à cela fauorables. Que le General de Rome luy ait eſcrit des lettres ſi fauorables; ie ne m'en eſtonne point, voyant les predeterminations maintenuës à toute outrance, auſquelles cependant il donne aſſez peu, en certains endroits, & autant que les aduerſaires les recevront bien. Sulpice [b] eſt apres les opinions des demy [f] Pilmotaires, qui le detiendront bien, à ce qu'il iuge, deux ou trois mois. Il n'euſt pas crû qu'on miſt le monde & comme cela en priſon, au païs de [d] Celias, ſur delations en matiere de

[a] L'Archeueſque; c'eſt celuy de Malines.

[b] Sulpice; c'eſt Ianſſenius.

[c] Semiriſte; c'eſt le Pere Gibieuf.

[d] Celias; c'eſt S. Cyran.

[e] Quinquarbre, c'eſt Ianſſenius.

[f] Demy Pilmotaires; ce ſont les Semipelagiens.

[g] Ie ne ſçay s'il ne parle point du Philoſophus Miles, qui fut emprisõné pour ſa mauuaiſe doctrine à Paris.

de Doctrine ... [b]Sulpice vient de receuoir vne lettre d'vn General de Rome, tres-courtoise, qui luy offre tout son pouuoir, à l'aider en toutes choses, quoy qu'il ne sçache rien de ses affaires; les affaires [b] d'Espagne, ont donné occasion ... Ie suis, Monsieur, Vostre, BOECE.

[b] D'Espagne, contre les Iesuites.

Il loüe les ouuertures que donne le liure du P. Gibieuf; qui en effet, estoit escrit pour seruir d'auancoureur, à la nouuelle Doctrine que S. Cyran & luy, preparoient en suite. Il dit neantmoins qu'il n'a pas atteint l'affaire comme il faloit: parcequ'il n'auoit pas leué le masque si ouuertement qu'il eust desiré; & comme a fait du depuis Iansenius dans son liure, touchant la liberté. Que s'il est vray, ce qu'il dit, que le P. Gibieuf, a maintenu à toute outrance les predeterminations; il n'est pas moins veritable, que Iansenius les a combatus à toute outrance: & si celuy là a merité des loüanges, & des remercimens d'vn General d'Ordre, pour les auoir soustenuës: celuy cy asseurement ne deuoit attendre rien de semblable, si ses desseins pour lors eussent esté connus: mais bien plutost des reproches de tous les Catholiques; & des prisons des Magistrats; aussi bien que ceux dont il s'estonne dans sa lettre, & que du depuis merita, pour s'estre trop declaré, l'Abbé de S. Cyran, qui estoit complice de toutes ses erreurs.

De Louuain le 4. de Ianuier 1630.

86. MONSIEVR ...
Nous sommes aises icy du retour du R. P. Bourgoing, qui est bien necessaire encore icy, en ces commencemens de l'Oratoire ... Quant à ceque pensez à prendre mon Nepueu, en passant, auec vous, en vostre Abbaye; ie voy bien qu'il luy seroit fort bon, pour apprendre ce dont il manque en toute chose, & pour estre formé. La censure du liure que vous demandez, ie ne la sçaurois enuoyer; pour ne sçauoir pas le nom du liure; car le mien n'a pas de tiltre, ny aussi de l'Autheur. Ie suis Monsieur, vostre, BOECE.

Il n'y a point d'inscription à cette lettre.

Nous voyons par cette lettre, comme l'Abbé de S. Cyran, se seruoit de Iansenius, aussi bien pour tirer de luy des censures, des liures qu'il ne goustoit pas, que des approbations pour ceux de son party.

De Louuain le 16. de Mars 1630.

L'inſcription eſt A Monſieur de Haitze au Cloiſtre N. Dame, chez Monſ. le Chanoine Taron. A Paris.

a Boëce, c'eſt Ianſſenius.

MONSIEVR,
Boëce a m'auoit donné charge de vous prier, qu'il 87.
pleuſt à Monſieur d'Arguibel, ou de Barcos, de voir, s'ils peuuent trouuer le *Chronicon Proſperi*, qu'a mis en lumiere Pythœus; & de voir ce qu'il dit, enuiron l'an 415. ou pour le moins, entre 410. & 490. des Heretiques qu'on nomme *Prædeſtinati*. Le Chronicon ordinaire, que i'ay, n'en dit rien; mais Thomas Vualdenſis cite vn Chronicon de Proſper, qui en parle; & l'on croit que c'eſt celuy que Pythœus a mis en lumiere. Auſſi voudroiſ-je qu'il annotaſt la ſuite des Papes, dez Innocent I. enuiron l'an 400. juſques à Leon le Grand: car Pontacus dit, qu'il ſyncope trois, ou quatre Papes. Cecy eſt neceſſaire au deſſein, & ſuite de l'ouvrage de a Boëce; & ce Chronicon ne ſe peut trouuer icy ... Les PP. de l'Oratoire commençent à ſe prouigner: ils ſont placez fort honneſtement à b Malines, il n'y a que deux ou trois iours, ayant receu la direction du College entre leurs mains. Boëce a vous prie de luy eſcrire reſponce ſur ce premier point; car il y a quatre ſepmaines que faute de cela, *Iacent opera interrupta, minæque murorum ingentes.* Ie ſuis, Voſtre, SVLPICE,

b Par la faueur de l'Archeueſque de Malines; intime amy de Ianſſenius, & qui a tenu ſes opinions aprez ſa mort & s'eſt rendu long temps opiniaſtre à les maintenir contre les Bulles des Papes.

Cette lettre s'addreſſe à l'Abbé de S. Cyran, quoy que ſous le nom de ſon Nepueu, ainſi qu'il eſt manifeſte par le contenu des autres affaires dont elle traitte, & que i'ay omiſes comme peu dignes d'eſtre raportées. Le doute ou il eſt touchant les Predeſtinatiens, luy eſt demeuré tant qu'il n'a point eu connoiſſance de la diſpute qu'a compoſé la deſſus Iacobus Vſſerius Caluiniſte, & qui a pour tiltre, Goteſcalci, & Prædeſtinatianæ controuerſiæ ab eo motæ hiſtoria, *laquelle il a copiée mot à mot dedans ſon liure, ſans en faire aucun ſemblant, ny rendre l'honneur au Maiſtre qui l'auoit tiré de ce doute, & luy auoit fourny des argumens pour appuyer ſon erreur, & combattre la doctrine Catholique en cette matiere.*

De Louuain le 27. de Mars 1630.

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

a Boëce; c'eſt Ianſſenius.

MONSIEVR ..
Ie vous enuoye à la parfin, le catalogue des matieres 88.
traitées par a Boëce, quoy que le dernier tiltre n'a pas eſté

traité encore. Vous iugerez à peu pres, par les queſtions qu'il y a, des choſes qui meritoient d'eſtre recherchées, & miſes en auant. Il luy ſemble que dans le dernier liure, il a bien donné ſur les doigts aux [b] Pacuuiens, & qu'il leur ſera bien difficile de ſe deffendre de certaines choſes qu'il leur impoſe. Il voudroit que [c] Celias euſt veu tout, mais Dieu fera que ce ſera à ſon temps. L'ouvrage eſt deuenu beaucoup plus long qu'il n'euſt creu, & plus difficile. Il y a employé vn an, quoy que ſeulement trois heures par iour aſſiduëment, non par faute de plus de temps; mais parceque le trauail de compoſer continuellement, eſtoit trop peſant·· Le Profeſſeur Royal de l'Eſcriture Sainte eſt mort·· Cela a fait que contre mon gré, ie me ſuis tranſporté à Bruxelle; là ou le Prelat [d] a fait à ſon Alteſſe vne telle recommandation, meſme par eſcrit, que i'en fus honteux, & ay emporté Samedy paſſé la leçon. Ce n'eſt nullement auec intention de diminuer rien de nos affaires commencées, mais de tenir le meſme train. La profeſſion eſt bien de toute l'année, mais tellement qu'il y a enuiron 220. iours qu'on n'enſeigne point; par ou vous voyez, comme il me ſera facile d'y ſatisfaire. Les gages ſont enuiron auec la Chanoinie incorporée, de ſept à huit cens Florins. Ie me doute bien que vous trouuerez mauuais cette mienne reſolution, mais les circonſtances font quelquefois changer d'auis. Cette mienne ſollicitation a eſté cauſe que [e] Sulpice, a eſté plus connu à la Cour; & ſemble que certaines gens puiſſants, & qui ont le pouuoir de le faire, ont eſté fort inclinez à ſon aduancement. Le Prelat [d] y fait les extremitez, juſques là que la derniere fois, dont ie vous ay eſcrit quelque choſe, il a eſté ſur le point, & le bruit courut qu'il eſtoit fait·· Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, C. IANSSENIVS.

[b] Pacuuiens; ce ſont les Ieſuites.

[c] Celias; c'eſt S. Cyran.

[d] Le Prelat; c'eſt l'Archeueſque de Malines ſon affidé.

[e] Sulpice; c'eſt Ianſſenius.

Nous voyons par cette lettre, comme par toutes les autres; que l'Abbé de S. Cyran eſtoit le conſeil, & l'arbitre des eſcrits, & des affaires de Ianſſenius. Nous apprenons auſſi que ce fut à l'Archeueſque de Malines, qui eſtoit deſlors engagé dans ſon party, & qui eſtoit de ſa cabale, qu'il fut obligé de ſa chaire, & qu'il ne tint pas à luy, que deſlors il ne fuſt fait Eueſque. Nous en verrons de nouuelles preuues dans les lettres de Calenus.

De Louuain le 8. d'Auril 1630.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran.

MONSIEVR.. 89.
Vous ne m'eſcriuez rien *De Prædeſtinatis Hæreticis*; i'en iuge que vous n'y auez rien trouué. Cette ſyncope des Papes, me ſemble fort eſtrange au vray Proſper; veuque luy meſme fait ſouuent mention d'autres Papes.. Ie ne ſerois nullement eſtonné ſi les Docteurs de delà, fiſſent quelque eſclandre contre le liure du [a] Semiriſte, car leurs principes les y meſnent, & contraignent. S'il y arriuoit quelque mauuais coup, Pacuuius [b] le trouueroit en ſon temps contre [c] Quinquarbre; duquel il ne ſe contente guere, quelque mine qu'il faſſe. Vn nouueau ſubjet y a aidé: car comme [c] Quinquarbre a donné vne reſolution par eſcrit, ſur la fuite d'vn ſoldat de la compagnie de [b] Pacuuius, qui ſe plaignoit d'eſtre perſecuté de ſon Capitaine; on plaide ſa cauſe ſur cette reſolution de là les Monts. Il s'en tient fort offenſé, ie croy parce qu'elle eſt trop veritable. Ie vous ay eſcri, de quelle façon, la leçon de l'Eſcriture Saincte a eſté donnée, & à qui: il eſpere que cela n'empeſchera pas, qu'il ne paracheue le [d] commẽcé. Il ſera bon que [e] Semir rompe la glace, & pour la grace de la nouueauté, porter auſſi le mauuais gré.. Ie ſuis, Voſtre, SVLPICE.

[a] Semiriſte; c'eſt le P. Gibieuf.
[b] Pacuuius; ce ſont les Ieſuites.
[c] Quinquarbre, c'eſt Ianſſenius.
[d] Le commencé c'eſt ſon liure intitulé *Ianſſenius*.
[e] Semir; c'eſt le General de l'Oratoire, qui eſtoit le Pere de Condran.

Il monſtre bien qu'il ne ſuit pas les ſentimens des Docteurs de France, parlant comme il fait, de leurs principes, qui les obligent d'eſcrire contre le liure de la liberté du P. Gibieuf: & c'eſt ce qu'il apprehende de peur de ſe voir engagé dans les refutations qu'on en feroit, à cauſe de l'Approbation qu'il luy auoit donnée. Il monſtre en ſuite ſon extrême paſſion contre les Ieſuites, & ſon peu de pieté; d'auoir donné vne reſolution fauorable à vn Apoſtat, qui ſe plaignoit, comme ces gens là font d'ordinaire, de quelque mauuais traitement de ſes Superieurs. Les dernieres lignes de ſa lettre donnent ſujet de croire, qu'il exhorte S. Cyran, d'engager le nouueau General de l'Oratoire, à entreprendre quelque choſe contre les Ieſuites, ou contre la doctrine de l'Egliſe.

De Louuain le 3. de May 1630.

L'inſcription de cette lettre eſt deſchirée.

MONSIEVR, 90.
I'ay receu deux de vos lettres, par leſquelles vous me

teſmoignez tenir pour bonne, ma reſolution, de me ſoûmettre à cette charge nouuelle. Ie ſuis aiſe que voſtre aduis s'accorde auec le mien; non pas tant pour aucun contentement que la charge me donne; mais parceque le bien de conformité en iugemens & volontez, eſt aſſez deſirable de ſoy-meſme, entre des perſonnes comme nous. I'ay commencé à me preparer vn mois, ou enuiron, & trouue qu'elle eſt plus penible que ie n'euſſe penſé: car quaſi tout ceque ie puis faire, c'eſt de faire vne leçon par iour; ie ſuis cependant bien auancé trente leçons, & fus hier inſtalé, ne pouuant commencer deuant la ſepmaine apres l'Aſcenſion. Si ie pouuois venir à quatre-vingt leçons, ou enuiron, ie reprendrois [a] Pilmot. Ie vous remercie fort du ſecours que vous m'offrez à m'acquiter plus facilement de mon deuoir: ſi vous auez, ou trouuez quelque choſe qui puiſſe ſeruir, il ſera tres-bien venu; ie commenceray par la Geneſe, & pourſuiuray tout le Pentateuche ··· Pacuuius [b] s'eſt declaré en la pourſuite derniere contre [c] Quinquarbre, & crois qu'il le feroit dauantage, ſi les occaſions s'en preſentoient; car il n'attend rien de luy que des trauerſes. L'œuvre des [d] Vniuerſitez, eſt au meſme eſtat qu'auparauant: vn Medecin, que vous connoiſſez, l'a voulu publier en ſon nom; mais [e] Sulpice ne le trouue pas bon; il le gardera pour la venuë de [f] Durillon. *De Prædeſtinatis*, [c] Quinquarbre voudroit ſçauoir les paroles qui ſe trouuent dans Proſper, auec citation de l'année; ce n'eſt pas pour en rien prouuer, mais pour renuerſer, & ce Proſper, & ces Predeſtinez ·· La conduite de mon Nepueu, ie la vous laiſſe, & apprehende ſon rafroidiſſement. Voſtre, C. I.

[a] Pilmot; c'eſt le trauail de ſon liure.

[b] Pacuuius; ce ſont les Ieſuites.

[c] Quinquarbre, c'eſt Ianſſenius.

[d] L'œuure, contre les Ieſuites.

[e] Sulpice, c'eſt Ianſſenius.

[f] Durillon; c'eſt S. Cyran.

Si les Ieſuites trauerſerent cette promotion de Ianſſenius, dont pluſieurs cõmençoient dé-ja à connoiſtre les pernicieux ſentimens en matiere de doctrine, ils firent ce qu'ils deuoient: mais pour luy, qui ne ſongeoit qu'à publier des liures diffamatoires contre leur Compagnie, il n'y pouuoit eſtre porté que par vne paſſion extrême, & par vn intereſt de cabale, qui en vouloit à toute l'Egliſe, & à ſes deffenſeurs. Ne voyla pas au reſte vn beau deſſein, & tout à fait conforme à celuy des Heretiques; de vouloir renuerſer les preuues que tous les Docteurs Catholiques ont apporté, pour monſtrer qu'il y a eu des Predeſtinations au monde, reconnuës dedans l'Egliſe pour Heretiques.

De Louuain le 6. de Iuin 1630.

Il n'y a point d'inſcription à cette lettre.

MONSIEVR····
Vous pourrez conter à Celias[a] vn certain accident, qui ne ſe peut dire qu'à luy, depeur qu'on ne le prenne autrement. L'amy de[a] Celias, Curé à[b] Bruxelle, a parlé grandemẽt à l'aduantage d'vn certain[c] Boëce, au Nonce; qui reſpondit, qu'il le faloit mettre ſur le chandelier de là les Monts de Sauoye, & monſtra grande affection en ſon endroit. Du depuis, il m'a eſcrit encore qu'il luy a parlé, & qu'il ſonge de grandes choſes à l'aduantage de ce[c] Boëce; mais ie ne ſçay pas ce que c'eſt, ſi c'eſt quelque dignité de lettres[d] au Vatican, ou autre choſe. Il ſemble que des Conſeillers d'Eſtat ſongent auſſi à luy ie ne ſçay quoy·· Ie ſuis, Voſtre, C. I. 91.

[a] Celias; c'eſt S. Cyran.
[b] Curé à Bruxelle, c'eſt Calenus Archidiacre de Bruxelle.
[c] Boëce; c'eſt Ianſſenius.
[d] De lettres; i'ay eu peine à lire ce mot, & ie ne le donne pas pour aſſeuré.

Ce Curé qui taſchoit de rendre de ſi bons offices à Ianſſenius, en ſuite des precedens, qui auoit tant d'accez auprez du Nonce, & qui d'ailleurs eſtoit amy de S. Cyran; eſtoit Calenus, de qui ie produiray plus bas des lettres eſcrites à cet Abbé; & qu'on ſçait auoir eſté l'vn des plus ardents à porter le party & les intereſts de Ianſſenius, auſſi bien que Conrius, & le Docteur Fromond; tant y a que toutes ces eſperances flatent doucement l'eſprit de Ianſſenius, qui en veut bien faire part à ſon bon amy. Le Nonce, aura bien depuis changé de penſées, s'il a aſſez veſcu pour voir le jugement que l'Egliſe & le Pape ont fait de la doctrine de Ianſſenius, & de ſes deſſeins.

De Louuain le 14. de Iuin 1630.

Il n'y a point d'inſcription à cette lettre.

MONSIEVR,
I'ay receu il y a quelques iours, les deux iambons de Bayone, qu'il vous a pleu m'enuoyer. Ie vous remercie grandement de ceque vous auez voulu me donner cette rareté·· L'Archeueſque[a] m'a fait venir à Bruxelle, là où il a eſté reſolu par le Nonce & luy, qu'il faut venir aux mains *auec les Miniſtres de Boiſleduc*; & on m'a choiſi pour cela auec vn autre··· Ie m'imagine que l'affaire n'en demeurera pas là, & qu'il faudra eſcrire contre ces Clabaudeurs beaucoup, & long-temps. Les affaires de[b] Pilmot ſeront bien reculées. Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, C. I. 92.

[a] L'Archeueſque de Malines.
[b] Pilmot; ſon liure.

Remarquez que tous les auantages de Ianſſenius, luy viennent par la faueur de l'Archeueſque de Malines, qu'il auoit gaigné à ſon party, & imbeu de toutes ſes erreurs. Voyez auſſi l'honneur qu'il fait ailleurs aux Theologiens Catholiques, de les qualifier du nom de Clabaudeurs, dont il traitte icy les Miniſtres.

De Louuain le 21. Juin 1630.

938 MONSIEVR, Par ma derniere ie vous ay eſcri, qu'on m'a choiſi auec vn autre pour rembarrer le caquet des Miniſtres de Boiſleduc, & accepter la diſpute; ce qui a eſté fait par vn eſcrit adreſſé à eux. On y a joint vn petit eſcrit en latin, que ie vous ay enuoyé le voyage paſſé; on dit que tout le monde l'eſtime fort, grands & petits, & eſt dé-ja imprimé deux fois. On le veut tourner en toutes langues, & particulierement en Flaman; mais il y en a peu qui en peuuent venir à bout, ne pouuant exprimer la force, & vigueur, qui paroiſt au latin. Si Monſieur de Barcos [a] vouloit prendre la peine de quelque iour, pour le tourner en François, il ſeroit de profit pour le païs d'icy. I'ay tourné le placard en François, & ſe vend fort, eſtant eſtimé par deſſus le latin; le R. Pere Bourgoing l'auoit corrigé. Ie ne me trouue pas aſſez fort, pour tourner le liuret de telle façon, que *Vigor ille & acrimonia, quæ laudatur hîc, ita eminеat in Gallico.* On ne doute point que les liurets vôleront contre moy, à cauſe qu'ils ſont ſi mal traitez; cela me chargera encore mes occupations, & moſtera mon tẽps. i'ay receu les iambons, & vous en remercie beaucoup; c'eſt vne rareté grande en ces quartiers. Ie ſuis Monſieur, voſtre, C. I.

Il n'y a point d'inſcription à cette lettre.

[a] Barcos, eſt nepueu de S. Cyran.

Bien en priſt à Ianſſenius que le ſujet de la diſpute entre les Miniſtres, & les Catholiques, ne regardoit, ny la Predeſtination, ny la Reprobation, ny la Grace: car il euſt fallu, où qu'il ſe fuſt declaré de leur party, où qu'il euſt refuſé cette honorable occaſion de paroiſtre. Ie n'ay pas veu le liuret dont il parle, comme d'vne piece pleine de vigueur; mais ie crains fort que cette force, & cette acrimonie, ne fuſt pluſtoſt dans ſes paroles picquantes; & dans les mots iniurieux, comme elle paroiſt dans ſes autres liures, que non pas dans le ſens. Et en effet dans la lettre du ſixieſme de Iuin, dont i'ay rapporté cy deſſus quelque choſe; il paroiſt que S. Cyran luy auoit voulu conſeiller de traiter les Miniſtres plus doucement; car voicy la reſponce que Ianſſenius luy fait là deſſus.

Depuis que le Caluiniſme eſt entré au Païs bas, on n'a veu vne telle faſtueuſe inſolence. Cequi me fait grandement douter, ſi cette douceur dont vous parlez, euſt eſté à propos. Car [b] Seraphi, qui eſt le modelle de modeſtie, ne les a pas traitez tous de meſme façon; mais à quelques vns ſuperbes, & outrageux; les a traitez plus rudement, qu'on a fait, iuſques à les appeller chiens, enragez, aſnes, inſenſez; qu'ils ont menty; qu'ils ſont Heretiques, &c. Ie croy que deça, on euſt priſt cette modeſtie pour marque de defiance. *La lettre ſuiuante nous confirmera cette penſée.*

[b] Seraphi; c'eſt S. Auguſtin.

L'inſcription eſt A Monſieur de Haitze au Cloiſtre de N. Dame, chez Monſieur le Chanoine Taron. A Paris.

De Louuain le de Iuin 1630. 94.

MONSIEVR···

Il y a long-temps que [a] Sulpice, a iugé le meſme que Celias [b], du petit [c] liuret; à ſçauoir, qu'il euſt eſté bon de les traiter vn peu plus doucement; mais la pierre eſt iettée··· Ie ſuis bien aiſe de voſtre trauail *De Conſilijs*, car cela pourra ſeruir en occaſions. I'ay peur que l'Autheur de l'*Alexipharmacū* [d], ſera combatu par des liurets en quantité, & que le temps le manquera pour ſatisfaire à tout; car ſa charge ordinaire luy eſt aſſez peſante. Les liurets populaires, dont [b] Celias parle, pourront ſeruir, s'il vous plaiſt les enuoyer. Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, C. I.

[a] Sulpice, Ianſſenius.
[b] Celias; c'eſt S. Cyran.
[c] Liuret, contre les Miniſtres.
[d] Compoſé par S. Cyran contre la Sorbone & les Iet.

Si Ianſſenius, & S. Cyran ont jugé qu'il falloit traiter doucement les Miniſtres; comment eſt-ce, qu'eſcriuant contre des Catholiques & des Religieux, ils ſe ſont emportez à tant d'excez, & de violences?

L'inſcription eſt A Monſieur de Haitze au Cloiſtre N. Dame, chez Monſ. le Chanoine Taron. A Paris.

De Louuain le 28. Septemb. 1630. 95.

MONSIEVR···

Ie n'ay peu rien faire juſques à maintenant dans [a] Pilmot, tant à cauſe de la charge ordinaire, que pour l'empeſchement extraordinaire qui y eſt interuenu; & crains que ie n'en pourray rien faire, dedans trois ou quatre mois; car ie voudrois bien gaigner du païs, par la compoſition de ſoixante ou quatre-vingt leçons par auance, afin de pouuoir continuer à l'autre ouvrage; car il requiert la continuité d'vne année ou deux. Ie ſuis, Monſieur, voſtre, SVLPICE.

[a] Pilmot; c'eſt le trauail de ſon liure.

Pleuſt

Pleuſt à Dieu que les empeſchements ſurvenus à Ianſſenius, euſſent arreſté pour iamais l'ouvrage qu'il medite depuis tant de temps; nous ſerions maintenant plus dans le repos, & l'Egliſe auſſi.

De Louuain le de Ianuier 1631.

96. MONSIEVR,

Que l'ouvrage du Semiriſte [a] a eſté combatu en cachette, ie ne m'en eſtonne point, & admire comme ils tardent tant. Ie ne doute point que ſi les affaires alloient mal auec le [a] Semiriſte, [b] Quinquarbre ne fuſt pourſuiuy pour le meſme ſujet, dautant qu'il ne trouueroit pas en ſes quartiers, des arcboutans pour le ſouſtenir, qu'ailleurs; car ils ne ſont pas guere ſatisfaits de luy. Ie ne ſçay par quelle deſtinée il arriue à [c] Boëce quaſi touſiours, d'eſtre aux mains auec [d] Pacuuius. Il y a vn an, ou enuiron, que [b] Quinquarbre ſe meſla d'aider à faire vne conſulte, ſur vne proteſtation de certains Preſtres Anglois, en l'an 1602. promettant obeïſſance ciuile à la [e] Royne; & entr'autres choſes, qu'eux ne ſçauroient eſtre exemptez de rendre ces deuoirs, à Elle, & à la Couronne. Le Preſtre qui l'a propoſa, eſt Champueus, qui a demeuré long-temps à Paris, & ſemble fort homme de bien; eſtant appellé de Paris par le Prelat de deça, pour eſtre Confeſſeur des Filles nobles Angloiſes. Certaines gens le pourſuiuent à toute force, pour le faire declarer Heretique, ou Schiſmatique, à cauſe de cet acte qui eſt paſſé, il y a trente ans. La Conſulte eſt refutée à enſeignes deployées, & chargez ceux qui l'ont faite, comme demy Heretiques, & fauoriſans le ſerment d'Angleterre, à laquelle la proteſtation approche vn peu ··· Voila les occupations de [b] Quinquarbre, comme il me les a racontées, bien loin de ſon deſſein, auſquelles il a eſté enuelopé, ayant pitié d'vn homme de bien perſecuté, &c. Voſtre, SVLPICE.

L'inſcription eſt A Monſieur de Haitze au Cloiſtre N. Dame, chez M. le Chanoine Taron. A Paris.

[a] Semiriſte; c'eſt le P. Gibieuf.

[b] Quinquatbre, c'eſt Ianſſenius.

[c] Boëce, Ianſſenius

[d] Pacuuius, les Ieſuites.

[e] Royne, c'eſt Elizabeth Reine d'Angleterre.

Cette lettre auſſi bien que la precedente, eſt eſcrite à l'Abbé de S. Cyran, ainſi que le contenu, la ſuite des choſes preſentes & paſſées, & les chifres, font aſſez connoiſtre: & deſormais elles auront quaſi toutes la meſme addreſſe, c'eſt à dire le nom du Nepueu au lieu de celuy de l'Oncle. Nous auons veu plus haut, la raiſon pourquoy Ianſſenius ne s'eſtonne point que les Docteurs Catholiques de France eſcriuent contre le liure du P. Gibieuf, qui eſt que leurs principes ſont contraires à ceux

qu'il auance ; leſquels ayant approuuez au moins en partie, & donné en ſuite ſon approbation au liure, il apprehende que le contrecoup des reſtrictions ne tombe ſur luy. Mais il y a de quoy s'eſtonner, de l'eſtonnement de Ianſſenius, pour ſe voir touſiours aux mains auec les Ieſuites de Flandre ; luy qui par tout, ou on cherchoit, ou on donnoit les occaſions ; teſmoin l'affaire dont il s'agit, & qu'il raconte luy meſme ; ayant bien oſé approuuer, & authoriſer vne proteſtation contraire aux Declarations du Pape, & meſme du Roy d'Eſpagne ſon Prince, dans les Païs bas.

De Louuain le 31. Ianuier 1631.

Cette lettre n'a point d'inſcriptiõ.

MONSIEVR··· Ie vous enuoye les propoſitions, qu'on nous a donné, 97
tirées d'vn liure Anglois, nommé, *il laiſſe le nom en blanc*, elles ſont pires que celles que vous m'auez enuoyées. Elles ſont veritablement eſtranges ; & m'eſtonne comme les gens ſe detraquent tant. Vos propoſitions ſont tirées de la premiere edition du liure Anglois ; de depuis il a eſté imprimé autrefois, & contient la meſme Doctrine du premier, à ce qu'on dit : mais il eſt ſigné d'vn grand nombre de Profeſſeurs Religieux (car i'ay le liure entre les mains) leſquels menacent d'eſcrire à l'encontre, ſi on cenſure leur liure. De ſorte, qu'il ſemble eſtre vne ligue formelle contre le Clergé ſeculier, comme ie l'ay dit à vn de ces ſignateurs. Icy ie croys qu'ils ne ſeroient pas mal contents, ſi le Nonce de Paris (en cas qu'il ſe meſle de cette affaire de delà) eſcriuiſt pour inciter celuy de Bruxelle, à embraſſer cette cauſe, (car ils touchent auſſi bien le Pape, que le reſte du Clergé) mais non pas que la Sorbone, ou le Clergé, eſcriuiſt immediatement à eux. En ces propoſitions que ie vous enuoye, vous trouuerez vne, qui dit aſſez ouuertement, que le Pape n'eſt pas vne partie neceſſaire à l'Egliſe ; contre laquelle diſpute fort, à ce qu'on m'a dit, Monſieur du Val en ſes liures du Pape, & la tient pour vne Hereſie. Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, SVLPICE.

C'eſtoient là les entretiens ordinaires, & les communications de ces deux amis, que de parler, & de s'exciter l'vn l'autre contre les Religieux ; de s'enuoyer mutuellement les liures où ils eſtoient intereſſez, ſur tout quand ils croyoient que les Ieſuites y auoient part : & de ligner & engager tout le monde contre eux, ainſi que nous voyons dans cette lettre de Ianſſenius à S. Cyran. Et n'eſt-ce pas à voſtre aduis, vne choſe

vent à fait ridicule, qu'vn homme qui ſe mocquoit de l'authorité du Pape, en matiere de doctrine, & de ſes Decrets; faſſe icy le zelé pour la deffenſe de ſa dignité, prenant toute forme, & ſe mettant de tout party pour mieux combattre ſes ennemis.

De Louuain le 14. de Feburier 1631.

98. MONSIEVR···· .

L'inſcription eſt la meſme que la penultieſme.

Mon Nepueu ſe plaint, de ce qu'ayant receu de vous, bien la moitié plus d'argent qu'il ne luy faloit, on ne luy en a pas donné quaſi la moitié: ie vous enuoye ſa propre lettre, car auec vous, il n'y a rien de caché, afin de pouuoir mieux donner ordre, ſelõ que vous iugerez eſtre àpropos. I'ay receu les propoſitions [a] cenſurées, que vous m'auez enuoyées, elles ſont veritablement eſtranges; je vous en ay enuoyé auſſi d'autres, que peut-eſtre vous n'auez pas encore veuës. Ie ſuis, Voſtre, SVLPICE.

[a] Il parle des liures des Anglois.

Nous verrons tout maintenant, ce que l'Oncle iuge de la detention de l'argent de ſon Nepueu. Pour les propoſitions des liures Anglois, attribuées à quelques Ieſuites, il les trouue fort eſtranges; luy qui auoit des ſentimens bien plus eſtranges en toute ſorte de matieres, auſſi bien que l'Abbé de S. Cyran, & qui prenoit à taſche de faire reuiure dans ſes liures les erreurs de Caluin, & des ennemis du S. Siege, & de l'Egliſe.

De Louuain le 27. de Feburier 1631.

99. MONSIEVR····

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

Quant à mon [a] Nepueu, il me ſemble que ie connois aſſez, les cauſes pour leſquelles on luy retient l'argent. Si vous le iugez, ie le retireray bien icy au païs, pour le faire demeurer dans l'Oratoire icy, & payer ſes deſpens, ou chez moy, ou bien de luy enuoyer de l'argent pour payer ſes deſpens de là; car ie ſeray doreſnauant, eſtant entré aux ſuites de ma leçon, vn peu plus à mon aiſe. Ie n'ay pas encore receu le liure que vous me demandez, à ſçauoir, de *Daniel à Ieſu*, mais ſeulement les propoſitions qui en ſont tirées. Deuant hier, on m'enuoya le premier, *Modeſta diſcuſſio*, qui a tant de ſignatures. Il eſt traduict en latin, & imprimé à Anuers chez Moretus. Ils font icy grande inſtance, afin que la Faculté ne ſe meſle de cette affaire; menaçant que

[a] Ce Nepueu eſtoit de l'Oratoire en France.

les Eſpagnols, qui ſont tous Religieux, ne reſpondent; & il ſemble, qu'ils voudroient bien que le Pape, miſt ſilence aux parties (ſauf croiſ-je l'edition & permiſſion de leurs liures.) Ils ont fait icy vne longue declaration ſur toutes les propoſitions choiſies, ou offertes à la Sorbone, mais ie ne l'ay pas leuë encore.
Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, SVLPICE.

Ce n'eſt pas ſans deſſein que l'vn & l'autre, parlent ſi ſouuent de ces liures Anglois, & que Ianſſenius mande la deſſus tout ce qu'il en peut deſcouurir: dautant que S. Cyran s'employoit, non ſeulement à les faire cenſurer par la Sorbone; mais encore à preparer contre eux ſon Aurelius, *qui deuoit ſeruir d'auancoureur à l'*Auguſtinus *de ſon affidé. Laiſſons venir l'année* 1632.

De Louuain le 14. de Mars 1631.

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

MONSIEVR, 100
Ie viens de receuoir voſtre lettre, auec la cenſure de la Sorbone, & la lettre circulaire du Clergé. Quant au liure de Smitheus, i'en ay eu vn exemplaire, mais l'ay donné à vn autre; ie taſcheray d'en auoir vn autre, & l'enuoiray. L'autre n'eſt pas à trouuer iuſques à cette heure··· Quant au[a] Cardinal, i'en ay dé-ja fait mention, & la feray auſſi de l'ouvrage qui a eſté faite pour ſa deffence; i'ay enuie d'enuoyer tout à Celias[b], pour le juger, & corriger tout·· Ie ne ſuis nullement d'accord auec les cenſures, du deſir de l'Epiſcopat, quoy que ie ne l'aye pas leu encore. Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, SVLPICE.

[a] Cardinal; c'eſt le Cardinal de Richelieu.
[b] Celias; c'eſt S. Cyran.

C'eſt la ſuite des diligences que faiſoit Ianſſenius, pour enuoyer à S. Cyran les liures des Anglois, pour le deſſein que i'ay remarqué cy deuant. Mais conſiderez pourquoy S. Cyran recommandoit à Ianſſenius de loüer dans ſon liure le Cardinal de Richelieu, & l'ouvrage fait pour ſa deffenſe; & comme celuy cy, quoy que ſujet du Roy d'Eſpagne, & ennemy de la France, embraſſe auidement cette commiſſion; croyant par là s'inſinuer dans ſon affection, & auancer par ce moyen le deſſein du nouuel Euangile qu'ils alloient publier conioiintement.

De Louuain le 21. de Mars 1631.

101. MONSIEVR; Ie viens de receuoir voſtre lettre derniere, par laquelle vous me demandez de nouueau, que ie vous enuoye ces liures cenſurez à Paris. L'vn n'eſt pas à trouuer en ce païs, à ſçauoir celuy de *Daniel à Ieſu*: l'autre eſt imprimé à Anuers, mais on ne le vend pas encore icy, i'en ay fait recherche, & ne le puis trouuer. Ie ſuis occupé à la refutation de l'eſcrit de Hollande, & y trouue eſtrangement de la beſongne: il me detient beaucoup plus que ie n'euſſe penſé.. Quant aux Apoſtilles de la Synode de Dordrecht, ie me doute s'il ſera à propos que ie m'en meſle; ie me ſuſciteray de nouuelles difficultez.. Ie feray diligence pour auoir le liure que vous demandez pour le prochain voyage. Ie ſuis, voſtre, SVLPICE.

L'inſcription eſt comme la precedente.

La preſſe que fait S. Cyran d'auoir tous les liures des Anglois cenſurez à Paris, venoit de la reſolution qu'il auoit priſe, de ſe ſeruir de cette occaſion, pour monſtrer aux Eueſques, & à la Sorbone, le zele qu'il auoit pour leur defence; & aduancer cependant les deſſeins de la caballe; faiſant couler dedans ſon liure, les maximes capitales du Ianſſeniſme. Voyez vous cõme Ianſſen. à de la peine à ſe reſoudre de faire des Apoſtilles ſur le Conciliabule de Dordrecht, depeur d'eſtre obligé de dire ce qu'il en penſe, & ce qu'il en a eſcrit en ſa lettre douzieſme, que i'ay raportée cy deſſus, ſçauoir eſt, qu'ils ſuiuent preſqu'entierement la Doctrine des Catholiques, au fait de la predeſtination & reprobation.

De Louuain le 28. de Mars 1631.

102. MONSIEVR, Le liuret que ie compoſe *contre les Miniſtres de Boiſleduc*, m'arreſte plus que ie n'euſſe penſé, à cauſe de tant de matiere... Ie voudrois que Celias [a] fiſt, & l'entrée, & l'Epiſtre en François. Monſieur de Barcos [b] le tournera bien en latin, en s'approchant au ſtile de [c] Sulpice, tant qu'il ſe peut; car i'ay ſi peu de temps, qu'à peine puis-je vaquer à ce qui eſt de ma charge. Ie vous enuoye à la parfin le liuret que vous m'auez demandé. Vn Preſtre Anglois fait inſtance, que les exemplaires ne ſe puiſſent vendre à Anuers, cela eſt cauſe, qu'on n'en a peu auoir; celuy

Il n'y a point d'inſcription à cette lettre.

a Celias; c'eſt S. Cyran.
b Barcos; c'eſt le nepueu de S. Cyran.
c Sulpice; c'eſt Ianſſenius.

cy eſt emprunté, mais ie tascheray d'appaiſer celuy là à qui il appartient, qui eſt vn de ceux qui l'a ſigné·· Ie voudrois bien enuoyer tout a « Celias, mais ie trouue vne tres grande difficulté, à auoir des Eſcriuains qui puiſſent lire ma lettre·· Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, BARCOS.

Cette lettre continuë de monſtrer que tout eſtoit commun entre Ianſſenius, & l'Abbé de S. Cyran; & qu'ils ne faiſoient rien que de concert, l'vn auec l'autre. Elle monſtre auſſi, combien Ianſſenius ſe ſentoit preſſé d'enuoyer à S. Cyran le liure des Anglois, puiſqu'il auoit recours aux moyens qu'il dit. Enfin l'on voit comme le Nepueu Barcos entroit dans le party.

De Louuain le 11. d'Auril 1631.

L'Inſcription eſt A Monſieur de Haitze au Cloiſtre de N. Dame, chez Monſieur le Chanoine Taron. A Paris.

MONSIEVR, 105
Il y a quinze iours que ie vous ay enuoyé par la poſte, le liuret que vous auiez demandé, imprimé à Anuers. L'autre de *Daniel*, ie ne l'ay pas veu encore, ny ne croy pas qu'il ſoit mis en latin. Ils font toute l'inſtance poſſible, pour empeſcher qu'ailleurs on ne le cenſure point, & pour auoir d'autres approbations; car on m'a dit qu'ils l'ont fait approuuer par les Vniuerſitez d'Ingolſtat, & de Prague, leſquelles ie croy qu'elles fauoriſent les « Gorphoroſtes; auſſi, dit-on, qu'ils font la meſme diligence en Eſpagne, là où tout le gros des Docteurs, eſt Religieux, qui ſeront aiſez à porter la cenſure. I'ay opinion que Celias ‘, trauaille à eſcrire quelque choſe ſur les articles: ſi cela eſt, Sulpice « voudroit bien qu'il luy enuoyaſt quelques Sommaires des raiſons, ou authoritez, pour leſquelles il les condamne; afin que ſi parauanture, on met les propoſitions icy ſur le tapis, il puiſſe en iuger plus promptement, car il n'a pas du tout le temps pour les examiner··· On attend pour le mois de May en ces quartiers, le Frere du Roy le Cardinal Infante: ſi cela arriue, il y a de l'apparence que « Quinquarbre ſera deputé de tout le Corps d'icy, pour luy congratuler de ſa venuë, & luy offrir leur ſeruice. Il ſeroit bien aiſe qu'il pleuſt à « Celias de luy enuoyer vn petit diſcours ſur cela, les circonſtances luy ſont connuës, car elles ne ſont que generales. Ayant fermé ma lettre, i'ay receu la voſtre·· Ie ſuis venu au dernier point de l'Egliſe «; s'il vous plaiſoit auſſi, faire vn petit Epilogue court,

« Gorphoroſtes; ce ſont les Ieſuites.

‘ Celias; c'eſt S. Cyran.

« Sulpice, Ianſſenius.

« Quinquarbre; c'eſt Ianſſenius.

« Il parle d'vn liuret qu'il faiſoit contre les Miniſtres de Boiſſeduc.

vous m'obligerez •• I'ay eſcrit que le Cardinal de Richelieu, a reduit les Huguenots à petit pied. Eſcriuez moy vn peu, en quel eſtat ils ſont, quant à la Religion, Villes, & Offices, penſions, & Miniſtres •• Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, BOECE.

Toutes les recherches que l'Abbé de S. Cyran prioit Ianſſenius de faire des liures Anglois, cenſurez par la Faculté de Theologie de Paris, donnent ſubjet à celuy cy, auſſi bien qu'à nous, de ſoupçonner qu'il cõpoſoit ſur les articles de ſes liures condamnez; & il ne ſe trompe pas, car en effet, il preparoit la deſſus ſon Aurelius. *Le reſte de cette lettre fait voir comme Ianſſenius auoit touſiours recours en ſes beſoins à ſon amy S. Cyran, & comme il auoit deferé à ſes inclinations, touchant les loüanges du Cardinal de Richelieu, nonobſtant la haine que les Flamans, & les Eſpagnols auoient conçeu contre ſon Miniſtere.*

De Louuain le 25. d'Auril 1631.

104. MONSIEVR,
Ie vous ay eſcrit, il y a quinze iours, que Sulpice [a] eſperoit auoir acheué ſa reſponce [b], enuiron Paſque : ce qui eſt arriué conformément à ſon opinion, car deuant hier il en eſt venu au bout. Il n'attend autre choſe, ſinon ce qui doit venir de [c] Celias, à ſçauoir l'Exorde, car le reſte pourra attendre quelque peu ••: Il me ſemble que Sulpice [a] vous a eſcrit auſſi la derniere fois, de vouloir prier à [c] Celias, de faire vn petit diſcours pour la reception du Cardinal Infante, qu'on attend au mois de May ou enuiron, en ces quartiers •• Sulpice [a] a ſuiuy en ſon ouurage le meſme ordre qu'il auoit tracé auparauant; il n'y manque que l'Exorde, & l'Epilogue : ſi Celias [c] veut y adiouſter auſſi l'Epilogue, il n'en ſera que mieux •• Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, BOECE.

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.
[a] Sulpice, Ianſſenius.
[b] Il parle de ſa reſponce aux Miniſtres de Boiſleduc.
[c] Celias; c'eſt S. Cyran.

Ianſſenius, continuë de rendre compte à ſon amy de tout ce qu'il fait; & d'implorer ſon ſecours, afin de pouuoir acheuer le liure qu'il a entrepris contre les Miniſtres de Boiſleduc; & s'acquiter du compliment qu'il pourroit faire au Cardinal Infant.

De Louuain le 2. de May 1631.

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

MONSIEVR, 105
Ie viens de receuoir voſtre lettre, auec l'eſcrit François Latin que i'auois demandé. Ie voy que vous auez pris vn biais, vn peu autre que celuy que vous auiez tracé : ie le trouue bon; ſeulement ie doute, ſi i'ay aſſez de ſujet de me pleindre de leur rude traittement; car il ſemble qu'ils m'ont traité aſſez doucement à moy, quoy que rudement l'Egliſe de Rome. I'attendray l'Epilogue, quand vous ſerez de loiſir de le faire; pardonnez moy de la peine que ie vous donne··· L'eſcrit qui a eſté fait pour la deffence de ces Preſtres Anglois, eſt acheué, & ſigné de pluſieurs Docteurs; il eſtoit entierement neceſſaire pour la deffence de nous meſme, à cauſe qu'on nous auoit ſi vilainement traitté·· Ie ſuis, Monſieur, voſtre, SVLPICE.

On voit par cette lettre, comme S. Cyran eſtoit touſiours preſt d'obliger ſon amy. De plus, on apprend que les Miniſtres de Boiſleduc, auoient traité aſſez doucement Ianſſenius dans leur liure, ce qui pourroit faire croire, ou qu'il ne leur auoit pas fait grãd mal, ou qu'ils le vouloient eſpargner, comme leur confrere; & comme vne perſonne qui ſymboliſoit auec eux en beaucoup de choſes. Quant à l'eſcrit compoſé pour la defence des Anglois; ce fut au ſubjet du ſerment, dont il a eſté parlé cy deuant, & qui auoit receu ſon approbation de Ianſſenius, malgré le Pape, & le Roy d'Eſpagne ſon Maiſtre.

De Louuain le 6. de Iuin 1631.

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.
a Arguibel; il eſtoit Nepueu de S. Cyran.

MONSIEVR, 106
Le treſpas de Monſieur a d'Arguibel, ma contriſté, tant à cauſe que Dieu nous a oſté ſi toſt cette innocente ame, qui eſtoit maintenant formée pour produire des fueilles publiques dans ſon Egliſe; que pour les conſequences qu'il apportera à vos affaires·· I'eſtois eſtõné de ne voir pas plus ſa main en l'inſcription des lettres auſſi de quelques voyages precedens·· On a mis icy en lumiere vn liure ſanglant contre la Sorbone, à cauſe de cette cenſure: la plus grande part y eſt appellée ſouuent Heretiques, Richeriſtes, &c. il eſt eſcrit en deffenſe du ſecond liure cenſuré, & fait par *Daniel à Ieſu*. Ie ne ſçay pas vrayement

vrayement par qui il ſoit fait, quoy qu'il porte ce tiltre, *Hermanni Lœmmelij Antuerpienſis S. Theologiæ Licentiati & Canonici Lectoralis Eccleſiæ Cathedralis Audomarenſis ſpongia, quæ diluuntur calumniæ nomine Facultatis Pariſienſis impoſitæ libro qui inſcribitur. Apologia S. Sedis Apoſtolicæ circa regimen Catholicorum Angliæ, &c. Audomaropoli apud Georgium Seutin Typogr. Iuratum ſub inſigne canis venatici an.* 1631. Mais ie croy que c'eſt quelqu'vn des [b] Gorphoroſtes, ou par auanture l'Autheur meſme du liure qu'il defend. Ils menacent, c'eſt à dire, des Religieux, à ce qu'on m'a dit, de renuerſer de fond en comble cette Faculté·· On paſſe auant auec l'impreſſion du liure de [c] Sulpice, dix fueilles ſont imprimées··· Ie ſuis voſtre, BOECE.

[b] Gorphoroſtes, ce ſont les Ieſuites.

[c] Sulpice; c'eſt Ianſſenius.

Cet Arguibel eſtoit Nepueu de l'Abbé de S. Cyran, & auoit eſté eſleué en partie auprez de ſon Oncle, & en partie auprez de Ianſſenius; pour ſeruir vn iour à la publication du Ianſſeniſmi, auſſi bien que Barcos qui tient auiourd'huy la place, & l'Abbaye de ſon Oncle. Les aduis que continuë de donner icy Ianſſenius à S. Cyran touchant les liures des Anglois; s'amuſant à luy debiter ſes ſoupçons, & les bruits qui courent là deſſus pour des veritez; font voir egallement ſa paſſion contre les Ieſuites, & les Religieux, & ſon peu de jugement, à prendre pour des Oracles; ce qui porte auec ſoy ſa refutation; & ceux qui ont leu l'Aurelius, que fiſt en ſuite ſur ces memoires, l'Abbé de S. Cyran, ſçauent que ce indicieux perſonage trauailla ſur ces beaux memoires.

De Louuain le 27. de May 1631.

107. MONSIEVR,
Ie vous ay eſcrit il y a quinze iours, que i'auois receu ce que vous [a] m'auiez enuoyé. Maintenant i'adiouſte, que ie viens de receuoir le reſte; ie voy qu'on y a fort trauaillé; dequoy ie vous demeure beaucoup obligé··· Le Nonce a eſcrit des lettres icy de la part du Pape, afin d'empeſcher qu'on ne faſſe aucunes cenſures ſur ces liurets Anglois, & dit, qu'il a deffendu toutes ſortes d'eſcrits, ſoit *pro*, ſoit *contra*, pour le bien de paix·· Le P. [b] Carré eſt arriué icy. I'attendois enſemble les Apoſtilles, pour voir ſi on les pouuoit ioindre: à ce que i'entends de voſtre lettre, elles ſont longues, & ſera plus à propos de les imprimer à part. Ie ſuis, Voſtre, BOECE.

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

[a] Il parle de l'Errede de ſon liure enuoyé par S. Cyran.

[b] Le P. Carré eſtoit de l'Oratoire.

Voila comme Ianſſenius recouroit touſiours à ſon Oracle, lors qu'il eſtoit en peine, & les reſponces fauorables qu'il luy rendoit dans ſes difficultez. Il y a bien des choſes à dire touchant l'habitude de Ianſſenius auec le Pere Carré de l'Oratoire, dont il eſt icy parlé: mais i'aymeux m'en taire tout a fait, que d'en dire trop, ou trop peu; & il eſt plus à propos que ceux là les publient, qui en ont eſté teſmoins oculaires, que de rapporter icy les memoires qu'ils ont fournis la deſſus, & qui ſont tout à fait eſtranges. Vous remarquerez en paſſant, que les meſmes deffences du Pape, d'eſcrire pour, où contre les liures Anglois; furent en ce meſme temps publiées en France, auſquelles toutefois S. Cyran n'obeyt pas, continuant de compoſer, & de publier impunement ſon Aurelius, *liure outrageux & ſcandaleux, contre ces autres liures.*

De Louuain le 27. de Iuin 1631.

MONSIEVR... 108.

Il n'y a point d'inſcription à cette lettre.

Gorphoroſte commence à menaſſer ouuertement, ceux de la Compagnie de [b] Sulpice. Car il n'y a que deux ou trois iours, qu'vn d'eux a enuoyé expreſſément vn homme à [c] Quinquarbre, pour luy monſtrer le liure nommé *Spongia*; & luy dire que [c] Quinquarbre, & les ſiens, *Sentient aculeos ſuos*, à ſçauoir comme ceux de Paris les ont ſentis. Pacuuius [d], a fait le meſme, à vn autre Compagnon de [b] Sulpice. La cauſe de cecy eſt, l'eſcrit d'ont ie vous [e] ay eſcrit quelquefois, qui l'a picqué viuement. Il y a de l'apparence, qu'il ſe leuera des tempeſtes: car ſon naturel eſt, de dire & faire ce qui luy plaiſt, & de s'offenſer des moindres veritez qui le regardent. Ie ſuis, Voſtre, BOECE.

[a] Gorphoroſtes ce ſont les Ieſuites.

[b] Sulpice, c'eſt Ianſſenius.

[c] Quinquarbre; c'eſt Ianſſenius.

[d] Pacuuius; ce ſont les Ieſuites.

[e] L'eſcrit, c'eſt celuy que fiſt Ianſſenius pour iuſtifier le ſerment fait par de certains Preſtres Anglois à la Reyne Elizabeth.

Cet homme appelle veritez, toutes les calomnies dont il charge les Ieſuites; & il ſemble que ce qu'il en dit icy, a eſté tranſcrit de mot à mot en vne autre langue, par l'Abbé de S. Cyran, dans ſon Aurelius. *Mais quelle merueille eſt-ce, que les Ieſuites, contre qui l'vn, & l'autre, armoient tout le monde; & qu'ils attaquoient par toutes les voyes poſſibles, iuſques dans la doctrine la plus Catholique; ſe ſoient ſentis obligez à ſe deffendre, & à repouſſer viuement le menſonge & l'erreur, par la ſcience, & la verité?*

De Louuain

De Louuain le 18. de Iuillet 1631.

109. MONSIEVR,
l'ay receu le papier touchant les compliments enuers la perſonne Eccleſiaſtique [a] qu'on attend. Cependant [b] Celias perd beaucoup de temps & de peine pour ſemblables choſes de Sulpice [c]. Les amis de [d] Gorphoroſte, diſent icy, qu'on a accuſé Boëce [e] & ſes Compagnons, à Rome, à cauſe de cette Apologie que vous ſçauez, dont ie vous ay eſcrit quelquefois; mais que particulierement on attaque [e] Boëce, pour en eſtre l'Autheur. Ie ne ſçay s'il eſt vray, pour le moins, il eſt vray ſemblable; & ſerois bien eſtonné ſi [f] Pacuuius ne ſe reſſentiſt, ſi l'occaſion le fauoriſe tant ſoit peu; qui me fait croire qu'il ne mourera pas, ſans ſouſtenir quelque bouraſque de ce coſté là. On a mis en lumiere icy vne cenſure du Symbole des Apoſtres, en verité ſcandaleuſe a mon aduis. Ie connois des Prelats, Religieux de Profeſſion, qui, s'ils auoient de l'authorité, excommuniroient les Autheurs: elle a eſté faite à l'imitation de celle de Paris, par diſtinction de chaque article; ie ne doute pas qu'on ne l'ait de delà; car elle eſt faite expreſſément pour l'amour de la Sorbone. Si vous ne l'auez point de delà, ie vous l'enuoiray, ou bien la copie eſcrite de la main; car ie ne l'ay point, ny on ne la trouue pas aiſément. Du ſilence dont eſcrit [b] Celias, il doit eſtre aſſeuré. La publication de cet eſcrit, ne ſe fera pas ſi toſt, à mon aduis; quoy qu'il ne ſoit plus en la puiſſance de [c] Sulpice, mais de celuy [g] pour la deffence duquel il a eſté fait. Auiourd'huy on acheue vn liure d'vn certain Docteur de Louuain, nommé Ianſſenius [h], & on le publira demain: ie chercheray quelque occaſion pour le vous enuoyer. Ie ſuis, Monſieur, Voſtre,
QVINQVARBRE.

L'inſcription eſt A Monſieur de Haitze au Cloiſtre N. Dame, chez Monſ. le Chanoine Taton. A Paris.

a Eccleſiaſtique; c'eſt le Cardinal Infant.

b Celias; c'eſt S. Cyran.

c Sulpice; c'eſt Ianſſenius.

d Gorphoroſte, ce ſont les Ieſuites.

e Boëce; c'eſt Ianſſenius.

f Pacuuius; ce ſont les Ieſuites.

g Celuy; c'eſt vn Preſtre Anglois qui faiſoit faire vn certain ſerment dont il a eſté parlé cy deuant, à la Reyne d'Angleterre.

h Il parle de ſoy meſme.

*L'entrepriſe du liure d'*Aurelius *n'oſtoit pas le temps à S. Cyran, de trauailler pour Ianſſenius, en reconnoiſſance de tant de beaux memoires qu'il receuoit de luy, pour groſſir ſon ouurage. C'eſt mauuais ſigne pour Ianſſenius, qu'on veuille preſenter à Rome l'Apologie, qu'il auoit faite pour la deffence de ce ſerment de quelques Anglois, dont il a eſté parlé plus haut; ce qui ne l'empeſche cependant pas, de trauailler à vne ſeconde. Au reſte le ſecret qu'il promet de garder à S. Cyran, regarde, à mon aduis, le liure d'*Aurelius *dont il auoit eu le ſoupçon, & auoit*

meſme eſcrit à cet Abbé ; qui s'en ouvrit du depuis à luy, auec recommandation du ſecret. Enfin le liure qui deuoit paroiſtre le lendemain du iour qu'il eſcrit ; c'eſt la reſponſe qu'il fiſt ſous ſon nom, & dont S. Cyran luy auoit fourny, l'Exorde, l'Epilogue, & les Apoſtilles, contre les Miniſtres.

De Louuain le 1. d'Aouſt 1631.

Cette lettre n'a point d'inſcriptiõ.

MONSIEVR, 110.
I'ay attendu de vous eſcrire, touchant ceque vous auiez demandé du Vicaire Apoſtolique de Hollande, parce qu'on l'attendoit icy, pour en pouuoir eſtre plus pertinamment informé. Il eſt, *Archiepiſcopus Philippenſis*, & ſouuent il s'eſcrit auſſi *Vltraiectenſis*, mais ce tiltre, ne luy a jamais eſté donné à mon aduis. Il eſt Vicaire Apoſtolique de Hollande, & des Prouinces vnies, auec pouuoir d'Ordinaire, quoy qu'il ne ſemble pas eſtre Ordinaire des Eueſchez qui y ſont. Il a eu des difficultez auec des Religieux, particulierement de la Compagnie, auſſi bien que ſon Predeceſſeur *D. Sasboldus Archiepiſcopus Philippenſis*, lequel a eſté pour cette occaſion à Rome, & fait vn concordat auec eux, l'an 1610. traictant auec leur Prouincial Flerontinus. Mais du depuis, eux diſans que leur Prouincial, n'auoit pas eu pouuoir du General, ils ne s'en ſont gueres ſouciez ; ce qui contraignit l'Archeueſque qui eſt maintenant, de faire le voyage de Rome auſſi, il y a huict ou neuf ans ; & du depuis par l'interuention des Eueſques du Païs bas, on a fait vn autre concordat, qu'ils promirent de faire approuuer par leur General ; mais iuſques à maintenant, on ne l'a peu impetrer. Les confidents de Gorphoroſte *a*, diſent qu'on a accuſé *b* Sulpice à Rome, auec ſes Confreres, mais particulierement à luy, à cauſe de la premiere reſolution *c* pour ceux d'Angleterre, comme ie vous ay eſcrit : mais ie ne puis croire qu'il ſoit vray, ayant opinion qu'ils le diſent, pour empeſcher que la ſeconde Apologie ne ſorte en lumiere. Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, BOECE.

a Gorphoroſte ; ce ſont les Ieſuites.
b Sulpice, Ianſſenius.
c Reſolution ; touchant le ſerment que quelque Preſtre faiſoit preſter à la Reyne d'Angleterre.

I'ay voulu rapporter cette Hiſtoire, ou pluſtoſt cette fable, tout au long, afin qu'on viſt de quels memoires s'eſt ſeruy Aurelius *dans ſon liure lors qu'il a raconté cecy par le menu, & en a fait vn fonds de plaintes, & d'inuectiues contre les Ieſuiees ; faiſant paſſer les calomnies & les imaginations de Ianſſenius contre cet Ordre pour des verités. Hi-*

ſtoriques. Mais qui s'en eſtonnera, puiſque ils auoient tous deux coniuré ſa ruine, & qu'ils mettoient tout en œuure pour cela.

De Louuain le 11. d'Aouſt 1631.

111. MONSIEVR,
Ie vous enuoye par ce Chartier deux exemplaires de mon liuret··· Dieu luy a donné aſſez grande reputation, particulierement parmy les ſçauants··· Voſtre, SVLPICE.

Cette lettre manque d'inſcription.

C'eſt de ſa reſponce au liure des Miniſtres de Boiſleduc qu'il parle, & dont il rend à ſon amy vn ſi honorable teſmoignage.

De Louuain le 12. d'Aouſt 1631.

112. MONSIEVR··
Vous m'auez voulu obliger extraordinairement, d'auoir pris la peine d'aller voir mon Nepueu, & d'en auoir le ſoin de ſi prez··· I'ay enuoyé deux exemplaires du liuret, mis n'aguere en lumiere, par les chariots. Dieu a donné grande reputation à cet eſcrit, particulierement parmy les ſçauants. Comme i'eſcris cecy, ie reçois encore des lettres qui en parlent bien hautement·· Voſtre, SVLPICE.

L'inſcripiton de cette lettre eſt déchirée.

C'eſt vne ſuitte de la part qu'il prend aux loüanges qu'on donne à ſon liure.

De Louuain le 18. de Sept. 1631.

113. MONSIEVR··
Le liure contre les Miniſtres, eſt en fort bonne reputation parmy les ſçauants···· Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, SVLPICE.

L'inſcription de cette lettre eſt dechirée.

Il trouue ſes loüanges trop bonnes, pour n'eſtre eſcrites qu'vne fois.

De Louuain le 31. d'Octobre 1631.

114. MONSIEVR,
I'ay receu les deux lettres où Celias [a] donne ſon aduis

Il n'y a point d'inſcription à cette lettre.

[a] Celias; c'eſt S. Cyran.

de l'ouvrage de [b] Sulpice·· Des Conſeillers du Conſeil ſecret l'ayant veu, l'ont loüé par lettres grandement··· Ie vous enuoye icy vn eſcrit que i'ay receu, il y a deux ou trois iours, contre vn de nos Docteurs icy: & combien que ce ſoit le ſeul exemplaire qu'il y a icy; ie le vous enuoye, pour voir ſi tout eſt narré ſelon la verité. Il ſeroit bon de s'en informer ponctuellement, & authentiquement: car ie me doute que ce malade, ne decouvre pas toute ſa maladie; & ſi les choſes eſtoient autrement, on n'euſt pas eu de delà l'opinion contraire. Il ſemble que ces gens ne ſont pas encore au bout de leurs combats, & que [c] Voëlius ſe prepare. Le temps nous monſtrera ce qu'ils diront. Ie ſuis, Voſtre, BOECE.

[b] Sulpice; c'eſt Ianſſenius.

[c] Voëlius; ce mot eſt ſi mal eſcrit que ie n'oſe aſſeurer que ce ſoit celuy que ie rapporte.

Quand il n'y auroit eu que la bonne intention qui paroiſſoit au Tiltre de ce liure, composé contre les Miniſtres; tous les Catholiques l'euſſent loüé: Et s'il euſt continué deſcrire contre les Caluiniſtes, & non pas pour eux, comme il a fait du depuis; ſa memoire euſt eſté par tout en benediction, au lieu qu'elle eſt en execration parmy les Fidelles. Au reſte à peine ceſſe il d'eſtre enyuré de ſes propres louanges, qu'il reprend ſa fureur contre les Ieſuites, & recommence à leur faire la guerre; enuoyant à S. Cyran des liures, & luy ſuggerant des moyens pour leur nuire.

De Louuain le 14. de Nouemb. 1631.

115. MONSIEVR··· I'ay receu il y a quelques iours vn liure, qu'on diſoit venir du quartier de [a] Celias, ſans lettre, ny nom de l'Autheur. L'ayant leu, i'ay aſſez connu de quelle main il partoit, tant pour la conſideration du ſtile, que de tout le reſte de la tiſſure; car il eſt tres-bien fait. Ie m'eſtonne neantmoins, comme l'Autheur s'eſt ozé hazarder de mettre ſa main en cette teute; ſi ce n'eſt qu'il ſoit publié, comme contre le [b] . Il me plaiſt qu'il s'eſt abſtenu de toucher le [c] complot, qui a produit des effets qui paroiſſent en nos [d] voiſins, car ils me deplaiſent grandement·· Ie ſuis Monſieur, voſtre, BOECE.

Il n'y a point d'inſcription à cette lettre.

[a] Celias; c'eſt S. Cyran.

[b] Le mot ſuiuant eſt dechiré.

[c] Il parle à mon aduis de l'vnion des Princes du Pais Bas auec la France.

[d] Nos voiſins, ce ſont les Hollãdois.

Ie croy qu'il parle icy de quelque liure composé ſecrettement par l'Abbé de S. Cyran, contre le Cardinal de Richelieu, lequel au meſme temps il flatoit en apparence; pour gaigner à ſon party les vns & les

autres, & eſtre touſiours vn veritable Prophée, prenant toute ſorte de poſtures & eſtant de tout party, pour ſubſiſter en tout temps. Ce complot à mon aduis eſt celuy qui fut fait auec les Princes des Païs Bas.

De Louuain le 5. de Decembre 1631.

116. MONSIEVR, Cette lettre n'a point d'inſcriptiõ.
I'ay receu vos lettres .... Le breuuage de [a] Gorforoſte, leur eſt bien beſoin; ie ſerois bien aiſe de le voir. Ie m'eſtonne que ceux de delà, qui ont eſté ſi griefuement offenſez, ont tant de modeſtie & froideur à reſpondre aux calomnies qu'on leur a impoſé. Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, QVINQVARBRE.

[a] Gorphoroſte; ce ſont les Ieſuſtes.

*C'eſt du liure d'*Aurelius *qu'acheuoit de compoſer l'Abbé de S. Cyran, & qui fut imprimé l'année ſuiuante, que parle icy Ianſſenius, ſous le nom de breuuage, qu'il continuera encore dans quelque lettre ſuiuante; & ce qu'il adiouſte en ſuite n'en eſt pas vne legere confirmation; diſant qu'il s'eſtonne que la Sorbone, qui auoit eſté mal traittée par les liures Anglois, ne fait aucune reſponce aux calomnies dont elle auoit eſté chargée par ces eſtrangers.*

De Louuain le 7. d'Auril 1632.

117. MONSIEVR, Cette lettre n'a point d'inſcriptiõ.
I'ay oublié par 3. ou 4. voyages, meſme en vous eſcriuãt, d'vne choſe, dont voſtre derniere m'a fait ſouuenir; c'eſtoit de vous prier, que vous vous vouluſſiez informer par quelqu'vn, ſi les lettres de l'Vniuerſité de Louuain, & celles de la Faculté de Theologie, que i'ay enuoyées, il y a enuiron cinq ſepmaines, ont eſté rẽduës à Mõſieur Aubert, Principal du College de Laon, & interprete du Roy és lettres grecques, a qui ie les auois adreſſées, auec les miẽnes. Maintenant, voyãt qu'on trauaille ſerieuſement à la reſponce de [a] l'Eſponge, i'ay iugé mieux à propos, & le plus prompt, de vous enuoyer la double de ces lettre; afin, en cas que les premieres ſe ſoient perduës, comme ie m'en doute, pour n'en auoir oüy rien, ils puiſſent voir par celles cy, la reſponce de ce qu'ils ont demandé de Louuain. On ne reſpond point à ce qui touche le fonds de la Doctrine, comme auſſi eux, ils ne l'ont pas demandé; parceque le Nonce l'a deffendu jey; combien qu'à ceux qui ont bon nez, il ſera aſſez euident, qu'on

[a] Dans *Aurelius*;

n'approuue pas icy ſes extrauagances, parce qu'ils nomment la doctrine *Examine dignam.* I'ay leu vn certain liuret, qui ſe nomme *Querimonia Eccleſiæ Anglicanæ*, fait ſous le nom du meſme Lonelius; là où ils traitteut aſſez mal la cenſure des Prelats, iterant ſouuent, qu'il n'y a rien de veritable en toute leur lettre, ſi ce n'eſt qu'on l'excuſe par des hyperboles. L'affaire merite bien vne bonne reſponce. Noſtre Vniuerſité condamne fort cette façon inſolente d'eſcrire contre vne Faculté ſi ancienne; & remarque aſſez, que cela ne ſe fait que pour renuerſer l'authorité des Vniuerſitez, & Facultez de Theologie, afin qu'ils dominent en leurs opinions. Ie ne ſçay pourquoy ceux de delà les Monts, veulent permettre que cette doctrine prenne credit parmy les eſprits; en defendant aux Docteurs de la cenſurer, ou approuuer d'autres cenſures; ſi ce n'eſt parauanture, qu'elle rend la puiſſance des Eueſques [b] moins neceſſaire. Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, SVLPICE.

[b] Remarquez comme il iuge ſiniſtrement des intentions du S. Siege.

*Voila le myſtere reuelé, & le ſecret du liure d'*Aurelius *ſi long temps caché, entierement découuert. On ſçauoit bien que le ſieur Aubert en auoit fait le latin; que l'Abbé de S. Cyran auoit fait en françois le corps du liure, qu'on auoit pour cet effet beaucoup de memoires des Pais Bas: mais on auoit ignoré que Ianſſenius les euſt fournis, & qu'il combatoit en France les Ieſuites par les mains de tous leurs ennemis; les encourageant, nonobſtant la deffence du Pape dont il ſe mocque, & qu'il dit n'auoir pour but que la deſtruction de la puiſſance Epiſcopale, à eſcrire fortement contre les liures des Anglois, parce qu'il ſe perſuade que quelques Ieſuites en ſont Autheurs. Mais voyez ie vous prie, comme cet homme qui prend ailleurs tous les Docteurs des cinq ou ſix derniers ſiecles, pour des ignorants, & des clabaudeurs; pour des perſonnes qui ont entierement defiguré le viſage de la Theologie; qui ſe ſont, comme les Heretiques, ſeparez de la doctrine des Peres, & de l'Eſcriture; & pour des gens dont les opinions, ne ſont que des nouueautez & des Chimeres, fondées ſur des raiſonnemens fautifs, & purement humains: voyez dis-je, comme il fait icy le zelé pour deffendre, & maintenir leur authorité, & pour appuyer les Vniuerſités, & les Facultés de Theologie contre ceux qui ſe departent en quelques opinions particulieres de leurs ſentimens. Les lettres ſuiuantes acheueront de nous inſtruire ſur toute l'intrigue d'*Aurelius *en France, & en Elandre.*

De Louuain.

De Louuain le 23. d'Auril 1632.

118. MONSIEVR,
Ie viens de receuoir des lettres de Monſieur Aubert, qui nous donnent nouuelles, que nos lettres, que ie vous ay addreſſées, il y a environ quinze iours, de la part de l'Vniuerſité & Faculté de Theologie, ont eſté receuës. Il m'enuoya la derniere fois ce gros [a] volume, *Vindiciæ cenſuræ Pariſienſis*, eſcrit contre l'Eſponge, par la poſte; & me promet de m'en enuoyer vn autre qui eſt ſur preſſe, & ſans doute celuy duquel vous m'auez eſcrit, que c'eſtoit la vraye reſponce. Il ne conſidere pas ce que la poſte couſte pour de ſi gros volumes. Il ſemble que ceux de la Sorbone, ſont bien aiſes de la lettre qu'on leur a procurée. Vn Religieux m'a auſſi monſtré le Directeur deſintereſſé; il ſemble qu'il y a beaucoup de vray dedans; & ne m'eſtonne pas qu'on le veut ſupprimer. Ils l'appellent, *Peſtilentiſſimum*, & aſſeurent qu'il eſt deffendu de le lire. Ie ſuis Monſieur, Voſtre, SVLPICE.

L'inſcription eſt A Monſieur de Haitze au Cloiſtre N. Dame, chez M. le Chanoine Taron, A Paris.

[a] Dans *Aurelius*.

*L'addreſſe des lettres de l'Vniuerſité de Louuain, au Recteur de l'Vniuerſité de Paris, procurées par Ianſſenius; & generalement de tous les memoires qui pouuoient ſeruir à groſſir de calomnies & d'iniures, le liure d'*Aurelius, *ſe faiſoit à l'Abbé de S. Cyran: non ſeulement comme à l'ennemy le plus declaré contre les Ieſuites, qui fuſt en France; mais comme au veritable Autheur de cet ouurage; qu'il compoſoit pour ſeruir de ſignal [b] au Ianſſeniſme, & preparer les voyes à la nouuelle doctrine, qui deuoit ſuiure, apres la ruine entiere, & la deſtruction des Ieſuites, & du Monachiſme; que le Directeur deſintereſſé & les liures qui ſuiuirent, auançoient de leur coſté, de tout leur poſſible.*

[b] On a fait voir plus d'vne fois la conformité des erreurs d'*Aurelius*, auec Ianſſenius dans les reliques de S. Cyran.

De Louuain le 7. de May 1632.

119. MONSIEVR,
I'eſtois eſtonné de ceque ie n'entendois pas des nouuelles de la lettre eſcrite au Recteur [a] de dela: maintenant i'entens qu'elle vous a eſté renduë, quoy que tard; & quelque peu auparauant i'auois receu des lettres de Monſieur Aubert, que la precedente de meſme teneur, auoit eſté attenduë auec-

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

[a] Recteur: c'eſt celuy de l'Vniuerſité de Paris.

impatience, & receuë auec grande ioye, comme il l'eſcrit. Ie ne ſçay comment il l'entend, quoy qu'il adiouſte, qu'on auoit donné charge de remercier ceux d'icy. Quant aux points que vous touchez, il ne faut pas s'eſtonner de ce qu'on n'a pas parlé de la doctrine, parce que ceux de Paris, n'en auoient rien parlé, ny demandé du tout en vne lettre aſſez longue; mais on a reſpondu à tous les points qu'ils auoient demandé de nous. Et combien que nonobſtant cela, on s'eſtoit entierement reſolu de toucher la doctrine, & qu'on ait liuré des batailles pour cela; neantmoins on n'a pû diſſiper les empeſchemens qu'on y mettoit d'ailleurs que du Nonce; de ſorte que nous ſommes de deça hors de tout blaſme quant à cela. L'autre point des Richeriſtes n'eſtoit pas en la lettre, comme elle eſtoit conceuë; mais on a voulu qu'on l'y adiouſtaſt, pour des raiſons qui ne ſont pas du tout impertinentes. Et quand nous n'en euſſions pas parlé, cela n'euſt pas empeſché qu'ils ne ſe fuſſent couuerts de ce pretexte, mais euſt plûtoſt donné occaſion de nous accuſer comme complices de la meſme doctrine, comme on a fait n'agueres ſur vn ſemblable point, & ſur vne pareille reticence; iuſques à ce point, qu'on nous menaſſa de nous accuſer à Rome; & auons, à cauſe de cela, eſté contraints de nous expliquer, & eſcrire vne bien longue Apologie, qui a fait taire tout le monde. Car puiſque l'on peut aſſez connoiſtre par la lettre, que noſtre ſentiment n'eſt pas celuy de ces eſcrinains, & que d'ailleurs les Religieux n'en ſont que trop informez; & que ceux de delà ſçauent meſme que nous auions commencé à reuoir & examiner ces propoſitions, comme dignes d'eſtre examinées pour la nouueauté de cette doctrine: on a jugé qu'il eſtoit à propos de declarer que l'on pouuoit auoir cette opinion, ſans toutefois eſtre Richeriſte, ny approuuer leur doctrine. Car l'aduis de Monſieur Hallier (qui a eſcrit *Vindicias*) par lequel il penſe auoir fait finement, de n'auoir pas parlé du tout des Richeriſtes, ny d'auoir monſtré la fauſſeté, ou l'iniuſtice de cette calomnie, ou accuſation; ne nous a pas ſemblé nullement bon icy. Car c'eſt vne accuſation ſi grieſue, & tant de fois repetée, comme capitalement contraire à l'authorité de la cenſure, qu'elle ne ſe peut pas eluder par aucune reticence; dautant qu'on la prendra pluſtoſt pour vn aueu de tout ce qu'ils en ont dit, ou bien que toute la Sorbone aye le meſme ſentiment, ou pour le moins, qu'elle penſe que c'eſt vne doctri-

ne qui ſe puiſſe tolerer, & là particulierement, parcequ'il dit en la page 64. qu'on iugera pluſtoſt *Inſaniam laudabilem, aut inſcitiam glorioſam, quàm cœtum Theologorum Par. inſanum, aut indoctum.* Ce que quelques-vns ont pris, comme s'il vouloit dire, qu'on peut dire pluſtoſt que la doctrine des Richeriſtes, qu'à leur iugement on tient en la Sorbone, eſt pluſtoſt veritable, que non pas la Sorbone meſpriſable à cauſe de cela. Le mot *Deteſtamur*, à la verité, euſt peu eſtre adoucy; mais il y a eſté mis, parceque on auoit fort mauuaiſe opinion de cette doctrine, & qu'elle eſt delà auſſi publiquement condamnée en vn [b] Concile, & meſme refutée par du Val, comme Heretique. Pour ne laiſſer pas donc aucun ombrage, ou ſoupçon, à ceux qui cherchent des occaſions de nous blaſmer; on a voulu teſmoigner, qu'on peut condamner leurs reſueries, ſans eſtre pour cela Richeriſte: car ce ſont eux à noſtre aduis, qui ont impetré la deffence du Nonce, redoutans grandement d'eſtre mal traitez icy. Ie ſuis, Monſieur,

Voſtre, SVLPICE.

[b] En vn Concile: il y en a bien deux, l'vn à Paris, l'autre à Aix, l'an 1612. aſſemblez contre la doctrine de Richer.

*Le Sieur Aubert aura beau nier deſormais, qu'il ait eu aucune part aux affaires d'*Aurelius; *& il n'aura que faire de s'excuſer ſur ſon ignorance en Theologie; non plus que S. Cyran ſur ſon peu de ſuffiſance au latin: l'vn & l'autre y ont contribué ce qu'ils ſçauoient, aidez des memoires, & des conſeils de Ianſſenius; qui gaignoit en leur faueur contre les Ieſuites, & animoit en cette affaire l'Vniuerſité de Louuain, laquelle n'auoit pas encore reconnu les deſſeins, ny la mauuaiſe doctrine de ce nouuel Hereſiarque, non plus que la Sorbone celle de ſon aſſocié l'Abbé de S. Cyran: lequel comme vous voyez par la reſponce que luy fait icy Ianſſenius, trouuoit mauuais que l'Vniuerſité de Louuain n'auoit pas dedans ſa lettre condamné la doctrine des liures Anglois, pour le reſpect & l'obeyſſance qu'elle rendoit au Pape, qui l'auoit deffendu; & auoit teſmoigné deteſter, & auoir en horreur les erreurs des Richeriſtes, que ce ſaint Abbé trouuoit fort propres pour deſtruire l'Egliſe, le Pape, & les Ieſuites.*

De Louuain le 10. de Septembre 1632.

L'inſcription eſt A Monſ. de Haitze. [a] Medecine; c'eſt du liure d'*Aurelius* qu'il parle. [b] Phrenetique: c'eſt des Ieſuites qu'il veut parler.

520. MONSIEVR···

I'ay parlé icy à des gens ſçauans, qui loüent grandement cette medecine, qu'on a donné à ce [b] Phrenetique & diſent qu'il n'y a Medecin, qui puiſſe rabroüer les raiſons de

ſon opinion. Mais ie croy veritablement, que pourtant il n'en ſera pas guery, ſon mal eſt trop profondement enraciné dans le cerueau. Et ce qui empeſche le plus ſa gueriſon, c'eſt que ſa phreneſie luy fait croire, qu'il eſt le plus ſain du monde, & luy fait condamner les Medecins, comme des fous, ou des ennemis de ſa ſanté. Ie ſuis, voſtre, SVLPICE.

*Ce ſont là les complaiſances qu'il prenoit, & rendoit à ſon amy l'Abbé de S. Cyran, pour auoir mis au monde ce bel ouurage d'*Aurelius, *dont les iniures, les outrages, & les calomnies deſquelles il eſt remply contre les Ieſuites; s'appellent en leur langage, des medecines ſalutaires, & propres à les guerir de la preſomption, & de la propre eſtime d'eux meſmes, qui eſt la phreneſie qui leur renuerſe l'eſprit, & les rend pires que des fous. Vous verrez plus bas vne nouuelle confirmation de cette metaphore.*

De Louuain le 15. de Septembre 1632.

L'inſcription eſt A Monſieur de S. Cyran.

MONSIEVR, 121.
Les Prouiſeurs du College de Noſtre Dame, ou des Hollandois à Louuain, vous ont eſcrit vne longue lettre, enuoyée par ce meſme perſõnage qui vo⁹ porte celle cy: vo⁹ entẽdrez par celle là, le ſubjet de ſa venuë. Ie vous prie en mõ nõ particulier, de traiter en telle ſorte auec la Sorbone, qu'elle n'entende pas que cette donation, & tranſport, eſt dé-ja reellement fait, ſi vous trouuez, en leur taſtant le pouls, qu'il y auroit quelque difficulté à rauoir cette procure dont parle l'autre lettre, à remettre les biens ſur nous, en cas que nous peuſſions demeurer paiſiblement icy; nous le commettons tout à voſtre prudence, & dexterité accouſtumée··· Ie ſuis, Voſtre, IANSSENIVS.

Ie ne ſçay pas ce qui ſe paſſa dans cette affaire auec la Sorbone; ceux qui en traitterent auec S. Cyran, ſe pourront ſouuenir de ſon procedé là deſſus; & s'il fut dans la ſincerité, auſſi bien que la commiſſion que luy donnoit Ianſſenius.

L'inſcription eſt A Monſieur de Haitze au Cloiſtre de N. Dame, chez Monſieur le Chanoine Taron. A Paris.

De Louuain le 26. de Nouembre 1632.

MONSIEVR, 122.
Ie viens de receuoir voſtre lettre, auec celle du

Nepueu··· de l'affaire de Monſieur le [a] Semiriſte, auec [b] Gorphoroſte, mal-aiſément en puiſ-je iuger, pour n'auoir pas veu ces cahiers dont vous parlez; auſſi perſonne n'a denoncé rien à Boëce, ny fait mention de ſe meſler de cette diſpute de ces deux parties. Ie ne doute pas que [a] Semir ne luy reſponde; & me doute fort qu'il ſeroit à propos, que [c] Boëce ſe deſcouuriſt ſi toſt, & ſur vne diſpute d'autruy; ſur tout, ne ſçachant pas ſi cela ſe pourroit faire briefuement, & ſans entrer au fonds de l'affaire. Peut eſtre qu'il trouuerroit icy auſſi bien des aduerſaires que de là. Il m'a dit ces iours paſſez, qu'il a eſté bien marry d'auoir eſté deſtourné ſi long-temps de [d] Pilmot, par cette leuée de boucliers des aduerſaires de l'Egliſe. Car elles ont eſté cauſe que Boëce voyant que s'il ſe leuoit la moindre bouraſque ſur ſemblable ſubjet, la charge tomberoit toute ſur luy; il s'eſt addonné à ſe rendre plus accomply en la langue Hebraïque·· Il recommence à lire les petites œuvres de [f] Seraphi, pour rafraichir la memoire, & les acheuera bien-toſt, dans trois ou quatre ſemaines; & apres, à deſſein de pourſuiure la compoſition [g] qu'il auoit commencée, combien qu'il confeſſe d'en auoir de l'apprehenſion, à cauſe de diuerſes difficultez. Il a appris par experience, que le deuant diſner luy ſuffit pour ſatisfaire à ſa charge, & apres diſner il l'emploira à cela. I'ay oublié à vous reſpondre, ſur ce que vous m'auez mandé de l'impreſſion nouuelle de S. Auguſtin. On deuoit imprimer parmy ſes œuvres, les deux liures de l'œuvre imparfait contre Iulien, mais corrigez, car l'impreſſion *in octauo* ne vaut rien du tout. I'ay ces iours paſſez releu ces liures, & les ay corrigez d'vn tres-grand nombre de fautes; i'ay corrigé auſſi vn nombre prodigieux de tres-mauuaiſes diſtinctions, qui apportoient de grandes tenebres à la lecture; i'ay mis auſſi à la marge les paſſages que Proſper, & les Canons que le Concile d'Orange, en a tirez. Si i'auois Beda, i'y mettrois auſſi les paſſages qu'il en cite. I'en ay laiſſé encore quelques paſſages que ie n'ay pen corriger. Mais il ſeroit neceſſaire, que tout fuſt conferé auec l'original; ſi ie l'auois, ie ne doute point que i'en corrigerois beaucoup de fautes. De toutes les corrections que i'ay faites, ie ſçaurois preſque donner pertinente raiſon, s'il eſtoit beſoin; ou des meſmes liures, ou des autres œuures de S. Auguſtin. On a mis auſſi quelques ouvrages, qui ſõt certainement de ce Saint, parmy les Appendices; & au contraire, on attribuë à luy, ce qui eſt aſſeuré de ne l'eſtre point, com-

[a] Semiriſte; c'eſt le P. Gibieuf.
[b] Gorphoroſte, ce ſont les Ieſuites.
[c] Boëce, Ianſſenius.
[d] Pilmot; c'eſt ſon liure intitulé *Auguſtinus*.
[e] Aduerſaires, ce ſont les Miniſtres de Boiſſeduc.
[f] Seraphi, c'eſt S. Auguſtin.
[g] Compoſition, c'eſt de ſon liure *Auguſtinus*.

bien qu'on ne peut pas changer toutes choſes : vous iugerez ce qu'il en faudra faire, car ie le vous enuoiray quand il vous plaira [b]. Il faudroit laiſſer en arriere les notes de Mõſieur Menard, car ſouuentefois elles ne ſont pas à propos, & monſtre qu'il n'entend pas le ſtile, & la doctrine de ce Saint. Eſcriuez moy, s'il vous plaiſt, ce que vous ſemble de l'aduis que i'ay donné ſur les Sermons publiez par le P. Sirmond ; car il ſemble que vous auez des raiſons au contraire, que peuteſtre ie n'ay pas penſées. Ie ſuis, Monſieur, voſtre, SVLPICE.

[b] Ce qui ſuit, iuſques à ces mots *eſcriuez moy*, eſt en marge de ſa lettre.

*La premiere partie de cette lettre, regarde le demeſlé du P. Gibieuf auec les Ieſuites, qui refuterent fortement ſon liure de la liberté, & vn entre autres ſous le nom d'*Eugenius Philadelphus. *Et remarquez ie vous prie, comme l'Abbé de S. Cyran vouloit engager Ianſſenius à entreprendre la deffence du P. Gibieuf, & comme celuy là s'en excuſe ; entre autres pour cette raiſon, qu'il apprehende d'eſtre obligé d'entrer au fonds de la queſtion de la liberté, dont il ne tomboit pas d'accord, non ſeulement auec ceux de la faculté de Louuain comme il auouë luy meſme ; mais non pas meſme auec ce Pere de l'Oratoire, quoy qu'il s'accordaſt en d'autres choſes auec luy. La ſeconde partie de la lettre fait voir comme ce n'eſt pas ſans crainte qu'il ſe reſout à reprendre la ſuite de ſon liure intitulé* Auguſtinus ; *tant cette entrepriſe luy paroiſſoit eſtrange, dans les ſiniſtres effets qu'il preuoyoit en deuoir naiſtre. Enfin il conclut ſa lettre par les corrections qu'il a faites, & qu'il faut faire de S. Auguſtin. Ie n'ay pas veu ce qu'il a fait là deſſus, pour en porter jugement ; mais ayant leu les notes de Monſieur Menard, ie trouue qu'il a grand tort d'en parler auec le meſpris qu'il fait ; & pour luy, l'on ſçait que ſes ſentimens ſur S. Auguſtin, ſont maintenant reietés de tous les Fidelles, comme contraires aux veritables, & les meſmes que ceux de Caluin.*

De Louuain le 17. de Decembre 1632.

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.
[a] Sulpice, Ianſſenius.
[b] Muet ; c'eſt le premier liure fait contre le P. Gibieuf, ſans nom.
[c] Celias ; c'eſt S. Cyran.
[d] Pilmot ; c'eſt le deſſein de ſon liure.

MONSIEVR, 123
Ie vous penſe auoir eſcrit le dernier voyage, l'aduis de [a] Sulpice, ſur l'affaire de ce perſonnage [b] muet, que [c] Celias a veu du depuis de plus prés. Il dit pour concluſion, qu'il ne luy ſemble pas à propos, qu'il s'en meſle, deuant qu'il voye ou aboutiront les difficultez de [d] Pilmot, qu'il a entre les mains : mais cela acheué, il croit qu'il y reſtera peu dedans l'œuvre de ce

perſonnage [e], qui n'y ſera touché, & eſbranlé, & qu'on ne pourra diſſiper auec peu de peine ; & ne refuſera point d'y mettre auſſi la main. Que ſi [b] Celias iuge que cependant vn autre, que Dieu ſemble auoir ſuſcité, s'en doiue meſler, Sulpice [a] n'en ſera que tres-content, luy eſtant indifferent par qui la verité de Dieu ſe deffende, moyennant qu'elle ſoit deffenduë. Son aduis eſt, comme il croit auoir eſcrit, qu'on laiſſe ſe battre ces deux [f] partis, iuſques à ſe laſſer, pour les ſeparer par apres plus à propos, apres qu'ils auront verſé tout ce qu'ils auront ſur le cœur, l'vn contre l'autre. Sulpice [a] eſt bien reſolu à paſſer outre en cequ'il a [g] commencé, & a diſpoſé à cela ſes autres affaires de longue main. Les obligations des [h] Miniſtres, quoy que de poſterieure date, ont eſté telles, que ie croy que ſans faire tort à [i] Pilmot, on y a deu ſatisfaire : & il n'y a eu autre raiſon d'y employer [k] Quinquarbre, que quelque connoiſſance des langues, laquelle luy eſtoit neantmoins fort petite, pour ſouſtenir le faix de la guerre, en vn corps tel, comme eſt celuy dont il eſt membre, y ayant au reſte vne grande ignorance. Quoy que ce ſoit, ie croy que Dieu y a eſté ſeruy autant, que s'il ſe fuſt opiniatré à accelerer dauantage [i] Pilmot, qui n'a pas eſté laiſſé en arriere, mais differé pour peu de temps. Celuy qui eſt membre d'vn corps, ne peut pas s'exẽpter de toutes les obligatiõs, que les circonſtances des autres perſonnes, du lieu, & du temps apportent ; non plus que de celles des neceſſitez de ſon corps, & de ſa famille particuliere. Il eſt ſur le point de recommencer la compoſition, & à dé-ja mis en ordre les articles qui ſont à traiter ſur les affaires de Monſieur [l] Adam ; mais ſa toüe ordinaire, l'empeſche de paſſer outre comme il voudroit. Il ne craint rien qu'vn autre empeſchement, qu'il a dé-ja par l'eſpace de cinq ans diſſipé heureuſement deux fois ; mais il croit qu'il ne s'en pourra pas deſmeller la prochaine fois, au mois de Feburier ; c'eſt de n'eſtre pas ſuperintendant de cette Communauté generale, parmy laquelle il vit, &c. Ie ſuis, Voſtre, BOECE.

[e] Ce perſonnage ; c'eſt du premier liure fait contre celuy du P. Gibieuf, par le P. Theophile Renauld Ieſuite.

[f] Ces deux partis ; c'eſt des Ieſuites, & de l'Oratoire qu'il parle.

[g] Ce qu'il a commencé ; c'eſt ſon liure *Auguſtinus*.

[h] Miniſtres ; c'eſt de ceux de Boiſſeduc qu'il parle.

[i] Pilmot, c'eſt de la compoſition, de ſon liure *Auguſtinus* qu'il parle.

[k] Quinquarbre, c'eſt Ianſenius.

[l] Adam ; c'eſt *De ſtatu innocentiæ*, qu'il veut parler.

Il s'excuſe d'eſcrire contre celuy qui le premier attaqua le liure, De Libertate, *du P. Gibieuf ; ſur ce que ce trauail retarderoit encore ſon grand ouurage, qui a paru depuis ſa mort ſous le nom d'*Auguſtinus : *il promet toutefois d'en refuter par occaſion vne bonne partie. Mais il donne la deſſus vn conſeil fort agreable, de laiſſer les deux partis, des Ieſuites, & de l'Oratoire, ſe battre d'importance, iuſques à ſe laſſer, pour en*

auoir apres meilleur marché. Le reſte de ſa lettre, contient les raiſons du retardement de ſon liure, qu'il dit auoir bien reſolu de continuer à l'auenir.

De Louuain le 15. de Iuillet 1633.

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

MONSIEVR, 124.
Ie viens de receuoir l'eſcrit françois, que vous m'enuoyez pour l'approuuer, ie ne l'ay pas leu encore: ie ſens vne douleur de poitrine, & grande laſſitude de main, venant de trop d'eſcrire ſur [a] Pilmot. Ie m'en vay demain hors d'icy pour reparer mes forces, huict ou dix iours. Ie vous ay enuoyé le liure de [b] Seraphi, corrigé de ma main, auec annotations de tous les paſſages de Proſper, & Beda, & Canons de Conciles qui en ſont tirez; & l'auois recommandé au Superieur des [c] Semiriſtes d'icy, pour l'enuoyer ſans lettre, cacheté de mon ſeau, dans vn papier, auec la ſuperſcription accouſtumée de Haitze. Maintenant on me dit, que chez Monſieur Taron, on ne luy a pas ſçeu dire des nouuelles de Haitze, ny il ne m'a pas voulu dire à qui il l'ait enuoyé; cequi me fait douter qu'on y ait apporté quelque ſupercherie; car ils me ſemblent eſtre curieux [d] à ſçauoir cequi ſe paſſe entre nous, tant pour le fait de noſtre malade de Phreneſie [e], qui a donné tant de peine; que pour l'affaire du Semiriſte [f] de delà, & de ſon [g] amplitude. I'entends qu'on a dit entr'eux, que [h] Boëce s'eſt meſlé de fournir certaines [i] drogues de Flandre, pour entrer en la recepte qu'on a donné pour guerir la Phreneſie du malade. Icy Pacuuius [k] a confeſſé qu'il eſt cauſe luy meſme du mal, ou de ce qu'on eſtime eſtre dit, & fait par Phreneſie; mais il ſemble croire que ce ſont des effets d'vne bonne ſanté. Que le [l] Medecin a bien monſtré ſa capacité, & ſçauoir; mais que la recepte eſt malicieuſe, y ayant du poiſon dedans pour tuer le malade. Ie me trouue en peine des eſtudes du Nepueu; car il n'y a nulle apparence que chez eux [m] ils ayent aucune bonne eſtude qui vaille; & cequi eſt à Malines, eſt vne choſe de neant. Ie croy que le meilleur ſeroit, que par la permiſſion du P. Bourgoing, il demeuraſt chez moy, durant le temps de ſa Theologie, ſans renoncer a ſa maiſon, mais pour y retourner apres que tout ſeroit acheué: car autrement, il y a de l'apparence que le ieune homme ne reüſſira iamais. Ie ne feray pas cecy ſans voſtre aduis, ny la permiſſion, & adueu du Pere

a Pilmot; c'eſt le trauail de ſon liure.
b Seraphi; c'eſt S. Auguſtin.
c Semiriſtes; ce ſont les Peres de l'Oratoire.
d Curieux; il parle des Peres de l'Oratoire.
e Malade de Phreneſie; c'eſt des Ieſuites qu'il parle, & du liure d'*Aurelius* fait contre eux.
f Semiriſte; c'eſt le Pere Gibieuf.
g Amplitude; c'eſt du liure du P. Gibieuf qu'il parle, lequel mettoit la liberté dans vne certaine amplitude.
h Boëce, Ianſſenius.
i Drogues; ce ſont les memoires.
k Pacuuius; ce ſont les Ieſuites.
l Medecin; c'eſt S. Cyran Autheur du liure d'*Aurelius*.
m Chez eux; c'eſt chez les Peres de l'Oratoire.

Pere ſuſdit ; car autrement, il porteroit icy quelque eſclandre à leur maiſon ; il ne manque point de iugement, ny de capacité à faire du profit, &c.. Voſtre, SVLPICE.

Les affaires ont changé de face ; & Ianſſenius qui auoit loüé ſi hautement les Peres de l'Oratoire ; qui auoit procuré leur eſtabliſſement en Flandre auec tant de chaleur, pour s'en ſeruir contre les Ieſuites ; qui ſe promettoit qu'ils auroient dans peu toute la ieuneſſe des Pais Bas dans leurs Eſcholes ; qui aſſeuroit qu'ils eſtoient dans vne reputation nompareille de ſcience, & de vertu ; & qui auoit conſenty ſi volontiers à l'entrée de ſon Nepueu parmy eux : ſe defie maintenant de leur ſyncerité ; ne iuge pas bien de leur vertu ; blaſme leurs eſtudes, & leur conduite ; & ſonge en ſuite à leur oſter ſon Nepueu. Voila ou aboutit l'eſprit de caballe, voila ou les intrigues ſe terminent, voila ou la conſpiration formée par la haine, & par la paſſion, ſe reduit. Au reſte l'Approbation que luy demandoit S. Cyran pour vn eſcrit françois ; c'eſt probablement pour le Chapelet ſecret du S. Sacrement ; ainſi que la circonſtance du temps nous fait iuger. Car Ianſſenius l'a datta du 21. Iuillet 1633.

De Bruxelle le 25. de Iuillet 1633.

125. MONSIEVR, Il y a huict iours que ie ſuis aux enuirons de Bruxelle, pour y prendre quelque relaſche de mes occupations ordinaires, afin de trauailler plus aſſiduëment aux affaires de [a] Pilmot. Quant à ce que vous deſirez ſçauoir, ſi le reculement a eſté vn effet de la priere, ou de la malice des hommes : il pourroit bien eſtre, que ce ſoit l'effet de l'vn, & de l'autre. On ſçait que [b] Pacuuius a fait vne inſtance extraordinaire, pour auoir vne de ſes creatures, ou eſclaues, comme il eſt arriué, contre l'opinion meſme de ceux de deça, qui en auoient denommé trois : & qui plus eſt, on croit que celuy qui eſt choiſi, n'a pas eſté meſme du nombre. On ſçait que la ioye que [c] Gorforoſte en fait, eſt ridicule. On ſçait que comme vn certain amy de [d] Sulpice, s'eſtoit plaint à vn Courtiſan, qu'on auoit fait vn tel choix, en reculant l'amy de [e] Celias ; il reſpondit, qu'il n'y auoit pas de l'apparence, d'auancer vn homme qui a eſté mis en l'inquiſition, & qu'il ne le ſera iamais. Vous connoiſſez de quelle veine vient tout cela ::: Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, BOECE.

L'inſcription eſt A Monſieur de Haitze au Cloiſtre N. Dame, chez Monſ. Ioly Chanoine.

a Pilmot ; c'eſt le trauail de ſon liure.

b Pacuuius ; ce ſont les Ieſuites.

c Gorphoroſte ; ce ſont les Ieſuites.

d Sulpice, Ianſſenius.

e Celias ; c'eſt S. Cyran.

Il faut qu'il y ait manque à la date de cette lettre, & qu'il ait mis le 15. de Iuillet pour le 25. veu que la precedente eſcrite de Louuain eſt du 15. & que celle cy eſt datée du Bruxelle, huit iours aprés; & d'ailleurs ſur le dos de la lettre, l'année 1633. eſt marquée. Il paroiſt aſſez par ſon diſcours, combien il eſt ſenſiblement touché, de n'auoir point eſté eſleué à cette dignité, dont il eſt queſtion; & que ie croy eſtre celle d'Eueſque: s'en prenant aux Ieſuites, plûtoſt qu'à luy meſme, & à la reputation qu'il auoit en Flandre, de tenir vne mauuaiſe doctrine, & d'auoir eſté en peine pour cela.

De Louuain le 5. d'Aouſt 1633.

L'inſcription eſt la meſme que la penultieſme.

MONSIEVR, Ie ſuis aiſe qu'il y a de l'apparence que le le liure ſera trouué. Sulpice[a] dit que ſon intention n'a iamais eſté que ſon nom y fut mis, particulierement attendu, qu'il n'a pas eu la commodité de conferer auec l'original les corrections, qu'il craint eſtre quelquefois trop libres. Il ſeroit fort à propos que quelqu'vn le fiſt, car les liures le meritent. Si[b] Celias iuge qu'il y faut mettre quelque petite preface, il le pourra faire, ſans parler de perſonne. Si la neceſſité nous contraint de maintenir l'ouvrage, comme de[c] Seraphi, il ſera temps alors de le faire plus commodement, en voyant ce qu'on luy oppoſera. Cependant les paſſages des Canons d'Orenge, de Proſper, & de Beda, l'authoriſeront aſſez... I'entends que le[d] Semiriſte, qui a eſcrit du franc arbitre, & eſt combatu de delà, trauaille à mettre en lumiere, auec le temps, vn plaidoyer ſur les affaires de[e] Pilmot, ſuiuant[c] Seraphi. S'il y va, comme il ſemble auoir ietté les fondements en l'autre ouvrage, il fera de grandes cheutes. Son fait ne ſemble qu'vne phantaiſie d'eſprit, & ne m'eſtonne point ſi on luy a donné ſur les doigts. Il ne ſemble pas voir les racines de toute l'affaire, ce qui fera qu'il luy ſera mal-aiſé de ſe tenir entre les bornes de la verité, & ne doute point, qu'il ne faſſe des eſcapades, s'il ne fait rien de pis... Ie ſuis, Monſieur, voſtre, BOECE.

[a] Sulpice; c'eſt Ianſſenius.

[b] Celias; c'eſt S. Cyran.

[c] S. Auguſtin.

[d] Semiriſte; c'eſt le P. Gibieuf.

[e] Pilmot; c'eſt le deſſein du liure de Ianſſenius.

Si Ianſſenius traitte ſi mal ſes amis, qui s'eſtonnera du traittement qu'il fait à ſes ennemis? le pauvre Pere Gibieuf n'a pas receu de plus rudes atteintes de ceux qui ont eſcrit contre luy, qu'il fait icy de celuy en faueur duquel il vouloit eſcrire. Il y a eu neantmoins cette difference,

que ceux là l'ont combatu, parce que ſon liure n'eſtoit pas Catholique de tout point, en ce qui touche la liberté; & celuy cy le blaſme, à raiſon qu'en cette matiere, il n'eſtoit pas comme luy, entierement Heretique.

De Louuain le 16. de Sept. 1633.

127. MONSIEVR,
I'ay veu (*il y auoit veeu*) vn certain liure eſcrit, contre le P. Sirmond, ſur vn Canon d'Orange··· Sulpice [a] eſt engagé à faire vn Sermon ſur vne Profeſſion d'vne fille de Conſeiller, là [illegible] force honneſtes gens ſeront preſens, & auſſi peut-eſtre le [b] Prelat: ſi vous auiez quelque Sermon propre à cela, il ſeroit bien aiſe de l'auoir; cela luy oſteroit la peine d'y ſonger, & luy laiſſeroit le loiſir de ſonger à [c] Pilmot, en laquelle il a fait vn tres-grand progrez: mais il y trouue plus de matiere, qu'il ne penſoit. Cependant les plus faſcheuſes difficultez, ſont pour la plus grande part paſſées·· Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, BOURG.

L'Inſcription eſt A Monſieur de Haitze au Cloiſtre N. Dame, chez Monſieur le Chanoine Ioly. A Paris.
[a] Sulpice; c'eſt Ianſſenius.
[b] Le Prelat; c'eſt l'Archeueſque de Malines.
[c] Pilmot; c'eſt le deſſein de ſon liure.

*Nous apprenons par cette lettre, qu'il receuoit des premiers les ouurages d'*Aurelius *ſon meilleur amy, auquel en tous ſes beſoins il auoit recours; ſe ſeruant ſouuent de ce pretexte, que ſon grand ouurage en ſeroit plus auancé, comme ſouhaittoit auec paſſion, l'Abbé de S. Cyran.*

De Louuain le 23. de Sept. 1633.

128. MONSIEVR····
Ceux de l'Oratoire, ſemblent vouloir permettre, que leurs domeſtiques s'en aillent aux ſalles aux leçons de l'Vniuerſité; ce qui ſera que i'y laiſſeray mon Nepueu; autrement ie le prendray chez moy. L'Oratoire ſeroit en plus de vogue, & & plus fourny de perſonnes capables, ſi le Pere Bourgoing euſt ſuiuy mon conſeil, que ie luy ay donné il y a cinq ans; & s'il ne le ſuit encore, ie vois qu'il ruinera l'Oratoire, où il n'aura qu'vne troupe de gens incapables de ſeruir à la Hierarchie, qu'il fait profeſſion de vouloir ſeruir. I'ay quelque enuie d en parler au [a] Prelat, afin qu'il y entremette ſon authorité·· Ie ſuis bien embaraſſé à [b] Pilmot, qui me derobe pluſieurs heures tous les iours; & ie voy que l'affaire iroit à pluſieurs années, ſi

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.
[a] Prelat; c'eſt l'Archeueſque de Malines.
[b] Pilmot; c'eſt le deſſein de ſon liure.

ie n'y trauaille à toute force, tant de matiere trouuay-je par tout. Car on traitte le procez dés les fondemens, ce qui occupe plus de temps, & de matieres, que l'affaire principale, laquelle il eſt impoſſible d'entendre ſans ces preambules, qui ont dé-ja occupé quaſi vn tome entier·· Ie ſuis, Voſtre, C. I.

Il attribuë les deſordres de l'Oratoire, à ce qu'on a manqué de ſuiure ſes conſeils; comme s'il eſtoit plus intelligent, à conduire vne Communauté, que ne ſont ceux qui la gouuernent; mais il auoit ſes deſſeins, & il euſt voulu, que toutes choſes s'y fuſſent vniquement rapportées. Le reſte de ſa lettre monſtre l'embaras ou l'engageoit le liure qu'il auoit ſur les bras depuis tant d'années, & qu'il ne pouuoit acheuer.

De Louuain le 16. de Decemb. 1633.

L'inſcription eſt comme la precedente.

MONSIEVR··· Le Nepueu, a commencé ſa Theologie aux Eſcholes publiques. On a trauaillé, ou on trauaille, à ce qu'on dit, à placer *b* Boëce en quelque fonction, ſemblable à celle de l'homme qui vous a legué la Bible Royale: mais on luy a preſté cette charité, qu'il eſt trop affectionné aux parents de *c* Celias, & à ceux de ſes quartiers, pour l'en reculer. Il ſe rit de l'impertinence; Quinquarbre *d* va touſiours auant tant qu'il peut en, Pilmot; il ſe trouue en peine de certaines difficultés, la ſolutiõ deſquelles il cherit dauantage, que tous les aduantages du monde. Il ſe fie en Dieu, qu'il luy decouurira la verité, comme iuſques à cette heure il luy ſemble auoir ſenty ſon aſſiſtance en pluſieurs points. Ie deſire ſçauoir, ce que eſt deuenu le liure que i'auois enuoyé par les *f* Semiriſtes; i'ay teſmoigné d'eſtre offenſé de cette façon de ſeruir les amis. Ie ſuis, Voſtre, SVLPICE.

129

a Le Nepueu; c'eſt celuy de Ianſſenius.
b Boëce; c'eſt Ianſſenius.
c Celias; c'eſt S. Cyran.
d Quinquarbre; c'eſt Ianſſenius.
e Pilmot; le deſſein du liure de Ianſſenius.
f Semiriſtes, les Peres de l'Oratoire.

Il a retiré ſon Nepueu des Colleges des Peres de l'Oratoire, croyant qu'il n'y auoit chez eux aucunes bonnes eſtudes, ainſi qu'il diſoit cy deſſus. Pour la fonction à laquelle il dit qu'on vouloit employer Ianſſenius; ie croy qu'il veut parler de quelque Eueſché; dont du depuis il trouua bien moyen de renuerſer l'obſtacle qu'il allegue, à ſçauoir, d'eſtre trop affectionné à la France; faiſant vn liure auſſi iniurieux contre ce Royaume qui s'en puſt voir, & s'intitule Mars Gallicus, *que les Eſpagnols recompenſerent de l'Eueſché d'Ypre. Au reſte l'aueuglement de ſon eſprit eſt eſtrange, de ſe perſuader que le deſir de la verité le portoit à compoſer ſon liure nommé* Auguſtinus,

& que Dieu l'aſſiſtoit en cette entrepriſe; Ne l'ayant commencé que pour contenter la paſſion qu'il auoit contre les Ieſuites : ne l'ayant continué que pour s'y voir engagé, & ne pouuoir plus reculer en arriere : n'y ayant trauaillé iamais qu'auec des remords & des frayeurs eſtranges que luy dõnoit ſa cõſcience, pour les ſuites horribles, & les mauuais effets que produiroit ce liure dedans l'Egliſe : & ne l'ayant acheué qu'auec cette aſſeurance, qu'il ſeroit condamné des Papes comme Baius, & tant d'autres Hereſiarques auoient eſté, ainſi que nous verrons, & que dés-ja nous auons veu, par les lettres precedentes.

De Louuain le 16. de Feburier 1635.

530. MONSIEVR ...
Quant à l'exorde du Sermon dont vous m'eſcriuez, il ſera encore à temps de le faire; c'eſt pourquoy ie vous prie de vouloir prendre la peine de le faire; mais le plus court ſera le meilleur, eu egard à celuy qui le fera, lequel eſt ſouuentefois diuerty, comme ie vous ay eſcrit, des affaires de a Pilmot, eſtant fort marry de n'y pouuoir employer vne année de la façon, & auec l'aſſiduité qu'il faudroit. Il ſemble que les occupations croiſſent de iour à autre; & dans vn demy an, il s'y prepare vn autre diuertiſſement bien grand, & d'vne demy année de durée, à ſçauoir la charge de Recteur de l'Vniuerſité, de laquelle il a eſquité maintenant par deux fois, par des artifices, pour l'amour de a Pilmot, auec meſcontentement meſme de ceux de ſon Corps. Ie ſuis, Voſtre, SVLPICE.

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

a Pilmot; c'eſt à trauail de ſon liure.

Il a touſiours ſon recours à S. Cyran, pour les Sermons qu'il luy faut faire; couurant icy ſon inſuffiſance en cette matiere, du pretexte de ſon liure, que Dieu continuoit d'empeſcher par des incidens, & des affaires non preuenës; afin que ſi l'Autheur s'opiniaſtroit nonobſtant à le faire, il fuſt priué de la ſatisfaction qu'il s'eſtoit promiſe, de joüyr des fruits de ſa paſſion; & ne puſt ſeconder par ſes intrigues, les funeſtes effets qu'il cauſeroit, mourant auparauant qu'il puſt eſtre publié.

De Louuain le 23. de Mars 1635.

531. MONSIEVR ...
Ie voudrois eſtre deſchargé vn peu plus d'occupations, pour vaquer plus à loiſir au procez a commencé, il y a pluſieurs

L'inſcription eſt comme la precedente.

a Au procez; c'eſt à dire à ſon liure *Auguſtinus*.

années: mais diuerſes trauerſes me ſont de fois à autre données, dont ie ne me puis deffendre, quoy que ie faſſe, combien que ie me defféde de tout, que ie ne ſuis forcé d'entreprendre. Et ſuiuãt cette Regle, ie croy que ces diuertiſſements meſmes me ſont donnez par vne volonté particuliere de Dieu, qui ſçait quand il ſera temps de le produire. Car de croire qu'il ſera facile, de le faire paſſer aux Iuges; cela peut difficilement tomber en mon eſprit, quelques diſpoſitions qu'il y puiſſe auoir de delà; ſçachãt les extrauagances qu'il y a, & les oppoſitions des eſprits, de ceux meſme qui en ſemblent le plus approcher. Cependant, il me ſemble que le plus faſcheux eſt paſſé, & les fondements iettez, ſur quoy tout le baſtiment ſe doit appuyer. Ie ſuis, Monſieur, Voſtre, SVLPICE.

C'eſt vne confirmation de ce que nous diſions tout maintenant, du jugement de Dieu ſur le liure, & ſur la perſonne de Ianſſenius: ſa Prouidence ayant permis que celuy là paruſt, pour exercer ſon Egliſe, & eſprouuer la foy de ſes enfans: & n'ayant pas voulu que celuy cy ſurneſquiſt à ce monſtre qu'il auoit enfanté; tant pour le priuer de la ſatisfaction qu'il s'eſtoit promiſe, de voir à ſon ſujet le deſordre, & le trouble excité dans l'Egliſe; que pour rendre auſſi ce mal plus tolerable, & moins d'angereux, eſtant du monde celuy qui le pouuoit fomenter, & accroiſtre dauantage. C'eſt ce que fiſt encore cette meſme Prouidence, qui veille touſiours au bien de ſon Egliſe, & à la conſeruation de la France, en la perſonne du complice des funeſtes deſſeins de ce miſerable, l'Abbé de S. Cyran; lequel ayant trauaillé de longue main à la compoſition du liure de la frequente Communion, & meſme commencé de le publier en ce Royaume; fut frappé ſoudainement d'vne mort impreueuë, auant que de pouuoir voir les pernicieux effets, & les ſuites malheureuſes de cet ouurage de ſes mains; & ſans le pouuoir appuyer, par ſes intrigues & par ſes cabales, comme il s'eſtoit promis. Mais que dites vous des ſentimens, que Ianſſenius decouure encore icy, au plus grand de tous ſes confidens, touchant ſon liure Auguſtinus; *l'aſſeurant, quelque eſperance contraire qu'en conceuſt cet Abbé, que iamais il n'auroit l'Approbation des Iuges, non ſeulement eſtablis de Dieu dans l'Egliſe, pour diſcerner entre la bonne, & la mauuaiſe doctrine; mais non pas meſme des autres qui d'ailleurs luy eſtoient tout acquis; nonobſtant tous les ſoins que l'vn, & l'autre conioíntement y euſt apporté l'eſpace de pluſieurs années, & pour grande que fuſt la diſpoſition que tous deux euſſent fait preceder dans les eſprits pour*

receuoir vn iour toutes leurs nouueautez? tant il eſt vray que ſa conſcience luy mettoit deuant les yeux l'horreur du crime qu'il meditoit, & luy faiſoit voir meſme au trauers de la paſſion qui l'animoit dans ſes deſſeins; que les pernicieux ſentimens de ſon liure, alloient au delà de ce que les hommes s'en pourroient imaginer; & que non ſeulement la promeſſe de Dieu faite à ſon Eſpouſe, de la preſeruer de toutes erreurs, la garantiroit infailliblement de celles dont il vouloit corrompre ſa doctrine; mais que meſme le ſens commun la feroit reietter de tout le monde comme extrauagante, & impoſsible. Et puis qu'on me diſe, ſi ce n'a pas eſté pour abuſer purement de la credulité des peuples, qu'il a ſoûmis au jugement du Pape ce meſme liure, qu'il reconnoiſt icy que ſes propres amis, ſes partiſans, & ſes fauteurs, ne paſſeront iamais?

Icy finiſſent les lettres de Ianſſenius à l'Abbé de S. Cyran; non que depuis il n'en ait eſcrit d'autres, l'ayant peu faire iuſques au temps de ſa priſon, qui n'arriua que l'an 1638. mais à raiſon qu'il n'y a que celles cy qui me ſoient tombées entre les mains; & que les Commiſſaires qui s'en ſaiſirent lors de la detention de cet Abbé, ou ne peurent trouuer les autres (non plus que celles des années 1618. 1624. & 1625.) où les ayant trouuées, les voulurent peuteſtre garder. Quoy qu'il en ſoit, nous en auons aſſez pour eſtre inſtruits de la cabale qui eſtoit entre ces deux Hereſiarques, & leurs adherans; & pour eſtre conuaincus des malheureux deſſeins qu'ils formoient conjointemẽt depuis longues années pour l'eſtabliſſement de leurs erreurs. Reſte ſeulement que i'adiouſte à ces lettres eſcrites de Flandre à l'Abbé de S. Cyran, celles qu'eſcriuoient au meſme temps du meſme pais à ce meſme Abbé, les autres complices de ſes deſſeins, & les gens de ſa faction, que Ianſſenius auoit vnis d'affection, & liez par complot à ce fameux inconnû, qui machinoit auec luy le changement de Religion, la deſolation de l'Egliſe, & le trouble des conſciences. Elles ſeruiront à l'intelligence des precedentes; confirmeront le iugement que nous en auons porté; & nous feront connoiſtre plus clairement les partiſans de ces Nouateurs. Ie ne pretends pas toutefois comprendre dans ce nombre (à Dieu ne plaiſe) Le R. P. Superieur de l'Oratoire, qui eſtoit pour lors en Flandre, de qui en ſuite ie raporteray quelques lettres; ſçachant bien qu'il a peu eſtre trompé, comme le ſont tous les iours les plus gens de bien, dans le choix de ſes amis: & ie ne penſe nullement dans le rapport que i'en fe-

ray, à faire aucun tort à ſa reputation, que ie voudrois pluſtoſt pouuoir accroiſtre, eſtimant beaucoup ſa vertu, & honorant ſon merite. Mais ie pretends ſeulement par là, donner mieux à connoiſtre les deſſeins qu'auoient les autres, d'engager par des ſeruices affectez rendus à ſon Ordre, & à ſa Perſonne, la Congregation de l'Oratoire, dans leur party.

EXTRAICT DES LETTRES de l'Archeueſque de Malines à l'Abbé de S. Cyran.

Bruxellis 6. Martij 1626.

L'inſcripiton de cette lettre eſt deschirée.

Cet Archeueſque eſt celuy qui vit encore auiourd'huy; & qui s'eſt rendu ſi opiniaſtre à maintenir les erreurs de Ianſſenius, qu'il a fallu que le Pape & l'Archiduc Leopold, ayent agy contre luy comme l'on fait contres les refractaires aux puiſſances Eccleſiaſtiques & Seculieres.

EXimie, et Reverende Admodvm Domine. Maximum & quale vix vnquam aliàs gaudium cepi, ex poſterioribus veſtris; intelligens initia Oratorij noſtri non parum Pariſiis nuper laborantia, tam opportunè deinde, & fœliciter, veſtro zelo, & prudentiâ diſpoſita, & directa fuiſſe; vt omnes mei pauores modò diſcuſſi & ſerenati ſint, nec dubitem de optimo ſucceſſu. Exiſtimo D. O. M. ita ſingulariter prouidēte, clariſſimam D. V. Pariſios deſtinatam fuiſſe, eo potiſſimùm tempore, quo res iſta gerenda erat; & benedicat Deus incomparabili viro D. Berullo, quòd ita gloriæ eius, per Oratorium in Belgica promouendæ intendat.. E. D. V. Deuotiſſimus Iacobus Archiepiſcopus Mechlinienſis. 1.

Bruxellis 8. Maij 1626.

L'inſcription de cette lettre eſt à Monſieur l'Abbé de S. Cyran. A Paris.

Admodvm Reverende Pater. Deo diſponente factum credo, coaluiſſe animam veſtram ſanctâ amicitiâ cum animâ R. D. Ianſſenij, vt in vno Belga R. P. V. omnes amaret, & omnibus benefaceret, impetrando nobis à R. P. Præpoſito generali Congregationis Oratorij P. Berullo, præſtantes aliquot viros, inſtituto iſti apud nos propagando. Scio quantùm in eâ re officia veſtra nobis profuerint, 2.

rint, & in posterum adhuc prodesse possint; ideoque omnia mea obsequia R. P. V. deberi agnosco, & ex animo offero, dedicoque. Cum magna fiducia (ita me agere iussit Ianssenius, iste vester & noster) rogo, vt quod fœliciter hactenus promouit, nunc R. P. V. ad optatum finem deducat. Secutus consilium D. Ianssenij, hoc nuntio scribo R. D. Berullo, rogans tres Presbyteros suæ Congregationis fini Præfato dignetur nobis destinare.. Rogo Reuerentiam V. apud P. Berullum intercedere efficaciter, vt tales quoad fieri poterit mittantur, quales Dominus Ianssenius duxit, & D: Calenus R. P. V: scripsit.. Vbi autem ad hanc vrbem Patres isti venerint, me recta adeant si adsim; sin autem, Præfatum D. Calenum, qui eorum rationem habebit, & ad me diriget; meæ porrò curæ erit, omni honore, & charitate, viros illos hîc excipere, habere, & fouere.. Deuotissimus Iacobus Archiepis. Mechlinienſis.

Bruxellis 6. Maij 1631.

3. ADMODVM REVERENDE DOMINE, Magna sanè, & constans est charitas vestra, tamque præclaris argumentis, & beneficijs demonstrata, vsque & vsque, vt nihil vltra vel desiderare queam. Hoc vespere Princeps Elisabetha Infans, & plurimi è primoribus, mihi suo ore testati sunt, quàm abundè eis satisfecerit R. P. Carré, concione quam valde egregiam coram Principe habuit, nec dubito virum istum, multùm decoris, & salutis Oratorio, & nobis allaturum. Gratias igitur D. V. cuius studio & amori, hæc & alia omnia Oratorij hîc bona & nostra ex eo debemus, ago quas possum maximas.. Admodum Reuerendæ D. V. Deuotissimus, Iacobus Archiepiscopus Mechlinienſis.

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

EXTRAICT DES LETTRES de Calenus Archidiacre de Bruxelle, à l'Abbé de S. Cyran.

Bruxellis 17. Aprilis 1626.

L'inſcription de cette lettre eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran.

Ce Calenus qu'on auoit eu deſſein de faire Eueſque, ne le fut point en punition de ſa mauuaiſe doctrine.

REVERENDE ADMODVM AC CLAR. DOMINE;

Exoſculatus ſum litteras Reuerendæ adm: D. V. continentes affectum in me veſtrum, immeritum quidem, attamen pluſquam paternum; quem ne ſuſpicari quidem potuiſſem in tanto viro, erga hominem incognitum, ac nullius æſtimationis. Quia verò Reuerendæ admodum D. V. placuit me in numerum ſuorum admittere; ſpero quòd ex parte quoque mea, tam ſtrictè amicitiæ leges ſeruabo. Reuerendæ ac C. D. V. Obſequentiſſimus ſeruus HENRICVS CALENVS.

Bruxellis 2. Maij 1626.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran au Cloiſtre N. Dame, chez Monſ. le Souschantre. A Paris.

a C'eſt l'Archeueſque de Malines dõt il parle.

REVERENDE ADMODVM IN CHRISTO PATER, CLARISSIMEQVE DOMINE,

Aduenit incolumis, vti ſpero R. Dominus amicus noſter Janſſenius; ex quo, credo quòd Reuerenda admodum Dominatio veſtra intellexerit mentem Illuſtriſſimi Antiſtitis noſtri, a quo ad negotium Oratorij. Spes noſtra poſt Deum eſt in Reuerenda admodum D. V. quæ apud Generalem iſtius Inſtituti, plurimum valet. Nouit R. D. V. mores Belgicos; nouit ingenia ſingulorum de Oratorio; facile itaque eidem erit perſpicere, quinam maximè nobis conuenient. Omnes boni, aduentum illorum præſtolantur; & fere prudentiores omnes, neceſſarios illos putant, ne Monarchia Eccleſiaſtica, à quibuſdam prætenſa, deſtruatur; & à Chriſto inſtituta Hierarchia, debito loco habeatur. Illuſtriſſimus D. Archiepiſcopus a acturus eſt cum Sereniſſima Infante, vt litteras conſcribat ad ſuum legatum, quo perſonas tres idoneas, inſtituendo hic Oratorio impetrare poſſit. Nam ſi huc veniant non omnino præſtantes viri, non

poterunt tantæ moli ſolida fundamenta iacere. Sed hæc omnia remittit Illuſtriſſimus D. Noſter [a] ad acerrimũ iudicium R. D. V. cui nunc ſcripſiſſet, niſi negotio Vniuerſitatis cum Societate præpediretur. Agunt commiſſarii, hinc inde deputati, vt controuerſia amicabiliter componatur; ſed nullam video ſpem; Ieſuitis omnia petentibus; illis nihil concedere volentibus. Doleo tantas quotidie turbas, non ſine magno omnium ſcandalo, ab hominibus iſtis inquietis [b] excitari; ſed ſpero, humiliabit Deus aliquando eos qui alta ſapiunt; qui vtinam & Reuerendam admodum D. V. Eccleſiæ bono diu cuſtodiat, pro quo in poſterum frequentia mihi erunt vota. Si R. admodum D. V. ſeruire poſſim, paratiſſimum ſemper inueniet, vti & Illuſtriſſimum D. Archiepiſcopum ſibi Addictiſſimum habet, eò quòd audiat, quanto affectu R. D. V. in hoc negotio Oratorij agat. R. D. V. Seruus Obſequentiſſimus HENRICVS CALENVS Archipreſb. Bruxellenſis.

[b] Les amis de Ianſſenius & de S. Cyran ſe peuuent reconnoiſtre tous à la haine qu'ils ont contre les Ieſuites.

Bruxellis 8. Maij 1626.

3. REVERENDE ADM. CLARISSIMEQVE DOMINE ... Intellexit Reuerenda D. veſtra mentem Illuſtriſſimi Domini *Archiepiſcopi* [a], ex relatione D. Ianſſenii; & eandem nunc pleniùs intelliget ex ipſis ſuis litteris. Oro itaque, vt non illi deſignentur *Patres Oratorij* huc mittendi, quos putabit Dominus Legatus; ſed quos idoneos iudicabit Reuerenda admodum D. V. dirigere.. Diu hîc tractatum fuit per Commiſſarios à Sereniſſima Domina deputatos, vt ſi fieri potuiſſet, pax aliqua componeretur, inter Vniuerſitatem Louanienſem, & Patres Societatis, ſed nihil effectum; his omnia petentibus; illis nihil planè concedere volentibus. Etiam plures amici Societatis offenduntur tantâ eorum inquietudine, & importunitate.. Reuerenadm. D. V. ſeruus HENRICVS CALENVS.

[a] C'eſt l'Archeueſque de Malines.

Bruxellis 3. Iunij 1626.

4. REVERENDE ADM. DOMINE PRÆLATE, Litteræ Reuerendæ adm. D. V. datæ ad Illuſtriſſ. D. Antiſtitem [a] noſtrum, & me; vtrique gratiſſimæ fuerunt.. Ipſe primo tempore R. adm. D. veſtræ ſcribet; & interim nobiſcum magnâ deuotione, expectabit Patres [b] promiſſos.. Inuenio hic inter ſæculares, & Eccleſiaſticos, plures qui etſi ignari ſint intentionis Illuſtriſſimi Domini, tamen inſtitutum hoc quaſi

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

[a] C'eſt l'Archeueſque de Malines.

[b] Ce ſont les Peres de l'Oratoire.

valde neceſſarium putent, & bonas ſummas conferre deſiderant, vt citò promoueatur. Sed nihil euulgandum cenſeo, donec boni Patres aduenerint, vt inchoëtur negotiũ, antequam paſſim ſciatur eſſe conceptum·· De libello iſto hîc edendo cogitaui; at quia Patres[c] illi hîc multùm poſſunt, aut præſumunt; non auſim alicui fidere iſtam editionem; at per anguſtias temporis, & impendentia negotia, non potui rem hanc puriori oculo conſiderare; cogitabo tamen, & ſi incidam in colloquium cum Scincelio[d], tacito authoris nomine, inquiram, an hoc ſine periculo hîc fieri poſſit. R. D. Scincelius audiuit de hoc libello, credo ab ipſo D. Ianſſenio, quare nihil nocere poterit ſi deſuper cum ipſo agam. R. D. Veſtræ ſeruus Obſequentiſſimus HENRICVS CALENVS.

c Ce ſont les Ieſuites.

d Ie n'ay pû bien lire ce nom.

Bruxellis 6. Iunij 1626.

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

REVERENDE ADM. CLARISSIMEQVE DOMINE··· Illuſtriſſimus Dominus *Archiepiſcopus Mechlini*. Videtur ex D. Ianſſenio intellexiſſe, quòd nulli ex Belgis[a] qui ſunt de Oratorio, apti videantur vt præſint, & regant; quare ſi intra aliquod tempus Illuſtriſſimus Dominus velit Bruxellis, aut Mechlinis idem Inſtitutum propagare, videtur quaſi obligatus hoſce præficere, quod tamen non videtur expediens; aut ſi nollet; illos mirabiliter offenderet. (Hoc ex confidentia & ſecreto ſcribere volui R. D. V.) itaque pro hoc tempore, iudicat Illuſtriſſ. Dominus, tantùm tres illos mittendos··· De libello iſto hîc edendo, egi per litteras cum aliquo mihi fido & induſtrio Louanij, & cum Typographo Antibergenſi Hieronymo Verduſſon, ſed nihil adhuc reſoluti intelligere potui. Verduſſon, ſatis inclinatus eſt, modò certus quoque eſſet quòd per hoc non incurreret aliquod periculum·· Gauiſus ſum ex veſtris intelligere R. D. Ianſſenium a Pirenæos ſuperaſſe; in dies expecto ab ipſo literas·· R. D. V. humilis ſeruus HENRICVS CALENVS. 5.

a Cette pourſuite que faiſoit Calenus au preiudice de ceux de ſa nation, pourroit ſembler eſtrange à ceux qui ne s'apercecuroient pas du ieu que jouoient Ianſſenius & S. Cyran.

a Il eſtoit allé en Eſpagne ſolliciter contre l'vnion des Ieſuites auec l'Vniuerſité de Louuain.

Bruxellis 9. Iulij 1626.

L'inſcription eſt la meſme que la penultieſme.

REVERENDE ADM. IN CHRISTO PATER. Amicus noſter[a] ex Hiſpaniis pridem mihi ſcripſit, ſe ſaluum eò adueniſſe·· Patres *Oratorij* ab illuſtriſſimo[b] Domino auidiſſimè expectantur. Gaudeo quòd R. Epiſcopus Atrebatenſis etiam 6.

a Ianſſenius.

b L'Archeueſque de Malines.

fis etiam pium hoc Inſtitutum Duaci deriuare voluerit·· Optimum erit, vt & Louanij, & Duaci (quæ ſolæ ſunt Vniuerſitates Belgij) eodem forte tempore res hæc tuendæ Hierarchiæ Eccleſiaſticæ pervtilis inchoëtur·· Quæ mihi poſterioribus litteris demandata fuerunt, qua potui induſtria, & ſecreto conatus ſum explere; verùm nonnulla ſe obtulit difficultas, quæ mihi fortè poſſet eſſe præiudiciabilis; non amico illi à quo mandatum accepi; attamen ſpero eam ſuperare, & rem citiſſimè ad deſideratum finem perducere·· Reuerendæ P. V. ſeruus humillimus, HENRIC. CALENVS.

Bruxellis 17. Iulij 1626.

6. REVERENDE ADM. IN CHRISTO PATER··

Rogo inſtare dignetur R. D. V. vt *Patres Oratorij*, qui deſignati ſunt iudicio veſtro, non alij mittantur·· addo aliquid extraordinarium. Quidam[a] amicus, aliquem libellum conſcripſit, quo cenſuram Sorbonæ datam contra Santarellum, quaſi auerruncare[b] conatur. Author oſtendit ſe ſolidum, & elegantem; quare luce digniſſimum cenſui. Euocaui propterea Antibergiâ quendam Typographum mihi notum; libellum à me cenſuratum propoſui edendum: paratus fuit ille; at Miniſtris ſuis minimè fidens, iudicauit agere cum quodam conſiliario, quem ſibi ducebat intimum, quique talibus præeſt, vt ex parte Regis, eiuſque Conſilij, id ſibi liceret. Conſenſit quoque & ipſe conſiliarius, at librum videre voluit, quem tradidi typographo, volens vt illâ ipsâ die mihi reſtitueretur; at fefellit conſiliarius, qui nouitate allectus, integrum legit, alijſque Collegis ſuis communicauit. Ego vrſi reſtitutionem, quam poſt 14. dies obtinui, valde malè contentus, maximè quia aliqui forte affecti minùs hominibus aliquibus, iniquo ſatis animo eum legerunt, & duo aut tria verba non approbanda iudicabant. Ego ſummopere dolui quòd ſimplicitas Typographi hæc parturierit. Duo itaque videbuntur nunc neceſſaria, aut regiâ viâ procedere, aut aliò eum mittere excudendum··· R. admodum P. V. ſeruus humillimus HENRICVS CALENVS.

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

[a] Cet amy; c'eſt S. Cyran.

[b] Ce liure compoſé par S. Cyran s'appelle Auerruncus, & il en eſt fait mention dans les lettres de Ianſſenius cy deuant rapportées.

Bruxellis 1. Auguſt. 1626.

* L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

REVERENDE ADMODVM CLARISSIMEQVE DOMINE PRÆLATE, 71

Gratias ago ſollicitudini R. adm. P. V. qua non deſinit procurare, vt citò adueniant deſiderati [a] Patres·· Sanè gratulatur ſibi multùm Illuſtriſſimus Antiſtes [b] noſter, quòd abeunti D. Ianſſenio·· Libellus ille de quo R. adm. P. veſtra nuper ſcripſerat, nunc Coloniam miſſus eſt, talis qualis mihi ab amico miſſus fuit, reſtitutis locis, qui ob anguſtos & naſutos quorũdam animos nonnihil mitigati erant; ſpero breui aſpiciet lucem; & per illum cui tradidi in ipſis nundinis Francofordienſibus, iuris publici fiet, nullique communicabitur. R. adm. Clariſſimæque D. V. ſeruus Obſeq. HENRICVS CALENVS.

[a] Il parle des Peres de l'Oratoire.
[b] C'eſt l'Archeueſque de Malines.

Bruxellis 9. Ianuarii 1627.

L'inſcription eſt la meſme que deſſus. 81

REVERENDE ADMODVM PATER, CLARISSIMEQVE DOMINE,

Negotium Oratorii bene procedit. Omnes boni, & Eccleſiaſticæ Hierarchiæ zelatores, mirum affectum oſtendunt·· Multùm gaudemus quòd R. D. V. tales Patres ſelegerit·· De libello cuius pridem mentionem feci, pauca addo: tradideram eum Typographo, mihi amiciſſimo; ſuſceperat in ſe editionem; poſtea tamen communicauit cuidam è Supremo Conſilio, non dubitabat enim quin ad verbum ipſius, & meam cenſuram, publicari poſſet. At Conſiliarius ille eum decepit; acceptum libellum communicauit multis, & non edendum cenſuit. Miſſus eſt Coloniam poſtea; paratus fuit primò Typographus qui acceperat eum edere; poſtea ab aliis perſuaſus noluit; itaque eum repetii, & nunc certo amico tradidi ante menſem, qui in ſe ſuſcepit editionem procurare·· Non crederet R. D. V. quàm ſint hìc homines in iſta re ſcrupuloſi; & quantùm hìc valeant iſti qui libelli iſtius ſcribendi occaſionem [a] dederunt. Cognoſcere hoc potuit R. D. V. ex R. Dom. Ianſſenio·· R. D. V. Seruus Obſeq. HENRICVS CALENVS.

[a] Il parle des Ieſuites contre qui en partie ce liure eſtoit compoſé, & en partie contre la Sorbonc.

Bruxellis 29. Ianuarij 1627.

9. REVERENDE IN CHR. CLARISQVE DOMINE; Omittere non potui, quin verbo R. adm. D. V. significarem, ante dies aliquot hìc in lucem prodiiſſe libellum quendam intitulatum *Auerruncus cenſuræ Pariſienſis, quo perſtringuntur Sorbonenſes ſuper temeraria ſua cenſura ſuper articulis quibuſdam deſumptis ex doctrina & libro Santarelli.* Ego comparaui mihi aliquot exemplaria, quę cepi communicare Doctoribus, Epiſcopis, aliiſque in Belgio præclaris viris .. Submiſiſſem R. D. V. libens, niſi periculoſum putaſſem libellos tales contra [a] Sorbonam tranſmittere ... Nuper exiſtens in cubiculo Illuſtriſſimi [b] Domini, vidi illic 4. tomos contra librum [c] Garaſſi, quos occultè curauerat ſibi Pariſijs tranſmitti. R. adm. D. V. Seruus Obſequent. HENRICVS CALENVS.

L'inſcription eſt comme la precedente.

[a] S. Cyran auoit fait ce liure contre la Sorbone.
[b] C'eſt l'Archeueſque de Malines.
[c] S. Cyran auoit fait ce liure.

Bruxellis 8. Maij 1627.

REVERENDE ADM. AC CLAR. DOMINE .. Ad Oratorium quod attinet, omnino ſpero quòd vltra quàm ſperauimus ſucceſſum habebit .. Quando R. adm. D. V. in Belgium aliquando venerit (quod omnino ſpero) videbit cum exultatione fructum adinuentionum ſuarum .. [a] Per aliquot dies adfuit nobis [b] R. D. Ianſſenius, qui vbique ob res bene geſtas magno eſt in honore. Deus illum & R. adm. D. V. diu, ſpero, Eccleſiæ ſuæ bono ſeruabit. R. adm. Clariſſimæque D. V. Seruus Obſeq. HENRICVS CALENVS.

L'inſcription eſt comme la precedente.

[a] Il alloit viſiter Calenus & l'Arch. de Malines à Bruxelle.

Bruxellis 12. Junij 1627.

10. REVERENDE ADM. AC CLAR. DOMINE .. Amicus [a] noſter, commodam nunc Louanij nactus eſt habitationem, Deo ita diſponente, qui & perget eius ſtudiis cooperari, vti ſpero, & R. adm. D. V. inſpirare, vt me & amicum [b] inuiſat. Gaudebo, quem abſentem, vt Dominum, & Patrem colo, præſentem intueri, eiuſque dulciſſimo alloquio frui, R. adm. D. V. Seruus Obſeq. H. C.

L'inſcription eſt de meſme que l'autre.

[a] Ianſſenius.
[b] Ianſſenius.

Bruxellis 2. Maij 1628.

L'inſcription eſt a meſme que la precedente.

REVERENDE ADM. AC CLAR. DOMINE;
Litteras veſtras oſtendi Illuſtriſſ. Archipræſuli noſtro, Cui ſummè placuit inſignis ille affectus R. D. V. in ipſum, me quoque amicitia veſtra indigniſſimum; & fauor ille extraordinarius Illuſtriſſ. Cardin. Berullii erga res noſtras. Sed iam antea ſatis nobis innotuerant vtriuſque beneuolentia, & affectus ſingularis; dum alterius [a] inſtigatione, & vnius permiſſione [b], huc miſſus fuit ad locanda fundamenta Oratorii R. P. Bourgoing vir præſtantiſſimus; quem non ſolùm Illuſtriſſ. Dominus colit, & vt animam ſuam diligit, ſed boni omnes deprædicant: R. adm. D. V. Seru. humil. HENRIC. CALENVS.

[a] S. Cyran.

[b] Monſieur de Berulle.

Bruxellis 19. Aprilis 1630.

L'inſcription eſt A Monſieur de S. Cyran au Cloiſtre de N. Dame, chez Monſieur le Chanoine Taron.

REVERENDE ADM. AC CLARISS. DOMINE PRÆLATE,
Debebatur planè D. Ianſſenio iſta ad primariam Cathedram promotio; quare etiam quantùm potui conatus ſum apud Principem, & Conſiliarios eius, præclariſſimas eius qualitates, & in Vniuerſitatem merita [a] prædicare; quod niſi factum fuiſſet, credo periculum fuiſſet, ob potentes aliquot contrarios, qui fortiſſimè Principem in alias partes trahere conati fuerunt. Sed vicit tandem Ianſſenius noſter. Illuſtriſſimus Dom. [a] Archiepiſcopus, egregiam in hoc operam nauauit; & poſtea Principi gratias agens, dixit, ipſam nunquam durante ſuâ gubernatione, magis laudatam, & dignam prouiſionem feciſſe, quàm hanc Ianſſenij. Gaudeo itaque, & congaudeo R. adm. D. veſtræ de bono, quod amico noſtro, & nobis in ipſo aduenit; magis gaudebo, vbi videbo egregium hoc lumen ſuper magnum aliquod candelabrum eleuatum ... Quod ſcribit Reu. adm. D. veſtra de aduentu ſuo in has terras, non niſi mihi gratiſſimum eſſet, poſſe amplecti quem verè diligit anima mea ... Seruus, HENRICVS CALENVS.

[a] Vous voyez comme ce fut par l'intrigue de Calenus & de l'Archeueſque de Malines que Ianſſenius qui les auoit tirez à ſon party, emporta cette Chaire.

Bruxellis. 4 Ianu. 3631.

L'inſcription eſt comme la precedente.

REVERENDE ADM. AMPLISSIMEQVE DOMINE ...
R. D. Ianſſenius adhuc valet & obſtinatè ſtudiis ſuis inhæret

12

inhæret, deuoraturus omnem quæ in mundo est sapientiam. Si per diem hîc aliquando est, inquietus est, donec amantissimam suam Rachelem amplecti iterum licet. Eum ego mirabiliter existimo, & Illustrissimus quoque Antistes [a] noster, ad omnia etiam maxima aptissimum iudicat·· Seruus HENRICVS CALENVS.

[a] L'Archeuesque de Malines.

Bruxellis 21. Martij 1631.

16. REVERENDE ADM. CLARISS. DOMINE PRÆLATE. Magno cum desiderio expectauimus R. P. Bourgoing, vt bonum opus, quod in Belgio cœpit, perficiat··· optarem, & vnicè desiderat Illustriss. & Reuerendiss. Dom.[a], vt R. Pater Carré Doctor Sorbonicus, & Superior Oratorij Salinensis in Ducatu Burgundiæ, huc amandetur, vt vice R. Patris Bourgoing Louanij Oratorium regat··· R. Adm. ac Clariss. D. vestræ seruus HENRICVS CALENVS.

L'inscription est latine à l'Abbé de S. Cyran.

[a] C'est l'Archeuesque de Malines.

Bruxellis 10. Maij 1631.

17. REVENDE ADM. AMPLISSIMEQVE DOMINE. Pater Carré ante biduum huc aduenies, præsentia sua nos multùm exhilarauit; videtur enim mihi vir esse industrius·· Sic non desinit R. D. vestra nos, imò Belgium nouis beneficiis afficere, nouisque vinculis sibi alligare··· R. D. V. Seruus Obseq. HENRICVS CALENVS.

Bruxellis 29. Nouemb. 1631.

18. REVERENDE ADM. CLARISSIMEQVE DOMINE. Non ita pridem significauit mihi R. D. Ianssenius, quòd R. Adm. D. V. cogitet per opportunitatem in Belgium semel excurrere; quod sanè periucundum mihi fuit audire; & quem iam diu nouimus ex donis Dei & operibus bonis, etiam præsentem amplecti, & de facie nosse possimus. Hasce propterea scribere volui, supplex rogaturus vt Bruxellas aduenies, nostro hospitiolo vti dignetur·· Credo tunc videbit aliqua initia Oratorij Bruxellis; sed est adhuc negotium perambulans in tenebris, quod studio facimus, ne per æmulos impediamur, sed postquam venerit Dominus meus, latiùs & latiùs de omnibus··· R. A. ac Clariss. D. V. Seru. Obseq. HENRIC. CALENVS.

Cette inscription & la precedente est comme les autres.

EXTRAICT DES LETTRES escrites du Païs bas par le R. P. Superieur de l'Oratoire en Flandre à l'Abbé de S. Cyran.

De Bruxelle le 4. de Sept. 1626.

L'inſcription de cette lettre eſt dechirée.

MONSIEVR, Voſtre bonne conduite nous a eſté ſi fauorable, & vos aduis donnez ſi à propos, que nous auons bonne eſperance, qu'il plaira à Dieu donner benediction à [a] l'œuvre. Nous auons trouué Monſeigneur l'Archeueſque [b] à Bruxelle, & reconnu en luy vne benignité toute cordiale, nous ſommes chez luy à couuert, & en ſilence depuis Lundy·· Ie ne vous dois pas celer ces penſées, à vous qui en deuez eſtre le Iuge, & le Promoteur de [a] l'œuvre·· Permettez que ie finiſſe par mes tres-humbles remerciemens pour tant de ſoin & charité, qu'il vous a plû de teſmoigner en la conduite de cette [a] œuvre, par tant d'effets·· Ie ſuis, Monſiéur, Voſtre tres-humble, & tres-obeïſſant ſeru. en I. CH. F. B. [c] Preſtre de l'Oratoire de IESVS.

[a] C'eſt de l'eſtabliſſement de l'Oratoire en Flandre qu'il parle.

[b] C'eſt l'Archeueſque de Malines.

[c] Le nom eſt plus au long dans les Originaux.

Louanio 31. Decembris 1626.

L'inſcription eſt A Monſ. l'Abbé de S. Cyran.

REVERENDISSIME DOMINE. Accepi nuperrimè de veſtræ Dominationis reditu Pariſios nuncium; ac ſimul de morbo quo afflictatur febris quartanæ·· Progreſſus noſter, iuxta genium genti innatum, lentè quidem, ſed ſatis bono, ac firmo pede feſtinat·· Inſtituti noſtri rationem plures laudant;·· Non defuerunt variæ, & plures, præſertim erga Sereniſſimam Infantem obtrectationes, quibus ipſa commota non parum in noſtram Congregationem

Gallicam est visa ; sed ipse Illustriss. Dominus[a] se opposuit, ac pro nobis quasi se spōsorem, apud ipsam constituit·· non inuito, vt arbitror, & ingrato vobis idiomate, hanc epistolam, vt moris, è Belgio, præsertim Louanij scripsimus··· Sanè Vniuersitatem hanc, Parisiensi nonnullis titulis præstare ; ac Theologiam, si non ita subtiliter, at non minùs solidè tractari arbitramur. Tuus in CHRISTO IESV seruus F. B. Presb. Orat. Domini IESV.

[a] C'est l'Archeuesque de Malines.

Louanio 10. Aprilis 1627.

3 EXIMIE, ET REVERENDE ADMODVM DOMINE.

L'inscription est A Monsieur du Vergier Abbé de S. Cyran au Cloistre N. Dame. A Paris.

Vt noua vestræ in nos beneuolentiæ symbola, arctè deuinciunt animum ; ita auxium, sollicitumque reddit ægræ valetudinis obstinata hyematio·· Verùm quia nostra tibi cordi esse significas, paucis indicabo···· Antuerpiâ, Cathedralis Pœnitentiarius, nomine Decani venit ad nos, tum ad Illustrissimum[a] Dominum, vt me permitteret à Paschate dies paucos excurrere Antuerpiam, vt domum iam Oratorio destinatam, & datam cum Ecclesia inuiserem, & nomine Oratorij acceptarem·· Attamen quia timetur ne R. Antuerpiensis Episcopus, non sit adeo propensus, noluit concedere Illustrissimus Dominus[a], donec de illius voluntate constet, in id annitente vt puto D. Caleno·· Non dubito hanc esse vocationem nostræ Congregationis, vt omnino adhæreamus Episcopis, quæ vtinam adhæsio ex vtraque parte maior esset in Gallia, quàm in his partibus spero futuram·· Accepi eximium D. Iansenium circa Sanctam Hebdomadam Parisios aduenisse, breui vt speramus adfuturum Louanij. Tuus in Christo Addictissimus F. B. Presbyter Orat. Domini IESV.

[a] C'est l'Archeuesque de Malines.

De Louain le 17. de Mars 1628.

4 MONSIEVR,

L'inscription est la mesme que la precedente.

Ie prendray occasion de ioindre ce mot à celle de Monsieur Iansenius, vostre, & nostre intime amy, & sur le mesme sujet duquel, comme ie crois, M. Calenus vous a escrit au dernier voyage, par ordre de Monseigneur[a] l'Archeuesque ; qui est, qu'aprez auoir consideré les moyens d'vnir, & lier la Congregation en ce pais à la nostre, & estre en la mesme

[a] C'est l'Archeuesque de Malines.

Inſtitution Canonique, hors toutefois l'actuelle dependance de direction, qui ne peut eſtre receuë par deça, en la maniere que nous l'auons en France, Monſieur l'Archeueſque [a] de ſon motif propre, a penſé, &c... Ie crois que cecy n'eſt qu'vne repetition de ce qui vous aura eſté mandé; mais, comme vous auez eſté le premier moteur de cet œuvre, vous deuez trauailler à la ſtabilité. Ie ſuis, Monſieur, Voſtre tres-humble, & obeïſſant ſeruiteur, F. B. Preſtre de l'Oratoire de IESVS.

De Louuain le 14. d'Auril 1628.

L'inſcription eſt comme la precedente.

MONSIEVR, I'ay receu tant de teſmoignages de voſtre bienueillance, que ie ne puis douter d'aucun effet qui ſoit en voſtre pouuoir; non ſeulement par l'affection qui vous porte; mais par l'obligation que Dieu vous donne d'aſſiſter, & ſouſtenir [a] l'œuvre commencé par voſtre entremiſe. C'eſt ce qui me donne toute ouuerture, & confiance de m'adreſſer à vous ... Pour ce qu'il vous a pleu deſirer de moy, touchant la propoſition de Monſeigneur [b] l'Archeueſque, i'en ay enuoyé vn petit mot à Bruxelle, pour ſçauoir s'il ſeroit conforme à ſon intention; & ie croy que M. Calenus vous en eſcrira, ie n'ay peu auoir reſponce ſur ce ſujet, dautant que les voſtres adreſſées à M. le Docteur Ianſſenius, qui n'eſtoit pas en Ville, m'ont eſté renduës vn peu tard.. Monſeigneur l'Archeueſque [b] nous eſt entierement lié, & affectionné. Le bon Monſieur Ianſſenius a penſé eſtre trompé en la permutatiõ de ſon Canonicat pour vn [c] litigieux ... pour [d] vn qui nous puiſſe aider, ie ne vous demande autre choſe, ſinon, *Si quid potes adiuua me*, ſans faire s'il vous plaiſt, paroiſtre que ie vous en mande rien.. Ie ſuis, Monſieur, Voſtre tres-humble, & obeïſſ. ſeru. F. B. Preſtre de l'Orat. de IESVS.

[a] C'eſt l'eſtabliſſement de l'Oratoire en Flandre.

[b] C'eſt l'Archeueſque de Malines.

[c] Il eſt parlé de cela dans les lettres de Ianſſenius.

[d] C'eſt vn Compagnon qu'il demande pour l'aider.

De Louuain le 26. de Ianuier 1629.

L'Inſcription eſt comme la precedente.

MONSIEVR, I'ay eſté preuenu par vous en mon deuoir, mais le peu de ſujet nouueau, & l'incertitude de voſtre ſeiour, m'ont tenu en ſilence. Ie ſuis donc pour la troiſiéme année au lieu où il a pleu à Dieu par voſtre entremiſe de me mettre ... On a con-

ceu par deça, vne defiance & ſoupçon d'vne ſi longue prolongation ; & M. Calenus à reſcrit ces iours paſſez à M. Ianſſenius, qu'il ſembloit que nous voulions, comme par force, ou furtiuement introduire l'entiere [a] dependance, laquelle il iuge ne pouuoir eſtre en aucune façon ··· Ie laiſſe à M. Calenus de vous eſcrire, & exprimer le ſentiment particulier de Monſeign. l'Archeueſque [b], & ie l'ay prié de le faire. Monſieur Ianſſen, intime à tous, c'eſt à dire, à Monſeigneur [b] l'Archeueſque, à M. Calenus, à la Congregation, & à Nous, *remarquez cecy*, va ce iourd'huy à Bruxelle, & il en doit traiter ··· Ie vous ſupplie treshumblement d'y vouloir trauailler par voſtre prudence, & charité, enuers Monſeigneur le [c] Cardinal ··· Ie ſuis, Monſieur, Voſtre tres-humb. & tres-obeïſſ. ſeruiteur, F. B. Preſtre de l'Orat. de Iesvs.

[a] Dependance, du General de France.

[b] C'eſt l'Archeueſque de Malines.

[c] C'eſt le Cardinal de Berulle auprez duquel il auoit plus de credit que les Peres de l'Oratoire meſme.

De Louuain le 25. de Ianuier 1630.

7. L'inſcription eſt comme la precedente.

MONSIEVR,
Ie n'euſſe manqué de vous rendre pluſtoſt ce deuoir, ſi le ſeiour paiſible que i'ay fait par deça depuis mon retour, m'en euſt donné ſujet ··· Vous me permettrez de vous parler en cette confiance, puis que par vous, ie parle à N.R. P [a]. Monſieur Ianſſenius m'a fait participant de ce que vous luy auez mandé ·· Monſieur, Voſtre tres-humble, & plus obeïſſant ſeruiteur, F. B. Preſtre de l'Orat. de Iesvs.

[a] C'eſt le General de l'Otatoire qui eſtoit pour lors le R. P. de Condren, auec qui S. Cyran commença bien, mais finit treş mal, ce bon Pere ayant recõnu ſur la fin ſa mauuaiſe doctrine.

De Malines le 1. de Mars 1630.

8. L'inſcription eſt comme la precedente.

MONSIEVR,
Ie viens preſentement, eſtant à Malines, de receuoir celles qu'il vous a pleu m'enuoyer; le temps me preſſe ſi fort, que ie n'ay loiſir que de ſatisfaire aux principaux points ··· Pour la vie de Monſeigneur le [a] Cardinal, i'aduoüe que les idées, l'eſprit, & les diſpoſitions, en doiuent eſtre l'ame; & ſes actions adiouſtées, comme le corps. Vous pouuez plus que perſonne en former quelque exemplaire, & croyez que vous en deuez eſtre prié ··· Ie ſuis, Monſieur, Voſtre tres-humble, & tres-obeïſſant, & obligé ſeruiteur, F. B. Preſtre de l'Orat. de Iesvs.

[a] C'eſt le Cardinal de Berulle.

De Malines le 15. de Mars 1630.

L'inſcription de cette lettre eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran.

MONSIEVR, 9.
Ce mot ne ſera que pour accompagner celle que i'eſcris à N. R. P. General, lequel m'a mandé de luy adreſſer mes lettres par vous, comme auſſi pour vous rendre compte de noſtre petit progrez··· L'eſprit dans lequel nous deuons entrer en ce païs, eſt de nous lier beaucoup au Clergé, & ne point faire bande a part; & pour moy i'embraſſe tres-volontiers cet vſage, car plus nous nous dõnons au Clergé, plus il ſe dõne à nous, & nous affectionne··· Ie fais touſiours inſtance ſur ce point auec le P. Bertin, & enſemble auec N. R. P. de nous rendre plus Eccleſiaſtiques, & non pas Moines, & de prendre vn eſprit plus general, & vniuerſel dans l'Egliſe, & non ſi limité, & borné à l'Eſtat, à l'vſage, & aux fonctions; & ça eſté celuy de Defunt [a] mon tres-cher & tres-honoré pere, qu'il a teſmoigné touſiours & par tout; & ie ſçay pluſieurs defauts dans l'œuvre qu'il a laiſſé couler, pour monſtrer cet eſcrit, & pour ne ſe pas borner; ce point eſt fort important, & vous en ſçaurez mieux iuger, & decider, & les conſequences, auec N. R. P.. Ie ſuis, Voſtre tres-humb. & tres-obeïſſant ſeruiteur, F. B. Preſtre de l'Orat. de Iesvs.

[a] C'eſt le Cardinal de Berulle.

De Louuain le 28. de Mars 1630.

L'inſcription eſt A Monſieur l'Abbé de S. Cyran au Cloiſtre N. Dame, A Paris.

MONSIEVR··· 10.
Monſieur Ianſſenius a icy obtenu vne Profeſſion Royale, *in S. Script.* [a] & ie crois la meilleure de toutes, par le decez de M. Paludanus. Tellement qu'il a toutes les charges qu'il peut auoir à deſirer en ſa Faculté, & ie penſe qu'il n'eſt pas à la fin, & que ſon merite, & ſa vertu le portera plus outre·· Honorez moy Monſieur s'il vous plaiſt de voſtre affection, comme ie me tiendray obligé de continuer celle que i'ay de vous honorer, & demeurer, Monſieur, Voſtre tres-humble, & tres-obeïſſant ſeruiteur, F. B. Preſtre de l'Oratoire de Iesvs.

[a] Ce fut l'Archeueſque de Malines & Calenus qui luy procurerent.

De Malines le 19. d'Auril 1630.

11. MONSIEVR···
Sur ce que vous dites, que vous ne voyez perſonne capable de cet eſprit Hierarchique, c'eſt ce que ie trouue grandement à plaindre, & vous nommeray toutefois ceux qui l'entendent, & y ſont portez; le P. Bertin & les deux Peres Goauſts qui ſont trois perſonnes recommandables, ie ne parle point de N. R. P. qui y eſt fort porté. Ie ſçay pluſieurs autres, non ſeulement incapables de cela, mais du tout contraires··· Ie ſuis, pour iamais, Monſieur, Voſtre tres-humble, & tres-obeïſſant ſeruiteur, F. B. Preſtre de l'Orat. de IESVS.

L'inſcription eſt A Monſ. l'Abbé de S. Cyran.

De Malines le 14. d'Aouſt 1630.

12. MONSIEVR,
Ie receuray auec action de grace, ce qu'il vous plaira me donner; ſelon ma petite inclination i'euſſe deſiré, qu'il vous euſt pleu approuuer l'ouvrage ſans parler de l'Autheur. Ie vous enuoye ce que i'en ay peu retirer de l'Imprimeur, afin de vous en donner connoiſſance, au moins par les tiltres··· Ie reçois tout preſentement lettres de M. Calenus, qui vous ſaluë tres-humblement, & me mande qu'vn Heretique a eſté trouuer M. Ianſſenius à Louuain, pour diſputer contre luy·· Ie ſuis, Monſieur, Voſtre tres-humb. & tres-obeïſſ. ſeruiteur, F. B. Preſtre de l'Orat. de IESVS.

L'inſcription eſt A Monſ. l'Abbé de S. Cyran.

De Beaune le 24. Dec. 1630.

13. MONSIEVR,
Vous m'obligeriez ſi vous preniez la peine d'eſcrire à Monſ. l'Archeueſque de Malines, ou au moins à M. Calenus, pour leur dire quelque choſe de la neceſſité de mon voyage··Le P. Carré eſt preſentement à Paris, il eſt bien honneſte homme, & Docte, de Dole; ie vous ſupplie vouloir traiter auec N. R. P. Gen. afin que s'il le iuge propre, il le deſtine de loin, & ſecrettement à Louuain··· Ie ſuis, Monſ. Voſtre tres-humb. & tres-obeïſſ. ſeruiteur, F. B. Pr. de l'Orat. de IESVS.

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

De Mons le 25. Decembre 1631.

14. MONSIEVR,
Permettez moy encore de vous payer les intereſts de la ſatisfaction que ie vous dois, pour ne vous auoir veu, & attendu à mon depart; mais que ce ſoit pour m'endebter encore

L'inſcription eſt la meſme que la precedente.

ORATIO DE CAVSA Ianſſenitica, &c. A Ioanne Henrico Ottio Tigurino Tiguri Typis Henrici Hambergeri, anno 1653.

DEDICATIO.

SVNT ſua cuique diſciplinæ principia, quæ ſi tollantur, ipſas cadere diſciplinas neceſſum eſt. Theologiæ principiũ, Sacra eſt Scriptura; ſic baſis & fundamentum Prædeſtinationis, & ſalutis, Dei eſt gratia. Immota hæc principia, quantis Diabolus, eiuſque mancipia conuellere arietibus perpetuò ſategerint, atque euertere, nemo eſt qui ignoret: cum primis verò palam eſt, ac manifeſtum, QVANTIS VIRIBVS, CONATIBVSQVE ROMANI PONTIFICES EORVMQVE DICTATORES, Vltra quàm dici poſſit, nefando auſu opponant ſe hiſce, atque obiiciant. Teſtis horum TRIDENTINVM CONCILIVM pleniſſimus; teſtes omnia ROMANISTARVM ſcripta, atque inſtituta. Sed bene eſt quòd Chriſtus vnicum Eccleſiæ caput, Rex, Propheta, & Sacerdos, eidẽ tam fideliter inuigilet: bene agitur cum hac Chriſti Eccleſia, quòd illa non tantùm ſolidiſſimis, ac immortalibus Prophetarũ & Apoſtolorum, vt & cæteris conſentientis antiquitatis fundamentis ſuperſtructa eſt, ac inædificata, verùm etiam quòd ex ipſis Pontificiorum cœtibus VARII, ijque non poſtremi, CAVSÆ NOSTRÆ BONITATI SVFFRAGENTVR tandem, eique ampliſſimum teſtimonium perhibeant. Quod quàm euidens, ſit ſatis confido, pauca hæc folia demonſtrant. De duobus autem in illis agitur præcipuè; quorum primum de libero arbitrio, de electione, & annexis. Secundum, de Sacra

C'eſt le Miniſtre de Zurie.

Les Ianſſeniſtes du Port Royal, ont ſupprimé tous les exemplaires qu'ils ont pû de cette piece dans Paris, à cauſe de la confuſion qu'elle leur iettoit ſur le viſage.

quòd indulgentias tollant (quia gratiæ omnia Ianſſenitæ tribuunt) quòd Papam, eius Decreta, atque poteſtatem nauci faciant; quòd communionem atque confeſſionem contemnant; quòd inuocationem S. Virginis, eiuſdemque horas, quodque globulos oratorios ſpernant. Inter grauia hæc diſſidia mirum eſt quàm anxius Papa & perplexus reddatur, itavt minimè intelligat, extricare ſe quomodo poſſit. Ieſuitas, H. E. Pelagianos, ob dogmata ipſorum amat mirè & fouet; Ianſſenitarum numerum creſcere videt: hos tamen ceu Auguſtini, imò S. Pauli defenſores condemnare, adeoque dirimere litem non ſuſtinet: longius aliquod grauiuſque malum ſubodoratur. Per cuniculos itaque, per technas agenda res meritò ipſi videtur, idque breui, credo, audiemus. Sanè in capitibus tam grauibus atque arduis liberam vtrique relinquere parti ſententiam, ſi dignitatem tueri, ſi famam velit, conſultum minimè erit. Ipſa regum atque principum exempla, ſententiam certam huic tandem oraculo expriment. Nam dum exeunte huius anni menſe Februario, Sorbona Pariſina ad dirum cyclopici cuiuſdam monachi librum, contra Ianſſenitas ſcriptum cenſendum, congregata fuit, eo ipſo literas regio ſigillo munitas, ac pro Ieſuitis, & reliquis factionis ſociis, à Patre Polino, ordinario Regiæ Maieſtatis Confeſſore exoratas, illa accepit, quibus publicatione huius cenſuræ interdicitur. Interea tamen peropportunè Archiepiſcopus vrbis huic Ieſuitarum arti occurrit, atque è veſtigio, antequam ipſe à Rege aliquod ſimile mandatum acciperet, ipſe in omnibus vrbis partibus edictum affigi curauit, quò legere monachi huius librum, vendere, & imprimere, ſub excommunicationis pœna prohibuit. Viuit igitur defenſa hactenus Dei gratia; atque vtinam viuat, ac defendatur apud eoſdem conſtanter! Valeãt Theſes ad diſputãdũ Romę à Ianſſenitis modò propoſitæ.

1. Aliqua diuina præcepta hominibus iuſtis volentibus, atque conantibus, ſecundùm præſentes quas habent vires, ſunt impoſſibilia; deeſt quoque eis gratia, qua poſſibilia fiant.

2. Interiori gratiæ nunquam reſiſtitur.

3. Ad merendum & demerendum in ſtatu naturæ lapſæ, non requiritur libertas à neceſſitate, ſed ſufficit libertas à coactione.

4. Semipelagianum eſt dicere Chriſtum mortuum eſſe pro omnibus, & ſanguinem ſuum fudiſſe pro omnibus.

5. Poſitâ gratia Dei efficace, neceſſariò Deus ſuum debet conſequi finem.

Atque hoc argumentum fuit, de quo mihi in nupero die profesto Incarnationis Domini nostri, ex Antistitis venerandi iussu ac mandato, dicendum mihi publicè fuit; idque hac potissimùm occasione, quia Catechismus Gratiæ latinitate atque scholiis à Clar. Marefio, in Groningana apud Frisos Academia Professore Celebertimo, donatus, vtrique nostrùm à Doctissimo viro D. Tobia Sellio, Dantiscano, conuictore olim meo suauissimo, è Belgio est missus.

Alterum nunc, quo de hic agitur, locum de SS. Scriptura complectitur. Etenim quia ita Deo ex singulari gratia dirigente atque moderante, haud ita dudum eximia Præfatio in Nouum Testamentum, Gallicanam suam versionem, à Doctissimo Abbate Villalongano, in lucem est edita, eandem simul vertere, scholiis augere, atque adiungere hisce visum fuit. Nam sicut vtilitatem ab hoste capere, pulchrum est, ITA IPSORVM ADVERSARIORVM TESTIMONIA PRO NOBIS FACIENTIA valere tum apud nos, tum apud aduersam partem haud parum debent. Id quod nullis hactenus quamuis inuictissimis argumentis, obtinere vllatenus potuimus, NVNC VLTRO NOBIS TANTI LARGIVNTVR VIRI. Quantopere, quàm vatiè, quàm indignè impetitus sit hactenus codex sacer, nemo est quem fugiat, pleni id etiam aduersariorũ libri, ac tristis insuper loquitur experientia. Quàm acriter verò & animosè doctissimus hic reclamet Abbas, vel cæcus videat; quàm liberè errorem suorum grauissimum agnoscat ac profiteatur, nec ipsi aduersarii negitare vnquam poterunt. Nimirum nobiscum ex Irænco *l.* 1. *c.* 2. *&* 3. *c.* 1. S. Scripturam Κάνονα τῆς ἀληθείας ἀκλινῆ, Canonem veritatis immobilem, fundamentum, & columnam Fidei nostræ vocat. Et ex Clem. Alex. *l.* 7. *&* 11. Stromat. Demonstrationem ex scripturis factam, ἀναντίῤῥητον (cui contradici nequeat) statuit.

Hæc sunt, quæ præfari vobis Patriæ Patribus, veræ, puræque Religionis vigilantissimis inspectoribus, acerrimis, fortissimisque defensoribus, cum debita obseruantia offerre, atque me quàm humillimè vestro patrocinio commendare, & vt leuidense hoc, benignè à me accipiatis, rogare volui.

Superest vt, quascunque possumus, Deo pro luce Euangelii, pro tam aperto eius testimonio, ac pro omnibus eius beneficiis, quæ ineffabilia, infinitaque sunt, gratias agamus quammaximas; eumque rogemus, vt vsuram horum largiri nobis perpetuo

dignetur, vt in libertate, qua Chriſtus nos liberauit, perſtemus, neque regredientes ſeruitutis iugo implicemur, ne libertatem in licentiam vertamus, ſed vt piè ſanctéque eum colamus, ac hæredes tandem æterni gaudii recipiamur. Dabam vltimo Aprilis, anno 1653.

EXCERPTA EX ORATIONE de Cauſa Ianſſenitica, A Ioh. Henrico Ottio Tigurino.

NE in copioſa hac, & vbere dicendi materia, ſine ordine erret ac vagetur oratio mea, primùm authores, atque Principes, vnà cum totius rei cardine, vobis exponam. Deinde quatenus ex vna parte, à Romana Eccleſia, Ianſſenitæ diſſentiant; ex altera verò, partim cum antiquitate, partim cum moderna Orthodoxa Catholica Eccleſia conſentiant, docebo. Tum quantum momentum tota res hæcce ferat ſecum, vobis, adumbrabo.

C'eſt vn liure cõpoſé par le Miniſtre de Zuric nõmé *Iohannes Henricus Ottius*; dont ie ne rapporte icy que les choſes qui ſont le plus à mon ſujet. Et cette Harangue a eſté recitée à Zurie publiquement par ce Miniſtre, en preſence de toute la Seigneurie & de tous les Magiſtrats, à qui auſſi il l'a dediée en termes magnifiques, en voicy quelques vns. *Viris Magnificentiſſimis, Strenuiſſimis, Nobiliſſimis, Amplißimis Patriæ Patribus, Eccleſiæ nutritijs, Scholæ moderatoribus primarijs, &c.*

Primum itaque quod ſpectat. Caput Schiſmatis; diſceſſionis dico à putida Romanæ Eccleſiæ Hæreſi, atque Anteſignanus fuit Cornelius Ianſſenius, Ordinis Præmonſtratenſium Ypris Epiſcopus famoſiſſimus, & Louanii quondam Theologiæ Profeſſor Celeberrimus. Ab hoc ob noua dogmata, prout quidem Papæ mancipia, Hæreticæ prauitatis inquiſitores, cum tota Ieſuitarum colluuie, inuidioſè, atque malitioſè, criminantur; & quòd modernæ Romanæ Eccleſiæ Doctrinam, hoc eſt Pelagianiſmum impugnare intendat; occaſionem ad mendacia, ad fraudes, ad conuicia, maledicta, opprobria, publicè, atque priuatim, ore & ſcripto obiicienda, doneam datam ſibi arbitrantur .... Verùm dum vehementiùs id, quàm cautiùs agunt, Auguſtinus Ianſſenii, vires acquiſiuit eundo, taleſque Dei gratiâ progreſſus facit, vt plerique palam bonæ cauſæ ſuffragari ceperint. Baïani ijdem Ianſſenitæ audiunt, à Michaële Baïo, cuius

propoſitiones cauſamque, Ianſſenius, authoritate antea, & vi potius quàm veritate, & argumentis oppreſſam, fortiter, atque animosè vindicauit. Hunc Ianſſenium dico, Epiſcopum, atque Athletam fortiſſimum, cum ſuffraganeis eius, præter Ieſuitas audaciſſimos, cucullati etiam tenebriones allatrare atque adoriri, non quidem rationum armis, ſed factionibus ſunt auſi; eundem, vt & aſſeclas, ſectarios, Lutheranos, Caluinianos, Gueſios (quo quidem nomine noſtri in Belgio proſcindi ſolent) appellitant ··· At nemo veſtrûm eſſe, cui nouum hoc, inuſitatumve videatur confido, ſi perpendatis modò, quot & quam dira, inde ab impura origine ſua hi Loiolitæ in nos, noſtroſque eructarint; tales latrantes canes Ianſſenitæ ſenſerunt ··· Tantos autem, ex ſingulari numinis benedictione, progreſſus fecit Ianſſeniſmus, vt neque pauci ſint ex vtroque ordine, neque ex Belgis, Gallis, atque Italis poſtremi, qui quà ore, quà ſcripto, illius ſubſcribant ſententiæ. Quod quàm euidens ſit, Illuſtre Ampliſſimi Viri Gilberti Mauguini, Regii in Gallia Conſiliarii, & in Suprema Monetarum Curia Præſidis Doctiſſimi, exemplum, fidem abundanter facit, qui duobus tomis diſtinctas, nec ſine aliquot Sorbonicorum Doctorum ſolenni approbatione, ſuas Prædeſtinationis, & Gratiæ vindicias, plenas bonæ frugis, nuper emiſit ··· Verùm enim verò cacodæmon, perquam acerbus veritatis oſor, per mancipia ſua, in hos tela ſua, qui doctrinam veram defendendam ſibi ſuſcipiunt, euibrat clam, palam eos infeſtat; horrendum eos Tribunal Romæ, in Metropoli ſua adire; horribili Papæ Throno; iniquis Cardinalium Subſellis ſiſtere ſe, peremptorio edicto cogit, &c.

Ad ſecundum nunc Orationis membrum accingimur, voſque quibus in partibus inter ſe diſſentiant, cum Orthodoxa autem ac omni recepta, & probata antiquitate, conſentiant docebimus. Ad duo autem, non incongruè reuocari poſſe capita equidem duxerim, quorum prius corruptæ naturæ vires, ſeu, vt loquuntur ſcholæ, liberum arbitrium; Prædeſtinationem verò hominis, poſterius complectitur ·· Quemadmodum cum Pelagianis Pontificii ſentiunt, viciſſim Ianſſenius fortiter, ac Orthodoxæ contradicit. Incuſat aduerſarios, quòd lapſum primum, ſi non tollere, eleuare certè cupiant, vnde & Infantes mortuos, pœnâ ſenſus eximant; adultis autem liberum arbitrium, ſeu bene agendi facultatem tribuant; B. denique Virginem, ab hoc peccato immunem ſtatuant ·· Nulla ex parte dare vult illis,

quòd concupiſcentia, eiuſque reatus, quoad actum primum, vt vocant, ſiue quoad peccatum auferatur à Baptiſatis electis. Quapropter hanc ſententiam è diametro Concilio Tridentino repugnare videtis, quando ſeſſ. 5. can. 5. totum id quod veram, & propriam peccati rationem habet, tolli in Baptiſmo ſtatuit·· In noſtras Ianſſenius tranſit partes, quando docet ex concupiſcentia, tanquam ex infecta ſcaturigine, motus oriri inordinatos; nec iuſtitiæ ſolùm originalis defectum, ſed omnia etiam qualiacunque peccata, accepta huic referenda eſſe·· Præterea hìc quæ fidem ferè ſuperant, tot tamque inſignia omnis generis dicta, Scripturæ nimirum, Patrum, Conciliorum, quæ gratiæ defenſores reponunt aduerſariis, quæ coaceruant, ac conferunt; Gomarus aliquis, Vualæus, Molinæus, Thuiſius, aut Altingius qui ſcripſerit contra Arminianos, hi mihi viri certè videntur; adeo noſtram corroboratum eunt, atque ſtabiliunt doctrinam·· Inſuper victoriam quam gratia Dei, de hominis refert voluntate, libertatem eius haud lædere docent; quia voluntatem & actionem in homine ita operatur Deus, vt liberè abſque omni coactione conſentiat homo. Rident nobiſcum ineptias illorum, qui errorem ex ignorantia commiſſum; ipſam ignorantiam; virium abſentiam, ſiue difficultatem agendi, aliaque inficiantur peccata, ac propterea coram Deo, eſſe nos reos diffitentur··· Ad aliud diſceptationis dogma, ad diuinam hominis Prædeſtinationem ſeu electionem deſcendo. Pontificii, vti noſtis, quò ſuum commendent errorem, omnia & Scripturæ, & Patrum teſtimonia ſollicitant, quos tamen manifeſta rerum fides arguit. Id quod cum ſuis Ianſſenius ſole clariùs facit··· Quid ſi Ianſſenio veſtro, Patrum Dordracenſium Canones, Auguſtini intenſiùs inſpiciendi, ac etiam probandi cauſam occaſionemque attulerint? coniectura [a] mea eſt, nec apertos in hoc teſtes producere poſſum. Id verò inde patere videtur; quia eadem diſputationis materia, & argumentum; idem fere tempus; nec Ianſſenio, vtpote vicino, acta ſcriptaque Dordracenorum, ignota eſſe potuere. Veſtram, auditores, fidem voco; an non ea, quæ iam iam ex Ianſſenii, eiuſque aſſeclarum doctrina propoſiturus ſum, cum noſtra confeſſione conſentiant ad amuſſim, atque conueniant Prædeſtinationem abſolutam, ac non niſi gratioſam, æternam, infallibilem, certam, firmam, immotam, efficacem, nec omnium tamen, ſed quorundam duntaxat hominum faciunt. Improbant vniuerſaliter, qui commu-

[a] La coniecture de ce Miniſtre n'eſt pas mal fondée, & s'il auoit leu la 12. lettre de Ianſſenius, où il parle du Concile de Dordrecht, & que i'ay rapportée cy deſſus; il auroit fortifié ſon ſoupçon, car deuãt le temps de ce Synode, il n'a point parlé de ces nouueautez en cette matiere. & il y a de l'apparence, que s'eſtant mis à lire S. Auguſtin par la direction de Ianſonius qui eſtoit enfariné des erreurs de Baï, & auec le meſme eſprit que luy: il tomba dans l'hereſie de ces Caluniſtes.

nem electionis gratiam somniant,& eam ad omnes extendunt·· Eos qui mortem Christi ad alios quàm ad electos solos pertinere deblaterant, nullius pretii ducunt, dissident ab his, atque discordant·· Ceu commentum, quod ex inferorum gurgitibus emersérit, eorum delirium censent, qui non absolutam Dei voluntatem, atque potestatem, causam Prædestinationis faciunt·· Neque Iudæis, neque Christianis eò legem datam asseuerant, vt per eam vel promereri, vel seruari possent; sed ad agnitionem peccatorum & miseriæ·· Iterum nobiscum sentiunt, quòd gratia reijci à quopiam non potest, nec tamen violenta est: secundùm eosdem, neque liberum arbitrium tollit, quin imò subditi instar, Principi suo obsequentis, & captiui emissi, tum demum liber hic sit, qui efficaciter vocatur, atque in Deo regeneratur·· Videtis (auditores) quàm hæc Ianssenianorum, seu Augustinianorum potiùs circa electionis articulum perspicua sententia, atque omnium Orthodoxorum consensu, tum & sanctiorum litterarum authoritate comprobata. Hanc tamen, quâ sunt incredibili peruicaciâ, Iesuitæ funditus subuertere conantur·· Fortes verò ad hæc, firmique Ianssenitæ in recepta semel sententia, hanc de gratia doctrinam, ad desperationem deducere negitant; præcipuè quia Deo fulta. Tantùm abesse aiunt, vt inutilis, vel periculosa hæc sit doctrina; vt contrà, vtilissimè eadem, ad nos humiliandos, proponi populo, quanquam multa cum præcautione queat.

Ad agmen tertium, quod instruxi, me confero, vobisque quantum momentum, tota hæc res ferat secum, obiter generatimque depingo. Dixi quot quantisque interuallis, per iter à Iesuitarũ, & reliquorum Papalium erroribus diuersum abeant Ianssenitæ; quomodo hi ab illis, non verbis, sed vniuersâ re, & totâ sententiâ dissentiant, indicaui. An non verò graue, atque apertum Papatui Schisma hæc nobis indicant? an non vulnus aliquod Apocaliticum? quid vulnus dico? ruinam minitari, ac portendere exitium Hierarchiæ illi hæcce videntur. An non in summum per hæc discrimen adducitur? quid enim quæso sana hæc de gratiâ Dei doctrina, deque hominis miseriâ, ambitu suo non comprehendit? Papisticam falsitatem non euertit? immotum stet, quod olim Caluinus, *tract. De vera pacif.* De justificationis articulo affirmauit; eum scilicet tanti esse, vt quandiu ille integer maneat, de cæteris haud acriter adeo sit decertandum. Inde à reformatione ad præsentia vsque tempora, maius

aliquod ſeſe obtuliſſe præſagium, veritatique Orthodoxæ teſtimonium clarius exhibitum, haud equidem facilè crediderim. Quid quòd impellitur Papatus, ruitq; in dies in maius periculũ; & Deo ita dirigente, in exitialem tandem perniciem .... Quid impediat itaque, quominus mali quid de Papatu ominemur? quid tandem vrget vos, ô boni viri, vt tam ingenuè, oppreſſam hactenus & ſuppreſſam de gratia Dei veritatem profiteamini, ac nobiſcum tandem rectè ſentiatis? quid cenſuras Pontificias, fulminaque ex pelui emiſſa curatis? quin de abſoluta Papæ poteſtate atque Tyrannide, vt de infallibilitate eiuſdem vos expedite; à Papa ad Conciliũ prouocandi ius vobis reſeruate; illud prædeceſſorũ veſtrorum vſurpate, ſi Papa nos excõmunicet, nos ipſũ excõmunicabim⁹. Ne itaque per Deum, ſalutẽque veſtrã, ex errore & nutu illius pendete. Ne naſo vltra ſuſpẽdat vos adunco, vt profectò Auguſtini ſenſum, cum Tridentini Concilij, & aliorum ſuffraganeorum Decretis, atque ſcriptis componere ſtudeatis, ac ſatagatis, nihil tamen mihi creditę, ob diſſenſionem atque diſcrepantiam longè maximam, ac auſim dicere infinitam, quicquam efficietis; aperta nimis omnia, atque in confeſſo. Ad ipſam totius rei deciſionem, ad euentum prouoco: ipſi vos qui Romam, ad cauſam dicendam eſtis citati, ea quæ dixi, vera eſſe experiemini. Praua dogmata noſtra, ne amplius vocate. Intolerabile vobis, impiumve, ne vlteriùs videatur, ſi aduerſarij veſtram cum Lutheri, & Caluini doctrina conferant. Calumnias, iniurias, infames titulos, & alia quibus vos grauant, atque onerant Antagoniſtæ, patienter ferte, ac ſpiritum ipſorum, exinde nobiſcum diiudicate, proque conuerſione eorundem, Deum orate. Per vos autem triumphet veritas.. Exite Babylone ô boni viri. Euoluite proinde, euoluite diligentiùs, trutinate exactiùs Concilii veſtri Canones. Nõne id can. 4. ſeſſ. 6. ad obtinendam iuſtificationis gratiam cooperari hominem Deo, ſe diſponere atque præparare, contra vos apertè ſtatuit, aliterque ſentientes, Anathemate ferit? nonne diſſentire hominem ſi velit, eamque gratiam abiicere poſſe ibidem docet? neque certè friuola hæc excuſatio, quicquam vobis patrocinatur, dum talia, contra Caluini dogmata, poſita eſſe prætenditis. Ecubi enim is bona merita, quæ tamen nonniſi Dei ſunt dona, negat? vbi ille mercedem Dei gratuitam atque paternam reiicit? vel an vnquam Caluinus, noſque cum illo, ex homine iuſtificato, & ſub gratia actuali conſtituto, truncum atque ſtipitem

fecimus? an vel ſemel pietatis opera damnauimus? ne ergo patrocinium Concilii ſuſcipite, ne vim illius Canonibus facite; ne pro tuendis illis, atque aſſerendis, vt vos dicitis, effundere ſanguinem veſtrum cupite. Non frigidè, ſed rigidè illi Conciliabulo tandem contradicite. Ecquid vos Ianſſenitæ, veſtram de gratia Dei puram doctrinam, cum abſurdiſſimis illius figmentis, conciliare nitimini? aut Pelagium, alioſque ſuſcipite, aut Tridentini Concilii errores repudiate. Ac ne quis veſtrum hoc à me ita dici miretur, ipſos vos iudices appello. An non Pelagianos Ieſuitarum errores vocatis? an non ex Pelagianorum pharetris, tela Ieſuitæ contra vos depromunt? at verò diſſentiuntne iidem Ieſuitæ à Concilio Tridentino? diſcordantne cum Papa? nonne vnum corpus ſunt, vna anima? porro iam videte quæſo: doctrinam veſtram de libero arbitrio, cum articulo de Prædeſtinatione, ſeu de gratia Dei, arctiſſimè eſſe coniunctam, inficiaſne ibitis? certè ſcripta, & confeſſiones veſtræ vos conuincunt; at poſito hoc, totum cadere Papatum conſequitur. Si enim electio ex gratia, certè non ex operibus; ſi non ex operibus, ergo nulla merita; ſi nulla merita, ergo nullæ ſatisfactiones propriè dictæ, nulla opera operata, indulgentiæ nullæ, nulla ſupererogatoria, nullum Purgatorium, nulla Miſſa pro mortuis, imò ne pro viuis quidem, nulla Papæ de ſeruandis, aut damnandis abſoluta poteſtas, & quæcunque tandem aliæ næniæ, ac quiſquiliæ. Sapite ergo, ô viri, ac in his etiam Auguſtini, maximè verò Spiritus ſancti in vtroque Teſtamento loquentis, ductum principiaque indubitata ſequimini; cadet credite Miſſaticum Idolum; concident mutæ veſtræ ſtatuæ, atque picturę·· Conſiderate titulum pagellarum veſtrarum, qui eſt contra ignauos atque politicos veritatis defenſores. Recolite memoria, quid inter notas veri communicantis octauo loco requiratis. Vel fedem hodiernam Romanam, alia nunc quàm olim fouere dogmata, alia habere principia, ex conceſſis veſtris non ſentitis? proinde fallaciam, dico fallibilitatem eius agnoſcite; aut ſententiam veſtram, immotis fundamentis innixam reſcindite, ac protinus in matris veſtræ, hoc eſt Papæ gremium vos recipite. Sed abſit hoc··· Si Papam pro ſupremo litis diremptore agnoueritis; ſi eundem iudicem cooptaueritis; actum erit de vobis; ſupprimentur ſcripta veſtra; obtuſi reddentur calami; ora obturabuntur; dentatos riſus aduerſariis dabitis, maléque peribitis!· Anne ſedes, ſeu ſucceſſio vos dementat? at Petri

hæreditatem

hæreditatem non habet, fidem Petri qui non habet. Anne vos consensus, atque cum Romana Ecclesia communio, eò perducit, siue potiùs seducit? at saluâ doctrinâ vestrâ, salnus Papatus stare nequit. Schismata, quæ in reformatorum Ecclesijs videntur, nolite vos Papicolæ, obijcere nobis vlteriùs. De Catholicismo vestro; de consensu, atque vnitate definite; glorioſiùs loqui. Concordiam discordem sedis Romanæ, vel in ipso Ianssenitico negotio, cum Amplissimo Mauguino vestro fatemini.. Vnde obsecro, grauissimæ illæ quæstiones, quas Arnaldus Sorbonicus, Valde doctus, Episcoporum quamplurium nomine receptus, atque doctissimorum virorum iudicio stabilitus, mouet; scilicet de publica pœnitentia restituenda; de frequenti Communione Eucharistiæ, quam Iesuitæ potissimùm inuexerunt, abroganda; vt & de Petro, & Paulo coniunctim sedis Romanæ fundatoribus, illiusque primis Episcopis agnoscendis? non profectò habetis, quod de Euangeliorum litibus, & Ecclesiæ vestræ vnitate pro rostris ad populum speciosè declametis, &c.

FINIS.

ADVIS DE L'IMPRIMEVR sur cette Edition.

L'Impatience de ceux qui ont desiré voir au plûtoſt les lettres de Ianſſenius imprimées, a eſté ſi grande, mon cher Lecteur, & ſi preſſante ; qu'il ne m'a pas eſté poſſible d'obtenir d'eux le temps, ny le loiſir neceſſaire pour ioindre icy, comme l'Autheur s'eſtoit promis, ce qui touche particulierement la perſonne de l'Abbé de S. Cyran; c'eſt à dire, toute l'information qui fut faite en Iuſtice contre luy; ſon interrogatoire ; & tous les memoires ſur leſquels ſes Iuges ont trauaillé. Mais on n'y perdra rien, comme i'eſpere, pour differer vn peu ; toutes les choſes eſtant preſtes pour cela, & tous les originaux entre les mains de la perſonne qui m'a fourny cette piece, au meſme eſtat que les Iuges les ont laiſſées.

Fautes ſuruenuës en cette Edition.

PAge 25. ligne 5. *neus*, il faut *vous*. page 32. en marge, lettre 4. *Latoma* ie ne ſçay qui c'eſt. il faut, *Latoma* ſignifie l'Vniuerſité de Louuain. page 33. en marge, lettre f. *Carpocre*, ſignifie *l'Archiduc*, il faut, *Carpocre*, ſignifie, *La Flandre, & le Conſeil de Flandre*. page 40. ligne 28. *eſtans cependant*, il faut, *eſtans neantmoins*. 96. ligne 5. en quelques exemplaires, *Conſiliis*, il faut, *Conciliis*. page 126. ligne 18. en quelques exemplaires, *qui l'auoit enfanté*, il faut, *qu'il auoit enfanté*. page 127. ligne 19. 1618. 1624. 1625. on a obmis 1634. page 130. il a commencé le chiffre des lettres de Calenus par la ſeconde, au lieu de le commencer par la premiere; & en ſuite a broüillé les chiffres ſuiuants. page 136. en marge de la 13. lettre de Calenus, let. 6. *Monſieur de Berulle*, il faut, *l'Archeueſque de Malines*.

Quand aux autres fautes qui ſe trouuerront dans les lettres de Ianſſonius; ce ne ſont point fautes d'impreſſion; mais des incongruitez d'vn Flaman, qui s'eſt voulu meſler de parler noſtre langue ſans la ſçauoir; & que la fidelité qu'on doit au public, a obligé l'autheur de ce liure, de laiſſer dans les copies, comme il les a trouuées dans les originaux.

5-5-2